This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME IV. — ANNÉE 1888

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1888

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Le tome IV de la Revue de Comminges est tiré à 180 exemplaires numérotés.
Dix exemplaires (nos 121-130) sont imprimés sur beau papier.

N° 181

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

SOUS LA DIRECTION DE

JULIEN SACAZE

TOME IV

Année 1888

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1888

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

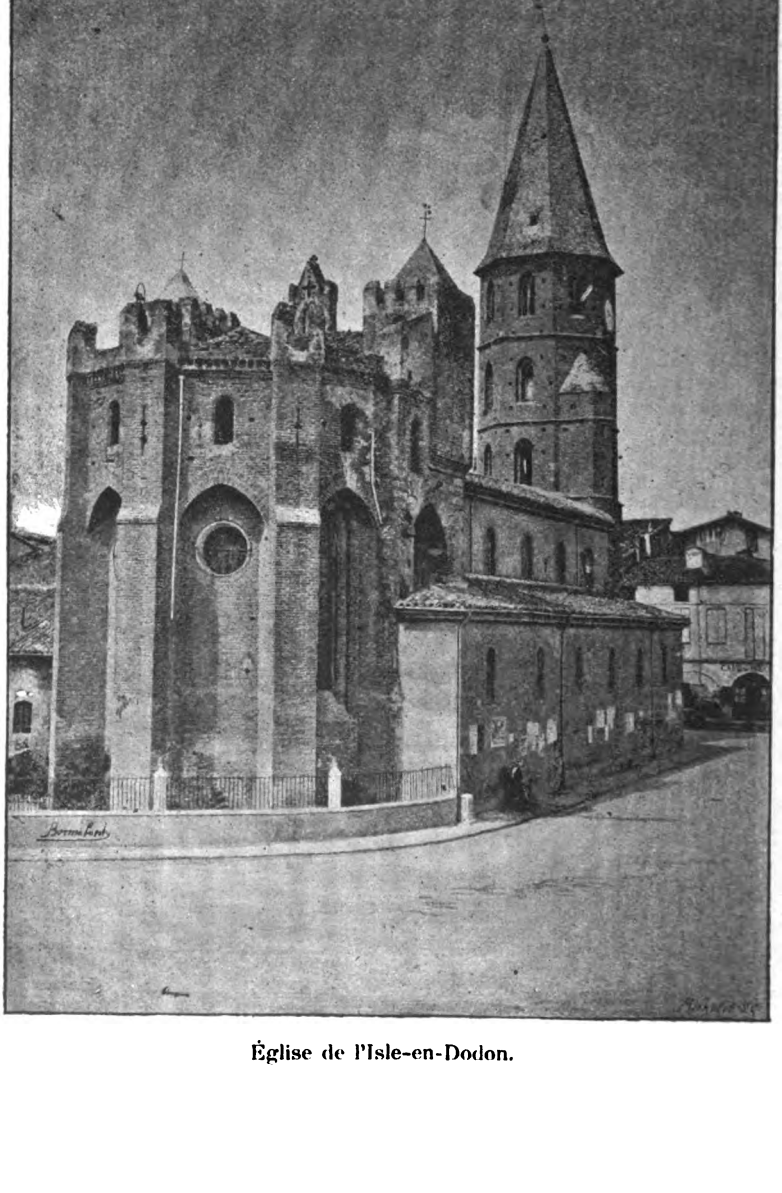

Église de l'Isle-en-Dodon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
Fondée en 1884, autorisée en 1885.
SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Saint-Gaudens, le 17 mars 1888.

A Monsieur l'abbé Magre,

Je suis heureux de vous annoncer que la Société des études du Comminges, adoptant les conclusions du rapport de M. Morel, son archiviste, vous décerne une médaille d'argent pour votre étude sur « l'Isle-en-Dodon, châtellenie du Comminges. » Cette monographie peut servir de modèle à ceux qui auront, comme vous, Monsieur, la louable pensée d'écrire l'histoire du coin de terre dans lequel ils sont nés. Il ne faut espérer d'avoir une Histoire nationale, a dit M. Guizot, qu'après avoir réuni et coordonné d'une manière approfondie toutes ces histoires particulières.

Quelques-uns de vos chapitres ont plus particulièrement attiré mon attention, ceux qui concernent l'administration communale de l'Isle-en-Dodon, les consuls, et ensuite, les maires, depuis l'année 1373; les juges royaux et la dynastie si curieuse des Pallissard; les impôts et le budget communal; la police municipale et les vieilles coutumes de la communauté; l'enseignement public; le dénombrement des quartiers et des lieux dits. Toutes ces pages abondent en détails précis, intéressants, utiles à connaître; en les publiant vous mériterez bien de vos concitoyens et de tous ceux qui pensent que le patriotisme n'est pas fait seulement d'espérances, mais aussi de souvenirs.

J'aurais à formuler des réserves sur certains faits et

Digitized by Google

certaines interprétations. Ainsi, d'après vous, « l'ancienne route militaire de Narbonne à Bayonne traversait l'Isle-en-Dodon, » tandis que cette voie romaine, bien connue par les Itinéraires, passait par *Calagurris* (Cazères), *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges), et *Beneharnum* (Lescar), pour se continuer vers *Aquæ Tarbellicæ* (Dax), ou vers *Lapurdum* (Bayonne). Vous ajoutez : « une pierre — ex-voto à Hercule, — trouvée dans le lit de la Save, nous démontre clairement le passage des légions. » La conclusion est, au moins, exagérée. Il existait chez vous, à l'époque romaine, un *sacellum* consacré à Hercule ; les chrétiens jetèrent dans le ruisseau l'autel votif, détruisirent le sanctuaire païen et le remplacèrent, comme d'habitude, par une chapelle mise sous un vocable appartenant à la nouvelle religion.

Mais, au lieu de relever quelques autres questions sujettes à controverse, j'aime mieux compléter la partie épigraphique de vos laborieuses recherches : ce sera bien certainement, Monsieur, la meilleure preuve que je puisse vous donner de l'intérêt que je prends à votre œuvre.

I. L'Isle-en-Dodon : beau cippe en marbre blanc, haut de 0m90, trouvé dans le lit du ruisseau de la Save, au quartier du Pachérot.

PHILETVS
POMPEI·SER
HERCVLI·V·S·L·M

Philetus, Pompeii servus, Herculi v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). — A Hercule : Philetus, esclave de Pompeius, acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance.

Sur les latéraux et sur la face opposée à l'inscription

Digitized by Google

sont sculptés des bas-reliefs, très frustes, qui représentent le dieu terrassant des monstres.

Non loin de L'Isle-en-Dodon, mais dans le Gers, à Saint-Elix-Theux, a été recueilli un cippe votif consacré à Hercule Tole Andos Invaincu (*Herculi Tole Andosso Invicto*), par Primigegenius, fils de Sembus. Ce texte contient le nom d'une divinité romaine, Hercule, et le nom d'une divinité topique, éponyme, Tole; de même l'épithète empruntée à l'idiome pyrénéen, *andosso*, paraît correspondre au qualificatif latin *invictus*.

Je mentionne ici, uniquement pour mémoire, une inscription fausse, gravée sur une pierre marneuse, et publiée comme authentique par M. Barry :

DEO
HERC
A·TIVOL
IVS·VIC

Le 8 octobre 1881, à l'Isle-en-Dodon, je vis cette inscription, et, sur mon affirmation qu'elle était sûrement fausse, le propriétaire me répondit : « Eh ! c'est moi qui « l'ai faite ! » Ce Ligorio peu dangereux me montra même un autre petit monument inscrit, « aussi de sa façon » : MEMORIÆ VITALIS, etc.

II. CASTELGAILHARD : cippe en marbre blanc, haut de 0m36; il était encastré dans un mur; donné par M. Regraffe au Musée de Toulouse.

HERCVL
FESTIVOS
PAVLINI·F
PROSAVI *sic*
LASCIVI
V·S·L·M

Herculi, Festivus, Paulini f(ilius), pro salute Lascivi, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). — A Hercule, Festivus,

Digitized by Google

fils de Paulinus, pour la conservation de Lascivus, acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance.

Le nom divin est écrit sur le sommet du cippe, au-dessus de la corniche; les quatre sigles de la formule finale sont gravés sur la base du monument.

Le culte d'Hercule fut donc en honneur dans la ville et les environs de l'Isle-en-Dodon.

III. FABAS : Cippe en marbre blanc, provenant de la chapelle de Saint-Pé-d'Arès qui a pris la place d'un temple païen consacré à Abellion, la divinité des Pyrénées dont l'aire d'adoration avait le plus d'étendue; aujourd'hui dans ma collection épigraphique.

ABELIONNI
SEX·IVL·PRO
PINQVVS
ROMVLIANVS
V·S·L·M

Abelionni, Sex(tus) Jul(ius) Propinquus Romulianus, etc. — A Abelion, Sextus Julius Propinquus Romulianus acquitte son vœu, etc.

Il est rare, dans les inscriptions pyrénéennes, qu'une même personne porte quatre noms : le prénom (*prænomen*), le nom (*gentilicium*), le surnom (*cognomen*) et un deuxième surnom (*cognomen* ou *agnomen*). Si le second surnom ne venait pas au dédicant de sa mère, Romulia, il indique probablement l'adoption de Romulius, entré dans une famille Julia.

On a trouvé des autels dédiés à Abellion (*Abelioni*, *Abellioni*, *Abeliono*, *Abelionni*, *Abellionni*), à Saint-Béat, à Burgalays, à Saint-Aventin, à Garin, à Sauveterre-de-Nébouzan, à Aulon, à Cardeilhac, à Fabas. Gruter et quelques écrivains ont proclamé l'identité de l'Abellion pyrénéen et de l'Apollon gréco-latin, le Soleil. La ques-

Digitized by Google

tion est fort controversée. D'après des légendes un peu obscures que j'ai recueillies dans la vallée de Larboust (canton de Luchon), il existerait une certaine ressemblance entre Apollon, dieu solaire et dieu musical, et une divinité locale, *Hillon*, dont le souvenir s'est conservé jusqu'en ces derniers temps par la tradition orale. Ces études de mythologie comparée, fort intéressantes d'ailleurs, commandent une grande réserve.

IV. MONDILHAN : cippe en marbre blanc, haut de 0m37, découvert dans un champ, en démolissant un tertre maçonné; offert par M. l'abbé Foix à M. Chambert, architecte départemental à Toulouse.

DEO
ILVRONI
MAXVMA
FLORI·FIL
VϕS·LϕM

Deo Iluroni Maxuma, Flori filia, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). — Au dieu Iluron, Maxuma, fille de Florus, etc.

V. LUNAX : cippe en marbre blanc, haut de 0m36, « découvert, dit M. Dumège (*Monuments religieux*, p. 167), près d'un village nommé Lunax, dénomination qui dérive, peut-être, du culte que les habitants de ce lieu rendaient autrefois à la Lune ou à la Reine du Ciel; » déposé au Musée de Toulouse.

Les deux faces principales sont anépigraphes ou complètement frustes; les latéraux portent chacun une inscription :

ISIDI
REG

ISIDI
VICTRICI

Isidi reg(inæ). Isidi victrici. — A Isis reine. A Isis victorieuse. — Nous ne connaissons pas le nom du dévot.

Digitized by Google

Le culte d'Isis fut importé de l'Orient, de même que le culte de Mithra, le dieu Soleil, et de Cybèle, la Mère des dieux. On offrit plusieurs tauroboles à la *Mater Magna*, à Lectoure, comme le montrent les monuments épigraphiques; ces baptêmes sanglants furent aussi très usités à Toulouse, à l'époque de saint Saturnin, premier évêque de cette ville. Dans toute la chaîne des Pyrénées, de la Méditerranée à l'Atlantique, je n'ai trouvé qu'un cippe dédié à Mithra (dans un village de la vallée d'Aure, Soulan).

VI. Agassac : stèle en marbre blanc de Saint-Béat, déposée depuis un temps immémorial au pied d'une croix, sur le bord du chemin de L'Isle-en-Dodon au village d'Agassac; connue sous le nom de « la pierre blanche, » et, disent les gens de la localité, offrant « l'image de la Sainte-Vierge à cheval; » hauteur de la pierre, 0m67; largeur, 0m44; épaisseur, 0m14; le côté gauche est mutilé. Ce que l'on prend pour la Vierge est une déesse marine, assise sur un cheval, une Néréide autour de laquelle sont représentés des poissons, un dauphin, une vache marine et des rosaces de diverses formes; au bas de la stèle, à gauche, se trouve une inscription malheureusement incomplète :

. . . . . ELE
. . . . . SVE
. . . . . ECI
. . . . . STIANVS

A la dernière ligne, Faustianus?

Je ne connais point d'autre inscription antique dans la circonscription de l'ancienne châtellenie de L'Isle-en-Dodon.

Digitized by Google

Disposez librement, Monsieur, des notes que je vous offre et recevez, avec mes félicitations pour votre excellente étude, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président de la Société des études,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

JULIEN SACAZE.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ISLE-EN-DODON

CHATELLENIE DU COMMINGES

CHAPITRE PREMIER

LA CHATELLENIE DE L'ISLE-EN-DODON.

D'après le droit féodal, une châtellenie constituait la juri diction territoriale d'un seigneur châtelain.

La châtellenie se composait d'un château fort ou d'une maison, revêtue de tours et environnée de fossés.

Si la châtellenie était royale, elle relevait immédiatement du roi. Quand elle était pure et simple, elle relevait d'un seigneur. Les huit châtellenies du Comminges appartenaient aux Comtes de Comminges, souverains du pays.

A l'origine, les châtellenies furent des offices révocables *ad nutum*, données par les Comtes à des châtelains, pour exercer à leur place le pouvoir civil et militaire dans les forteresses de leurs domaines. Plus tard, elles devinrent des propriétés, et, sous la troisième race, elles obtinrent le droit de haute justice.

« La judicature [1] de Comenge prend en divers diocèses et est en cinq comme Toulouse, Rieux, Lombez, Couserans et Comenge.

« Muret et presque toute la châtellenie est à Toulouse sauf

1. *De l'origine et antiquité du païs de Comenge.* (Archives de la préfecture).

Digitized by Google

Mauzac, qui est au diocèse de Rieux, Mauran, Cazaux, Le Bois-de-la-Pierre, Pouchârramet et Lez qui sont à Lombez.

« L'Isle-en-Dodon et la plus grande partie d'icelle est en Comenge.

« La plus grande partie de Salies est au Couserans.

« Presque tout Saint-Julien est à Rieux.

« Castillon, Fronsac et Aurignac sont au Comenge. Samatan est à Lombez ».

La châtellenie de l'Isle-en-Dodon [1] comprenait les communautés suivantes : Polastron, Labastide-Paumès, Riolas, Castelgailhard, Ambax-Lamézan, Mauvezin-de-l'Isle, Frontignan-de-l'Isle, Mirambeau, Martisserre, Agassac, Coueilhes, Salherm, Lilhac, Figas, Barran, Mont-Bernard, Lagarde-de-l'Isle, Mondilhan, Péguilhan, Lunax, Nénigan, Saint-Laurent-des-Religieuses, Anan, Boissède, Molas, Montesquieu-de-l'Isle, Guitaud, Puymaurin, Saint-Ferréol, Sauveterre, Tournan, Sabailhan, Pellefigue, Auribax, Gaujac, Mont-Amat, Larroucau, Saint-Soulan, le Bézéril, Villeneuve-de-Samatan.

Sept cures et deux annexes de cette châtellenie se rattachaient, pour le spirituel, à l'archiprêtré de Saint-Frajou : l'Isle-en-Dodon, Salherm, Lilhac (annexe), Mont-Bernard, Guitaud, Montesquieu (annexe), Saint-Laurent-de-l'Isle ou des Religieuses, Anan et Puymaurin.

L'archiprêtré comprenait en outre : Fabas, Saint-Pé d'Arès, Escanecrabe et les hameaux de Saint-Sabin, de Vignoles et de Castéra.

Saint-Frajou ne dépendait point de la châtellenie, car l'évêque de Comminges en était le seigneur depuis le douzième siècle.

Le canton actuel de l'Isle renferme la plupart des villages de l'ancienne châtellenie.

Les innombrables morcellements de territoire créés par le système féodal ne permettaient point d'établir avec régularité des divisions administratives, militaires ou religieuses.

1. Cf. La *Revue de Comminges*.

Digitized by Google

Les unes empiétaient sur les autres. Le diocèse et le Comté de Comminges avaient des limites différentes. Les villages de notre châtellenie, groupés dans un même district civil, relevaient des trois diocèses de Comminges, d'Auch et de Lombez.

On appelait *Généralité* une étendue de pays qui formait le ressort d'un Bureau de finances.

Chaque Généralité se subdivisait en *Elections* et se trouvait subordonnée à un *Intendant* qui administrait la police et la justice.

Les Intendants avaient des *Subdélégués* dont ils fixaient la résidence.

Les subdélégués exerçaient des fonctions analogues à celles des sous-préfets. Ils n'avaient que le droit de « référer » d'après l'ordonnance royale du 15 avril 1704, et non « de décider. »

On désignait par *Election* un tribunal qui connaissait en première instance des tailles, des aides et des autres subsides, des affaires contentieuses relatives à la ferme du tabac et aux octrois des villes, etc, etc. Les cours des Aides jugeaient en appel,

L'élection tirait son nom des officiers royaux, *élus* et chargés, au quatorzième siècle, de répartir les impôts dans les provinces où les États ne possédaient point le privilège de voter les contributions de finances.

La châtellenie de l'Isle-en-Dodon ressortit d'abord à la Généralité de Montpellier, puis à celle de Montauban.

En 1716 elle passa dans l'Intendance d'Auch et Pau et elle se sépara de l'Élection de Rivière-Verdun dont le chef-lieu était Grenade.

L'Election de Comminges datait de 1703. Elle englobait le Couserans et le Nébouzan qui se rattachait presque tout entier au diocèse de Comminges. Saint-Gaudens, capitale du Nébouzan, avait une collégiale et un séminaire. Là siégeait aussi la maîtrise des eaux et forêts du Comminges depuis le mois de février 1586.

Les pays d'*Etats* possédaient le droit d'asseoir les imposi-

Digitized by Google

tions par l'entremise de députés et de remplacer par d'autres taxes celles qu'ils jugeaient trop onéreuses. La Navarre et le Nébouzan, au dix-septième siècle, étaient des pays d'État. L'abbé de Nisors ou de l'Escale-Dieu présidait les États du Nébouzan.

Le Comminges eut ses Etats [1] jusqu'en 1668. Ils siégeaient dans les villes, chefs-lieux de châtellenie. On tint notamment des sessions à Salies (1576), à l'Isle-en-Dodon (4 mai 1595, 1608, 1644), à Aspet (1603), à Samatan (1635, 1655), à Muret, diverses fois.

En 1789, les trois ordres du Comminges, du Nébouzan et du Couserans furent convoqués à Muret pour élire des députés aux Etats Généraux. Ce jour-là, cette ville termina son rôle de capitale.

L'Election de Rivière-Verdun [2] se trouvait si bien enclavée dans les Elections voisines qu'on ne pouvait définir exactement ses limites. La ville de Saint-Bertrand en faisait partie. Elle avait pour villes principales : Grenade, Beaumont-de-Lomagne, Gimont et Verdun; pour villes moyennes : Cologne, Marciac, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Simorre et Montréjeau.

L'Election de Comminges se composait de 345 communautés. Ses villes principales étaient Muret et Saint-Girons, ses villes moyennes Aspet, Salies, Saint-Lizier, Samatan, l'Isle-en-Dodon, Lombez et Aurignac.

La taille annuelle rapportait 245,347 livres.

Dans la Généralité d'Auch il y avait neuf pays ou villes abonnés. L'abonnement était une convention à un prix déterminé, au-dessous du prix ordinaire, pour l'acquittement des impôts. Lectoure, capitale de l'Armagnac, les Quatre-Vallées de Barousse, de Neste, d'Aure et de Magnoac, comptaient parmi les pays abonnés.

Quand on avait dressé chaque année le cadastre et le com-

1. Cf. La *Revue de Comminges*, tome II, année 1886.
2. *Ibid.*

Digitized by Google

poix [1] l'Intendant expédiait son *mandement* aux communautés. Les conseils arrêtaient les rôles et les renvoyaient aux officiers de l'Election pour être vérifiés. Dans le cas d'accidents tels que grêles, inondations ou incendies, le roi octroyait une diminution que l'Intendant répartissait au profit de chaque paroisse.

Deux receveurs généraux centralisaient les impôts perçus par les receveurs de tailles.

Les consuls de l'Isle-en-Dodon acceptèrent souvent la charge de collecteur des impôts. Il en était de même dans les autres communautés de la châtellenie.

1. Le *compoix* était le livre de la répartition des impôts sur la communauté. On appelait *compoix cabaliste* le livre des impositions relatives à l'industrie et aux meubles.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

ORIGINE DE L'ISLE-EN-DODON. — COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA VILLE.

L'Isle-en-Dodon était le chef-lieu d'un pays de France, en Comminges, nommé le Dodon, et mentionné par les vieux géographes.

Cette ville existait certainement au dixième siècle. Nous lisons dans le Cartulaire de l'abbaye de Lézat[1] qu'Amélie et Benoît donnent à l'abbé la moitié d'un moulin, « sis au terroir de L'Isle. » Il est non moins certain qu'elle doit son surnom à l'un de ses seigneurs[2].

Sur la liste des Comtes de Comminges, deux seulement sont appelés Dodon.

En 1059, Arnaud et Dodon possèdent par indivis le Comté de Comminges. Dodon bâtit le château de Benque : plus tard, Benque devint une baronnie. Peut-être imposa-t-il son nom au château de L'Isle, qui, dès l'année 1150, constitua avec le château de Cazères l'apanage de Bernarde, fille de Bernard IV et femme de Roger, vicomte de Carcassonne. Au reste, ces châteaux rentrèrent dans le domaine de Comminges, à la mort de Bernarde.

Le fils de Bernard IV, Odon de Samatan, d'accord avec ses trois frères, prit le titre de *Comte* et gouverna durant trente et un ans le Comminges sous le nom de Bernard Dodon. Près

1. *Histoire du Languedoc*, édition Privat.

2. M. Anthyme Saint-Paul, notre savant compatriote, prétend que l'orthographe est vicieuse et qu'il faut écrire L'Isle-Dodon. Pour nous conformer à l'usage, nous continuerons à écrire L'Isle-en-Dodon, et, par conformité, L'Isle-en-Jourdain, comme on l'écrivait anciennement.

Digitized by Google

de mourir, il revêtit l'habit cirtercien et on l'inhuma dans le monastère de Feuillants qui était soumis à Bonnefont (1187).

Les documents précis nous manquent pour savoir auquel de ces deux comtes il faut attribuer le surnom de notre châtellenie. Nous nous prononçons toutefois en faveur de Bernard Dodon, car l'acte de donation à Bernarde porte ces simples mots : « *Castrum de Insulâ.* » Sans aucun doute, on aurait ajouté « *Dodonis* », si l'on eût ainsi désigné le château, dès le siècle précédent.

L'enceinte fortifiée qui renfermait le château des Comtes et leur église, circonscrite jadis par la Save et par le Canal, formait une *île.*

C'était le terme usité au moyen âge pour indiquer un groupe d'habitations, borné par des rues. Il vient du mot latin *insula* que les Romains employaient en style administratif, quand ils désignaient les différents quartiers de Rome.

Ce mot correspond à celui de *moulon* dont on se sert généralement dans nos contrées. Le vieux cadastre de Toulouse appelait *isla* chaque groupe de maisons isolé par une rue.

Les nombreux bâtiments dont se composait le château qu'entouraient des portes et des fossés figuraient donc une *isle,* et dès l'origine le château fut nommé *Castrum de Insulâ.*

Rien de plus pittoresque et de plus gracieux que le site de la ville, dans une plaine riante et sur la rive gauche de la Save[1]. Son extérieur garde encore l'empreinte des temps anciens, nous dirions presque du moyen âge. On y retouve comme un reflet des mœurs d'autrefois. La vie de famille et l'esprit

1. *Save,* en sanscrit, *sava,* eau. « Cette racine se retrouve en ancien allemand, en islandais, en scandinave, sous les formes *awa, ad,* â, et en anglo-saxon, sous la forme *ere.* » (*Origine et formation des noms de lieux,* par H. Cocheris.)

Conférer ce mot avec la *Save,* affluent du Danube, avec la *Save,* rivière du Dauphiné, avec la *Sambre* (Sabis), rivière de Flandre, avec le *Savio,* rivière d'Italie, avec le *Savena,* rivière de Bologne, avec le *Saucona,* aujourd'hui la Saône, avec l'*Avario,* aujourd'hui l'Aveyron, avec l'*Arera,* l'Avron, affluent du Cher.

Digitized by Google

religieux s'y maintiennent, malgré quelques regrettables défaillances.

La promenade si agréable du *Tour de Ville* délimite la vieille enceinte, le château fort des Comtes de Comminges. Les fossés qui longeaient le Tour de Ville donnaient à la cité un aspect féodal.

Sur l'emplacement de la mairie actuelle, due à l'initiative de M. Fournié (1853), on voyait deux allées plantées de beaux arbres et, à leur extrémité, une croix monumentale, offerte à la ville par le vénérable curé Lasmartres, en 1827.

L'espace libre entre l'église et l'allée du centre se nommait la *Place du Château.* Il y avait six bancs en pierre.

De ce côté commençait le *Bourguet,* petit faubourg séparé de l'église par les fossés et par la *Porte de Devant.* L'ancien mur du château se reliait au chevet de l'église : il était flanqué d'une tour qui servait de prison et d'une seconde tour carrée, à l'entrée de la ville, en face du Bourguet. Au siècle dernier, ces vieux débris portaient le nom pompeux de château. Ils appartenaient au roi et l'adjudication en fut faite, au profit de la ville, par le roi Louis XV, dans le palais des Tuileries (1774).

L'année suivante, on supprima les couvertures de la *Place Neuve* qui tenaient lieu de halle et qui adhéraient au mur de l'église, depuis le vieil hôtel de ville jusqu'à la *Place Découverte* qu'on appelait aussi *Place de la Caussade.* Un marché couvert se tenait devant la porte de l'église, sur la Place de Comminges.

D'après la tradition du moyen âge, la plupart des maisons étaient protégées par des auvents. Aujourd'hui même, ces abris n'ont pas complètement disparu.

La principale artère de l'Isle-en-Dodon fut toujours la rue Droite. Elle aboutissait au *Moulin de la Porte* et à la *Porte de Derrière,* le *Pourtau*[1] *dé Débat.*

1. On prononce *pourtaou, bésiaou.*

Digitized by Google

Le Bourguet possédait l'église des Jacobins. Un pont sur la Save le rattachait au Pré-Commun. Le pont actuel fut élargi en 1851 et en 1860. L'endiguement de la Save date de 1879.

Le Pré-Commun, le *Prat-Bésiau,* jadis presque désert, est maintenant un vaste faubourg. La promenade, située sur la rive droite, sert le jour de foire au marché des bestiaux.

Le quartier *Saint-Adrien,* noyau de la ville primitive, s'est largement développé. Une longue rue le traverse et conduit au cimetière. De nombreuses maisons, bâties récemment, transforment en quartiers nouveaux les Avenues des Pyrénées et de Toulouse.

L'Isle-en-Dodon comptait, au dernier siècle, douze cents habitants.

Actuellement, ce chiffre a presque doublé.

Le territoire s'étend en partie sur la plaine et en majeure partie sur les coteaux. Le sol est composé d'une terre forte et argileuse.

Le cadastre de 1777 nous fait connaître l'existence de plusieurs rues dont le peuple a perdu le souvenir.

La rue de la *Friolette* longeait le côté droit de l'église. Les Pères Jacobins avaient leur four banal près de la rue *Maubec* et de la *Place d'Armes.* Ils possédaient une maison dans la rue d'*En-Couget,* aujourd'hui rue des *Fruits.* Les rues parallèles de *Nastrade* et du *Corpore Christi* aboutissaient à la Place d'Armes. Le curé avait une maison dans la rue d'*En-Simounet* qui confrontait aux fossés de la ville. La rue de la *Besquerie* formait un angle avec la précédente.

En 1860, M. Souville, maire de l'Isle-en-Dodon, revisa la nomenclature des rues. Les places et rues nouvelles reçurent des noms historiques ou rappelant un personnage célèbre de la localité.

La place qu'on aperçoit devant la maison Souville s'appela *Place de Comminges.* La rue *Dansan* prit le nom de M. Dansan, avocat au parlement et maire de la ville, au siècle dernier, en 1753. La rue *Dupré* fait revivre le nom de M. Dupré,

Digitized by Google

notre compatriote, chirurgien du roi Louis XVI. La rue *Dodon* évoque le souvenir du comte de Comminges, bienfaiteur de L'Isle.

Le *Bourguet,* le *Pré-Commun*, la rue *Droite* ont conservé leur ancienne désignation.

La Place où est situé le presbytère se nommait *Place du Comte*, comme l'indique une vieille inscription, à la date de 1771.

Dans un chapitre spécial, nous fournirons de plus amples détails sur la topographie locale.

Les armes de l'Isle-en-Dodon sont *de gueules à un château d'or mouvant d'une rivière d'argent,* qui est la Save, *ondée de sinople; en chef quatre otelles d'or en sautoir,* qui sont les armes des comtes de Comminges.

La Garde-de-L'Isle était une communauté de la châtellenie, distincte de la ville, mais elle relevait pour le spirituel des curés de L'Isle-en-Dodon, et, depuis le Concordat, des curés de Boissède. En 1715, Élisabeth Dansan, maire de L'Isle, possédait le consulat et la seigneurie de La Garde. *La Garde* signifie éminence[1]. Située, en effet, sur un coteau qui domine la ville dont elle est distante d'un quart de lieue, elle continua de former une commune jusqu'à l'année 1831. Les habitants sollicitèrent leur annexion, et La Garde fait depuis lors partie intégrante de L'Iste-en-Dodon.

1. Cf. *Origine et formation des noms de lieux,* par H. Cocheris. « Le mot *Garda* ou *Warta* tire son origine du mot tudesque *warta* qui a le sens de protection, d'éminence d'où l'on peut examiner les environs. Les lieux dits *La Garde, La Gardelle, Les Gardels, La Garderie, La Warde,* sont très nombreux en France. » Le langage populaire dit encore *La Ouarde*, preuve manifeste de l'étymologie tudesque.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

L'ÉGLISE PAROISSIALE ET LES CHAPELLES CHAMPÊTRES

L'église actuelle de L'Isle-en-Dodon fut bâtie, l'an 1307, par le Comte de Comminges, Bernard VIII, pour l'usage exclusif des gens du château.

A cette époque, la vieille église paroissiale existait depuis longues années. Construite au quartier de Villeneuve, près de la rive gauche du canal, sous le vocable de Saint-Adrien, elle s'élevait en face du cimetière qui, d'après la règle constante du moyen âge, se trouvait aux abords de l'église.

Nous lisons, dans un curieux Mémoire[1] de l'année 1700, la teneur d'un contrat souscrit par le Comte de Comminges au profit des curés de L'Isle. Jugeant que l'église était fort éloignée de l'enceinte des murs, le clergé paroissial obtint de Bernard VIII l'usufruit de son église du château, moyennant une redevance annuelle de cinq écus d'or. L'église primitive fut alors presque délaissée, bien qu'elle subsistât encore en 1789.

Les curés transférèrent à l'église des Comtes le titre et le nom de saint Adrien, martyr à Nicomèdie. Il serait curieux de connaître l'origine de ce culte. Quelqu'un de nos compatriotes, assistant aux croisades, aurait-il rapporté d'Asie-Mineure les reliques de ce vaillant guerrier? Toujours est-il que sa fête votive date du moyen âge, que le cimetière se nommait, dans les vieilles chartes, « *Cimetière de Monsieur saint Adrien* », et qu'il était contigu au sanctuaire de l'église paroissiale, dédiée à ce même saint.

1. *Mémoire adressé à Nosseigneurs du Parlement* par le syndic des Frères Prêcheurs de L'Isle-en-Dodon. 1700.

Digitized by Google

Conformément au goût du quatorzième siècle, l'église des Comtes est de style ogival. Les ogives à lancettes s'y montrent pures et correctes : on peut en admirer les courbures sur le portail et autour du chœur.

Cette église n'avait qu'une seule nef, vu le petit nombre de fidèles privilegiés qui devaient y entendre les offices. Les autres se rendaient soit à l'église paroissiale, soit à l'église conventuelle des Pères Jacobins. Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'église du Château suffisait à contenir le peuple, car les messes nombreuses qu'on célébrait le dimanche permettaient à l'auditoire de se renouveler plusieurs fois.

Aujourd'hui, l'église est devenue trop étroite; il faudra tôt ou tard s'occuper de la reconstruire, en épargnant toutefois le sanctuaire et le clocher. A diverses reprises on essaya de l'agrandir, mais ces remaniements successifs furent de plus en plus disgracieux.

En 1838, le conseil municipal vota des fonds pour élargir la vieille nef. M. le maire exposa « que le sanctuaire de l'église et la sacristie, monuments remarquables par le style de l'architecture qui remonte au moyen âge et qui fait suite par ses magnifiques vitraux en couleur aux belles cathédrales de Saint-Bertrand ou d'Auch menacent ruine, si la main réparatrice de l'ouvrier ne les restaure. Des édifices aussi riches, qui sont l'orgueil de la cité et qui excitent l'admiration des étrangers, ne sauraient périr sans honte, et c'est ce que ne permettra jamais la sagesse de Celui qui du haut de son trône préside à la conservation de tout ce qui peut ranimer l'honneur national[1]. » Ce discours, légèrement ampoulé, réveilla le patriotisme local, mais les élèves de Viollet-le-Duc étaient rares encore, sous le règne de Louis-Philippe. M. Villeneuve, architecte à Toulouse, conçut l'idée plus que bizarre d'accoler à la nef ogivale deux bas côtés à plein cintre qui forment une étrange disparate avec l'ensemble du monument.

1. Registre des Délibérations de la Commune.

Digitized by Google

De belles nervures à ogives saillantes encadrent le portail que décore, au sommet, une statuette fort ancienne de la Sainte Vierge. On aperçoit, dans les angles, des niches, veuves de leurs statues, et, sur les piliers du clocher, quelques ébauches de sculpture.

A l'extérieur, le sanctuaire offre l'aspect d'une forteresse avec ses créneaux, ses contreforts et ses mâchicoulis. Deux tourelles dont l'une a été dégradée par une restauration maladroite en gardent l'entrée. Comme l'église des Comtes se reliait au château, l'artiste, respectant la symétrie, appliqua les règles de l'architecture militaire à l'édifice religieux. Telle fut l'origine de ce chœur fortifié qui donne à l'église un cachet si original.

Quatre vitraux fort curieux ornent le sanctuaire. On les attribue communément aux disciples d'Arnaud de Moles qui peignit les splendides verrières de la cathédrale d'Auch, dès l'année 1509.

Deux de ces vitraux ont la forme d'un œil-de-bœuf : ils figurent l'Annonciation et l'Adoration des Mages.

Le vitrail latéral, du côté de l'évangile, se divise en trois compartiments. On distingue, à la partie supérieure, la Rédemption, au milieu, le Martyre de saint Sébastien et, sur le bas, la Chute de nos premiers parents. Adam et Ève portent le costume primitif du Paradis Terrestre. La vue de ce groupe trop court vêtu surprend quelque peu les étrangers.

Sur le vitrail du côté de l'épître, on aperçoit, au compartiment supérieur, le Crucifiement, et puis saint Jean-Baptiste, portant un agneau dans ses bras. Au milieu du vitrail apparaît saint Adrien, recouvert de sa tunique militaire. Près de lui se tient sa vaillante compagne, sainte Nathalie. On a peint au-dessous l'apôtre saint Jacques avec le bourdon et les coquilles des pèlerins. Cette partie du vitrail était due probablement aux libéralités de la Confrérie de Saint-Jacques.

L'église n'a plus que deux chapelles, la chapelle de Notre-Dame et la chapelle de Saint-Joseph. Chacune est décorée de

Digitized by Google

peintures. Des statues récentes et de fort bon goût parent heureusement le sanctuaire et la nef. Par les soins du Conseil de fabrique et de M. le curé Bordatges, l'église va bientôt s'enrichir d'un orgue.

La sacristie, vieux bâtiment annexe qui s'appuie contre le sanctuaire, était sans doute la principale chapelle de l'église. On trouve sur les retombées de la voûte les armes des Comtes de Comminges et divers emblèmes funèbres. Il est permis de supposer que cette chapelle renfermait un caveau destiné aux sépultures. Presque tous les curés et chapelains de L'Isle furent inhumés dans la chapelle de Saint-Jacques. Cette chapelle n'est autre, selon nous, que la sacristie, car l'exiguïté du chœur empêchait de creuser plusieurs caveaux sous les dalles du sanctuaire. Il eût fallu entasser les cercueils dans la partie correspondante au maître-autel, ce que les lois canoniques interdisent formellement.

On entrait à l'église par le portail sculpté. Une seconde porte, nommée la *Molane,* s'ouvrait les jours de fête pour donner passage au corps de justice et aux officiers municipaux.

Un élégant clocher à forme octogonale se dresse à l'entrée de l'église. Les ogives flamboyantes des croisillons prouvent qu'il remonte au quinzième siècle. Ce clocher complète harmonieusement la perspective que présente l'architecture féodale du sanctuaire.

En 1849, on fit achat d'un carillon. En 1872, on a refondu la grosse cloche dont les volées joyeuses ou lugubres se propagent au loin dans la vallée de la Save.

L'ancienne église, bien qu'étroite, avait quatre chapelles, la chapelle de *Saint-Adrien*, la chapelle de *Saint-Antoine*, la chapelle de *Saint-Jacques* et la chapelle de *Notre-Dame des Agonisants*. Aux deux côtés de la nef se trouvaient le banc du juge royal et le banc du maire et des consuls.

La décence du culte exigeait des réparations fréquentes. Le conseil de communauté votait les subsides, mais si l'on retar-

Digitized by Google

dait les travaux, l'évêque n'hésitait point à interdire l'église. En parcourant le registre des fonctions curiales, on lit qu'à diverses époques le curé célèbre un office ou administre un sacrement soit à l'église du cimetière, soit à la chapelle rurale de Saint-Pierre, soit même à l'église des Jacobins, parce qu'un interdit pesait sur l'église paroissiale.

En 1753, Mgr de Lastic, évêque de Comminges, après sa visite pastorale, rédigea une Ordonnance qui renferme onze articles. Les articles nº 3 et nº 8 sont ainsi conçus :

3. « Nous déclarons interdites les chapelles de la nef, excepté celle de Notre-Dame des Agonisants, jusqu'à ce qu'elles aient été mises dans la décence et décoration prescrites par les Statuts Synodaux sur les chapelles et les autels.

8. « Attendu que l'église est trop étroite par rapport à sa longueur et au nombre des paroissiens, nous approuvons le projet qui nous a été proposé d'élargir l'église de chaque côté de la profondeur actuelle des chapelles, exhortons instamment les habitants d'exécuter ce projet; dans ce cas ordonnons que l'autel de la chapelle Notre-Dame des Agonisants soit placé contre les murs du sanctuaire, en face de la porte, et qu'on pratique un autre autel du côté opposé. Les deux autels seront fermés par un balustre qui joindra en cintre celui de la communion, en laissant un passage de quelques pans de large pour aller du sanctuaire à ces autels sans passer par la nef. »

Les travaux subirent un ajournement, puisque, l'année suivante, l'église est sous le coup d'un interdit que lève l'archidiacre de Comminges, sur un rapport favorable de l'abbé Ambroise Désirat[1], archiprêtre de Boulogne, constatant « que l'ordonnance épiscopale avait été obéie suivant toutes ses prescriptions. »

En 1769, vu l'insuffisance du bassin, le conseil des notables[2] décide « qu'on placera dans l'église des chaises que paieront

1. Rapport de l'archiprêtre de Boulogne. (Archives communales).
2. Délibérations communales. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

les fidèles, comme cela se pratique dans les églises voisines. »

En 1773, la communauté de La Garde est priée de concourir aux réparations de l'église paroissiale[1].

En 1778, on restaure la flèche du clocher qui menaçait ruine « et le boisage pourri qui occasionnerait la chute des cloches[2]. » L'Intendant autorise les consuls « à lever sur les habitants 300 livres, au marc la livre de la taille. »

« On ne mettra les grandes cloches à la volée que les jours du Premier de l'an, des Rois, Oraison des Quarante-Heures, Purification, Notre-Dame de Mars, Jeudi Saint, Pâques, Quasimodo, Pentecôte, Ascension, Fête-Dieu, Saint-Jean-Baptiste, Trinité, Saint-Pierre et Saint-Paul, Notre-Dame d'Août et de Septembre, Saint-Bertrand, Toussaint, fête de Noël, et la veille de ces jours, même toutes les fois que l'orage sera dangereux et avant qu'il ne soit sur la ville, et ne sera alors mis à la volée que la plus grande cloche. Les sonneurs auront 6 livres par an. Les particuliers feront sonner les cloches, moyennant 3 livres versées aux marguilliers pour les besoins du Saint-Sacrement, et 24 sols aux sonneurs[3]. »

La paroisse possédait quatre Confréries canoniquement érigées, d'abord « la dévote et très ancienne Confrérie de Notre-Dame des Agonisants[4] » enrichie d'Indulgences par une Bulle de Clément XI (1721), puis la Confrérie du Saint-Sacrement ou du *Corpore Christi* dont les statuts remontaient à 1619, la Confrérie de Saint-Jacques et la Confrérie de Saint-Joseph.

La Confrérie de Notre-Dame et la Confrérie du *Corpore Christi* « jouissaient[5] d'une maison avec pâtus et auvents à la rue Maubec, d'un Jardin au Portal de Débat, d'une terre et vigne au quartier de la Condau, d'une terre, vigne et bousigue

1. Délibérations communales. (Archives de la mairie.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Registres paroissiaux.

Digitized by Google

au quartier de la Higuadère, d'une terre au quartier de Bédoura, d'un pré au quartier des Marcadieux, d'une terre et vigne au soulan de Vachs, d'un jardin au quartier de las Palanques, d'un jardin au quartier du Carpenté, d'un jardin au Pré-Commun. »

La Confrérie de Saint-Jacques[1] « jouissait d'une terre à las hounnados de la paguère de Vachs, d'une terre et vigne au soulan de Vachs. »

Chacune de ces confréries avait un syndic chargé de ses intérêts temporels.

Les marguilliers de l'église étaient nommés par le conseil général de la communauté.

Le cimetière paroissial fut toujours situé sur le même emplacement qu'aujourd'hui, loin du centre, au quartier de Vilelneuve, derrière la vieille et primitive église de Saint-Adrien dont la nef et le clocher se trouvaient encore intacts, en 1750.

On célébrait souvent des messes mortuaires dans cette église.

Mgr de Lastic, par son Ordonnance de 1753,[2] s'exprime ainsi au sujet du cimetière.

« Art. 4. Le cimetière sera fermé de la manière portée par les Statuts avant le 1er février prochain, passé lequel temps le déclarons interdit.

« Art. 5. Nous permettons au curé de ne point porter les morts à l'église de paroisse avant de les porter au cimetière, et d'en faire les obsèques au cimetière seulement, lorsque, à raison de l'éloignement et de la rigueur du temps le transport à l'église serait trop difficile, à moins que les parents du défunt ne veuillent porter le mort à l'entrée de la ville où le curé en fera la levée, et, dans ce cas, les obsèques seront faites dans l'église avant d'aller au cimetière. »

Vingt-cinq ans après, le conseil général de la communauté

1. Cadastre de 1777 (Archives de la mairie.)
2. Ordonnance de l'évêque de Comminges. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

proposait de vendre les matériaux de l'église [1] « délabrée par le laps du temps et devenue inutile; on conserverait néanmoins le chœur pour s'y mettre à couvert en cas de pluie, quand on accompagnerait le prêtre au cimetière. »

Cette antique église fut démolie le 26 septembre 1790[2].

En 1849, on substitua un portail de fer à la grille en bois qui servait d'entrée au cimetière. On avait déjà supprimé les fossés environnants, et, dès 1850, M. Fournié, maire de L'Isle, agrandit le vieux cimetière, comme le rappelle une inscription latine[3], gravée au nord sur le mur d'enceinte. Le cimetière[4] actuel a la forme d'un trapèze et contient quatre vastes carrés. L'allée centrale est bordée par les stations monumentales du chemin de la Croix.

Deux oratoires qu'on désignait sous le nom de chapelles champêtres perpétuent parmi nous le souvenir des siècles de foi. L'un porte le vocable de Saint-Pierre, l'autre celui de Saint-Roch. L'origine de ces chapelles paraît dater du moyen âge. La piété de nos pères se plaisait à bâtir des oratoires sur les coteaux ou au milieu des bois. Il est probable qu'à l'occasion d'une peste ou d'un fléau les habitants voulurent mettre leurs champs et leur bétail sous la protection du chef des Apôtres et du saint thaumaturge de Montpellier.

La chapelle de Saint-Pierre domine l'antique manoir de Bois-Brunet, situé dans le hameau de Saint-Pé. On s'y rend pro-

1. Délibération communale (1778).
2. Archives de la mairie.
3. Voici l'inscription :

Pervigili et provida
Joannis Francisci Fournié
primi civitatis suæ
magistratûs curâ
et administratione,
exstruebatur hocce
cœmeterium
intra annos 1850-51

4. Rapport de M. Renlet chargé de l'arpentage

Digitized by Google

cessionnellement le mardi des Rogations. Tous les quinze jours, depuis le temps de Pâques jusqu'à la fête de Saint-Roch, on y célèbre une messe pour la conservation des fruits de la terre. L'une et l'autre chapelle est surmontée d'un campanile avec sa cloche. A Saint-Pierre, on tinte l'angélus comme à l'église paroissiale. Quand on s'attarde, le soir, aux environs de l'oratoire, le son de cette cloche rustique pénètre l'âme d'une douce et pieuse émotion.

La chapelle de Saint-Roch est bâtie sur un monticule verdoyant, près des bords de la Save, au quartier de Nostios. Selon toute évidence, les armées romaines campèrent jadis en cet endroit.

Un antiquaire de notre ville nous a maintes fois affirmé que le tertre de Saint-Roch n'est autre qu'un tumulus romain. Les fidèles auraient transformé plus tard le sépulcre en chapelle rustique. Une pierre, bien précieuse aux yeux des archéologues et trouvée dans le lit de la Save, nous démontre clairement le passage des légions.

C'est un ex-voto qui servait de borne au coin d'une rue et qui est maintenant adossé au mur de l'église. On y lit sans peine l'épigraphe suivante :

PHILETVS
POMPEII SERV.
HERCVLI V· S· L· M·

Philétus, esclave de Pompée, acquitte son vœu à Hercule avec empressement et reconnaissance.

Quoi qu'il en soit, l'oratoire est fort ancien, d'après la tradition des habitants.

L'an 1629, une peste décima notre ville. Les consuls et le peuple firent vœu pour eux et pour leurs successeurs d'aller en procession à la chapelle, tous les ans, le jour de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche.

Digitized by Google

En 1739, une seconde épidémie[1] s'abattit sur L'Isle et emporta la moitié des habitants. Par une délibération du 13 août, la communauté renouvela son vœu qu'approuva l'évêque de Comminges, Mgr du Bouchet.

Dans son Ordonnance[2] de visite du 1er décembre 1753, Mgr de Lastic supprima indistinctement les processions aux chapelles, hors le temps des Rogations.

« Art. 6. Nous défendons tout office divin dans les trois chapelles de la ville, excepté quand on porte le viatique aux malades des environs et lors des Rogations.

« Art. 7. Nous permettons la procession et la célébration de la messe à la chapelle de Saint-Roch, le jour de sa fête, pourvu que ladite chapelle soit mise dans la décence portée par les Statuts Synodaux, défendons expressément sous peine d'interdit *ipso facto* de ladite chapelle qu'on y conduise ce jour-là ou autre les bestiaux pour les faire bénir, sans une permission expresse de nous ou de nos grands vicaires. »

Le maire, Dansan[3], et les consuls adressèrent une requête à l'évêque et obtinrent le maintien de la procession au jour de la fête de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche.

Chaque année encore les fidèles et la Société de secours mutuel dite de Saint-Roch se rendent processionnellement à la chapelle, le 16 août, fête de Saint-Roch. Sur le parcours le clergé bénit le bétail.

On célèbre à Saint-Roch des messes pour les enfants malades et pour les personnes atteintes de maladies contagieuses.

1. Requête à l'évêque de Comminges. (Archives de la mairie.)
2. Archives de la mairie.
3. Requête à l'évêque de Comminges. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

LES CURÉS DE L'ISLE-EN-DODON

L'évêque de Comminges conférait la cure de L'Isle-en-Dodon.

C'était un bénéfice inamovible, d'après la loi canonique en vigueur à cette époque dans chaque diocèse de France. Des douze paroisses qui se rattachaient à l'archiprêtré de Saint-Frajou, L'Isle fut toujours la plus considérable.

Les curés portaient le titre de *recteur*. Ils signaient en cette qualité les registres de l'église qui tenaient lieu d'état civil aux paroissiens. A la fin de l'année, le Juge royal vériflait les écritures, apposait son paraphe, et le recteur expédiait un double des registres au Parlement de Toulouse.

Les prêtres autrefois prenaient leurs grades, avant d'exercer le ministère. Il n'est pas rare de voir le curé d'une modeste paroisse docteur en théologie. Nous avons relevé les noms de plusieurs vicaires du Comminges, docteurs *in utroque*.

Les curés et vicaires avaient le droit de retenir les testaments près du lit de mort des malades. Ces actes, écrits de leur main, sont insérés en grand nombre dans les minutes des notaires[1].

La cure de L'Isle-en-Dodon rapportait 600 livres.

Le curé jouissait de la *portion congrue*, c'est-à-dire d'une pension alimentaire que lui payaient annuellement les gros décimateurs. Ceux qui percevaient les plus fortes dîmes[2] sur le territoire de L'Isle étaient l'évêque de Comminges, l'évêque de

1. Cf. les Minutes déposées dans l'étude de Me Magre, à L'Isle-en-Dodon.

2. Registre des Obits de l'église paroissiale.

Digitized by Google

Lombez, l'abbé de Simorre en Astarac, le curé de Mirambeau, l'écolâtre et le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse. Ils cédaient au curé le huitième des fruits et la moitié du foin, et de plus ils rétribuaient les prédicateurs de l'Avent et du Carême. Le curé « jouissait[1] du dîmage sur le blé, les purges, les menus grains, l'avoine, la paille, le petit millet, le lin, la vendange et les novales[2]. » Il payait au vicaire un honoraire de 150 livres, il acquittait les impositions au nom de son clergé, soit 52 livres. et la taille. soit 3 livres : il fournissait aussi le vin des burettes.

Dans un Mémoire[3] à l'évêque de Comminges, le curé Dabeaux énumérait ses revenus. « Le casuel, écrivait-il, nous donne 10 livres, objet dont on ne doit pas être surpris, puisque nous avons des moines qui emportent toutes les sépultures des familles aisées et que nous n'avons à peu près que le cimetière des pauvres. »

La fondation des Obits constituait la principale source de revenus.

Nous avons pu reconstituer, sauf quelques lacunes, la liste des curés de l'Isle-en-Dodon depuis l'année 1500.

A cette date, le titulaire de la cure est l'abbé Guillaume d'Olive qui résigne sa charge, le 19 décembre 1511[4].

Gaillard de l'Hôpital, évêque de Comminges, nomma recteur de l'église paroissiale Arnaud de Savignac[5].

Le 11 septembre 1578, Urbain de Saint-Gelays confère l'église de Saint-Adrien à Quinot Clausade[6].

Vers la fin de ce siècle, la cure est occupée par Raimond de Bayonne, bachelier en théologie, qui la résigne, le 27 décembre 1645, en faveur de son neveu Jean de Bayonne. Il mourut,

1. Archives de la mairie.
2. La novale était une terre nouvellement ensemencée.
3. Archives de la mairie.
4. Papiers de M. de Fiancette d'Agos.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*

Digitized by Google

le 17 mars 1753, à trois heures du soir. On l'inhuma « dans le presbytère » de l'église[1].

Jean de Bayonne, bachelier en théologie, administra la paroisse aussi longtemps que son oncle et bienfaiteur, près de quarante années. Il s'éteignit le 21 avril 1684, à dix heures du soir. On l'ensevelit devant le maître-autel de l'église, le surlendemain. L'archiprêtre de Saint-Frajou présida ses funérailles[2].

Pierre de Bayonne, son parent et son successeur, le suivit dans la tombe, l'année suivante. Il était curé de L'Isle et d'Anan. Il mourut à Anan, le 29 mai 1685, et il fut inhumé devant le maître-autel de paroisse, à L'Isle-en-Dodon. « Alexandre Blanc et Pierre Labaignère, chapelains du roi en la présente ville, assistèrent à ses funérailles[3]. »

Dominique de Savignac, docteur en théologie, obtint la cure de L'Isle où sa famille possédait la seigneurie de la Rivière. Après sept années de ministère pastoral, il mourut le 29 novembre 1692. Jean Dansan et Pierre Labaignère, chapelains royaux, furent présents à ses obsèques[4].

Georges Mascaron, bachelier en théologie, lui succéda.

En 1698, après entente avec les gros décimateurs, il devint curé congruiste.

En 1700, il plaida au Parlement contre les P. P. Jacobins de L'Isle. A cette époque, les moindres conflits étaient portés devant la justice compétente. Le clergé, les communautés religieuses subsistaient de leurs revenus propres et se voyaient contraints de défendre leurs intérêts temporels et d'assigner leurs censitaires ou leurs tenanciers récalcitrants.

Au mépris d'un usage trois fois séculaire[5], sanctionné le 9 décembre 1400, par ordonnance de Pierre de Foix, évêque de Comminges, le curé Mascaron voulut empêcher les Jacobins

1. Registres paroissiaux de l'église de Saint-Adrien.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Mémoire du syndic des Jacobins. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

de présider les obsèques des habitants qui demandaient la sépulture dans leur église. Il défendit aux religieux de lever les corps à domicile et de revêtir l'étole et le pluvial. Le syndic des Frères Prêcheurs rédigea un long Mémoire « pour N. N.-S. S. du Parlement. » Il exposait que les recteurs de L'Isle ayant sollicité des Comtes de Comminges l'usage de leur église du Château leur payèrent une redevance annuelle de cinq écus d'or. Par acte du 3 avril 1373, Pierre Raymond II transféra cette redevance au couvent des Jacobins. Les religieux y renoncèrent en faveur du curé qui leur donna pouvoir d'inhumer dans leur église tous ceux qui en témoigneraient le désir par écrit ou de vive voix. Les Jacobins proposaient d'abandonner le privilège, pourvu que le curé restituât les écus d'or. Nous ignorons si quelque arrêt trancha ce conflit d'attribution. Il est probable que l'état des choses demeura tel qu'auparavant.

Le curé Mascaron fonda une rente annuelle de 23 livres 10 sols pour le mariage des jeunes filles pauvres [1].

Il mourut le 18 mars 1709, et on l'inhuma « dans le presbytère de l'église. » Dominique Merens et François Ratio, chapelains, assistaient à la cérémonie [2].

L'abbé Noguiès ne remplit que pendant cinq ou six mois la charge de recteur [3].

L'évêque de Comminges confia le poste à Pierre Bascou, bâchelier en théologie et licencié en droit (1710). Son administration pastorale égala en durée celle des deux curés Raimond et Jean de Bayonne.

En 1742 il soutint un long procès [4] contre le curé de Martisserre et de Mirambeau, l'abbé Roignan, au sujet d'une dîme que les recteurs de L'Isle percevaient au quartier de Brestas.

Le curé Bascou remit un catalogue de ses revenus à l'abbé

1. Archives communales.
2. Registres paroissiaux.
3. *Ibid.*
4. Archives communales.

Digitized by Google

de Nisors, syndic du diocèse de Comminges. Il s'ensuivit une interminable procédure devant le Parlement de Toulouse. Le curé de L'Isle eut gain de cause, mais le curé de Mirambeau chicanait encore contre l'abbé Dabeaux en 1761.

Pierre Bascou mourut à l'âge de 90 ans, le 15 mai 1750. On l'inhuma dans la chapelle de Saint-Jacques. L'archiprêtre de Saint-Frajou, l'abbé Roucaud, présida ses funérailles [1].

Après lui, JOSEPH DABEAUX, docteur en théologie et maître ès-arts, occupa la cure de L'Isle-en-Dodon.

Le 2 avril 1757, il fut député par le conseil des notables pour se rendre au château d'Alan et patronner auprès de l'évêque les Jacobins que le roi menaçait de supprimer [2].

En 1774, il obtint des réparations à l'église et au clocher [3].

En 1777, il obtint aussi la restauration du presbytère qu'il déclarait inhabitable [4].

En 1778, l'abbé Dabeaux se rapprocha d'Aurignac, son pays natal, et devint curé de Cassagnabère. Il résidait à ce dernier poste, quand éclata la Révolution. M. Dabeaux s'acquit la plus triste célébrité, car il eut le malheur d'apostasier.

GABRIEL LASMARTRES, natif de Mancioux, fut nommé curé de L'Isle, au départ de l'abbé Dabeaux.

Saluons avec respect ce vaillant pasteur qui gouverna la paroisse plus de cinquante années, qui représenta le clergé du Comminges aux Etats Généraux, qui, durant les jours néfastes de la Terreur, prit la route de l'exil, et qui revint après la tempête dans sa cure bien-aimée avec l'auréole de la souffrance et de la persécution.

L'abbé Lasmartres inaugurait la dixième année de son ministère, lorsqu'il fut élu député du clergé en même temps que son évêque, M^gr d'Osmond. Il se rendit à Paris, le 25 avril 1789 [5],

1. Registres paroissiaux.
2. Registre des délibérations communales.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Registres paroissiaux.

Digitized by Google

confiant la paroisse au zèle de son vicaire, l'abbé Paul Bonnefond.

Il prit part aux principaux votes de l'Assemblée Constituante, il vit les premières grandes journées de la Révolution, et, parvenu au terme de son mandat, il refusa de prêter le serment civique, exigé de tous les prêtres. M. Lasmartres dut alors abandonner l'hôtel de Châtillon, son domicile à Paris, rue du Petit-Bourbon, sur la paroisse Saint-Sulpice : il se retira quelque temps à Mantes[1], district de Corbeil, en Seine-et-Oise. Là, il reçut un passeport qui lui permit de gagner les côtes de l'Angleterre où tant de prêtres fugitifs trouvèrent une large hospitalité.

Son ancien titre de Constituant lui valut de n'être pas considéré comme émigré[2]. Aussi le Comité de Saint-Gaudens accorda-t-il à son frère « main-levée des effets qu'on avait séquestrés chez la citoyenne Lacassagne[3]. »

En l'absence du pasteur, le curé intrus, *Camin*, s'arroge les fonctions paroissiales et signe le registre des sacrements de concert avec les vicaires légitimes, MM. Bonnefond et Grenier.

Bientôt, levant le masque, il devient officier public de la commune et donne aux habitants le scandale de son apostasie. Du haut de la chaire il abjure la religion dont il était le ministre, et, comme dénouement de ce pitoyable drame, le rénégat qui n'avait pas atteint sa trentième année contractait mariage à la face du District de la commune et de ses concitoyens.

Quand il déposa sur le bureau du Conseil général ses lettres de prêtrise, les membres présents le félicitèrent[4] « de cet acte généreux duquel dépend le bonheur du peuple, puisque dégagé de tous préjugés il ne connaîtra plus désormais que le culte de la Raison. »

1. Registres de la période révolutionnaire. (Archives de la mairie.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Digitized by Google

Peut-être, sous l'Empire, Camin obtint-il la dispense de ses vœux, à l'exemple de Talleyrand et de plusieurs autres. Quoi qu'il en soit, il fit publiquement, sur son lit de mort, la plus édifiante rétractation.

Le Conseil général, après avoir complimenté Camin, chargea Sansas, Mac et Laveran d'inventorier les meubles de l'église qui fut transformée en Temple Décadaire[1]. On ne célébra plus dès lors les offices divins que la nuit et dans certaines maisons éloignées de la ville.

Le 28 vendémiaire, an III, le Conseil[2] ordonne la démolition des chapelles champêtres de Saint-Roch et de Saint-Pierre. La vente des matériaux procura 1332 livres, 10 sols. Puis, on vendit « le jardin du ci-devant curé Lasmartres. » Le presbytère servit d'hôtel de ville et de maison d'école.

Après le 9 thermidor, quelques prêtres se montrèrent au dehors.

L'abbé Bayonne, ancien vicaire de Lombez, administra les sacrements; il signait : « Prêtre délégué. »

La chute de Robespierre, en 1794, rendit courage et hardiesse aux modérés. Sur leur demande, l'église fut rouverte le 24 thermidor[3]. L'abbé Marcepoil, ex-agent municipal, resté fidèle à ses devoirs sacerdotaux, l'abbé Louis Daran, de Saint-Frajou, et l'abbé Pierre Forgues célébrèrent de temps en temps le saint sacrifice. Quand ils eurent prêté serment à la Constitution de l'an VIII, le culte catholique put s'exercer en toute liberté.

Les prêtres accompagnèrent les cortèges funèbres jusqu'au cimetière : on organisa de nouveau les processions.

Dans l'intervalle, on était sans nouvelles de l'abbé Lasmartres, car le maire, Bertrand Malbois[4], sollicitait par une requête au sous-préfet de Saint-Gaudens la cure de L'Isle-en-

1. Registres de la période révolutionnaire. (Archives de la mairie.)
2. Papiers de la période révolutionnaire. (Archives de la mairie.)
3. *Ibid.*
4. Registre de la correspondance du maire. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

Dodon pour l'abbé Daran. Il écartait formellement l'abbé Marcepoil, originaire du Cantal, « qui ne comprenait point l'idiome du pays et qui était affligé d'une surdité profonde. »

Mais, durant ces pourparlers, l'archevêque de Toulouse, Mgr Primat, investit une seconde fois l'abbé Lasmartres et lui conféra le titre nouveau de curé-doyen du canton. Ce fut une bien vive joie pour le cœur de l'exilé, quand il put annoncer la date et l'heure de sa rentrée dans une paroisse qu'il n'espérait plus revoir. M. le maire Malbois voulut être l'interprète des sentiments de ses concitoyens. Il écrivait[1] dès le mois de pluviôse, an XI : « En répondant à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je viens vous témoigner, Monsieur le curé, la joie pure que nous avons ressentie de votre nomination à votre premier poste. La satisfaction de tous est entière et sera complète le jour où nous aurons l'avantage de vous embrasser et de vous donner de nouvelles preuves de notre attachement et de notre respect. Ce sera pour les habitants le plus beau jour de leur vie. » Le conseil municipal[2] vota aussitôt 300 francs au curé, 600 francs au vicaire, l'abbé Fadeuilhe, 400 francs destinés aux objets du culte; il regrettait, « vu l'état des finances, de ne pouvoir suivre l'impulsion de son cœur. »

M. le maire convoqua par lettre les autorités de la ville pour aller jusqu'à Saint-Roch à la rencontre du vénérable pasteur, déjà blanchi par l'âge et les épreuves. Un enfant de chœur, le jeune Laveran[3], débita d'une voix attendrie quelques strophes poétiques. Quand on eut échangé les souhaits de bienvenue, le cortège se dirigea vers l'église. On chanta le *Te Deum,* puis,

1. Registre de la correspondance du maire. (Archives de la mairie.)
2. Délibérations du conseil municipal
3. Il mourut, en 1876, curé-doyen de Cadours.

Cette harangue qu'on lui avait apprise était pleine de cœur sans doute, mais il y manquait peut-être la flamme de la poésie. Elle commençait par ces deux vers :

Enfin, après douze ans d'une absence cruelle,
Vous revenez à nous, pasteur toujours fidèle.

Digitized by Google

le bon curé, les yeux mouillés de larmes, promit à ses paroissiens reconquis de vivre au milieu d'eux jusqu'à son dernier soupir.

L'abbé Lasmartres dut se loger, moyennant une indemnité, dans la belle et confortable maison de Mme Pincemaille, sur les bords du canal. Le presbytère alors affecté à la gendarmerie, ne fut remis en état qu'après 1830. On l'a remanié de fond en comble récemment, et, grâce à la municipalité de 1884, présidée par M. le maire Moysen, le presbytère est digne de la ville et du pasteur.

En 1827, l'abbé Lasmartres, octogénaire, offrit au Conseil une croix monumentale qu'on planta sur la Place du Château. Le maire le pria d'autoriser l'inscription suivante au bas du socle de la croix : « Offert par la piété de M. Lasmartres, chanoine et curé. Accepté par la reconnaissance de ses paroissiens. » Les membres du Conseil décidèrent que[1] « la présente délibération serait couchée sur le registre de la commune pour qu'elle fût constamment sous les yeux de nos enfants à qui nous transmettrons les sentiments d'amour et de vénération que les vertus pastorales de M. Lasmartres nous ont toujours inspirées. »

Sur la fin de sa vie, l'abbé Lasmartres, accablé par les infirmités, demanda un vicaire régent, l'abbé Bernadet[2]. Il s'éteignit le 28 novembre 1831, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Le conseil municipal se chargea de la sépulture[3], concéda le terrain et fit apposer une plaque où l'on grava les titres et les vertus du vénéré défunt.

L'abbé Lasmartres est le premier curé de L'Isle dont la dépouille repose au cimetière. Près de sa tombe s'élève la grande croix centrale.

L'abbé Viguier remplaça l'abbé Lasmartres.

1. Délibération du 13 mai 1827.
2. L'abbé Bernadet mourut curé de Seysses.
3. Registre des Délibérations du conseil municipal.

Digitized by Google

Ce digne prêtre se concilia tous les cœurs. Il y eut une explosion de regrets dans la paroisse, quand on apprit sa nomination à l'archiprêtré de Villefranche-de-Lauragais (1845).

Son successeur, l'abbé GAUDENS PAYRAU, ancien curé de Soueich, était natif de Saint-Gaudens. Par sa tenue modeste et grave, par son zèle et sa vive piété, le nouveau curé inspira toujours à ses paroissiens un profond respect et une vive affection.

Il mourut presque subitement, la première semaine de novembre 1865. Une plaque de marbre fut scellée sur sa tombe par les soins du Conseil municipal. Son premier vicaire, l'abbé Garravé[1], de douce mémoire, improvisa son éloge funèbre et arracha des larmes à tous les assistants.

L'abbé GUY FOURMENT, originaire d'Encausse, passa de Blajan à L'Isle-en-Dodon.

En 1882, ce savant et digne prêtre, miné par une longue maladie, eut besoin d'un coadjuteur. M. l'abbé JUSTIN BORDATGES, son ancien vicaire et déjà curé-doyen de Boulogne, accepta par dévouement ces délicates fonctions. M. Fourment succomba l'année suivante (1883); l'abbé Bordatges lui succéda. Il gouverne aujourd'hui la paroisse et il n'a rien à envier des vertus de ses prédécesseurs.

1. Peu de temps après, l'abbé Garravé, devenu vicaire à Saint-Sernin, prononçait l'éloge funèbre de M. le curé Suberville. Au bout de quelques mois, il le suivait dans la tombe.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

LES CHAPELAINS DU ROI ET LES VICAIRES.

Après avoir bâti son église du Château, le Comte de Commin ges, Bernard VIII, n'oublia pas l'église paroissiale de Saint-Adrien : il y fonda quatre chapellenies[1].

Les titulaires de ce bénéfice jouirent de revenus annuels : on les nomma *chapelains du Comte* et plus tard *chapelains du roi*. Les quatre chapelains formaient la *consorce* ou communauté[2]. Le curé et le vicaire en étaient membres de droit. L'un des chapelains exerçait la charge de syndic au nom de la consorce. Les votes de ses collègues lui conféraient ce mandat, et l'élection avait lieu à la sacristie[3].

Beaucoup de fidèles, en ces temps de foi, léguaient par testament des œuvres pies. Préoccupés surtout d'assurer après leur mort la célébration d'un *obit* pour le repos de leur âme, ils établissaient des rentes au profit des chapelains qu'on appelait aussi *prêtres obituaires*.

Le syndic de la consorce faisait les recouvrements et poursuivait les débiteurs. Tous les actes constitutifs d'obits étaient classés avec un soin particulier. Nous en avons retrouvé d'énormes liasses aux archives communales. Le syndic veillait scrupuleusement à l'exécution des moindres clauses.

L'abbé Lavandier, chapelain du roi et syndic, rédigea, l'an 1633, le Registre des Obits ou *Tenets*. Les plus anciens datent du quinzième siècle. Au décès du testateur, le syn-

1. Archives de la mairie.
2. *Consortium*, participation aux mêmes avantages, aux mêmes intérêts.
3. Procès-verbaux des élections de la consorce.

Digitized by Google

dic exigeait des héritiers un acte de reconnaissance par-devant notaire, Il est curieux de lire les formules qu'on employait alors pour libeller un testament. Nous traduisons en partie[4] le testament de Marie de Sénars (1528). Suivant l'usage de l'époque, le notaire s'était servi de la langue latine.

4. « In Nomine S. S. Trinitatis et individuæ Unitatis, Patris et Filii « et Spiritûs Sancti, Amen. Quoniam Dei Filius, fons sapientiæ, Ver- « bum Patris, Dominus noster Jesus Christus, antequam in arà venera- « bili Sanctæ Crucis mortem voluit subire corporalem, suum condidit « Testamentum, cunctis pro fidelibus sancta mater Ecclesia exemplum « instituit ut ad instar sui Salvatoris homines christiani possent, quando « volunt, sua ultima condere testamenta, cùmque dies ultima sit incerta « vitaque hominis sit labilis, fragilis et caduca, sicque nemo in carne « positus mortem potest evadere carnalem, nec est qui valeat divinum « effugere judicium; idcirco sapiens de suis propriis disponere rebus « ne in futurum pro bonis cogitet et rebus suis aliqua oriatur dissensio « seu DEBATUM inter aliquas personas de mundo nec post ejus decessum « devenient ad ingratas, noverint universi et singuli, præsentes pariter « et futuri, quòd anno Incarnationis 1528 et die 18 mensis Januarii, « illustrisimo principe et domino nostro domino Francisco, Dei gratiâ « et Francorum rege regnante, apud Insulam Dodonis, Comitatûs et « diœcesis Convenarum, existens et personaliter constituta, videlicet Ma- « ria de Senars uxorque Joannis de Pujola, espaserii, habitatoris dictæ « Insulæ, de licentiâ sui mariti faciens omnia, sana per Dei gratiam « mente et corpore, bene audiens et vivens, cognoscens, rectèque et per- « fectè loquens, perfectâ mémoriâ, voluit ante mortis occasum saluti « animæ suæ providere distribuendo de suis bonis ad accipiendium cœ- « leste præmium. Præposito signo venerabili S. Crucis, suum fecit, con- « didit et ordinavit ultimum nuncupatum testamentum in hunc qui se- « quitur modum. In primis humiliter et devotè commendavit animam « suam altissimo Creatori, Domino nostro Jesu Christo et Beatissimæ « Mariæ Virgini, ejus piæ Matri, et toti civium supernorum collegio, « fundavit duos obitus super unum casalem situm in Juridictione In- « sulo Dodonis, loco *Prathesiau*, confrontatum cum Pujolio, celebrandos « per sacerdotes ecclesiæ parochialis et per Fratres Religiosos Conven- « tûs pro quibus dari voluit viginti scuta parva et quòd celebrentur LOU « ENDOUMAN DE SENT-PAOU. Instituit hæredes universales, Joannem, « suum fratrem, et Joannem de Pujolio, ejus filiolum. Factum in præ- « sentiâ testium et mei, Joannis Ayrali, publici auctoritate nobilium « virorum dominorum de Capitolio Tholosæ notarii, villæ Insulæ Do- « donis habitatoris. De præmissis requisitus, præsens testamentum re- « tinui et in hanc publicam formam redegi, signoque meo publico, ins- « trumentali et solido signavi. »

(Archives de la mairie.)

Digitized by Google

« Au nom de la Très Sainte Trinité et de l'indivisible Unité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il. Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, source de la sagesse, Verbe du Père, avant de subir la mort sur l'autel vénérable de la croix, voulut rédiger lui-même ses dernières volontés en faveur de tous les hommes, de même notre sainte Mère, l'Eglise, a établi que, à l'exemple de leur Sauveur, tous les chrétiens pourront, quand il leur plaira, dicter leur testament. Comme le jour de la mort est incertain, que la vie de l'homme est rapide, fragile et périssable, et que nul ne saurait éviter la mort et le jugement de Dieu, l'homme sage doit si bien arranger ses affaires qu'il n'ait pas à l'avenir d'inquiétude sur ce qu'il possède, qu'on ne puisse élever de contestation à ce sujet et que des héritiers ingrats ne viennent point recueillir ses biens après leur mort. C'est pourquoi nous faisons savoir à tous et à chacun, présents et futurs, que l'an de l'Incarnation 1528, le 18 janvier, sous le règne de notre illustre prince et seigneur, François, roi par la grâce de Dieu et des Français, à L'Isle-en-Dodon, ville du comté et du diocèse de Comminges, Marie de Sénars, femme de Jean Dupujol, fontainier, demeurant dans ladite ville, a comparu en personne avec sa permission. Se trouvant saine d'esprit et de corps par la grâce de Dieu, entendant, comprenant et parlant parfaitement, jouissant d'une mémoire complète, elle a voulu pourvoir avant sa mort au salut de son âme en distribuant sa fortune pour mériter la récompense du ciel. Ayant commencé par le vénérable signe de la croix, elle a fait et disposé son testament de la manière suivante. Elle recommande en toute humilité et dévotion son âme à son auguste Créateur, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la Bienheureuse Vierge Marie, sa pieuse Mère, et à toute la cour céleste. Elle constitue deux obits sur un jardin, sis dans la Juridiction de L'Isle-en-Dodon, au Pré-Commun, et confrontant à Pujol. Ces obits seront célébrés par les prêtres de l'église paroissiale et par les Frères Religieux du Couvent, moyennant la somme de vingt écus petits,

Digitized by Google

le lendemain de Saint-Paul. Elle établit comme héritiers universels Jean, son frère, et Jean Dupujol, son petit-fils. Fait en présence des témoins et de moi, Jean Ayral, notaire public, nommé par les nobles capitouls de Toulouse, demeurant à L'Isle-en-Dodon. De ce requis, j'ai retenu le présent testament, je l'ai redigé en cette forme publique et je l'ai signé de mon sceau public, plein et authentique. »

Jeanne Ayrali, du quartier de Larjo, dicte ses dernières volontés au vicaire, l'abbé Bénac, (1er octobre 1553[1].)

Le vicaire s'exprime ainsi : « *Ego infra subscriptus vicarius me subsignavi ad requisitionem dictæ testatricis, præsens testamentum retinui et in hanc formam fidelem scribi* (SIC). *De Benaco, presbyter, Insulæ Dodonis vicarius*[2]. »

« La testatrice se signe du saint arbre de la vraie croix, recommandant son âme à Dieu, à la Vierge Marie et à toute la cour céleste du paradis, renonçant au malin esprit. Elle a élégide sa sépulture à la gleyze paroissiale de L'Isle, à la sépulture de son pay et de sa may. Elle lègue dix escuts petits aux capéras séculiers[3]. »

Le notaire Lataste[4] débute par ces mots : « Etant en très bonne santé, Dieu merci, bien voyant, oyant et parfaitement parlant, connaissant et en bonne et parfaite mémoire, de ma franche volonté ai dicté, écrit et signé de ma propre main. » (1638).

Talazac, seigneur de Lacassaigne[5], teste comme il suit : « Au nom de l'individue Trinité, Père, Fils et benoît Saint-Esprit, je lègue une rente d'obit à l'église du couvent. »

Ces témoignages de piété naïve et profonde se reproduisent

1. Registre des Obits paroissiaux, rédigé par l'abbé Lavandier.

2. « Je soussigné vicaire ai donné ma signature à la requête de ladite testatrice. J'ai retenu le présent testament et je l'ai rédigé fidèlement en la forme suivante. De Bénac, prêtre, vicaire à L'Isle-en-Dodon. »

3. Registre des Obits paroissiaux.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

Digitized by Google

sous toutes les formes. On ne relit pas sans un charme secret ces documents d'une époque disparue.

La plupart des fondateurs d'obits stipulent en termes exprès[1] « que la messe mortuaire sera chantée avec diacre et sous-diacre. » Les uns demandent qu'on la célèbre à l'église paroissiale ou à l'église des Jacobins, les autres à l'église Saint-Adrien, au cimetière.

M. Debon[2], chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine du régiment d'Albigeois, fonde treize messes basses par acte passé chez Me Lalubre (1716), Il assigne une rente de cinq livres « sur la maison presbytérale, confrontant aux fossés de la ville, aux prisons publiques et au Château du Comte. »

Pierre Rignol[3] de la Valette, natif de L'Isle-en-Dodon, « pour honorer, louer et bénir Dieu, et en mémoire des prêtres obituaires, constitue par forme d'obit cinq messes hautes à célébrer chaque année aux quatre saisons et au mercredi des Quatre-Temps.

Jean Paute[4], recteur de Boissède, lègue 27 sols aux prêtres obituaires de L'Isle (1631).

Pour ne citer que les plus anciens[5], nous avons retrouvé les testaments de l'abbé Du Ratio (1540), de l'abbé Jean Dorléac (1546), de l'abbé Caubet, docteur en théologie et chapelain de Saint-Frajou (1621), etc.

Tous ceux qui renferment des legs pies sont classés dans la collection du syndic des prêtres obituaires.

La charge de syndic était indéfiniment renouvelable. L'abbé Lavandier remplit ces fonctions durant une vingtaine d'années. Nous lisons à la première page de son Registre[6] : « Les prêtres qui assistent aux divins offices les dimanches et jours

1. Registre des Obits paroissiaux.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Archives communales.
6. Registre des Obits paroissiaux.

Digitized by Google

de fêtes prendront seuls leur part des fondations obituaires. Ils devront faire diacre et sous-diacre à toutes les messes chantées par le curé ou le vicaire. »

En 1547, l'abbé Jean de Pegulhano fonda un obit pour établir à perpétuité le service de diacre et de sous-diacre.

Pierre de Benaco, Jean Bon, Jean de Pegulhano, Jean de Saint-Martin, Guilhem de Sancto Germario, Jean Bagnéris et Raimond Pessan, prêtres de L'Isle, signèrent la même année « un accord [1], se promettant de vivre comme frères, de solenniser toutes les fêtes *colables* et de servir toutes les messes grandes. » Pegulhano donna 40 livres tournois « réversibles sur tous les autres prêtres qui voudraient être participants. »

Voici les noms des prêtres syndics et des chapelains du roi depuis le seizième siècle :

1530. Jean Péguilhan, chapelain, syndic et notaire apostolique.

1545. Jean Dorléac, chapelain.

1547. Pierre Durègne et Arnaud Bon, chapelains.

1548. Jean Saint-Martin et Guilhem Saint-Germier, chapelains.

1554. Jean Ferré et Pierre Bénac, chapelains.

1557. Pierre Savignac et Jean Savignac, chapelains.

1558. Pierre Bouas, chapelain, Raimond Pessan, chapelain et syndic.

1565. Raimond Lestelle, chapelain et syndic, Bernard Cassagne, chapelain, mort le 15 novembre 1624.

1630. Romenguère, chapelain et syndic, mort le 9 janvier 1671.

1633. Jean Pierre Lavandier, chapelain et syndic, mort le 11 août 1675. On l'inhuma « dans le presbytère » de l'église paroissiale.

1640. Semont, chapelain. Il fut trouvé mort dans son lit, le 2 mars 1666.

1. Archives de la mairie.

Digitized by Google

1660. Matthieu Villepigue, chapelain et syndic. Il devint curé de Clarac et mourut le 17 mars 1693. On l'inhuma devant le maître-autel.

Jean Fréchou, chapelain.

Jean Caton, chapelain, mort le 25 août 1692.

1661. Jean Lalubie, chapelain, mort, à l'âge de quatre-vingt-six ans, le 6 janvier 1684.

1674. De Pallissard, chapelain et syndic.

1675. Capdeville et Médidier, chapelains.

A cette époque, les archives de l'église furent pillées. Le curé Bayonne le constate dans les registres paroissiaux.

1698. Savignac, chapelain et syndic.

1710. Ratio, chapelain et syndic. Il mourut à l'âge de trente-deux ans et il fut inhumé dans les chœur de l'église, le 30 juin 1714.

1739. Jean Joseph Lalubie, chapelain.

1740. Jean Louis de Pallissard, chapelain.

1769. Narbonne, chapelain.

Voici la liste des vicaires de L'Isle-en-Dodon depuis 1600 :

1600. Pierre de Crozade.

1625. Debraux.

1630. Dufréchou.

1631. Lavandier.

1633. Paul Passaron.

1651. Semont.

1678. Fréchou.

1680. Dansan.

1686. Blanc.

1691. Caton.

1692. Merens.

1693. Savignac.

1714. Bertin.

1726. Villecroze qui prit l'habit des Frères Prêcheurs au couvent de L'Isle-en-Dodon.

Digitized by Google

1736. Jean Pierre Bascou, neveu du curé Bascou, natif de la vallée d'Aure, qui mourut à l'âge de quarante-huit ans et qui fut inhumé dans le cimetière, près du portail de l'église de Saint-Adrien.

1744. Bourdette.

1745. Rolland.

1751. Gay.

1755. Desentis.

1756. Roucaud.

1769. Dastre.

1789. Paul Bonnefond qui administra la paroisse durant le mandat législatif du curé Lasmartres.

1790. Grenier.

Sous la Terreur et avant le Concordat, les abbés Antoine Marcepoil, ex-religieux, Louis Daran, Bayonne (de Lombez) et Moysen exercèrent le culte secrètement.

L'abbé Marcepoil, natif de Billom, fut nommé plus tard chanoine honoraire comme le curé Lasmartres. Il mourut le 23 messidor, an XII.

Le Père Bureau, ex-capucin, revint d'exil et séjourna dans sa famille où il vécut en parfait religieux.

1803. Fadeuilhe.

1811. Claverie.

1818. Bernadet, vicaire régent, mort à Seysses, en 1868.

1836. Faillières. Il eut le malheur d'apostasier et il mourut ministre protestant.

1838. Pémartin, mort curé de Cirès, en 1884.

1839. Demont, ancien curé de Molas, mort missionnaire dans l'Indo-Chine.

1841. Fraiche, mort curé d'Anan, en 1876.

1833. Castérés, aujourd'hui curé de Gensac (doyenné de Boulogne.

1846. Louis Payrau, aujourd'hui chanoine titulaire de Saint-Étienne.

1847. Darbon, mort curé de Mondavezan, en 1885.

Digitized by Google

1850. Estève, ancien curé d'Ox, canton de Muret.

1853. Manent, mort à L'Isle-en-Dodon, en 1859.

1854. Michel, aujourd'hui curé de Fronsac.

1857. Tambareau, aujourd'hui curé de Landorthe.

1860. Sacome, aujourd'hui curé de Castillon-de-Bonnefont.

1864. Léon Garravé, mort vicaire à Saint-Sernin, en 1866.

1864. Paul Cazaugrand, aujourd'hui curé de Casties-Labrande.

1865. Oreste Barès, plus tard Lazariste.

1867. Pédéjou, aujourd'hui curé de Montaudran.

1867. Justin Bordatges, ancien vicaire à Alan et à Aurignac, plus tard vicaire à Saint-Gaudens, curé de Villeneuve-de-Rivière, curé-doyen de Boulogne, vicaire régent de L'Isle-en-Dodon, et aujourd'hui curé-doyen de la même ville.

1868. Aimé Larrieu, ancien vicaire à Saint-Sernin et à Saint-Étienne, plus tard curé-doyen de Castanet, aujourd'hui curé de Saint-Aubin, à Toulouse.

1868. Ludovic Lesage, ancien vicaire à Saint-Pierre et à la Daurade, aujourd'hui directeur du Cercle catholique de Saint-Étienne, à Toulouse.

1873. Jean Marc, plus tard vicaire à Saint-Sernin, aujourd'hui curé de Montespan.

1873. Bertrand Vignau, aujourd'hui curé de Labarthe-de-Rivière.

1874. Marc Ferrère, aujourd'hui curé de Lussan.

1876. Jacques Tapie, aujourd'hui curé de Malvezie.

1880. Célestin Destoup, aujourd'hui curé de Loudet.

1882. Beauclou, aujourd'hui vicaire à Bagnères-de-Luchon.

1884. Augustin Bordes.

Voici les noms de nos compatriotes qui sont devenus prêtres :

Laveran, mort curé-doyen de Cadours (1876).

Pagan, mort archiprêtre de Saint-Étienne, à Toulouse.

Alphonse Cazaneuve, mort aumônier supérieur de la marine, à Saïgon (1873).

Digitized by Google

Amédée Cazes, ancien curé de Lunax, mort à Toulouse, sur la paroisse de la Dalbade (1884).

Henri Souville, chanoine honoraire, aumônier des sœurs du Calvaire à l'asile Delaye, mort en 1886.

Ducassé, aujourd'hui curé de Saint-Frajou.

Louis Ratio, aujourd'hui curé de Boissède.

Ruquet, aujourd'hui curé de Charlas.

Augustin Lasserre, ancien vicaire à Luchon et à Saint-Gaudens, aujourd'hui curé de Puymaurin.

Alfred Hérail, ancien vicaire à Muret et à Saint-Sernin, aujourd'hui curé de Labarthe-Inard.

Auguste Robert, ancien vicaire à Aurignac, aujourd'hui curé de Molas.

Benjamin Magre, ancien vicaire à Boulogne, aujourd'hui aumônier du couvent de la Sainte-Famille du Rouergue, à Toulouse.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

LE COUVENT ET L'ÉGLISE DES JACOBINS.

Bernard VIII, le bienfaiteur de la châtellenie, voulut doter d'un couvent sa chère ville de L'Isle-en-Dodon.

Le 20 janvier 1371, il fonda[1] le monastère des Frères Prêcheurs qu'on désignait sous le nom de Jacobins, depuis que les enfants de Saint-Dominique s'établirent, en 1218, dans la rue Saint-Jacques, à Paris.

Cet ordre célèbre existait depuis un siècle et demi, quand le Comte de Comminges appela six de ses membres à résider et à vivre en communauté, près de son château fort, au centre même de L'Isle. Bernard VIII leur assigna pour revenus le bois du Thés, deux tuileries et les fours banaux[2].

L'enceinte du monastère occupait un large emplacement. Les prés et le jardin s'étendaient sur les bords de la Save : l'entrée principale s'ouvrait en face du château. Le côté nord de la rue du Bourguet, jadis rue Saint-Dominique, formait l'église des Jacobins.

Cette église, de style ogival, était plus vaste que l'église du Comte dont les curés avaient obtenu la jouissance. Elle comprenait six chapelles, quatre confessionnaux et des bancs d'œuvre[3]. Les deux Confréries du *Rosaire* et de *Sainte-Barbe* y tenaient leurs assemblées régulières.

Toute famille aisée acquérait un droit de sépulture à l'église des Jacobins. La plupart des habitants de L'Isle dorment leur dernier sommeil sous les dalles de la vieille église

1. Papiers relatifs aux Jacobins. (Archives de la mairie.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Digitized by Google

du Bourguet. Toutes les fois que de nouveaux propriétaires ont fait creuser le sol, la pioche a mis à nu plusieurs fragments de cadavres. Nous avons ramassé nous-même, il y a trois ans, des crânes parfaitement conservés. La mâchoire de quatre d'entre eux était garnie de sa double rangée de dents. Trente crânes au moins furent ainsi découverts. Au lieu de les déposer au cimetière, un ouvrier les entassa dans un coin, et ces débris humains ne tardèrent pas à tomber en poussière.

Le cadastre dénombre ainsi les biens[1] du monastère qui n'étaient pas soumis à l'impôt : « Le syndic du couvent possède *noblement* une église avec chapelles, cloître, maisons, grange, tinal, basse-cour, écuries, jardin et terres au quartier du Bourguet, plus une maison avec pâtus à la rue de Maubec où est le four banal, confrontant au septentrion avec la rue du Corpore Christi. » Le roi s'était adjugé les tuileries et le bois du Thés, en 1704.

Les archives du monastère classées avec soin par le syndic renfermaient beaucoup de pièces anciennes et curieuses. Une partie de ces documents fut transportée à Saint-Gaudens où elle devint la proie d'un incendie, en 1794. L'autre partie passa aux mains du notaire Lalubie avec qui nous ferons plus tard une ample connaissance. Lalubie se rendit acquéreur des immeubles du couvent et gaspilla d'une façon déplorable ces papiers dont il n'appréciait guère la valeur[2].

Il nous reste néanmoins le livre des Obits[3], tenu à jour et relatant les fondations pieuses.

Comme les chapelains de la consorce, les religieux élisaient leur syndic qui défendait leurs droits devant les tribunaux. Les fidèles avaient constitué des rentes nombreuses aux Jacobins.

1. Cadastre de 1777. (Archives de la mairie.)

2. Des parchemins curieux furent livrés plus tard aux buralistes de la ville. Dans notre enfance, nous avons vu plusieurs de ces documents roulés en cornets de tabac.

3. Registre des Obits du couvent des RR. PP. Jacobins.

Digitized by Google

Le registre où sont énumérées les reconnaissances d'obits et les autres legs pies date de 1615. Tous ces actes se retrouvent dans les minutes de Mes Labobéa, Jean Beauvoir et Jean de Cassanéa, notaires royaux à l'Isle-en-Dodon.

Géraud de Nérac, seigneur d'Anan, François de Martres, seigneur de Boussac, Balthazar de Sabailhan, seigneur de Boissède, Bertrand de Comminges, seigneur de Martisserre, léguèrent des rentes au couvent vers 1550[1].

Bernard de Pallissard dont tous les ancêtres étaient inhumés chez les Jacobins constitue une rente annuelle de neuf livres pour quatre messes à célébrer, soit : le lendemain de sa mort, le lendemain de Notre-Dame de Septembre, jour de la fête du patron Saint-Adrien, le lendemain du Rosaire de Mars, et le lendemain de Saint-Dominique ou de Saint-Bernard. (14 septembre 1743[2].)

Jean de Baïaut, seigneur de Lamothe, en Astarac, capitaine châtelain de L'Isle, Alexandre de Sédeilhac, seigneur de Saint-Léonard, Castelnau, Boissède et autres places, Bernard Saint-Pierre, Docteur en théologie et curé d'Espaon, Henri de Benque, seigneur de Baudéan, laissent des œuvres pies au P. Vielzieux, syndic des Jacobins[3].

En 1665, le P. Cammas était prieur, le P. Jammes, sous-prieur : les P. P. Beauregard et Lagausie résidaient à la maison de L'Isle.

Guillaume Villepigue, cavalier de la compagnie de Saint-Blancat au régiment du marquis d'Albret, avant de partir pour le Roussillon, teste en faveur des Jacobins chez Me Barsalon, notaire à Carcassonne (1675). Il en informe le P. Perraud, syndic des religieux[4], et le P. François Carrier, prieur du monastère.

Gaston de Foix, conseiller du roi au Conseil d'État, capitaine

1. Registre des Obits du couvent des RR. PP. Jacobins.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Digitized by Google

de cent hommes d'armes de ses ordonnances et sénéchal du Nébouzan, Pierre de la Crampe, conseiller du roi en la cour des Aides de Bordeaux, commissaire départi par Sa Majesté pour vérifier les dettes d'Armagnac, Neste et Barousse, comte de Lectoure[1], favorisent ses fondations.

En 1740, le P. Villecroze, ancien vicaire de la paroisse, exerçait la charge de syndic.

En 1760, le P. Dansan, natif de L'Isle, remplit ces fonctions durant plusieurs années.

Les Jacobins vivaient en bonne intelligence avec le clergé paroissial et avec les habitants. Il y eut bien parfois quelques nuages à l'horizon. Les uns et les autres plaidèrent et se battirent à coups de procédure, mais, la sentence rendue, tout rentra dans l'ordre et dans le calme.

Nous avons raconté plus haut le différend que souleva contre les religieux le curé Mascaron au sujet du droit honorifique des funérailles (1700).

En 1766, Louis XV nomma l'archevêque d'Arles président d'une commission chargée de réduire le nombre des monastères du royaume. Le bruit courut en ville que le couvent des Jacobins allait être supprimé. Aussitôt les échevins convoquent les notables et le curé Dabeaux, puis, tout ému, le maire[2] « expose qu'un tel bruit a donné l'alarme au public et *jeté la consternation* dans cette paroisse. La ville y perdrait quatre mille livres de dépenses, les pauvres des bienfaiteurs généreux, les fidèles un sujet permanent d'édification, l'église une source inépuisable de prédicateurs, le curé des collaborateurs infatigables. La ville comptant mille six cents âmes, il faudrait plusieurs vicaires. Il faut considérer de plus que les enfants de la ville qui se destinent au cloître choisissent de préférence cette maison. »

Séance tenante, on écrit une supplique à Mgr de La Vrillière,

1. Registre des Obits du couvent des RR. PP. Jacobins.
2. Registre des Délibérations communales.

Digitized by Google

secrétaire d'État, et l'on députe auprès de l'évêque de Comminges M. le curé Dabeaux et M. Dansan, seigneur de La Garde (21 septembre 1766).

Les échevins « seront tenus d'agir, demander, requérir, supplier, solliciter, soutenir et défendre pour la ville, car un tel départ y produirait la désolation. »

Les Frères Prêcheurs de L'Isle ne furent point visés par la commission de réforme. Ils ne prévoyaient pas alors que l'Assemblée Constituante se chargerait de cette mission.

En 1774, le maire et les consuls de L'Isle engagèrent un long et dispendieux procès contre le couvent[1]. Depuis la concession de Bernard VIII, les Jacobins possédaient le four banal « où les habitants de la cité devaient cuire leurs pâtes[2]. » Les « forains » pouvaient avoir des fours à domicile, moyennant la redevance annuelle d'une mesure de blé au profit des religieux.

On se plaignit, à cette époque, de la mauvaise qualité du pain. Cette plainte revenait assez fréquemment, car, le 24 janvier 1723, les Jacobins signèrent avec les consuls une transaction qui les obligeait à fournir le pain « bien cuit et bien conditionné. »

Cinquante ans après, on réclama de nouveau ; le pain n'était pas cuit à point. Les religieux se rejetèrent sur la cherté du bois. Le maire cita les Jacobins devant le Parlement de Toulouse. Il s'exprimait en termes violents. « La banalité est assez odieuse par elle-même sans rendre pire la condition de ceux qui y sont soumis. Un asservissement vis-à-vis d'une communauté considérable ne doit pas dégénérer en une espèce d'esclavage et de despotisme qui deviendrait toujours plus gênant, plus incommode, plus désagréable et plus dispendieux, au gré de quelques moines dont l'intérêt ne doit pas être aussi précieux que celui d'un très grand nombre de familles.

1. Procès de la communauté contre les Pères Jacobins. (Archives de la mairie.)
2. Charte de Bernard VIII.

Digitized by Google

Malgré ces doléances, le Parlement rendit son arrêt en faveur des Jacobins (31 janvier 1776). Ceux-ci néanmoins cessèrent de chauffer leur four. Les consuls exigèrent des dommages-intérêts (3 mars). De là, second procès qui se termina par une transaction. Les religieux payèrent 183 livres 15 sols pour frais judiciaires.

Dans ce siècle où les droits féodaux étaient encore si nombreux et si complexes, il fallait nécessairement plaider. Les sentences des Juges royaux, des baillis, du sénéchal et du Parlement rempliraient des volumes. Ces démêlés ne troublaient pas cependant les rapports de la vie privée. Les habitants de L'Isle et les consuls, en toute occasion, témoignèrent aux Jacobins une bien vive sympathie.

Nous arrivons au 13 février 1790. A cette date, l'Assemblée, Constituante décrète la suppression des vœux monastiques. Le procureur-syndic du District de Saint-Gaudens, Montalègre, charge Dastugue, médecin à Boulogne, de se rendre à L'Isle pour dresser l'inventaire des biens du couvent (26 novembre 1790.)[1] Les officiers municipaux reçoivent l'ordre d'afficher la vente des immeubles et d'y procéder à neuf heures du matin, le 16 mars 1791[2].

Le mobilier fut vendu le 18 avril et jours suivants.

Le Père Dansan était mort, presque octogénaire, le 14 février précédent : il avait légué tous ses meubles au Père Audrin, le dernier prieur, âgé lui-même de cinquante-cinq ans. Le District confirma cette donation et permit au prieur et aux deux convers Darrou et Boussard de conserver le linge indispensable. Le P. Audrin avait demandé par lettre[3] du 16 mars 1791 « qu'on lui laissât son lit dans une alcôve, lit garni d'un rideau de cotonnade à flammes avec paillasse, matelas, couette, traversin, deux couvertures, l'une en laine, l'autre en coton,

1 Archives communales.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Digitized by Google

une table à pied de biche, un vieux fauteuil, six chaises en paille, deux chenets, des pincettes. » Il réclamait pour le Frère Boussard « un lit complet, un prie-Dieu, une *Histoire des Hérésies*, un rituel romain ; » pour le Frère Darrou « une armoire en bois de chêne, un lit complet et un prie-Dieu. »

Le 18 avril, dans une seconde lettre[1] il demandait à ses anciens collègues du corps municipal « des ustensiles de cuisine et un lit à l'infirmerie pour lui et pour un ami bienfaisant qui lui tiendra compagnie et le préservera peut-être de malheurs plus grands que ceux dont il est depuis quelque temps la triste victime. »

Dastugue écrivait[2], la veille, à la municipalité : « J'ai remis en mains sûres les vases sacrés qui ne doivent pas être vendus. J'ai omis d'inventorier plusieurs objets par bonté pour un religieux qui a beaucoup de mérite et non pour le Père Dansan qui était ses antipodes. »

N'est-ce pas un spectacle navrant de voir dépouiller ces religieux inoffensifs que le peuple aimait et dont plusieurs générations avaient recueilli les bienfaits de tout genre ?

Le notaire Lalubie se rendit adjudicataire des immeubles. Le District réserva formellement les cloches de l'église, la bibliothèque et les archives. Nous savons quel usage fit des archives Me Lalubie. Deux charretiers portèrent à Saint-Gaudens dix-huit caisses et deux mannequins[3].

L'écurie renfermait une paire de bœufs et une jument. Mac acheta les bœufs, Malbois la jument et Caton la paille, total : 561 livres.

Les marguilliers Bertin et Villepigue remirent au maire l'argenterie. On laissa pour quelque temps dans l'église[4] « le maître-autel en sculpture et doré avec assortiments à l'an-

1. Archives communales.
2. *Ibid.*
3. Archives de la mairie.
4. Rapport fait au District de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

cienne, le lutrin, les stalles, un guéridon servant au cierge pascal, six autels décorés, quatre confessionnaux, un banc d'œuvre des marguilliers, un bénitier sur pied rond en marbre, une chaire en bois vieux, un petit tronc, treize tableaux et un mauvais balustre. »

L'église devint plus tard un magasin à fourrages. On en retrouve des vestiges notables à l'intérieur de chaque maison, au côté gauche de la rue du Bourguet, quand on se dirige vers le pont. Un café moderne se trouve installé dans l'ancienne sacristie gothique.

La majeure partie du vieux couvent est convertie en maison d'école. L'autre appartient à MM. Jules et Alexandre Hérail.

Que de fois, dans nos jeux d'enfant, nous avons traversé la grande salle du chapitre où se tenaient les États du Comminges et qui servait de salon à leur vénérable mère!

Les archives du couvent contenaient des titres nombreux et quelques pièces d'une haute valeur. Elles occupaient vingt-quatre tiroirs dont voici l'inventaire[1] : 1° Titres concernant l'érection du couvent; 2° Titres relatifs au four banal; 3° Titres relatifs au bois du Thès; 4° Titres relatifs à l'église du couvent; 5° Titres relatifs aux métairies de Puymaurin, de Saint-Thomas à Coueilhes, d'Agassac et de Castelgailhard; 6° Titres de rentes provinciales, Marcassus, Pallissard, Savignac, Lavandier; 7° Titres concernant des particuliers; 8° Obits de Boissède; 9° Testaments de Bertrand de Lamézan, de Dario de Fabas, de Jean d'Ansan, de Baudéan de Pargesse etc.; 10° Vignes de la Périssère et de Freymolle; 11° Biens d'Anan et vigne de Saint-Martin; 12° Titres difficiles à déchiffrer; 13° Papiers relatifs à l'hôpital de L'Isle et à l'hôpital de la Grave; 14° Papiers concernant des nobles; 15° Quittances diverses; 16° Emprunts acquittés; 17° Vieux parchemins; 18° et 19° Tiroirs vides; 20° Dépouillement du cadastre; 21° Ca-

1. Inventaire dressé par Pelleport-Duplech, maire de L'Isle-en-Dodon et par Bertrand Malbois, procureur-syndic de la commune.

Digitized by Google

dastre de Puymaurin; 22° Papiers relatifs aux consuls de L'Isle; 23° et 24° Legs pour messes.

Ainsi finit, au milieu de la tourmente, le couvent des Jacobins fondé par un Comte de Comminges : il avait subsisté plus de quatre siècles et demi.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

L'HÔPITAL SAINTE-QUITTERIE.

Le Comte Bernard VIII qui gouverna le Comminges pendant quarante années (1295-1335) combla de ses libéralités la châtellenie de L'Isle-en-Dodon. Après avoir construit l'église du château dont il octroya l'usage aux curés de la paroisse, il fonda le couvent des Frères Prêcheurs (1330) et le dota de revenus considérables. En 1299, il fit bâtir en dehors des murs, près de son moulin de la Porte, l'Hôpital de Sainte-Quitterie, puis il appela pour le desservir les Hospitaliers d'Aubrac.

Cet ordre fut créé par Adalard, comte de Flandre, au village d'Aubrac, dans le diocèse de Rodez (1031). Il se composait de *chevaliers* qui escortaient les pèlerins, de *prêtres* qui se chargeaient des soins spirituels, de *frères lais* qui accomplissaient des œuvres diverses de charité, et des *Donnés* qui s'occupaient du temporel. Le supérieur s'appelait *Dom* et l'établissement portait le nom de *Domerie*. Les richesses que l'ordre acquit dans la suite causèrent le relâchement de la discipline. Les Hospitaliers d'Aubrac furent supprimés vers l'an 1650 et remplacés par les Chanoines réguliers de la Chancellade. Cet ordre de chanoines avait pris naissance au fond d'une solitude, à quatre kilomètres de Périgueux, près d'une source, entourée d'un treillis, *fons cancellatus*. Ces religieux observaient la règle de saint Augustin. Durant trois siècles et demi, la chapelle de l'hôpital Sainte-Quitterie fut desservie par un prêtre d'Aubrac qui dirigeait l'hôpital et portait le titre de *Commandeur*.

Le culte de sainte Quitterie, vierge espagnole, jouissait

Digitized by Google

d'une grande popularité dans nos provinces méridionales. Plusieurs diocèses du Midi célèbrent encore sa fête. Elle subit le martyre non loin de la ville d'Aire. On l'invoquait pour la guérison de la rage et des maladies épidémiques. Les religieux d'Aubrac lui dédièrent de nombreux hôpitaux.

Le Comte de Comminges s'était chargé de pourvoir à la subsistance des malades. Nous savons par le cadastre de 1773 que l'hôpital de L'Isle-en-Dodon possédait « les parois de l'ancienne bâtisse qui s'était écroulée, une terre avec *péchédé* (terrain en friche où l'on menait paître le bétail), bois taillis et *bousigue* (petit bois) au quartier de Maillas, et une terre au quartier du Plech confrontant aux propriétés de M. de Pallissard. »

Après la suppression des Frères d'Aubrac, l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem prit le service de l'hôpital. Dom de Calhat fut nommé commandeur.

Les chanoines de la Chancellade lui succédèrent, mais ils quittèrent L'Isle-en-Dodon vers l'an 1730; peu de temps après, l'hôpital lui-même tombait en ruine.

Le commandeur de Sainte-Quitterie, absent comme les autres membres de son ordre, revendiquait néanmoins la possession de son bénéfice. En 1740, le syndic de la ville[1] et des pauvres formait une instance au Parlement de Toulouse « contre Me Joseph Potier, prêtre, chanoine régulier de la Domerie d'Aubrac, se prétendant titulaire de la commanderie de l'Hôpital de L'Isle-en-Dodon. » Le procureur général[2], prenant la cause des pauvres, conclut « au délaissement de l'hôpital par Me Potier et à sa réintégrande par la communauté. » Sur ces entrefaites, Me Jean Joseph de Salleton, chanoine régulier du même ordre, fut nommé commandeur. Le nouveau titulaire de Sainte-Quitterie se rendit à L'Isle et s'empressa d'offrir une transaction que souscrivit le Conseil chez Me Lalubie, notaire royal, le 6 novembre 1748. M. de Salleton promit d'exécuter la

1. Procédure contre Me Potier, commandeur. (Archives communales.)
2. Arrêts du Parlement de Toulouse.

Digitized by Google

charte de Bernard VIII dans toutes ses clauses. Le Comte de Comminges stipulait notamment[1] « que le dom d'Aubrac nommerait à l'hôpital un chapelain perpétuel afin d'y prier Dieu aux heures canoniales pour l'âme des seigneurs comtes et d'y exercer l'hospitalité, ce que ne faisant pas ou cessant, lesdits dom et religieux d'Aubrac devront être expulsés et ledit hôpital rentrera dans le domaine desdits seigneurs comtes de Comminges, fondateurs. »

Loin de satisfaire aux devoirs de sa charge, M. de Salleton s'empressa d'affermer à son seul profit les biens de l'hôpital consistant en vingt-sept sesterées de terre, puis il se retira dans le Rouergue.

Douze années s'écoulèrent. Les pauvres ne percevaient aucune rente. Cette longue absence du commandeur fut considérée comme une désertion; les échevins convoquent les notables. On décide[2] « qu'il faut rebâtir un Hôtel-Dieu pour les pauvres dont le nombre s'accroît chaque jour, et qu'il faut évincer M. de Salleton. » Celui-ci était devenu curé de Ventouse, près de Mante, en Angoumois, comme nous l'apprend une de ses lettres, datée du 19 février 1772. Le conseil décida qu'on lui paierait une rente viagère et qu'on élèverait un nouvel hôpital. En attendant l'exécution de ce projet, la communauté nomma un syndic des pauvres qui distribuait les secours à domicile.

Une dernière fois, l'abbé de Salleton écrivit aux officiers municipaux, le 25 mars 1791 :

« Messieurs,

« En qualité de jadis commandeur de Sainte-Quitterie de « L'Isle-en-Dodon, pour satisfaire à la demande du directoire « de mon District, j'ay l'honneur de vous certifier par écrit « signé de M. le maire et municipaux de la municipalité de

1. Délibération communale (1748).
2. Délibération communale (1772).

Digitized by Google

« L'Isle que mon petit bénéfice de L'Isle-en-Dodon était affermé « ci-devant au sieur Lacaze 120 livres, et en dernier lieu au « sieur Fournié, de L'Isle, 150 livres, quittes de toutes char- « ges.

« Je vous prie, Messieurs, de me marquer en âme et cons- « cience ce que vaudra la coupe des bois, faite en son temps. « Je suis chargé par le District de vous adresser cette de- « mande. Elle m'est absolument nécessaire et j'ay l'honneur « de vous supplier de me donner réponse à cet effet. Je seray « rempli de reconnaissance et je seray avec les sentiments les « plus vrays de respect, Messieurs et très honorés frères et « citoyens,

« Votre très humble et très obéissant serviteur et frère.

« De Salleton, ancien commandeur et curé de Ventouse, « département de la Charente, ci-devant province d'An- « goumois. »

« Puis-je vous demander si les fonds de Commanderie sont « vendus et combien? Réponse, je vous prie, et mille par- « dons. »

A cette époque, il ne fut plus question de rebâtir un Hôtel-Dieu.

La caserne de gendarmerie et quelques maisons particulières occupent aujourd'hui l'emplacement de l'hôpital. Il n'en reste d'autre vestige que l'ancien *carrélot*, et le peuple en a tout à fait perdu le souvenir.

Le premier Bureau de Bienfaisance fut créé le 11 fructidor an XI. Les administrateurs étaient MM. Caton, Pelleport, Marrast, Roger, médecin, et Sance Sabin de Pallissard, l'ancien juge royal, qualifié d'homme de loi.

De nos jours, l'assistance publique fonctionne régulièrement à L'Isle-en-Dodon. M. Malbois légua en 1852 une rente annuelle de 137 francs pour les pauvres. Divers autres legs accrurent les revenus du Bureau.

Digitized by Google

La société de Saint-Vincent de Paul distribue aux pauvres d'abondantes aumônes. Il existe aussi une Société de secours mutuels sous le vocable de Saint-Roch.

La ville possédait jadis un service de santé. Elle rétribuait le médecin et l'apothicaire qui devaient leurs soins et leurs médicaments à tous les membres de la Communauté. En 1616, Jerôme de Malbois est Docteur en médecine, Jean de Micon, maître apothicaire. En 1683, Eusèbe de Mirepoix est médecin *gagiste*.

En 1769, le conseil[1] paie 200 livres au nouveau médecin, Louis de Cassassolles de Saramon, « pour qu'il donne ses soins à tous, non comprises les gratifications des particuliers, attendu que les malades ne sont que trop ordinaires dans ce climat. »

Sur la réclamation du médecin, on élève ses honoraires à 350 livres. Mais « il sera tenu de servir tous et chacun, sans exception des sieurs curé, le vicaire et la maison religieuse des Frères Prêcheurs de cette ville, non plus que des maisons du seigneur Baron de Boissède, du Baron de Puymaurin, à Larjo, de M. de Baudéan, à Pargesse, sans qu'il puisse exiger aucun droit de visite de jour et de nuit. Il traitera de gré à gré avec ceux qui l'appelleront à la campagne. »

En 1773, le conseil choisit un nouveau médecin à la place de Cassassolles qui traite avec les consuls de Mauvezin. On le remercie des services qu'il a rendus et on choisit Pierre Pelleport, Docteur en médecine.

En 1783, Cazes est médecin des pauvres : on lui alloue 400 livres d'appointements.

En 1793, Blaise Moysen, pharmacien dans un hôpital de Carcassonne, ouvre une pharmacie à L'Isle-en-Dodon et devient agent salpêtrier du District. Roger est médecin des pauvres.

En 1830, M. Camin exerce la charge de médecin cantonal. MM. Souville et Moysen sont pharmaciens. En 1857, les doc-

1. Délibération communale du 22 janvier 1769.

Digitized by Google

teurs-médecins du canton étaient : MM. Bistos-Vaysse, Cazes, Cochiarallo, d'Hers : les officiers de santé : MM. Regraffe, Abadie, Suatis, Ducos, Carrère et Bosc.

Les pharmaciens de L'Isle-en-Dodon sont aujourd'hui : MM. Abadie, Moysen et Souville : les docteurs-médecins du canton : MM. Bistos-Vaysse, Talazac et Ducasse, à L'Isle-en-Dodon, MM. d'Hers, père et fils, à Puymaurin : les officiers de santé : M. Saint-Martin, à L'Isle-en-Dodon, M. Labédan, à Montbernard, M. Basc, à Puymaurin, M. Burgalat à Saint-Laurent.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

L'autorité des Comtes de Comminges ne fut jamais oppressive pour leur vassaux. Seigneurs immédiats de notre châtellenie, ils n'y résidaient qu'à de rares intervalles. Le château seul, avec ses tours, ses créneaux et ses meurtrières, se dressait au milieu de la ville comme le symbole matériel de leur puissance. Alors que tant d'autres communautés gémissaient fréquemment sous la tyrannie d'un seigneur local, la vie de famille se développa tout à l'aise, et L'Isle-en-Dodon jouit en pleine sécurité des franchises que lui octroyèrent ses Comtes, même avant l'émancipation des communes.

Les provinces du midi de la France avaient gardé le souvenir des vicilles municipalités romaines. « On appelait *municipe*, dit Littré, une ville du Latium ou de l'Italie qui s'administrait d'après ses propres lois et coutumes et qui participait au droit de bourgeoisie de Rome (*municipium, munia capere*, occuper des fonctions, une charge). » Dans nos pays, l'organisation communale se régla sur celle du municipe romain. Tous les citoyens actifs remplacèrent l'ancienne *curie* : ils confiaient aux plus capables d'entre eux les charges publiques. Ces magistrats élus se nommaient *échevins* dans le Nord, *jurats*, *syndics* ou *consuls* dans le Midi.

ARTICLE PREMIER.

Les Consuls.

A L'Isle-en-Dodon, l'élection des consuls appartenait exclusivement à l'assemblée communale. Revêtus d'une livrée rouge

Digitized by Google

et noire et du chaperon[1], signe distinctif de leur dignité, les consuls, au nombre de quatre, juraient, « les mains mises sur les saints évangiles et en présence du Juge royal, d'être fidèles au roi, de protéger la veuve et l'orphelin, de soutenir les droits de la communauté, » puis on les installait à l'église dans le banc consulaire.

Les consuls exerçaient, concurremment avec le juge royal, la justice criminelle, avec l'assistance d'un *assesseur* gradué, et ils exerçaient la justice politique et civile *jusqu'à la somme de soixante sols*. Ils avaient le droit exclusif de police, droit reconnu par divers arrêts du Parlement (1512, 1611, 1665). Ils géraient les affaires communales, ils arrêtaient les rôles de la taille, ils nommaient leur greffier. Les consuls, au terme de leurs fonctions, proposaient une liste de huit candidats. Sur cette liste l'assemblée générale choisissait quatre consuls définitifs et parmi les quatre un syndic de la communauté qui la défendait en justice. Elle nommait ou l'un des consuls ou l'un de ses membres *collecteur des impôts*. Quand celui-ci remettait ses comptes, l'assemblée désignait deux ou quatre *vérificateurs* qui les revisaient soigneusement.

Le premier consul se distinguait de ses collègues dans l'ordre hiérarchique. Il convoquait le conseil général à l'hôtel de ville, « au son de la cloche, en la forme accoutumée. » Il exposait l'objet des délibérations; partout il avait la préséance. Parfois, les deux premiers consuls s'intitulaient *consuls régents*. Ils étaient d'ordinaire nobles ou gradués ou pour le moins bourgeois. Les marchands et artisans pouvaient prétendre aux fonctions de troisième et quatrième consul : on les appelait quelquefois *consuls assesseurs*.

En 1765, les consuls prirent le nom *d'échevins*; l'échevinat durait deux ans. Aux élections du 12 février 1777, ils revinrent à l'ancien usage, et le titre de consul fut rétabli.

1. Le chaperon était un ornement composé de deux bandes d'étoffe, ornées de franges, qui se portait sur l'épaule gauche.

Digitized by Google

On publiait à son de trompe les arrêtés consulaires.

Il existe aux archives de la mairie plusieurs collections de procès-verbaux et de jugements de police rendus par les consuls « en leur cour de justice, à l'hôtel de ville. »

Les consuls gradués pouvaient instruire eux-mêmes les procédures criminelles, à l'exception des cas royaux, et percevoir des épices. A défaut de gradués, un assesseur honoraire qui était souvent le juge royal devait les assister.

Le consulat fut une magistrature d'autant plus recherchée qu'on la tenait du libre suffrage de ses concitoyens.

Les consuls, après l'annexion du Comminges à la couronne, se qualifièrent d'officiers royaux. L'ordonnance de Moulins (1568) leur enleva la plus grande partie de la justice civile. Les principaux habitants de la ville, *les plus haut taxés*, se rassemblaient avec les consuls et formaient le *conseil des notables*. L'assemblée, composée de tous ceux qui avaient droit de voter, de *tous les membres vocaux*, formait le *conseil général* de la communauté. Quand on discutait les questions religieuses, le recteur, le vicaire et même le prieur des Jacobins ne manquaient pas de se rendre aux séances.

En 1764 et en 1765[1], la ville fut divisée en trois quartiers. Chacun des quartiers élut quatre notables, et les douze notables nommèrent six *conseillers politiques* pour assister de leurs avis le maire et les consuls.

En 1772, le maire dénonça quelques habitants vocaux dont l'absence était fréquente. M^gr^ l'Intendant, par ordonnance du 25 octobre, condamna les absents à trois livres d'amende.

Il ne faudrait pourtant pas accuser de négligence le conseil tout entier. La lecture des registres municipaux nous prouve surabondamment que les consuls et la majorité des conseillers ne cessaient d'apporter le plus grand zèle aux affaires communales.

1. Procès-verbal des élections. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

Nous lisons les détails suivants dans un très curieux[1] *Mémoire des Consuls* de L'Isle contre le juge royal, Me Jean de Pallissard, vers l'an 1730.

« Les Comtes de Comminges ayant reçu de signalés services de la plupart des villes et lieux de leur comté leur donnèrent en gratification l'entière police et la connaissance des causes civiles et criminelles par concurrence et prévention avec leurs officiers, avec pouvoir aux consuls de chaque endroit d'administrer cette justice, différents en cela des seigneurs haut justiciers qui ne peuvent s'entremettre eux-mêmes à cette administration et exercice, quoiqu'ils en soient capables, suivant Loiseau, *liv. 5, ch. 1, nombre 43.* De sorte donc que voilà les consuls substitués à plus juste titre à la dignité des Comtes que ne le sont les juges royaux qui ne représentent que les *domestiques* de ces Comtes.

« On lit dans Cazeneufve, *Traité du franc-alleu*, qu'il ne faut pas regarder les consuls du temps des Comtes comme de simples magistrats municipaux, mais plutôt comme le conseil de ces princes, et par conséquent comme leur Sénat, d'où vient qu'après même la réunion de la Comté à la couronne les consuls stipulèrent dans l'acte de serment que fit entre leurs mains le commissaire du roy Charles VII la conservation de leurs privilèges.

« Il est très constant que les consuls sous ces princes rendaient la justice pour eux à leurs sujets, et que, quand le Comte avait quelque différend avec des particuliers, le sénéchal qui était son juge ordinaire requérait et postulait pour lui devant les consuls. Donc le Comte plaidait devant eux de la même manière que le roy plaide aujourd'hui en ses parlements pour les intérêts de son Domaine.

« Pour montrer cette conformité des Consuls aux parlements, c'est que nos anciens roys donnaient aux chefs de leurs parle-

1. Instruction sommaire pour les consuls de L'Isle contre le juge royal. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

ments leurs vêtements royaux, de même les Comtes donnèrent les leurs aux consuls des principales villes de Comminges comme à L'Isle-en-Dodon. Ces vêtements ne sont autres que les robes que les consuls ont droit de porter aujourd'hui aux jours de cérémonie et dans les principales fonctions de leur charge.

« C'est une coutume qui n'a jamais souffert d'atteinte que les roys, à la cérémonie solennelle de leur sacre, jurent de maintenir la religion et la justice. Tout de même, les Comtes à leur nouvel avènement, prêtaient serment entre les mains des consuls des principales villes, promettaient et juraient de les maintenir en leur privilèges. De là vient, dit l'auteur des *Antiquités et Recherches de la France, liv. 1, chap. 6,* que les Ordonnances veulent que tous ceux qui ont le maniement de la justice depuis les plus grands jusqu'aux plus petits jurent solennellement, c'est-à-dire qu'ils soumettent leur confiance au service de la justice.

« Odet d'Aydie, grand sénéchal de Guïenne, voulut bien faire cet honneur aux consuls de Muret, L'Isle-en-Dodon et Samatan, en 1474 qu'il prit possession de cette Comté de Comminges dont le roi Louis XI lui fit don, ainsi qu'on lit dans Commines, *ch. 43 et 61,* et par les lettres patentes qu'il leur en fit délivrer, le 12 février de la même année.

« Ensuite, après la mort des derniers Comtes, cette Comté de Comminges fut réunie à la couronne, et le roy Charles VIII en confirma les privilèges à Angers, au mois de septembre 1490, dont la vérification et enregistrement fut fait au Parlement de Toulouse, le 2 décembre suivant. On les trouve au second registre, fol. 80.

« Ce nouveau changement n'en fit point dans les États de Comminges. On voit que le roi Henry second par ses lettres patentes, données à Reims, le 23 septembre 1552, ordonna que les consuls seraient maintenus en leurs privilèges, et le Parlement de Toulouse ordonnant l'enregistrement de ces patentes, le dernier août 1553, enjoignit aux consuls d'avoir assesseur idoine pour leur exercice civil et criminel, sauf les différends

Digitized by Google

des tailles, et dommages des salaires de serviteurs et travailleurs, et police des choses comestibles, qui seront par iceux consuls promptement et sommairement sans figure de procès décidées et terminées.

« La prétention des consuls est de présider à toutes les audiences qu'ils tiendront, y avoir voix délibérative et la prononciation, d'autant que le sieur assesseur n'est proposé, *nisi ad consulendum consulibus quid agere debeant de jure*, et qu'il n'a en cette qualité aucun degré de juridiction. S'il venait à tenir aucune audience avec des consuls qui lui déférassent la prononciation, il est obligé de dire MESSIEURS LES CONSULS ORDONNENT et non pas NOUS ORDONNONS. On voit tous les jours dans les sénéchaussées que quand M. le sénéchal qui est un officier d'épée, qui n'a aucune voix, assiste aux audiences, M. le juge mage ou les autres officiers qui tiennent l'audience et qui ne prennent nullement l'avis dudit sieur sénéchal, prononcent en ces termes : MONSIEUR LE SÉNÉCHAL ORDONNE et non pas NOUS ORDONNONS. Comme aussi, dès que les consuls seront obligés de nommer par écrit ou verbalement leur assesseur, ils ne sont obligés de le qualifier que de NOTRE ASSESSEUR et non pas de MONSIEUR NOTRE ASSESSEUR, et que dans les actes, registres et délibérations, ils ne sont obligés de le qualifier que de MAÎTRE PALLISSARD et non de Me Me PALLISSARD. Il n'y a que les justiciables qui soient obligés de le qualifier à l'audience et dans les actes de procédure de MONSIEUR LE JUGE ROYAL, ou de MONSIEUR L'ASSESSEUR, mais non pas les consuls qui dans cet endroit ont un rang au-dessus de lui. On n'a jamais vu que MM. les sénéchaux aient qualifié leurs lieutenants de MESSIEURS, et quand la cour commet un des seigneurs, elle ne leur donne jamais d'autre qualité que celle de MAÎTRE, quoique à juste titre ils en aient une plus relevée qui est celle de MESSIRE.

« Les consuls prétendent encore taxer le pain, vin, viande et autres menues denrées comestibles qui se débitent au détail dans l'intérieur de leur juridiction, mulcter les contrevenants

Digitized by Google

d'une amende de 60 sols, sans aucun assesseur. La cour l'a reconnu formellement par ses arrêts du 8 avril 1680 et du 16 juin 1700.

« Ce n'est donc pas au juge royal à permettre la vente des drogues aux opérateurs, la danse aux joueurs de farces. Ce n'est pas à lui que doit être faite la dénonce de l'arrivée des étrangers dans notre ville. C'est aux consuls qu'on remet les dépêches cachetées pour qu'ils les communiquent à l'assesseur, et comme la plupart de ces dépêches ne concernent que des affaires ou des gens *illitérés* peuvent répondre, on le dispense de donner son avis pour ce faire. »

Nous avons reproduit quelques paragraphes saillants de ce *Mémoire* qui ne remplit pas moins de quarante pages : il nous peint sur le vif les mœurs de l'époque. On jugera par ces extraits de la haute estime où l'on tenait la magistrature consulaire.

A la fin du dernier siècle, on confisqua le privilège du conseil général, et le roi nomma lui-même les Consuls sur une liste que lui soumettaient les consuls sortants. L'investiture par le gouvernement frappa d'un certain discrédit cette vieille institution.

Voici, d'après nos recherches, les noms des habitants de L'Isle qui exercèrent la charge de consul :

1373. Pierre Durègne, Arnaud Garsie, Jehan de P..., Jehan de R...

1571. Jehan d'Ansan, premier consul; Pierre Salles.

1595-1596. Noble Pierre de Bon, premier consul; Jehan Abbadie, Arnaud Guillaume Cartan, Jehan Durrieu.

1604. Jehan de Malbois, premier consul; Jehan de Pallissard.

1608-1609-1610-1611-1612. Pierre de Montfort, premier consul; d'Ansan, Jehan de Labobéa, notaire royal.

1613. Jehan de Villepigue, premier consul; Micon, collecteur des impôts.

Digitized by Google

1614. Noble de Pallissard, premier consul.

1615. Noble d'Ansan, premier consul; Paute, Villepigue, Thomas Savignac. — Jehan de Savignac, assesseur des consuls.

1616-1619. Jehan de Rivière, premier consul; Jérôme de Malbois, Docteur en médecine, Joseph Abbadie, marchand, Pierre d'Ansan, bachelier en droit.

1620. Saint-Martin, premier consul; Paute, Bayonne, Beauvoir.

1621. Jérôme de Malbois, premier consul; Perraud, Lalubie, Lartigue. — Jehan d'Ansan, juge de police.

1622. Pierre d'Ansan, premier consul; noble de Bon.

1623. Noble d'Abbadie, premier consul; Jean Assier, Pierre Bon, syndic et trésorier de la communauté. — Alexandre de Bon, assesseur des consuls.

1624. Jean de Savignac, seigneur de la Rivière, premier consul; Pierre de Labobéa, Sance Beauvoir, Bertrand Lacaze.

1625. Alexandre de Bon, premier consul; Pierre de Saint-Martin, bachelier et avocat, Pierre Villepigue, Pierre Assier.

1626. Thomas de Savignac, premier consul; Jean Claverie, Jean Bayonne, Jean Carrère.

1633. Jean de Micon, maître apothicaire, premier consul; Bernard Nardac, Bernard Bagnéris, Pierre Salles.

1639-1640. Jean d'Abbadie, premier consul; Jean Paute, bourgeois, Pierre Bayonne, Jean Dansan, marchand.

1641. Pierre de Lacombe, premier consul; Villepigue, Bon, Lalubie.

1642. Thomas de Savignac, premier consul; Bernard Ducasse, Villepigue, Lartigue.

1643. Bernard Savignac, bourgeois, premier consul; Pierre Bayonne, marchand, Jean Beauvoir, notaire, Pierre Labaignères, marchand.

1644. Alexandre de Bon, avocat au Parlement, Docteur en Droit, premier consul; Bernard de Talazac, écuyer, François Durrieu, Pierre Lacaze.

Digitized by Google

1645. Jean de Paute, premier consul; Pierre Villepigue, Pierre d'Ansan, bachelier en Droit, Jean Lartigue.

1646. Jean de Micon, premier consul; Jean Dansan, marchand, Jean Rignol, bachelier en Droit, Jean Labaignères.

1647. Jean Pierre de Lacombe, premier consul; André Villepigue, Jean Bagnéris.

1649. Jean Pierre d'Ábbadie, seigneur de Laburguière, premier consul; Germain Matet, Jean Beauvoir, notaire, François Micon.

1650. Jean de Villepigue, capitaine châtelain, premier consul; Jean Cabannes, Jean Ribet, marchand.

1662. Joseph de Pallissard, Docteur en médecine, premier consul; Raymond Bugaret, Fabien Magre.

1664. Jean de Villepigue, premier consul; Jean Bagnéris, Jean de Micon, maître apothicaire.

1665. Jean de Paute, premier consul; Fabien Magre.

1666. Jean Beauvoir, premier consul; Jean Lacombe, Jean Latapie, Jean Capdeville.

1667. Pierre Bagnéris, premier consul; François Londres, Jean Bagnéris, Bernard Matet.

1673. Jean de Pallissard, premier consul; François Assier, Pierre Cosso.

1674. Pierre Dansan, bachelier en Droit, premier consul; François Assier, Arnaud Cocut.

1675. Pierre Micon, premier consul; François Assier, Pierre Cosso, Arnaud Cocut.

1676. Alexis Villepigue, premier consul; Jean Pierre Lalubie, Jean Berdon.

1677. Jean Bagnéris, premier consul; François Londres, Pierre Bagnéris, Bernard Matet.

1678. Fabien Magre, deuxième consul; Pierre Nougués, maître chirurgien, Bertrand Lacaze.

1680. François Dansan, avocat au Parlement, premier consul; Jean Talazac, François Matet, consuls *modernes*. — Dominique Fréchou, consul assesseur.

Digitized by Google

1681-1682. Jean Savignac, maître apothicaire, premier consul; Pierre Claverie, Jean Berdon, Jean Lacaze, consuls *régents*.

1683. Adrien Beauvoir, premier consul; Guillaume Ducassé, maître chirurgien, Pierre Lassave, Jean Pierre Laveran.

1684. Jean de Paute, seigneur de Gariac, premier consul; Jean Ducassé.

1686. Adrien Beauvoir, premier consul; Paul Lozes.

1687. Talazac de Lacassagne, premier consul; Antoine Ansan, Jean Samaran, Jean Birardeil.

1691. Jean de Paute, premier consul; François Savignac, Alexis Villepigue.

1693. François Dansan, avocat, premier consul; Jean Bayonne, Dominique Fréchou. — Guy Samaran, Dominique Amaluy, assesseurs *héréditaires*, par édit royal de 1692.

1694. Jean de Paute, premier consul; Jean Pierre Lalubie, Jean Larrieu, Bernard Samaran.

1695. Dominique Amaluy, assesseur héréditaire, premier consul; François Lafont, bachelier en Droit, Jean Ducassé, Jean Bon.

1697. André Villepigue, premier consul moderne; Antoine Claverie, Jean Ducassé, Jean Ratio.

1698. Adrien Beauvoir, premier consul; Jean Bayonne, Jean Dethomas, Ambroise Larcan.

1701. Jean Pierre Micon, premier consul.

1702. D'Aure de Vialla, premier consul; Jean Larrieu, marchand, Philippe Lacaze, Antoine Larcan.

1704. Bernard Villepigue, bourgeois, premier consul; Germain Caton, Bernard Magre, François Sancerry.

1706. Jean Talazac de la Bastide, premier consul; Étienne Ducassé, François Fréchou.

1707. Guy Samaran, assesseur héréditaire, premier consul; Antoine Larrieu, Guillaume Bonnemaison.

1709. Bayonne, Brocas, Birardeil, consuls.

Digitized by Google

1711-1713. Sance Dansan, premier consul; Jean Lacomme, Pierre Bertin.

1714. André Villepigue, premier consul; Jean Laveran.

1716. Alexandre Talazac, premier consul; François Caton.

1718. Louis Léger de Paute, premier consul; Saint-Martin, Caton, Ratio.

1722. Paul de Labarthe, premier consul; Lalubie, Assier.

1725. Louis Léger de Paute, premier consul; Pierre Bureau, Antoine Larrieu, François Bonnemaison.

1731. André Bertin, premier consul; Pierre Pagèze.

1733. Michel Pelleport, bourgeois, premier consul; Dominique Pagan, Jean Abadie, Pierre Bonnemaison.

1737. Pagan, premier consul.

1738. Noble de Trébons, premier consul; Michel Pelleport, Dominique Pagan.

1739. Paul de Saint-Pierre de Trébons, premier consul; Joseph Esquerré, Jean Barès, Jean Laffont Larrousseau.

1740. François Caton, premier consul; François Bajon, maître chirurgien, Gabriel Bajon, Jean Duffaur.

1741-1750. Adrien Villepigue, bourgeois, premier consul; Pierre Bureau, Bernard Matet, François Caton.

1751. Antoine Joseph Villepigue, premier consul; Pierre Pagèze, Jacques Assier. — Sance Dansan, assesseur des consuls.

1765. Pierre Villepigue-Beauvoir, premier échevin; Simon Fournié.

1767. Jean François Lalubie, premier échevin; Pierre Villepigue-Beauvoir.

1768. Caton, second échevin.

1769. Pierre Pelleport, premier échevin; Sance Roger.

1770. Jean Antoine Jacques Bagnéris, avocat au Parlement, premier échevin.

1771. Alexandre Bertin, second échevin.

1772. Caton, premier consul; Abadie. — Bertin, trésorier de la communauté. — Lalubie, secrétaire-greffier, garde des archives.

Digitized by Google

1777. Sansas, premier consul; Laurent Marrast.

1781. Joseph Esquerré, premier consul; Bernard Bureau, second consul; Antoine Bagnéris, Alexis Villepigue-Bourdallia, premier et second assesseurs.

1785. Bernard Cassagne, second consul.

1787. Bertin, premier consul; Jean Laveran.

1789. Joseph Ingres, premier consul.

ARTICLE II.

Des maires.

La nomination des maires par le pouvoir central fut un empiétement du roi sur les franchises communales.

Plusieurs édits relatifs à cette charge parurent en août 1692, en mai et en août 1702, en décembre 1706. Comme il fallait obvier à l'embarras des finances, Louis XIV rendit vénales dans tout le royaume les fonctions de *maire* et de *lieutenant de maire*.

L'an 1692, il octroyait à ces magistrats divers privilèges. « Nous avons écouté volontiers la proposition qui nous a été faite de créer des maires et lieutenants de maire *alternatifs et triennaux* pour en faire alternativement les fonctions avec les anciens, et, afin qu'ils ne souffrent pas de cette création, nous avons résolu de les rétablir non seulement par un nouveau règlement dans tous leurs droits et privilèges, exemptions, fonctions, rangs, séances, honneurs et prérogatives auxquels il pourrait avoir été donné atteinte depuis leur création, mais même de réunir à leur office la moitié de celui de triennal pour y être joint et uni à toujours. Jouiront lesdits maires et lieutenants alternatifs et mi-triennaux du titre et privilège de noblesse dans les villes où ils sont par nous rétablis. »

En 1706, la charge de maire ne fut plus que triennale. Le roi laissa néanmoins aux villes et villages le privilège de ra-

Digitized by Google

cheter cet office à prix d'argent. De cette manière, plusieurs villes du royaume purent conserver leur droit d'élire le corps municipal.

Jusqu'à l'année 1692, les consuls de la ville et châtellenie de L'Isle-en-Dodon, nommés par le peuple, administrèrent seuls les affaires de la Communauté. Leurs attributions étaient variées et nombreuses. Même après la création des maires, la charge de consul ne fut pas amoindrie. Nobles et bourgeois ne cessèrent de briguer cette dignité.

Voici la liste des maires depuis l'édit royal de Louis XIV :

1692. Jean Malbois de Lapeyrade.

1693. Bernard de Pallissard, Lieutenant de juge royal et *maire perpétuel* (9 avril).

1707. Jean de Pallissard, Lieutenant de juge royal et maire perpétuel. En dépit de son titre inamovible, Jean de Pallissard n'était plus maire en 1718; la charge avait été supprimée. Le juge royal continua de présider les assemblées communales, par ordonnance de Louis XV. Le premier consul exposait les affaires, et Jean de Pallissard « courait et colligeait les voix. »

Profitant d'un édit, promulgué le 10 novembre 1733, le conseil des notables choisit pour maire, sauf l'agrément du roi, Michel de Savignac, seigneur de la Rivière, écuyer.

En 1753, François Elisabeth Dansan, seigneur de La Garde, fut nommé par le roi maire alternatif et mi-triennal.

En 1765, les consuls échangent leur titre contre celui *d'échevin*. Le premier échevin réunit dans ses mains toute la juridiction municipale, comme autrefois le premier consul. Le juge royal et le procureur du roi devaient être convoqués par les échevins aux assemblées de l'hôtel de ville.

En 1768, les notables et les conseillers de ville, institués en même temps que les échevins, élurent pour maire Pelleport Du Plech.

En 1769, l'Intendant prescrivit « la refonte générale » des officiers municipaux. Les échevins reprirent le titre de consul.

Digitized by Google

Le conseil des notables élut maire de L'Isle Philippe de Saint-Pierre, seigneur de Trébons,

En 1772, Paul Bernard Montagut, avocat, et Villepigue-Beauvoir, exercent l'un la charge de maire, l'autre celle de lieutenant de maire.

1774. Saint-Pierre de Trébons, maire nommé par le roi.

1777. Pierre Pelleport, avocat, maire; Pagan, lieutenant de maire.

1782. Saint Pierre de Trébons, maire en exercice; François Villepigue, lieutenant de maire.

1783. Villepigue-Floran, lieutenant de maire.

1785. Pelleport-Duplech, ancien gendarme écossais, maire; Bertrand Malbois de Lapeyrade, Docteur en médecine, maire, le 6 août.

1786. Matthieu Caton, ancien officier d'infanterie, lieutenant de maire.

1787. Etienne de Saint-Pierre, chevalier de Trébons, maire; Villepigue-Bourdallia, lieutenant de maire. Le 22 mars, Pierre Fournié, lieutenant de maire.

En 1792, la municipalité se trouve ainsi composée : Jean Pierre Pelleport, maire; Jean Pierre Innocent Pagan, procureur de la commune; Esquerré, greffier; Villepigue-Bourdallia, Mac, Ratio, Souville, Saint-Pierre de Trébons, officiers municipaux.

En 1793, deux municipalités se succèdent. La première, élue au mois d'octobre 1792 (an I), comprend des officiers municipaux et des notables. Roger, l'ancien député à l'Assemblée Constituante, présida l'assemblée primaire des électeurs qui élurent maire Pierre Fournié et procureur de la commune Bertrand Malbois.

Au mois de juillet, Avezac, dit Lavigne, exerça les fonctions de maire; Camin, l'ex-curé, devint secrétaire de la mairie, Mac, secrétaire adjoint.

En 1794, Augustin Fournié fut élu maire et Lavigne adjoint au maire. Pierre Fournié était directeur de la poste et

Digitized by Google

Fréchou, procureur provisoire de la commune. Mac et Laveran tenaient les registres de l'état civil. A la fin de cette année, Charles Pelleport-Duplech succédait à Lavigne.

En 1795 (an III), Cazes est élu maire et François Roger, agent national. Les officiers municipaux sont : Pagan, Lalubie, Marrast et Pallissard. Les notables sont : Abadie père, Dugers, Fréchou, Ratio (des Perdigots), Pelleport, entreposeur des tabacs, Mac père, Joseph Roger, Bertrand Malbois, Bertin, Villepigue-Bourdallia, Rotis et Marrast fils.

A la fin de cette année, l'abbé Marcepoil est agent national ; Pagan, adjoint au maire; Calmès, percepteur de la régie ; Caton, garde-magasin.

En 1796, Marrast est adjoint au maire.

1797. Guiraud Darbon, médecin, adjoint au maire; Villepigue-Floran, agent municipal.

1798. Bertin, agent municipal; Malbois, agent national ; Jean Pierre Fournié, commissaire de police.

1799. Villepigue-Floran, agent municipal.

1800. Bertrand Malbois, maire ; Sainte-Marie, adjoint.

1810. François Pelleport, maire; Sainte-Marie, adjoint.

1814. de Solirène, maire ; Sainte-Marie, adjoint.

1815. Camin, maire (13 juin). De Solirène, maire, et Germain Abadie, adjoint (12 octobre).

1817. Pierre Jean Gaudens Malbois, maire; Germain Abadie, adjoint.

1826. Germain Abadie, maire ; Joseph Souville, adjoint.

1830. Pierre Malbois et Camin, docteur-médecin, nommés par le préfet, refusent les fonctions de maire et d'adjoint. Roger et Jean François Fournié, fils d'Augustin Fournié, prennent le titre d'administrateurs de la commune.

1832. Roger, maire; Camin, adjoint.

1838. Joseph Souville, maire ; Zéphyrin Cazes, adjoint.

1845. Zéphyrin Cazes, maire; Jean-Baptiste Magre, adjoint.

1847. Jean-Baptiste Magre, maire; Marrast adjoint.

1848. Jean Pierre Malbois, président de la commission mu-

Digitized by Google

nicipale (26 avril); Jean François Fournié, maire, et Henri Veillon, adjoint (12 septembre).

1854. Jacques Moysen, maire; Veillon, adjoint.

1860. Auguste Souville, maire; Veillon, adjoint.

9870. (Le 7 septembre), Gustave Daran, président de la commission administrative provisoire.

Denis Campguilhem, maire, nommé par le préfet Duportal (du 8 au 20 octobre). — Frédéric Pagan, président de la commission municipale.

1871. Bistos-Vaysse, docteur-médecin, président de la commission municipale (3 janvier); Joseph Abadie, maire (26 mai); Taxile Villepigue, adjoint.

1875. Gustave Daran, maire; Clouzet, adjoint.

1878. Daran, maire; Talazac, docteur-médecin, adjoint.

1884. Onésime Moysen, maire; Victor Laugard, adjoint.

1886. Charles Abadie, maire; Laugard, adjoint.

1888. Onésime Moysen, maire; Laugard, adjoint.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

LES JUGES ROYAUX.

A la requête de Me Lécussan, procureur au bureau des finances d'Auch, le Conseil des notables députa, le 3 mai 1778, Jean Pierre Pagan, lieutenant de maire, et lui paya 85 livres 10 deniers pour se rendre à la ville d'Auch et jurer foi et hommage au roi Louis XVI, à l'occasion de son joyeux avènement. Celui-ci présenta, comme il était d'usage à chaque nouveau règne, la liste des droits et privilèges dont jouissait la communauté. Il termina sa déclaration par les mots suivants : « La ville de L'Isle-en-Dodon est sise dans la sénéchaussée de Toulouse dont le roi est justicier haut, moyen et bas, la justice étant exercée en son nom par le Juge royal de Comminges ou son Lieutenant, les droits seigneuriaux étant payés à Sa Majesté, et entre les mains duquel juge les quatre consuls, portant livrée rouge et noire, prêtent le serment. »

Nous voyons par cet exposé que les Comtes de Comminges s'attribuèrent exclusivement le pouvoir judiciaire. Les justices locales et seigneuriales furent peu connues dans le Comté : elles ne dépassaient guère le droit de basse justice.

Il est difficile de préciser la limite qui séparait, au moyen âge, les trois degrés de haute, moyenne et basse justice. Quoi qu'il en soit, les Comtes de Comminges exercèrent la justice d'une manière souveraine par eux-mêmes ou par leurs sénéchaux, et leurs droits passèrent au roi de France, après l'annexion du Comminges à la couronne.

La judicature de Comminges comprenait sept siéges, Muret, Castillon, Samatan, L'Isle-en-Dodon, Aurignac, Salies et Saint-Julien.

Il y avait un Lieutenant de sénéchaussée, Juge en chef, ré-

Digitized by Google

sidant à Muret, et des Lieutenants de juge avec des procureurs du roi et des substituts dans les siéges particuliers. On comptait en outre deux justices royales : la baronnie d'Aspet et la baronnie de Frontignes.

A L'Isle-en-Dodon, la famille de Pallissard fut investie de la magistrature judiciaire depuis l'an 1360 jusqu'à l'an 1790. Cette dynastie de juges s'est perpétuée de père en fils durant plus de quatre siècles. On s'explique facilement que les aînés de la famille aient été jaloux de leurs prérogatives et que par tradition paternelle ils aient toujours maintenu leurs droits honorifiques. Nous doutons qu'il se trouve une série de magistrats aussi ancienne et aussi longtemps en possession de la même charge. La judicature royale semblait être un apanage héréditaire dans la maison de Pallissard.

Jusqu'à l'année 1724, le juge royal de L'Isle-en-Dodon prenait le titre de « Conseiller du roi, Lieutenant principal en la judicature de Comminges. » Mais par suite d'une cession consentie par Me Sabatier de Gérus, Conseiller, Juge ordinaire de l'Élection de Comminges, et ratifiée par lettres du roi (30 août 1723), Jean de Pallissard devint Juge royal en chef au civil et au criminel de la ville et châtellenie de L'Isle-en-Dodon.

Le tribunal se composait du juge, du procureur du roi et de son substitut, d'un greffier, de deux huissiers royaux, et de gradués ou d'avocats reçus au Parlement qui servaient parfois d'assesseurs au juge avec voix consultative. Les gradués faisaient les procédures comme aujourd'hui les avoués.

Les appels des décisions rendues par les juges royaux étaient portés au présidial de Toulouse, sauf les décisions rendues par le juge d'Aspet qu'on déférait au présidial de Pamiers. Ainsi l'ordonnait un édit du mois de janvier 1551. Le Parlement revisait les sentences des présidiaux.

D'après un édit de 1667, le juge royal approuvait et signait les registres de paroisse dont on déposait un double au présidial de Toulouse. Vers le milieu du dernier siècle, il fallait convoquer à l'assemblée des notables le juge royal et le procu-

Digitized by Google

reur du roi. Le juge royal présidait l'assemblée primaire chargée d'élire les députés qui, à leur tour, élisaient les officiers municipaux.

A côté du juge royal fonctionnait la juridiction des consuls en matière criminelle et civile. L'ordonnance de Moulins (février 1560) interdit à tous les consuls la connaissance des affaires civiles, mais les consuls de L'Isle-en-Dodon conservèrent le privilège de faire des ordonnances de police et de condamner à une amende qui n'excèderait pas 60 sols. Ce droit fut reconnu par arrêts du Parlement du 10 décembre 1663 et du 17 mars 1686.

La famille de Pallissard habitait le vieux manoir de Bois-Brunet. Ce castel féodal, flanqué de quatre tourelles, au sommet d'une colline fertile, dominait au loin la vallée de la Save. De vastes prairies, des vignes et des arbres de haute futaie l'entouraient d'une ceinture verdoyante. En se détournant à droite, on trouvait, sur le bord de la route, la chapelle champêtre de Saint-Pierre. De le métairie du Plech, c'est un spectacle curieux et mélancolique de voir le soleil couchant refléter ses rayons sur l'ancien domaine des juges royaux.

Messire de Pallissard fut longtemps le plus riche propriétaire de L'Isle-en-Dodon. L'énumération de ses biens remplit quatre pages du cadastre. La plus vaste métairie et la plus rapprochée de Bois-Brunet était celle de Cassagna, sur la pente d'un coteau, dans un site ravissant.

Plusieurs fois, le juge royal avança des fonds à la Communauté pour lui permettre d'éteindre ses dettes. La reconnaissance des concitoyens n'étant pas une vertu courante, les notables se récrient[1], quand Bernard de Pallissard, en 1717, veut recouvrer les 610 livres fournies par son père en 1687. Le syndic exhale sa colère dans un *Mémoire* au Parlement. « Si l'on pouvait prendre les raisonnements pour la raison et la vraisemblance pour le vrai, écrit-il d'un style violent et am-

1. Registre des Délibérations communales.

Digitized by Google

poulé, la cause du sieur Pallissard mériterait quelque faveur, et son ouvrage où sa bile s'est répandue abondamment pourrait être regardé pour le moins comme un chef-d'œuvre que l'amour-propre a nourri, mais sa prétention n'étant que plâtrée, couverte de raisons spécieuses et non solides, semblables à ces montagnes couvertes de neige que le soleil fait briller par ses rayons, lesquelles pourtant renferment dans leur sein des choses affreuses à ceux qui les abordent de près, de même ce tas brillant de raisonnements, à mesure que nous nous en approcherons et que le soleil de la vérité en aura fondu la neige, nous fera voir clairement que les prétentions du sieur Pallissard sont captieuses, téméraires et sans aucun fondement. » Le Parlement donna gain de cause à Bernard de Pallissard qui néanmoins transigea avec l'assemblée communale, par acte passé chez le notaire en 1732. Il est à noter que le juge royal s'abstenait de présider l'assemblée, lorsqu'on délibérait sur ses propres affaires.

Les conflits de juridiction et de préséance entre le juge royal et les consuls furent assez fréquents. Le Parlement les tranchait d'ordinaire en faveur du représentant de la justice.

Un premier différend fut soulevé par Thomas de Pallissard, Docteur en médecine, contre son parent, Jean de Pallissard, lieutenant de juge au siége royal de L'Isle-en-Dodon (1663). Le juge et les consuls signèrent, le 30 mai 1668, une transaction qui reconnaissait la préséance au magistrat judiciaire[1].

Nous avons déjà cité le *Mémoire* des Consuls de L'Isle-en-Dodon qui s'intitulaient juges civils, criminels et politiques de la ville, concurremment avec Jean de Pallissard, juge royal en chef depuis 1724. Jean de Pallissard, juge titulaire et assesseur honoraire des consuls, soumit la cause à des arbitres : ceux-ci finirent par accorder les deux parties. A cette époque, Pallissard fut nommé par le roi subdélégué de M^gr^ l'Intendant qui résidait à Auch.

1. Délibération communale. (Archives de la mairie).

Digitized by Google

La dignité de juge n'empêchait pas de cumuler d'autres charges honorifiques. Bernard de Pallissard et son père étaient maires perpétuels de la ville.

En 1733, le consul Bertin prétendit recevoir le serment des quatre notables qu'on avait élus juges de la taille. Pallissard revendiqua son droit, et les juges de la taille comme les consuls prêtèrent serment à la cour du juge royal et entre ses mains.

Le plus grave et le plus long démêlé qu'eut à soutenir Jean de Pallissard commença vers la fin de l'année 1753. Antoine de Lastic, évêque de Comminges, faisant sa tournée pastorale, vint à L'Isle-en-Dodon, et, de retour à son château d'Alan, il rendit, le 1er décembre, une ordonnance de visite d'où nous détachons les articles 9 et 10.

« ART. 9. Le banc du juge et celui des consuls étant appuyé sur la table de communion et la raccourcissant extrêmement, ordonnons en conséquence que les bancs soient reculés et placés de façon à n'embarrasser ni la table de communion ni les fonts baptismaux, et, pour faciliter ce changement, ordonnons que la chaire sera changée de côté.

« ART. 10. Ayant été instruit des abus qui arrivent fréquemment et qui causent souvent du scandale, nous défendons sous peine d'interdit *ipso facto* de l'église de n'avoir égard à aucun droit de banc, agenouilloir, préséance, sépulture dans l'église, prétendu par ceux qui n'y sont point autorisés par les lois, s'ils n'ont un titre légitime pour établir leurs prétentions. »

Ces deux articles, interprétés par le maire-consul François-Élisabeth Dansan, vont susciter la guerre. Des édits royaux et des arrêts du Conseil du roi avaient stipulé que le banc de la justice occuperait l'endroit le plus éminent de la nef, que la justice royale aurait le pas sur le corps municipal et que le banc du maire serait à gauche, dans le chœur. Au mépris des règlements, le maire, de son autorité privée, déplaça le banc

Digitized by Google

du juge. « Manœuvrant[1] par ses propres mains avec quelque malotru, il le porta à moitié église confondu avec la populace, précédé d'un grand nombre de chaises, puis il fit murer de suite une des deux portes de l'église, parce qu'on ne l'ouvrait que par distinction, de temps immémorial, pour l'entrée des officiers de justice, lorsqu'ils assistaient en robe aux offices divins, comme aussi pour les consuls, lorsqu'ils y assistaient en livrée consulaire, et, tous les ans, les jours de la Purification et des Rameaux, par où sortait la procession pour rentrer par l'autre porte, à l'effet de remplir les rubriques de l'Église. Et tout cela pour qu'on fasse mépris de la famille de Pallissard, alors que lui Dansan a sa sœur mariée avec le fils aîné dudit Pallissard. Cela tient de la férocité la plus noire. Les sauvages fraternisent ensemble. »

Jean de Pallissard adressa au Parlement une demande en réintégrande. Son *Mémoire historique*, d'un style fougueux, à l'emporte-pièce, est émaillé d'expressions concises et pittoresques.

Cet épisode a été raconté jadis avec beaucoup d'esprit dans un volume, devenu rare aujourd'hui, qui a pour titre[2] : *Les Petites causes célèbres*. On nous saura peut-être gré de le reproduire, car il permet de saisir au vif et la physionomie des adversaires et la véhémence des passions locales, au siècle dernier.

« Un conseiller d'une cour impériale de province nous signale une famille de juges, presque une petite dynastie judiciaire. C'est la famille des Pallissard.

« Cette famille dont l'origine est des plus anciennes compte parmi ses membres de la branche aînée treize conseillers du roi, lieutenants ou juges royaux en chef civils et criminels de

1. *Mémoire historique* de Jean de Pallissard à N. N. SS. du Parlement.

2. *Les Petites causes célèbres*, par Frédéric Thomas, avocat à la cour d'appel de Paris, mort député en 1884.

Digitized by Google

la ville et châtellenie de L'Isle-en-Dodon, faisant partie de l'ex-comté de Comminges.

« Ces treize générations de juges se sont succédé sans aucune solution de continuité depuis 1360 jusqu'à la Révolution de 1789, ce qui fait que leur institution remonte à une époque antérieure à la vénalité des charges et antérieure aussi à l'établissement du Parlement de Toulouse.

« Dans cette galerie de magistrats se détache, par un relief original, une tête de mousquetaire égarée sous la toque du juge.

« Jean de Pallissard était donc mousquetaire sous Louis XIV. On sait que les chefs étaient nommés par le roi et que les simples gardes eux-mêmes étaient choisis parmi l'élite de la noblesse. Le blason de tous ces jeunes gentilshommes, racontent les historiens, devait être sans reproche, et il fallait avoir fait ses preuves d'une manière éclatante pour être admis dans ce corps dont la réputation était européenne. Jean de Pallissard, disons-nons, était donc mousquetaire, ou, mieux encore, mousquetaire et demi, car il était des *gris* dont Voltaire a écrit : « Mettez un poltron dans le régiment des mousquetaires gris et « à l'instant vous en faites un brave. »

« Jean ne songeait qu'à mener gaillardement la vie sous les rayons de ce roi-soleil dont il était le très humble satellite, se tirant du mieux qu'il pouvait des mousquetades des batailles, des coups d'épée des duels, des rigueurs du lansquenet et des caprices des dames.

« Bernard, son père, le juge, représentait l'ordre, la sagesse, la vertu de la famille; il en représentait, lui, l'étourderie, la prodigalité, la bravoure.

« Il jouait et il perdait le château de Bois-Brunet, patrimoine de ses ancêtres, dans une partie d'écarté contre le seigneur de Puymaurin, et, pour le racheter plus tard, il fouilla si avant dans sa bourse et dans celle des siens que, deux tours étant venues à crouler, il disait avec plus de philosophie que de prévoyance : « Ma foi, les relèvera qui voudra ! »

Digitized by Google

« Mais cette existence éparpillée aux hasards de la passion et de la jeunesse dans les duels, dans les brelans, dans les ruelles, devait bientôt finir et finir brusquement.

« Bernard, le juge, meurt, et c'est à Jean le mousquetaire à le remplacer. Comment ! il faudra donc dire adieu à Versailles, à la cour, aux frères d'armes, aux petits soupers et aux grandes dames, pour aller s'enfouir vivant au fond de la province, sous une robe de juge, dans quelque pli de ces montagnes de glace, car le roi n'avait pas dit encore qu'il n'y avait plus de Pyrénées. Quel sacrifice ! quelle abnégation ! quel renoncement !

« Jean de Pallissard n'hésita pas, car alors, quand l'honneur de la famille parlait, sa voix souveraine était toujours entendue, même à travers le bruit des intérêts et les orages des passions.

« Il partit, il quitta Versailles, il s'expatria de sa jeunesse, et, pour mieux passer le Rubicon, il prit femme en même temps qu'il prit la robe de juge.

« Sur le siège de son tribunal il adopta une devise fameuse qui était pour lui l'histoire de sa vie, l'arrêt de sa destinée, l'épitaphe du mousquetaire tué par le juge : *Cedant arma togæ* !

« Mais le vieil homme se révoltera souvent sous le juge, mais l'oreille du batailleur percera par maint endroit, mais ne pouvant se battre à coups d'épée, il se battra à coups de plume,

« Et sur un pré de papier blanc,
« Versera l'encre au lieu de sang.

« Jean de Pallissard eut la bonne fortune de rencontrer un rude antagoniste avec lequel sa famille débattait depuis longtemps une question de préséance, un conflit d'amour-propre.

« Les exploits des huissiers et les mémoires des parties, les procureurs, les avocats, le Parlement de Toulouse, le roi lui-même, s'étaient mêlés de cette interminable querelle qui peint trop bien les mœurs de l'époque pour que nous n'en touchions pas quelques mots.

Digitized by Google

« L'adversaire de messire de Pallissard était François Elisabeth Dansan, maire-consul électif de L'Isle-en-Dodon.

Le juge et le consul avaient chacun leur banc à l'église, mais le banc de la justice était dans la nef, du côté de l'évangile, tout tenant le bout du balustre servant de table de communion, tandis que le banc consulaire était du côté de l'épître, environ trois pieds au-dessous dudit balustre.

« Ne perdez pas de vue ces trois pieds, car ces trois pieds avaient été plaidés deux fois devant le Parlement, puis soumis au roi qui, disent les mémoires, *après avoir lui-même vu et examiné les titres des parties,* termina ce litige au moyen d'une transaction homologuée par arrêt du Parlement de Toulouse du 27 mai 1686.

« D'après la transaction royale, le banc consulaire devait être *subordonné* au banc de justice *et mis à la queue d'icelui.* Jean de Pallissard entendait maintenir cette subordination du consul au juge et conserver à toujours cette prééminence des trois pieds primitifs.

« Mais Dansan, le maire-consul, eut l'adresse de mettre l'évêque de son côté et il bouleversa tout dans l'église. Il prétendit d'abord que le banc consulaire *qui avait péri par vétuste* était *quand vivait*, non pas à trois pieds, mais à un pied du balustre. A quoi de Pallissard réplique énergiquement dans son mémoire historique : « Un pied vaut cent millions de toises et plus en fait de subordination, Dansan ne gagne donc rien à avoir supprimé les deux tiers de la vérité. »

« Mais le maire-consul ne s'arrête pas en si beau chemin. Le juge-mousquetaire l'accuse « d'avoir *démantibulé* le banc de justice et de l'avoir porté à moitié église devant la chaire et cela pour trouver le moyen de faire quasi-butter l'escalier de ladite chaire au banc de justice, pour des officiers en faire des bedeaux. » Ce n'est pas tout. Pendant qu'il relègue le juge où vous savez, Dansan s'est procuré un nouveau banc consulaire qui a un *dossier élevé jusqu'aux nues* avec chapiteau et un marchepied élevé de plus d'un pied sur le pavé, tandis que

Digitized by Google

l'ancien banc consulaire n'avait qu'un dossier à hauteur de coude et une marche qui l'élevait tout simplement sur le pavé d'environ six lignes.

« De plus, Dansan a fait peindre sur la muraille, *ce qui est très répréhensible, quelques façons de hallebardes et quelques fleurs de lys.*

« Et ledit Dansan se campe là, *en chapeau bordé en or et en chaperon bordé d'hermine*, ce qui n'est permis par aucun réglement, car si messire de Pallissard et son père étant maires en titre de ladite ville avaient leur chaperon bordé d'hermine, c'est qu'ils étaient du même temps officiers de la justice royale.

« En vérité, il est impossible d'être plus insolent que ce maire-consul, sans compter *qu'il a démoli le parquet* de la justice du roi, qu'il n'y a plus de portes aux prisons royales et qu'il *s'est emparé de la clé du carcan.*

« On comprend qu'un ancien mousquetaire ne pût se plier à un pareil régime.

« Ce banc, élevé d'un pied, quand on sait qu'un pied vaut cent millions de toises et plus en fait de subordination, ces peintures à fresques de hallebardes et de fleurs-de-lys, ce chaperon bordé d'hermine, son parquet démoli, ses prisons ouvertes, sa clé du carcan enlevée, on conçoit que tant d'usurpations d'une part et d'humiliations de l'autre dussent irriter, froisser, blesser un mousquetaire devenu juge, et on s'explique à merveille que dans un mémoire adressé *à nos très honorés seigneurs en la grand'chambre* du Parlement de Toulouse, lui Jean de Pallissard, juge royal en chef, *à suite de ses ancêtres paternels*, se plaigne amèrement *d'être tenu en échec honteux depuis six ans.* Et certes il devait souffrir plus qu'un autre, lui, de cette bataille noire d'huissiers et de procureurs. Il gagna tous ses procès, mais que n'eût-il pas donné pour les gagner d'autre sorte et sur un tout autre terrain?

Dès son entrée en fonctions, quand il se vit en face de Dansan, il ne songea certes pas à lui faire un procès. Il écrivit au roi : « Sire, vous ne laisserez pas plus humilier en moi la robe

Digitized by Google

du magistrat que l'épée de votre ancien et dévoué mousquetaire. » Il terminait la lettre en sollicitant l'autorisation de se battre en duel contre le maire-consul.

« Un refus des plus scandalisés et des plus formels fut la réponse du roi, mais le lendemain Jean de Pallissard reçut une visite à laquelle il ne s'attendait guère.

« Le nouveau juge, en endossant sa robe de magistrat, avait placé en trophée dans son salon, entre des panoplies, son costume complet de mousquetaire, et souvent il contemplait avec un soupir cette glorieuse défroque.

« Son valet de chambre qui avait admiré cent fois ce beau costume, le seul qu'il eût vu de sa vie, entra un matin tout essoufflé dans la chambre de son maître et lui dit en balbutiant :

« Monsieur, il y a dans la cour un gentilhomme qui a volé votre uniforme et qui demande à vous parler. »

« Le juge comprit la naïveté du valet, et, le cœur plein de joie, il descendit en toute hâte au-devant du nouvel arrivé.

« C'était un mousquetaire gris en effet, l'ami, le camarade, le frère d'armes du juge.

« On devine l'accueil qu'il lui fit, et les serrements de main, et les accolades, et les mots entrecoupés.

« Puis, dans le salon, après lui avoir raconté la singulière méprise du valet, et mettant son ami en présence du costume de leur compagnie.

« — Tu vois, lui dit-il, que si j'ai fait peau neuve, j'ai gardé précieusement mon ancienne défroque.

« — Ah! très bien! repartit le nouveau venu, mais voici ce qui m'amène. Les *gris* ont appris tes ennuis avec ton maire-consul, la défense du roi, et ils m'ont dépêché à ton secours dans ce pays de sauvages. Sous prétexte d'un congé à passer dans ma famille, j'ai quitté Versailles pour venir te débarrasser de Dansan.

« — Y penses-tu, répliqua le juge stupéfait.

« — Si j'y pense. Je l'aurais déjà expédié, si je l'avais ren-

Digitized by Google

contré chez lui, car naturellement je l'ai honoré de ma première visite. Les autres m'avaient recommandé.....

« — C'est une folie, interrompit le magistrat, abasourdi par une telle révélation qui pourtant lui remuait le cœur. Tu remercieras bien chaleureusement nos camarades, mais tu ne te battras pas. Et de quoi donc aurais-je l'air, moi? d'un goujat, d'un pagnotte. Je serais déshonoré. On ne se bat pas en France par procureur, et, je te le répète, tu ne te battras pas.

« — Très bien, repartit posément le mousquetaire, mais comme nos amis de Versailles m'ont donné un ordre opposé au tien, tu souffriras que je l'exécute.

« — Non, morbleu! répliqua le juge. Et d'abord je te signifie que tu n'arriveras à Dansan qu'après m'avoir passé à travers le corps.

« — Eh bien! palsembleu! on y passera. Tout chemin mène à Rome.

« — C'est ce qu'il faudra voir.

« Et en même temps le juge exaspéré et hors de lui courut à la muraille où pendait son épée, et la saisissant vivement de la main droite, il se posta sur le seuil de la porte de façon à barrer le passage.

« — A la bonne heure! dit le mousquetaire en dégainant à son tour. Voilà comme je t'aime, morbleu! et ceci me réconcilie avec tes ours.

« Les deux épées se croisèrent. Mais en présence de ce juge, l'épée à la main, le mousquetaire fut frappé du contraste de l'attitude et du costume. Il ne put s'empêcher de rire, et, sans changer de place :

« — Bravo! s'écria-t-il, Pallissard. Je te retrouve enfin. *Cedant arma togæ!*

« Cette devise, prononcée avec une spirituelle ironie et qui était la condamnation du juge, lui rendit tout son sang-froid.

« Honteux de son emportement, il jeta son épée loin de lui et tombant dans les bras du mousquetaire :

« — Pardonne-moi, cher ami, s'écria-t-il, qu'allais-je faire?

Digitized by Google

Ce sera ma dernière folie. Mais si tu savais combien il en coûte de dépouiller le vieil homme! Cette robe que je porte est la robe de Nessus, elle me dévorera peut-être, mais je la tiens du roi et de ma famille, et je saurai la porter dignement.

« Ici une larme brûlante sillonna sa joue et vint tomber sur l'épaule du camarade qu'il tenait étroitement embrassé.

« L'attendrissement les avait gagnés tous les deux. Et alors le juge, prenant le mousquetaire par les deux mains, ajouta d'une voix émue :

« — Devant toi qui me représentes tous mes frères d'armes, devant toi qui me rappelles ma vie passée, ses plaisirs, ses ivresses, je jure que ce sera là mon dernier emportement de soldat et que je serai un juge pacifique et loyal.

« Jean de Pallissard tint parole et ses enfants ratifièrent ce serment reçu par l'amitié.

« Nous l'avons dit, cette famille de juges s'arrête à la Révolution française. Le château de Bois-Brunet, patrimoine de la famille, appartient aujourd'hui au fils du dernier juge royal, M. Jean Louis de Pallissard, ancien garde d'honneur du duc d'Angoulême, et qui, comme Cincinnatus, a quitté l'épée pour prendre la charrue. »

A chaque génération, la famille de Pallissard comptait de huit à dix enfants. D'après la loi de l'époque, la plus grosse part de l'héritage passait aux aînés. Les cadets se destinaient au sacerdoce. Nous relevons[1], dans les deux derniers siècles, les noms de Jean de Pallissard, curé de Cardeillac (1682), de Jean de Pallissard, curé de Boissède, inhumé chez les Pères Jacobins, le 14 août 1713, de Louis de Pallissard, prêtre *matutinaire* à Anan (1739), de Thomas de Pallissard, curé de Martisserre (1709).

La famille de Pallissard avait un droit de sépulture à l'église des Jacobins.

Cette maison, jadis si florissante, est aujourd'hui tombée en

1. Registres paroissiaux de L'Isle-en-Dodon.

Digitized by Google

quenouille. Anne Eulalie, fille du dernier juge royal, épousa le capitaine Laffont, ex-chasseur vélite de la garde impériale et survivant de Waterloo. Aimé Laffont hérita de son oncle, Jean Louis de Pallissard, le domaine de Bois-Brunet. Prosper et Joseph Laffont, ses frères, ont suivi la carrière des armes.

Jean de Pallissard, « le dernier des mousquetaires », et Jean Louis, ancien garde d'honneur du duc d'Angoulême, moururent célibataires, l'un en 1866 et l'autre en 1873.

Voici la liste des juges royaux depuis 1600 :

1600. Jean de Pallissard. Il épousa Jacquette de Collongues.
1640. Jean de Pallissard. Il épousa Marie de Savignac.
1678. Bernard de Pallissard. Il épousa Marthe de Durdès.
1707. Jean de Pallissard. Il épousa Marie Delille.
1766. Jean François de Pallissard. Il épousa Jeanne Dansan.
1778. Sance Sabin de Pallissard. Il épousa Antoinette Azéma.

Le nom de Pallissard n'est pas encore éteint dans la branche cadette.

La belle métairie de Cassagna devint la propriété de la famille Fournié par suite du mariage d'une sœur de Sance Sabin, Marguerite de Pallissard qui épousa Pierre Fournié et qui mourut à Cassagna (1806).

Voici la liste des Gradués, des Substituts et des Procureurs du roi au siège de L'Isle-en-Dodon :

1604. François de Savignac, procureur du roi.
1615. Sance Saint-Martin, avocat au parlement et substitut.
1616. Pierre d'Ansan, avocat et gradué.
1620. Pierre de Saint-Martin, avocat et bachelier en droit.
1625. Adam Tarbes, docteur en droit.
1646. Jehan Rignol, gradué.
1662. Urbain Bayonne, licencié en droit et substitut; Pierre d'Ansan, avocat.
1666. Urbain Bayonne, procureur du roi.
1673. Pierre d'Ansan, substitut.

Digitized by Google

1680. François de Savignac, procureur du roi; François Dansan, François Laffont, Jean Rignol, avocats.

1693. Dominique Amaluy, conseiller du roi, assesseur héréditaire des consuls.

1702. Guy Samaran, conseiller du roi, assesseur héréditaire des consuls en même temps que Dominique Amaluy.

1712. Jean Bagnéris, conseiller du roi, consul honoraire.

1720. Bernard Merens, procureur du roi.

1736. François Caton, substitut; Sance Dansan, Lafage, Bernard Bagnéris, avocats au Parlement.

1750. Adrien Villepigue-Samaran, procureur du roi.

1751. Pierre Saint-Martin, procureur du roi.

1753. Antoine Villepigue, procureur du roi, intérimaire.

1761. Guillaume Pagan, procureur du roi.

L'année même de son investiture[1], Pagan souleva un conflit de préséance à l'église, le jeudi de la Fête-Dieu et le jeudi suivant, jour de l'Octave du Saint-Sacrement. Il prétendit avoir le pas sur le corps municipal en l'absence du juge. Le maire et les consuls « pour prévenir un scandale » n'assistèrent pas aux processions. M. de Laverdy, conseiller du roi et contrôleur général des finances à Paris, trancha le différend. Il écrivit, le 10 décembre 1766, que le procureur du roi, accompagné du greffier, pouvait représenter le corps de justice et prendre la droite à la procession,

La magistrature des juges royaux fit place, le 14 août 1790, à la magistrature inférieure des juges de paix.

Voici la liste des juges de paix de L'Isle-en-Dodon depuis cette époque :

1790. Joseph Lalubie.

1792. Matthieu Caton.

1793. Augustin Fournié.

1815. Roger.

1. Délibération communale du 30 mai 1761.

Digitized by Google

1830. Augustin Fournié.
1840. Joseph Souville.
1848. Saint-Jean.
1853. Laffont.
1860. Martin.
1868. Parenteau.
1871. Frédéric Pagan.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

LES IMPÔTS ET LE BUDGET COMMUNAL.

Pour connaître exactement la situation financière de la com munauté, nous n'avons qu'à parcourir les anciens cadastres de L'Isle-en-Dodon.

Le cadastre, mot venu du bas latin, *capistratum*, impôt par tête, se nommait aussi *livre terrier* ou *compoids* : il servait à l'assiette des *tailles*[1].

Le dernier cadastre[2] de la ville, sous l'ancien régime, remonte au 17 août 1777. Le 16 avril 1755[3], l'assemblée communale sollicita l'autorisation de refaire « le compoids ». Ce travail, ajourné durant plus de vingt ans, fut entrepris sous l'administration du maire François Elisabeth Dansan, seigneur de La Garde. Daries d'Eoux, nommé *abonnateur*[4], et Lafforgue, de Saint-Laurent, nommé *arpenteur*, s'obligeaient à fournir le cadastre « en grand papier et double marge, timbré et relié, coté et paraphé, sans rature ni biffure, et à mettre séparément les biens sacrés et les biens nobles. » On inscrivit ce cadastre sur les registres de la cour des aides et finances de Montauban.

1. Le mot *taille* provient de l'ancienne manière de recouvrer l'impôt. Le percepteur marquait d'une entaille sur deux morceaux de bois qui s'ajustaient l'un à l'autre ce que le débiteur payait à compte de sa dette. En les rejoignant on connaissait par le nombre des coches le nombre des sommes acquittées.

2. On conserve encore aux archives de la commune les cadastres de 1559, de 1625 et de 1666.

3. Délibération communale.

4. *Abonnateur*, celui qui fixait les bornes.

Digitized by Google

La taille n'atteignait que les biens roturiers. La *capitation* ou impôt personnel atteignait tous les chefs de famille.

Décrétée par Louis XIV, en 1695, pour subvenir aux frais de guerre, puis supprimée en 1698, le roi la rétablit en 1701 et la prorogea indéfiniment, en 1715. On divisa les contribuables en vingt-deux classes. Les taillables payant moins de quarante sols de taille furent exempts d'impôt. Le clergé s'affranchit de ce tribut par une redevance annuelle de quatre millions. Le 14 décembre 1710, Louis XIV frappa d'un dixième tous les revenus. Louis XV réduisit le dixième au cinquantième, en 1725, puis il le fixa au vingtième, en 1750.

La *quête*, à L'Isle-en-Dodon, était une rente foncière d'un sac de blé et d'un sac d'avoine, mesure de Samatan, de douze sols tournois (douze sous de notre monnaie), « et d'une paire de *gélines* (poules) que payaient les labourants, moitié moins les demi-labourants. » Les brassiers ou hommes de peine payaient vingt-quatre sols.

Le 3 octobre 1266[1], Bernard VII donna des Coutumes à la ville de L'Isle-en-Dodon et soumit les habitants à cette rente. « Omnis homo affitanus qui manet vel permanere voluerit in dictâ villâ Insulæ Dodonis ipse vel ejus ordinium, si laborat cum uno pare boum vel cum uno pare animalium teneantur dare et reddere eidem domino Comiti et ejus ordinio *duo sestaria bladi ad mensuram Samatani*, scilicet unum sestarium frumenti et aliud sestarium avenæ. Si laborat cum uno bove vel uno solo animali quòd ipse et ejus ordinia teneantur dare dicto domino Comiti et ejus ordinio similiter annuatim ad dictum tempus unum sestarium bladi, videlicet unam eminam avenæ et aliam eminam frumenti. Item voluit prædictus dominus quòd omnes universales qui sunt vel erunt vel etiam venient in dictâ villâ Insulæ Dodonis permanere solvent *duos solidos bonos tolosanos et duas gallinas*. »

L'édit du mois de mai 1749 imposa un vingtième sur le pro-

1. Charte octroyée par le Comte Bernard VII.

Digitized by Google

duit que réalisaient les marchands, cabaretiers, négociants et artisans.

La ville faisait hommage au roi, successeur des Comtes de Comminges, comme à son seigneur immédiat. Aussi lui payait-elle certaine droits féodaux tels que le droit d'*albergue*[1] pour l'emplacement du Château, le droit de *boucherie et de timon*, le droit de *leude* sur les objets apportés au marché, le droit de *langueyage des porcs* etc. Les droits de *censive*, de *champart* et de *corvée* n'existaient pas à L'Isle-en-Dodon.

A l'origine, on basait les impositions sur le nombre des *feux*. Plus tard les biens roturiere devinrent la cote d'*allivrement*. L'allivrement était l'impôt foncier en proportion du revenu. Chaque année, l'Intendant de la Généralité d'Auch fixait d'après le compoids la somme que devaient *cotiser* les diverses communautés, puis les consuls recevaient la *mande* royale qui ordonnait la perception des tailles. Les consuls convoquaient l'assemblée générale où l'on nommait quatre *départiteurs* chargés d'établir le rôle de la taille et de la capitation. On élisait en même temps le collecteur qui, moyennant un droit de *lière* ou de levée, recouvrait les impôts et les versait entre les mains du receveur des tailles, à Muret.

Le collecteur percevait pour le compte de la communauté les revenus des biens patrimoniaux, et, sur présentation d'un mandat signé par le premier consul, il payait les fonctionnaires salariés. Quatre *auditeurs*, nommés par l'assemblée communale, vérifiaient ses comptes, quelquefois au bout de quatre et de cinq années.

La cour des aides et des finances de Montauban approuvait en dernier ressort les comptes consulaires et elle donnait quitus au collecteur.

L'Isle-en-Dodon comptait en 1788 quarante et une maisons

1. *L'albergue* était un droit de logement qu'avait le seigneur chez ses vassaux.

Digitized by Google

isolées, un hameau (lés Perdigots) composé de onze feux, et dans l'intérieur de la ville 244 feux. Le total des impositions annuelles s'élevait à près de 4000 livres. Dans les années malheureuses, on adressait à l'Intendant une remise en modération.

Le 2 juin 1771 [1], les notables rédigent un placet pour qu'on réduise l'abonnement de 800 livres, payable par la ville à la Généralité. L'abonnement était un prix au-dessous du taux ordinaire, déterminé par avance et tenant lieu du chiffre réel de l'impôt. Le conseil « invoquait la modicité du commerce et les taxes plus faibles imposées à Aurignac et à Samatan. »

A certaines époques, les propriétaires de biens-fonds fraudaient le fisc en excipant d'un faux titre de noblesse. L'an 1770, le conseil charge le syndic « de faire des instances auprès de la cour des aides de Montauban pour défendre la ville contre les possesseurs de biens nobles qui ne produisent pas leurs titres de *nobilité*. » Le 30 mai 1771, le conseil décide « que tous sans exception seront imposés au marc la livre de leur capitation. »

Trop souvent, hélas ! des impôts extraordinaires tels que le *don gratuit*, *le don de joyeux avènement*, réduisaient à une gêne voisine de la misère la communauté de L'Isle. Pressurée par tant de mesures fiscales, elle contracte forcément des emprunts, et, si les années sont tout à fait désastreuses, elle implore la pitié dn roi qui remet alors une partie de la taille.

Après la création des assemblées provinciales (12 juillet 1787), les notables [2] écrivent une lettre de doléances aux députés de L'Isle. « Les membres du conseil se plaignent de l'état affreux de misère où la ville est réduite par un procès contre Parieu, la stagnance du commerce, faute de routes praticables etc. Devenus, Messieurs, les dépositaires de nos sentiments et comme les pères de la patrie, vous devez mettre sous

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
2. Lettre des notables (30 mai 1788.)

Digitized by Google

vos yeux les vœux de cette communauté. Les cœurs de vos concitoyens seront autant d'autels (*sic*) où la reconnaissance élèvera un trophée à votre gloire. »

Le syndic municipal demandait fréquemment des subsides soit à l'Intendant pour alléger les contribuables, soit à l'évêque de Comminges pour assister les pauvres.

Voici, d'après le cadastre de 1777, les propriétés du roi dans la ville de L'Isle-en-Dodon. « Sa Majesté possède un château démoli, le moulin de la Porte de la ville, (lé Pourtal dé Débat), le moulin du cimetière, un bois au quartier de la Pachère et le bois du Thés. »

Le vieux château des Comtes, mal entretenu depuis deux siècles, s'écroula presque entièrement vers la fin de l'année 1648. Il n'en resta que des pans de murs et deux tours. Un officier militaire, choisi par les Comtes de Comminges et ensuite par les rois de France, représentait l'autorité du suzerain et avait droit de logement dans ce château. Cette charge fut longtemps confiée aux membres de la famille de Bon, aujourd'hui de Bon du Calaoué.

En 1604, Pierre de Bon était capitaine châtelain. Plus tard, Alexandre de Bon, seigneur de Savignac-le-Roy, lui succède.

En 1650, après la chute de l'édifice, Jean de Villepigue porte encore le titre de capitaine châtelain.

Le roi permit enfin la vente des ruines du château qui servirent à consolidér les ponts de la ville (1759). A diverses reprises, les habitants s'emparèrent d'une partie de ces masures pour réparer la façade et les murailles de leurs maisons, malgré la défense réitérée des consuls, gardiens légaux de la propriété du roi.

Par ordonnance de l'Intendant, Etienne-Louis Journet[1]. Mgr de Cérisy, évêque de Lombez, reçut l'autorisation « de faire prendre et voiturer à ses propres frais et avances cent charretées de briques du vieux château royal. » L'évêque désirant bâ-

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

tir un pont sur la Save « pour faciliter le commerce dans ce petit coin de province acheta aux consuls de L'Isle-en-Dodon la brique dont il avait besoin, vu la mauvaise qualité des carrières qui se trouvaient aux environs de Lombez. »

En 1774, on pave les rues de la ville, et le conseil est d'avis que le maire prenne les briques et les moellons de l'ancien château[2], « qu'il garde intact le local inféodé et la prison royale et qu'il vende le reste par canne carrée. Il réservera la tour de la prison, la voûte adhérente et la petite tour carrée qui fait face à l'entrée de la ville, du côté du midi. » La tour carrée fut démolie le 13 mars 1673. La tour de la prison subsista jusqu'en 1824. Mais déjà le consell reconnaissait en 1777 l'urgence d'une prison nouvelle « vu que l'ancienne tour n'était qu'un étroit cachot, presque inaccessible, donnant un très vilain coup d'œil à la ville. »

Les deux moulins royaux et le Canal dont l'origine est plusieurs fois séculaire furent cédés par inféodation à divers habitants.

Les consuls *arrentèrent* les moulins au nom du roi, l'an 1595, a Jean Paute, Jean Pallissard, Salles et Peyroton. Le bail devait commencer la veille « de Monsieur saint Jean-Baptiste. »

Les moulins furent cédés ensuite par inféodation à François de Savignac, seigneur de la Rivière. Les héritiers de Savignac payaient au roi une redevance annuelle.

Le grand-maître des eaux et forêts du Comminges, résidant à Saint-Gaudens, administrait au nom de la couronne les bois du Thés et de la Pachère. Il faisait aussi tous les ans la coupe réglée du bois taillis communal de L'Isle-en-Dodon.

Le cadastre[2] énumère comme il suit les biens communaux et patrimoniaux de la communauté : « La ville possède un hôtel de ville avec deux halles et boucherie couvertes, une place avec les auvents, la rivière de Save, le chemin des avenues de Molas et de La Garde, le chemin prenant à la Ra-

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
2. Cadastre de 1777, le plus complet.

Digitized by Google

mounat, traversant le grand chemin au quartier du Portal de Débat, arrivant au canal et au pont d'Ensalles, le chemin de la Ramounat, prenant à la fontaine, arrivant au chemin de traverse de Molas, le chemin des avenues de Tournan, le chemin du Périé, prenant au chemin des avenues de Boissède, le chemin des Entreviès, prenant sur le levant du quartier de Lasparets d'Ensalles, le chemin des avenues de Boissède, le chemin prenant au grand chemin de la Pouche, vis-à-vis le moulin de Boissède, le chemin de la ville, prenant sur la route de Boulogne et joignant le chemin de la Moulère, le chemin de la traverse de la Moulère, le chemin royal dit la côte du soulan d'Ax, arrivant au ruisseau de Lespienne, le chemin du puy d'Espaon à Anan, le chemin de la Higuadère, vis-à-vis d'En-Tourle, le chemin du fond de la paguère de la Higuadère, le chemin d'Anan, à commencer à la vigne du couvent dite la Périssère, le chemin passant par Lasserre de Labastide, prenant au chemin de la Pouche, le chemin de La Cassaigne, devant le chemin d'En-Savaros, le chemin de las Carrères, le chemin à prendre au fond du bois de Bédoura, passant devant le cimetière, le chemin des avenues de Puymaurin, le chemin prenant sur le devant de la chapelle de Saint-Pé, le chemin prenant au grand chemin de la route de Boulogne, le chemin passant devant le Bois-Brunet, le chemin du milieu des avenues d'Anan, plus deux communaux, les Marcadieux et le Pré-Commun où les habitants font dépaître les herbes. Ladite ville confronte aux lieux de Puymaurin, Anan, Saint-Frajou, Agassac, Martisserre, Mirambeau, Boissède et La Garde. »

Voici l'état[1] des recettes annuelles de la Communauté dans la seconde moitié du dix-huitième siècle :

Bail à ferme des tavernes.....	300 livres.
Bail à ferme des boucheries.....	105 —
Bail à ferme des places et timons.....	1150 —
Bail à ferme des mesures.....	20 —

1. Délibérations communales de 1750, 1751, 1752, etc.

Digitized by Google

La ville tenait des Comtes de Comminges ces divers droits d'affermage.

Les droits de taverne et entrée du vin, et les droits de boucherie et de timon furent concédés par Pierre Raimond II, le 4 mai 1373[1].

Jean de Foix, Comte de Comminges, donna la jouissance des amendes et des confiscations, le 16 avril 1481[2].

La ville possédait, en vertu d'un autre donation, « la propriété de la place publique avec le droit d'y tenir six foires par an et deux marchés par semaine, savoir : le 24 février, le mercredi après Pâques, le 12 juin, le 25 août, le 18 octobre et le 22 décembre; les marchés, le mardi et le samedi de chaque semaine. »

En 1780, l'Intendant permit la translation de ces foires « au samedi avant carnaval, au samedi avant Quasimodo, au samedi avant Saint-Barnabé, au samedi avant le 1er septembre, au samedi avant Saint-Luc et au samedi avant Saint-Thomas ».

Aujourd'hui la foire a lieu régulièrement le dernier samedi de chaque mois. Il y a petite foire le second samedi du mois.

Voici maintenant l'état[3] des dépenses annuelles inscrites au budget communal et approuvées par l'Intendant :

Rente à l'hôpital de Lombez.....	15 livres.
Cette rente provenait d'un emprunt de 1,300 livres fait au trésorier François Passama de Labusquière, seigneur de Montadet et autres lieux, syndic de l'hôpital Saint-Jacques, à Lombez, et approuvé par le conseil du roi, à Versailles (9 mars 1775).	

1. Charte octroyée par le Comte Pierre Raimond II. (Archives de la mairie.)

2. Charte octroyée par le Comte Johan de Foichs. (Archives de la mairie.)

3. Budget des dernières années qui précédèrent la Révolution. (Délibérations communales.)

Digitized by Google

Rente au syndic de Garaison..... 12 livres, 10 sols.

C'était l'acquittement d'un vœu fait à Notre-Dame de Garaison, le 16 juin 1630, pour obtenir « la cessation de maladies qui désolèrent le pays ».

Rente au syndic des Jacobins de Toulouse, en vertu d'une ordonnance du 24 mars 1732..... 20 livres.

Rente au syndic du noviciat des Jésuites, à Toulouse, représenté par le comte Boyer-Drudas, doyen du Parlement, en vertu d'une ordonnance du comte de Pomereu, Intendant, le 21 mars 1732.... 67 livres, 3 sols.

Rente au syndic des Jacobins de la ville pour acquitter un obit à la charge de M. de Bon de Calaoué qui avait cédé la maison dite de Nardac pour y établir le presbytère (1716)..... 10 livres.

Rente au curé de la ville..... 10 livres.

Rente à Roger, créancier de la communauté, pour une somme de 1,238 livres... 30 livres.

Impôt de la taille payé au receveur des impositions de l'Election de Comminges, à Muret..... 5558 livres.

Droit de collecte..... 200 livres.

Droit de boucherie payé à la régie générale de Boulogne..... 35 livres.

Droit d'enregistrement de l'élection consulaire..... 31 livres.

Payé au Juge royal pour prestation de serment des officiers municipaux..... 30 livres.

Droit d'albergue payé aux préposés du domaine royal pour inféodation de l'emplacement du château affecté aux marchés. 32 livres.

Gages du secrétaire ou garde-cadastre. 40 livres.

Digitized by Google

Gages du régent.....	200 livres.
Gages des valets de ville.....	24 livres.
Gages du porteur de lettres.....	60 livres.
Gages de celui qui règle l'horloge.....	18 livres.
Salaire du messager qui porte la taille à Muret, distant de huit lieues.....	4 livres.
Droit de greffe de la mairie.....	8 livres.
Papiers des registres de baptêmes, sépultures et mariages.....	3 livres.
Pour les flambeaux de la Fête-Dieu....	24 livres.
Pour la bougie de la Purification et fourniture de cierges pour la chapelle de Saint-Roch.....	12 livres.
Pour le renouvellement du vœu à la chapelle de Saint-Roch.....	5 livres.
Pour le pain bénit à offrir le jour de Noël.....	3 livres.
Pour le luminaire de la chapelle de Notre-Dame.....	5 livres.
Pour le bois qui sert au brandon de Saint-Jean-Baptiste.....	6 livres.
Pour le chauffage de l'hôtel de ville...	12 livres.
Payé au valet de ville Descadeillas « qui avait fiché aux piliers de la halle les faux poids, romaines et cannes ».....	12 livres.

L'entretien des édifices communaux exigeait souvent des frais extraordinaires. On réservait chaque année 300 livres pour dépenses imprévues.

Nous allons énumérer les emprunts que souscrivit la Communauté et les procès qu'elle soutint contre divers créanciers [1].

En 1614, vu la pénurie du budget municipal, le conseil imposa 100 livres sur les plus haut taxés pour acheter des munitions de guerre.

1. Délibérations communales.

Digitized by Google

En 1615, il y eut disette de foin et de paille. La misère fut grande, les années suivantes, et le conseil emprunta pour acheter du blé qu'il donna aux pauvres (1622).

En 1624, le conseil emprunta 8,000 livres, et M. de Laffitau se porta caution.

En 1660, l'évêque de Comminges implora la pitié de l'Intendant pour la ville de l'Isle-en-Dodon.

En 1662, les consuls remboursèrent M. de Sédilhac, seigneur de Saint-Léonard, Boissède et autres lieux.

En 1686, Jean de Pallissard prêta 610 livres pour solder les dépenses de plusieurs arrêts du Parlement de Toulouse.

En 1721, Mme de Castagnac est créancière de la Communauté qui engagea contre elle une instance. Les consuls acceptèrent ensuite une transaction.

On plaidait, à la même époque, devant la cour souveraine du Parlement contre Bagnéris, sous-fermier des domaines du roi, contre Michel de Savignac, seigneur de la Rivière, contre M. de Gensac, contre Jean de Pallissard et contre le baron de Lescure, ayant-cause de Mme de Montaut.

Dans un placet à M. de Lafont, sous-délégué de Comminges, à Muret, la communauté supplie « de ne pas la réduire au dernier accablement ».

Jean de Pallissard, malgré la justice de ses réclamations, transigea, comme nous l'avons déjà vu, l'an 1732. Cette même année, l'Intendant permit d'emprunter aux Jésuites et aux Jacobins de Toulouse.

Le plus long et le plus dispendieux procès, celui qui faillit ruiner les finances de la ville, fut intenté par un sous-fermier des domaines du roi, Jacques Parieu, natif de Polastron-Bourjac. La cause vint au Parlement de Navarre, à Pau (1772). Le sous-fermier se prétendait frustré dans la perception d'une redevance féodale qu'on payait aux Comtes de Comminges depuis l'an 1266. Il niait à la communauté le droit immémorial d'employer la mesure agraire de Samatan pour acquitter la quête ou arrérages en nature.

Digitized by Google

Cette affaire préoccupa vivement l'assemblée communale. On alloue 120 livres de représentation à M. de Pallissard, le juge royal, et à M. Hemet, contrôleur du vingtième, qui vont à Pau et veillent aux premières poursuites. Sansas est nommé syndic, et plus tard, le maire Dansan, se rend dans le Béarn avec la mission de renseigner le conseil sur les moindres péripéties du procès. La ville eut gain de cause par arrêt du 21 février 1775. Le conseil pria l'Intendant de ratifier toutes les dépenses[1], « car ce procès, en cas de perte, aurait coûté à la ville cent mille livres. »

Mais Parieu ne se tient pas pour battu. Il obtient cassation de l'arrêt, le 4 mars 1783. La ville plaide alors devant le Conseil d'État du roi « contre cet homme qui ne cherche, dit le maire, qu'à s'enrichir des dépouilles d'un peuple misérable. » Le 8 décembre, on vote 600 livres pour que Me Rey défende la ville au Conseil d'Etat. On charge Debent, de Saint-Frajou, d'aller retirer les pièces du procès qui sont entre les mains de M. Subervye, procureur au parlement de Pau. Six livres par jour lui sont allouées (8 février 1778), mais, sur son refus, on députe à sa place Esquerré, praticien. La communauté[2] « lui paiera le loyer d'un cheval. On prie ensuite M. Abadie, négociant à Toulouse, de remettre aux messageries le paquet de cinq liasses, recouvert d'une toile cirée, bien ficelé, contenant toutes les pièces du procès. » Au lieu de Me Rey, Me Bosquillon plaida pour la ville « moyennant cent nonante livres. » Comme l'affaire traînait en longueur, Joseph Lalubie, notaire, s'offrit au choix de ses collègues, et le conseil le charge aussitôt d'aller à Paris pour hâter l'arrêt définitif.

Nous avons retrouvé dans les archives de la mairie la volumineuse correspondance qu'échangent Lalubie et les officiers municipaux. La lecture de ces lettres est pleine d'intérêt; il n'y en a pas moins de soixante.

Le séjour à Paris du député Lilois se prolongea bien au delà

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
2. *Ibid.*

Digitized by Google

des prévisions du Conseil. Il y passa dix mois, depuis la fin de novembre 1781 jusqu'à la mi-septembre 1782.

Au premier coup d'œil, l'aspect de la capitale ne lui semble guère enchanteur.

« Le temps est ici fort pluvieux et froid[1]. Il y a une boue « terrible dans les rues. Je ne sors que par nécessité. L'avocat « est à une distance comme de L'Isle à Nostios (*chapelle de « Saint-Roch*), ce qui est près, ici. Je suis à une lieue de « Mme de Gontaud. Chaque fois que je sors, il faut que je « change de bas. Ma dépense est modique à cause de la cherté « de tout. Je suis logé assez bien, en petit, chez de braves « gens, et avec de jeunes étudiants, tous médecins, du carac- « tère de mon cher Beauvoir : c'est tout dire et cela soulage « ma mélancolie. »

Le conseil fait la sourde oreille au cri larmoyant de ces premières lettres, car les méchantes langues accusent Lalubie de se divertir quelque peu et de négliger beaucoup le procés. Une cabale se forme contre lui. Bientôt l'assemblée communale se fatigue de lui envoyer incessamment des subsides qu'il réclame sans vergogne. Lalubie feint alors de boucler ses malles, mais L'Isle est fort loin de Paris, et le conseil refuse d'envoyer un autre député qu'il faudrait payer encore à gros deniers : en fin de compte il rend à Lalubie toute sa confiance.

« L'argent, écrit Lalubie, est l'âme du procès. Ici les avocats ne parlent que par louis[2]. »

« On[3] ne parle que louis et non écus. Il est vrai que Paris « est bien changé, soit nourriture. dépenses, logement. Bien « des personnes m'ont avoué que tout a doublé depuis douze « ans. On a bâti près de chez nous une nouvelle salle de « comédie qui est cause que Mme Lahaute nous a augmenté « le loyer d'un petit écu, et je crains qu'elle en fasse autant « le mois prochain. Beauvoir et moi avons bon appétit et bonne

1. Lettre du 25 novembre 1781.
2. Lettre du mois de décembre 1781.
3. Lettre du mois de janvier 1782.

Digitized by Google

« jambe, chacun travaillons avec tout le zèle à nos affaires. Si « l'on donne peu de viande, nous nous vengeons sur le pain, « une coudée à chacun, pas moins. »

Après avoir décrit sa vie d'anachorète, Lalubie se pose comme le type du désintéressement. Écoutons les menaces qu'il profère contre ses détracteurs,

« Quand[1] je réclame de l'argent, mes ennemis se réveillent. « Si je ne réfléchissais sur ma situation, être exposé à une « maladie qui me mettrait à la chemise, mon étude vaquant, « toutes mes pratiques perdues après des propos pareils à ceux « que l'on tient, mon bien sur la tête d'une mère âgée, la « perte de mon temps, quelles démarches ne ferais-je pas pour « rendre la réciproque à ceux qui ternissent ma réputation ! A « mon retour, on verra si l'argent que j'ai reçu s'en est allé « en dansant. »

« Des[2] amis me font part de ce que vomissent les esprits « de certains monstres que nous avons dans la ville et que « je me charge de récompenser quand je serai rendu chez moi. « Je suis sans reproche et n'en craindrai jamais de ceux qui « composent la vraie et respectable société. »

« M. Bosquillon[3] m'a communiqué, Messieurs, la lettre mal- « honnête que vous lui avez écrite sur mon compte. Vous « n'auriez pas agi si rigoureusement avec tout autre, quand il « aurait été cent fois plus coupable, mais vous n'avez jamais « plus de front que quand les choses me regardent. »

Et pourtant, Dieu sait si Lalubie s'endort et court les plaisirs de la capitale.

« Je vis[4] fort frugalement, mais je suis obligé de faire bien « des dépenses à cause des grandes courses que je ne vous « détaille pas toujours. Il y a, sans vous en imposer, de l'hôtel « de l'Intendant chez moi une heure et un quart de chemin,

1. Lettre du 21 avril 1782.
2. Lettre du 4 mai.
3. Lettre du moi de mai.
4. Lettre du 24 février.

Digitized by Google

« toujours dans la boue. Il reste au fond de la rue Tetbout (*sic*), « du côté de Montmartre. La carte que j'envoie vous fera « connaître l'éloignement. M. et M^me^ de Gontaud et l'hôtel des « Fermes ne sont pas si loin, mais il y a bien de quoi se chas- « ser le froid avant d'y arriver, et je ne puis guère y aller « qu'en fiacre, autrement je suis crotté jusqu'à la culotte et ne « suis point présentable. »

Enfin Lalubie obtient une audience de M. Aubry, inspecteur des domaines et rapporteur de l'affaire.

« En[1] deux mots, en deux visites, je suis devenu son ami. « Par ma souplesse, ma façon de me présenter à lui, point de « vanité peinte sur mon front, enfin lui montrant une figure « pénétrée du malheur d'avoir à supporter un aussi injuste « procès, ne parlant de Parieu que très peu, parce qu'il y va « quelquefois, lui faisant cependant connaître que c'est un « esprit litigieux, et, enfin par d'autres raisons, je saurai l'avis « de M. Aubry, avant qu'il ait renvoyé le procès au bureau. »

La cause paraissait gagnée, mais le roi ne confirma l'arrêt de Pau qu'en janvier 1790. Après avoir épuisé toutes les juridictions, Parieu perdit son procès en dernier ressort et tomba dans la misère. Lalubie revint au pays natal, le cœur gonflé d'espérance, et le conseil voulut encore défrayer l'habile négociateur par un supplément de 466 livres.

Nous connaissons les difficultés financières parmi lesquelles trop souvent se débattait l'assemblée communale. Et pourtant, malgré la pénurie de son budget, elle ne cessa d'entreprendre des travaux utiles et considérables. Nous allons énumérer les plus importants depuis l'année 1614 jusqu'à nos jours.

1614. Réparation du pont en bois sur la Save, des halles et de la maison d'école située dans l'hôtel de ville.

1623. Vidange des fossés[2] « d'où s'exhalent des émanations délétères. »

1. Lettre du mois de mai 1782.
2. Délibération communale de 1623.

Digitized by Google

1625. Maçonnerie d'un aqueduc sur le ruisseau de la Chrestiane, près du Thés.

1666. Confection d'un nouveau compoids ou cadastre.

1733. Restauration du pont qui était fort endommagé par un débordement de la Save. Deux pierres servant d'étalon furent placées au milieu du pont.

1734. Réparation des trois ponts de bois qui se trouvaient à l'entrée de la ville, du pont d'Endousse et de l'oratoire champêtre de Saint-Pierre.

1755. Réfection de l'hôtel de ville, des deux tours du château, des halles et du corps de garde. L'intendant refuse l'élargissement du lit de la Save « qui mouille le terroir, disent les consuls, et qui coule son lit dans un terrain mobile et argileux, ce qui occasionne des inondations, à toutes les grandes crues d'eaux. »

1763. Nouvelle réparation du pont d'Endousse.

1768. Travaux entrepris dans la grande église et au cimetière.

1769. Réparation de l'horloge du clocher et de la Porte de Débat qui menace ruine. — Construction de deux aqueducs, l'un sur le ruisseau de la Giroue qui va à La Garde, l'autre près du jardin Villepigue, sur le ruisseau qui se dirige vers Anan. On allonge le garde-fou qui était trop court au bout du canal.

1771. Réfection du toit et de l'escalier du presbytère. — La ville contribue au percement de la grande route qui va de Lombez à Saint-Gaudens.

1774. Démolition des murs de façade placés au levant et au couchant de la Porte de Débat. — Pose d'une nouvelle grille en bois devant le cimetière. — La ville devient adjudicataire du château aux enchères qui ont lieu dans le palais des Tuileries. L'emplacement du château est annexé aux places publiques, et la ville devra payer pour cette inféodation la rente annuelle de quinze livres. « La communauté[1] s'estime heureuse

1. Délibération communale.

Digitized by Google

que le château ne soit pas devenu la proie d'un étranger, car la ville aurait été horriblement dégradée, et le commerce de cinquante villes ou villages en aurait souffert. »

1775. Enlèvement de la partie des couvertures de la Place Neuve, à partir de la Porte de Devant jusqu'à la Place Découverte ou de la Caussade. « Les[1] habitants seront garantis de tous accidents funestes sous cette couverture obscure qui était un coupe-gorge. » — Après un nouveau débordement de la Save, on fait appel à la générosité de l'Intendant.

1776. Reconstruction des halles. Lafforgue est adjudicataire. Brocas, charpentier de Boissède, prête serment devant M. Délieux, subdélégué de l'Intendant à Lombez. On lui alloue 943 livres.

1777. Réparation du presbytère que le curé Dabeaux, en plein conseil général, déclare inhabitable.

1778. Réunion de la petite Place à la grande Place. — La Save ayant débordé, le conseil[2] refuse une indemnité aux riverains du Bourguet, qui « sont tous aisés. » — On permet[3] aux propriétaires « de supprimer les auvents qui règnent autour de la chaussée et qui ne servent qu'à favoriser les mauvaises actions, pendant les ténèbres. »

1780. L'Évêque de Comminges autorise la démolition de la vieille église du cimetière « devenue le repaire des reptiles et des insectes, le refuge des voleurs et un abri pour les mauvaises actions, à cause de la proximité de la route de Lombez. » Cette démolition n'eut lieu que le 26 septembre 1790.

1821. Réparation du grand Pont, du pont du Moulin de la Porte et de la fontaine publique de Devant.

1823. Construction d'un hôtel de ville plus spacieux et de deux boucheries sur la Place du Château. — Ouverture d'une rue au Pré Commun.

1. Délibération communale.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Digitized by Google

1825. Démolition du pont de brique sur la Save, consolidation du pont de Larjo. — Transport de la Place Couverte au milieu de la Place Découverte, aplanissement de la place. — Comblement de plusieurs fossés.

1826. Réfection de la flèche du clocher.

1832. Le conseil municipal vote une somme de 9,000 francs pour l'agrandissement de l'église. Une quête dans la paroisse produit 30,000 francs. Les matériaux de la tour du château sont donnés à la fabrique.

1838. Construction d'une fontaine sur la route de La Garde.

1842. Réparation du pont du Falourd sur le chemin du cimetière, du pont de la Périssère sur la route du Mirambeau, du pont d'En-Benac, au quartier de Saint-Pierre. — Ouverture de la rue des Fruits qui était une impasse et se nommait rue d'En-Couget. — Élargissement du cimetière.

1845. Construction d'un abattoir au quartier de la Rente. — Réparation du pont sur le ruisseau de Lespienne.

1848. Restauration du presbytère. — Achat d'un carillon. — Vote de 1,000 francs par le conseil.

1849. M. Fournie, maire, agrandit le cimetière et fait placer à l'entrée un portail de fer, il reconstruit la fontaine de la Ramounat et projette la création d'une nouvelle halle.

1852. Construction de la halle, moyennant la somme de 30,000 francs. Elle comprend l'hôtel de ville et la justice de paix. Sur l'initiative de M. Jules Hérail, le conseil vote des remerciements à M. Fournié et décide qu'on apposera sur les murs de la halle et du cimetière des plaques commémoratives. — Prolongement de la rue d'En-Simounet.

1855. Vente du bois de Longuéros situé dans l'annexe de La Garde. — On demande à l'Empereur une subvention pour la commune.

1860. Comblement des fossés du Tour de ville.

1861. Élargissement du pont sur la Save. — Construction d'un nouvel abattoir, et d'une fontaine, sur la route de Boulogne.

Digitized by Google

1865. Élargissement de la rue de L'Isle et du Pont du Moulin. — Construction d'un nouveau pont de brique sur le canal. — Captation des eaux de source dans le quartier d'Asbax pour une borne-fontaine que M. le maire, Auguste Souville, établit sur la Place du Château, près de l'église. — Alignement du chemin des Martiagues. — Le conseil vote 1,000 francs pour étudier la tracé d'un chemin de fer dans la vallée de la Save.

1870. La commission administrative provisoire fait un don patriotique de 500 francs « au citoyen ministre de la guerre. » Le 20 novembre, M. Pagan préside une séance à laquelle assistent les plus fort imposés. On vote 8,587 francs pour l'équipement de la garde nationale.

1872. Achat de la maison Cazes pour agrandir l'église, moyennant la somme de 25,000 francs. — Refonte de la grosse cloche. — Vote de 3,540 francs pour l'établissement d'un télégraphe. — On fait disparaître la saillie du Moulin de la Porte.

1875. Nivellement du foirail.

1878. Endiguement de la Save au moyen d'un quai. — Démolition des échoppes qui sont adhérentes au mur de l'église.

1880. Creusage de plusieurs puits publics. — Augmentation des dépenses pour l'éclairage.

1883. Restauration complète du presbytère.

1884. Le conseil, à l'instigation de M. le maire Moysen, vote 50,000 francs pour l'etablissement d'un château d'eau et de bornes-fontaines.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

LA POLICE MUNICIPALE ET LES VIEILLES COUTUMES DE LA COMMUNAUTÉ.

Les consuls étaient seuls compétents pour diriger la police municipale. Ils l'exerçaient avec un soin jaloux. La police fut toujours une des principales fonctions de leur charge. Au reste, leurs attributions offraient beaucoup plus de variété que celles des maires actuels.

Par leurs sages règlements, ces magistrats civils assuraient le bon ordre et la paix publique. Leurs ordonnances renfermaient parfois cinquante ou soixante articles [1]. Au bas de ces arrêtés, ils se qualifiaient « de juges de police et de voirie. » Les consuls dressaient en effet des procès-verbaux et jugeaient les contraventions « dans leur consistoire. »

« C'est [2] une belle chose, écrivait Racine en parlant de cette charge démocratique, de voir le compère cardeur et le menuisier gaillard avec la robe rouge, comme un président donner des arrêts et aller les premiers à l'offrande. »

Les consuls disposaient de la force armée : ils commandaient les patrouilles du guet, et, la nuit, ils leur fournissaient des torches et des lanternes.

Depuis l'émancipation des communes, les bourgeois, dans chaque ville, considéraient le droit de faire le guet comme

1. Nous lisons dans une Ordonnance de 1693 : « Chaque pourceau qui entrera dans un jardin paiera ou son maître 15 sols. » Et dans une ordonnance de 1785 : « Tout chien qui ne sera pas muselé sera tué. Quiconque se plaindra paiera cent sous d'amende. » Sur le réquisitoire de Pagan, procureur du roi, la même ordonnance vise les pourceaux enragés.

2. Lettre du 24 novembre 1661.

Digitized by Google

une garantie de leurs libertés. Le service commençait, l'hiver, à la chute du jour, et, l'été, à l'heure du couvre-feu.

Dès 1613[1], à L'Isle-en-Dodon, la troupe du guet devait être doublée pendant la nuit et pendant les marchés qui se tenaient en dehors des portes de la ville. Quiconque avait des armes ne pouvait pénétrer à l'intérieur que désarmé. Tout soldat du guet, manquant à l'appel des consuls, payait « vingt sols d'amende. » Le guet comprenait six régiments et son entretien coûtait 159 livres. L'Isle-en-Dodon fut ensuite réuni à Boulogne pour l'établissement d'un guet royal qui était comme l'équivalent de notre gendarmerie cantonale.

En 1616[2], les consuls réduisirent le guet municipal à cinq escadrons, puis ils le remirent à six escouades, et ils entourèrent la ville de barrières. Les gens du guet fermaient, au crépuscule, toutes les portes. Ils avaient le privilège de faire la patrouille au *foirail du Thés*.

Cette même année, les consuls[3] « enjoignent aux Pères Jacobins de murer la porte qui est située vers le jardin de leur couvent, et au cas que les religieux feront les mauvais, ils seront emprisonnés au château. »

A la fin de ce siècle, nous ne trouvons plus trace du guet de la ville. On comptait sans doute sur la maréchaussée de Lombez qui avait mission de parcourir fréquemment notre châtellenie.

En 1761, parut une ordonnance de Louis François Armand Duplessis, duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne, qui décrétait le rétablissement des patrouilles dans toutes les villes de sa province. La patrouille de L'Isle-en-Dodon se composa de six fusiliers dont trois formaient un escadron de nuit, commandé par un sergent. A l'occasion d'une visite de l'Intendant, les consuls mettent sous les armes vingt-quatre fusiliers.

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Digitized by Google

Le Parlement de Toulouse autorisa, le 1er août 1789, la création d'une milice bourgeoise, comprenant six compagnies de cinquante hommes chacune. Matthieu Caton, ancien officier d'infanterie, Pelleport Duplech, ancien gendarme écossais, Philippe de Trébons, Jean Michel de Saint-Pierre, seigneur de Mailhas, Lalubie et Fournié furent nommés capitaines. Les lieutenants furent Guillaume Pagan, Pelleport, avocat, Malbois, Bertin, de Pallissard et Montagut.

Les consuls[1] dressaient pour la milice du roi la liste « de tous les garçons de seize à quarante ans qui avaient une taille de six pieds. » L'Intendant arrêtait chaque année le nombre des miliciens à fournir par communauté. Le subdélégué de l'Intendant présidait le tirage au sort. Les miliciens, à leur départ, recevaient de leur ville natale trois livres d'argent, des vêtements et du linge. L'État donnait le reste de l'équipement. Les miliciens ne servaient qu'en temps de guerre. A la paix, on les congédiait sans les libérer, et on conservait les cadres de manière à rentrer de suite en campagne. D'ordinaire les miliciens faisaient le guet dans les villes.

L'autorité militaire informait les consuls du passage des troupes qu'on nommait aussi les *foules*. Ces étapes fréquemment renouvelées constituaient une charge considérable pour la communauté qui éleva des plaintes à diverses reprises.

En 1638[2], l'assemblée communale déplore le long séjour du régiment de Bearn.

Souvent les gens de guerre prirent leurs quartiers d'hiver à L'Isle-en-Dodon. Plusieurs soldats y moururent et furent inhumés dans le cimetière paroissial. Entre autres décès nous[3] relevons celui de messire d'Argy, cadet au régiment de Conti-Cavalerie (29 septembre 1719), et celui d'André Brindamour, soldat allemand au régiment de Richelieu (1720).

1. Ordonnance annuelle de l'Intendant. (Archives de la mairie.)
2. Délibération communale.
3. Registres de l'église paroissiale.

Digitized by Google

En 1775, le baron de Cadiguan[1], colonel de la Légion de Lorraine, demande que les soldats soient logés dans l'enceinte de la ville ou reçoivent quinze livres par mois.

L'année suivante, Esquerré[2] sollicite du conseil une indemnité pour avoir logé un officier. Le conseil refuse, « car tous voudraient prendre exemple sur lui, et la communauté se trouverait dans un état déplorable. »

Les Consuls affermaient annuellement la grande et la petite boucherie. En 1769, le bail est passé avec Rotis de Lombez[3] « moyennant 200 livres et 60 livres chandelles pour fournir la ville de bon bœuf, mouton et veau, suivant le taux d'Aurignac et de Samatan. » Sept ans après, on accorda la liberté de la boucherie, mais on dut bientôt rétablir le monopole en faveur de Rotis (1778). Voici le tarif de la boucherie en 1769 :[4] « Sept sols la livre de bœuf, dix sols la livre de mouton et de veau. Toute contravention entraînera 60 sols d'amende. »

Les consuls affermaient aussi le droit de tavernes et d'entrée du vin, les droits de places et de timon, le droit de mesurage. Tous ces baux à ferme constituaient les revenus patrimoniaux de la communauté. Pendant trois dimanches consécutifs, le sergent de ville publiait à son de trompe les enchères qui avaient lieu « à l'issue de la messe matutinale », et le bail « à l'extinction de la chandelle était délivré au plus offrant et dernier enchérisseur. » Les habitants[5] ne payaient pas le droit d'entrée du vin. En 1769, le maire[6] demande à l'Intendant « qu'on répare la route qui va de Toulouse à Saint-Gaudens par Lombez, ce qui facilitera la consommation des vins de L'Isle, très recherchés par les gens des Pyrénées. »

La mesure agraire était la *sesterée* qui se divisait en *pu-*

1. Délibération communale.
2. *Ibid.*
3. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
4. *Ibid.*
5. Délibération de l'année 1613.
6. Lettre du maire. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

gnères, et la pugnère se divisait en *boisseaux*. Le vin se vendait en gros à *la pipe* (400 litres), et en détail *au péga* (3 litres 20 centilitres) et à l'*uchau* (75 centilitres). La *livre tournois*, frappée à Tours, seule usitée dans le midi, se divisait en *20 sols*, le sol en *12 deniers*, et le denier en *2 oboles*. Le *petit écu* valait 46 sols.

Les consuls possédèrent jusqu'en 1734 le droit de *langueyage des porcs*, mais ce droit fut alors revendiqué par la couronne.

Il appartenait aux consuls de fixer l'époque des vendanges. Chaque année[1], ils promulgaient à l'avance le ban des vendanges « pour que les habitants pussent préparer leur vaisselle vinaire. » Tout contrevenant, « de quelque état et condition qu'il fût », avait sa vendange confisquée.

Les consuls taxaient le pain et la paille. En 1614, ils taxaient la viande trois fois dans l'année.

Ils étaient chargés du service de la voirie. En 1777[2], « ils font disparaître des bourbiers affreux qui rendent impraticables en hiver les avenues de la ville et qui arrêtent le commerce en rendant les marchés déserts. »

Ils pourvoyaient à l'entretien des édifices communaux et à la conservation des archives. C'est grâce à leurs soins que nous avons pu reconstituer en grande partie l'histoire locale de la communauté. Tous les papiers étaient classés et rangés dans un coffre. En 1771, le conseil[3] ordonnait au syndic Pelleport « de faire toutes diligences pour recouvrer les titres, actes et autres documents des archives, égarés entre les mains des particuliers, comme on l'a constaté en dressant l'inventaire des meubles dans la maison de M. Savignac de la Rivière. » Cette famille de Savignac s'éteignit avant la Révolution. Elle était fort ancienne ; ses membres occupèrent de hautes dignités, mais

1. Délibération annuelle.
2. Délibération communale.
3. Délibération communale. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

plusieurs d'entre eux par leur caractère brouillon et tapageur se rendirent impopulaires à leurs compatriotes. En 1751, M. de Savignac, maire de L'Isle-en-Dodon, vivait en très mauvaise intelligence avec M. Jean de Pallissard qu'il dénigrait publiquement. Le juge royal remplissait à cette époque la charge de subdélégué de l'Intendant. Il obtint contre Savignac un monitoire épiscopal et son exclusion de l'hôtel de ville. Savignac avait altéré son nom de baptême, comme le prouve un procès-verbal d'enquête, rédigé par le curé de la paroisse. Son père, procureur du roi, en 1700, avait spolié les archives communales. En 1593, Pierre de Savignac, gendarme de la compagnie de M. de Lavalette, gouverneur et lieutenant général en la province et pays de Provence, fut tué près de la ville de Pignerols en Agenois par les calvinistes.

Les consuls s'adjoignirent quelquefois deux ou quatre membres du Conseil des notables en qualité de *commissaires de police* ou de *probité*.

Ils réprimaient les atteintes portées aux bonnes mœurs et à la religion. En 1616[1], ils publient un règlement contre les femmes de vie scandaleuse. En 1620[2], ils condamnent à l'amende toute femme qui fera cuire son pain au four du couvent. En 1622[3], ils nourrissent au nom de la ville une enfant naturelle délaissée. En 1755[4], ils expulsent Jeanneton Couget, femme Rech, pour sa mauvaise conduite. Ils expulsent aussi les sorciers[5].

Nous avons déjà vu que les consuls nommaient leur greffier et les deux *bailes* ou valets de ville. Ces trois fonctionnaires étaient salariés. La livrée des valets de ville consistait[6] « en un volant de casaque, drap de Lodève, couleur bleue,

1. Délibération communale.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Délibération de l'année 1615.
6. Délibération communale.

Digitized by Google

parements rouges, armes de la ville en pointe sur drap jaune au bras gauche. » Ils nommaient encore des *gardes champêtres* pour surveiller les propriétés dans les limites du consulat.

Ils favorisaient de tout leur pouvoir le commerce local. Ils répartissaient les indemnités en temps d'épizootie. En 1782, ils signalent à M. de Montlaur, juge criminel à Auch, les meilleurs travaux d'agriculture qui leur paraissent dignes d'une récompense.

Les consuls tenaient la main à l'observation des fêtes et des dimanches. Ils font[1], ces jours-là, défense aux meuniers de charrier leurs farines avant la fin des vêpres. Ils informaient l'évêque des réparations urgentes que nécessitait le mauvais état de l'église et des chapelles. Puis, avec la permission de l'Intendant, ils prélevaient des subsides sur les fonds communaux.

En 1769[2], les consuls écrivent à M^es^ Faget et Ricard, avocats au Parlement de Toulouse, « pour savoir si la paroisse est fondée à faire ordonner que MM. les fruits-prenants (décimateurs) procurent un prédicateur pour l'Avent et le Carême, et augmentent ses honoraires, fixés à 18 livres ».

En 1608[3], ils demandent à l'abbé Supéry qui prêchait à Samatan, d'accepter la prédication de l'Avent pour l'année suivante, à L'Isle-en-Dodon. En 1613[4], ils prient l'abbé Figarol, de Lombez, de vouloir bien prêcher la station quadragésimale, et ils chargent M. Malbois de Lapeyrade d'aller à Lombez et d'obtenir l'agrément de M^gr^ l'évêque. Plus tard, on s'adressait à l'évêque de Comminges qui désignait lui-même les prédicateurs.

Les consuls assistaient en robe aux cérémonies extraordi-

1. Ordonnance consulaire.
2. Lettre des consuls.
3. Délibération communale.
4. *Ibid.*

Digitized by Google

naires des grandes fêtes de l'Église. Ils se rendaient à la bénédiction des Cierges, le 2 février, et à la bénédiction des Rameaux, aux processions de la Fête-Dieu, à la messe de la Saint-Louis, etc.

En 1613[1], ils offrent le cierge pascal et ils donnent le sixième des fruits décimaux à l'Église et aux pauvres. Ils présentaient, chaque année, le pain bénit à la fête de Noël.

Ils[2] font planter une croix pour les Rogations, au quartier de l'Oustiairé. De nos jours[3], le conseil municipal a fait redresser la croix du Poc, sur la route de Puymaurin. Le maire offre encore le pain bénit à la messe de Noël et inscrit au budget la dépense annuelle pour le feu de joie qu'on allume la veille de Saint-Jean-Baptiste. Les conseillers municipaux ne refusent pas de tenir les cordons du dais à la procession de la Fête-Dieu.

Jadis, une cérémonie religieuse inaugurait toute solennité civile. D'accord avec le curé les consuls fixaient l'heure de l'office à l'église, puis ils rédigeaient le programme des réjouissances populaires.

Chaque victoire, chaque traité de paix, chaque événement mémorable est célébré par un *Te Deum*, par plusieurs décharges de coulevrines et par des illuminations. On trouve aux archives de nombreux documents relatifs à ces fêtes. Nous prenons au hasard les deux pièces qui suivent :

LETTRE DU ROI A M. L'ÉVÊQUE DE COMENGES.

« Monsieur l'évêque de Comenges, la naissance d'un prince « dont ma très chère fille la Dauphine est accouchée me cause « une joie d'autant plus juste que cet événement ne peut que « contribuer à perpétuer le bonheur de mes peuples, en assu- « rant de plus en plus la tranquillité dans mes États. C'est

1. Délibération communale.
2. Délibération de l'année 1776.
3. Délibération de l'année 1832.

Digitized by Google

« pour rendre à la divine Providence les actions de grâces qui « lui sont dues de ce nouveau bienfait que je vous fais cette « lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez « chanter le *Te Deum* dans l'église cathédrale et autres de « votre diocèse et que vous ayez à convier à cette cérémonie « ceux qui ont accoutumé d'y assister. Sur ce, je prie Dieu « qu'il vous ait, Monsieur l'évêque de Comenges, en sa sainte « et digne garde. Écrit à Versailles, le huitième septem- « bre 1753.

« LOUIS.

« Par mandement du roi,

« PHELYPEAUX. »

« Bordeaux, le 29 juin 1704.

« Le roi m'ayant fait l'honneur, Messieurs les maire et « consuls de L'Isle-en-Dodon, de m'envoyer ses ordres pour « faire faire des fêtes et réjouissances dans toutes les villes et « places de la province de Guyenne pour la prise de Suze, en « Savoie, par les troupes de Sa Majesté, je vous écris celle-cy « pour que vous ayez à assister au *Te Deum* qui se doit « chanter dans votre ville et l'accompagner de toutes les mar- « ques de réjouissance qu'on a accoutumé de faire en pareille « occasion.

« MARÉCHAL DE MONTREUIL. »

Les consuls exécutent ponctuellement les ordres qu'ils reçoivent.

Nous lisons, par exemple, dans un registre de 1781 :

« Payé au Père Dansan une livre seize sols pour avoir fourni une gerbière de bois qui sert au feu de joie en l'honneur de de la naissance du Dauphin.

Digitized by Google

« Payé 14 livres pour les falots qui servent à l'illumination des cloches. »

En 1682, les consuls allument un feu de joie pour célébrer la naissance du duc de Bourgogne. « Les habitantz, écrivent-ils dans leur proclamation, mettront des chandelles aux fenêtres. On fera ce qu'on pourra pour témoigner une joie si recommandable. »

La Révolution multiplia les fêtes civiles, mais il faut convenir que l'heure n'était guère aux réjouissances. Quand la France eut retrouvé la paix, on se reprit à la vie de famille, et le peuple chôma, comme auparavant, certains anniversaires, en redoublant de gaieté.

Cette vieille gaieté française paraît morte aujourd'hui.

« Nous[1] n'avons plus, dans nos mœurs actuelles, cet enjouement inaltérable, cette simplicité bourgeoise qui permettait à nos pères d'aller dîner les uns chez les autres sans invitation préalable, à la fortune du pot. « *Venez manger ma soupe,* » tel était le bon vieux mot de l'époque.

« François Chéron, député à l'Assemblée législative en 1791, parle ainsi de son père dans des *Mémoires* fort curieux. « Mon père aimait, à certains jours, la bonne chère et le bon vin, mais il aimait surtout à avoir quelques amis à sa table, car c'est de lui que je tiens cet adage : « On ne jouit que de ce que l'on partage. » Mon père avait donc table ouverte. Il suffisait d'avoir eu avec lui quelques rapports, même sur des choses d'assez peu d'importance, pour qu'il fût prêt à vous dire : « *Venez manger ma soupe* », et il me semble entendre encore cet accent bref, adouci par ce sourire gracieux, ce front épanoui qui lui captivait tous les cœurs. Mais, il ne songea de sa vie à donner un dîner utile, à calculer ce que pouvait lui rapporter l'aloyau ou le jambon qu'on lui servait sur sa table. La seule utilité qu'il espérait de ces dîners impromptus, c'était de

1. *Le Correspondant,* numéro du 10 décembre 1886. Art. *Les Bourgeois d'autrefois,* par Edmond Biré.

Digitized by Google

lui fournir l'occasion d'exercer sa bonne humeur, de le distraire, de le délasser des fatigues du jour, sans oublier le plaisir qu'il était sûr de faire à ma mère, toutes les fois qu'elle le voyait en appétit et en gaieté. »

Il n'y avait pas, à L'Isle, de bourgeois tant soit peu aisé qui ne ressemblât à ce digne homme. On conserve encore aujourd'hui ce goût de l'hospitalité. La franchise, la bonne humeur, les relations affectueuses, toutes ces mœurs d'autrefois n'ont pas complètement disparu de notre ville.

Nous citerons diverses coutumes, d'origine fort ancienne, qui subsistent encore. Voici les principales : 1° mettre les cloches à la volée, vers quatre heures du soir, la veille de chaque fête solennelle; 2° sonner pendant neuf jours les *aubettes* de de Noël; 3° porter avec pompe le viatique aux malades; 4° se rendre en foule au cimetière le jeudi et le vendredi saints; 5° célébrer un service solennel pour les défunts de la paroisse le lendemain de la fête votive; 6° chômer plusieurs fêtes non commandées, telles que le lundi de Pâques, le jour de Saint-Étienne, la Purification, l'Adoration perpétuelle, etc.; 7° bénir les bestiaux le matin de la fête de Saint-Roch; 8° tirer un feu d'artifice le soir de la Saint-Adrien, etc.

Un mot sur notre idiome local. Il appartient au dialecte bas-languedocien; par ses formes rudes et gutturales, il se rapproche beaucoup du dialecte catalan. La longue durée du royaume d'Aragon et du comté de Barcelone créa une communauté de sentiments et de goûts entre les princes et les populations des petits États du Midi. Les Comtes de Barcelone furent jadis Comtes de Provence et de Montpellier.

Dans notre idiome, le *v* n'existe pas. Il est remplacé par le *b* : *lé bin, lé bént, las brespos*, pour traduire : *le vin, le vent, les vêpres*. Les mots qui commencent par un *f* sont invariablement remplacés par un *h* aspiré. Au lieu de *foun*, fontaine, *fenno*, femme, *foc*, feu, on dira *la hount, la henno, lé houec*.

L'emploi des triphtongues est fréquent : *lé boucu*, le bœuf, *minjaui*, je mangeais. *Oueu, aui*, qu'on prononce *boucou*,

Digitized by Google

minjaoui, ne forment qu'un seul son. Les flexions verbales désignent la personne qui parle et n'ont pas besoin de pronoms : *minji*, je mange, *minjos*, tu manges, *minjo*, il mange, *minjan*, nous mangeons, *minjats*, vous mangez, *minjon*, ils mangent.

L'affirmation est quelquefois renforcée par le monosyllabe *qué*, placé devant le verbe. *Qué boui*, je veux, *qué béuras*, tu boiras, *qué torro*, il gèle.

On se sert volontiers des lettres chuintantes *ch*, *j* : *lé chibau*, le cheval, *jou*, je, *décha*, laisser, *la baléjo*, le balai.

Tous les infinitifs se terminent par une voyelle : *bésé*, voir, *ayma*, aimer, *fini*, finir.

Tout substantif et adjectif est susceptible d'augmentatifs et de diminutifs.

L'augmentatif en *as* exprime la haine, le dédain, une pensée désagréable : *uio henno*, une femme, *uio hennasso*, une vilaine femme, *un homé*, un homme, *un houmenas*, un mauvais homme.

Le diminutif en *ot* exprime l'amitié, la tendresse : *praubot*, pauvre ami, *bounot*, bien bon. Le diminutif en *et* exprime la joie, le plaisir : *brabét*, bien complaisant, *santét*, petit saint, etc.

En résumé, notre idiome a de grandes affinités avec la langue espagnole.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A L'ISLE-EN-DODON.

On a répété bien des fois que l'instruction du peuple était nulle au village, sous l'ancien régime, et que les enfants vivaient dans une ignorance profonde. Cette opinion, formulée par de graves auteurs, n'est rien moins que téméraire, et nous aurions à émettre en pareille matière de très larges réserves. Quoi qu'il en soit, nous constatons avec fierté que l'enseignement public fut toujours le principal souci des consuls de L'Isle. Chaque année, l'assemblée communale délibérait sur ce chapitre.

La lecture des procès-verbaux nous montre quels soins empressés on apportait à l'éducation de la jeunesse. Les pères de famille se préoccupaient avant tout « d'avoir un maître capable et de bonnes mœurs. »

Jusqu'à la Révolution, les évêques possédèrent le droit exclusif d'enseigner. *L'écolâtre* était le maître de l'école épiscopale, *magister scholæ,* et comme l'inspecteur général des autres écoles.

Beaucoup de prêtres éminents, déjà pourvus de leurs grades théologiques, recherchèrent cette dignité. Il suffit de rappeler que, au moyen âge, le célèbre Alcuin fut écolâtre de Saint-Martin de Tours, et Gerbert écolâtre de la cathédrale de Reims.

Les vicaires généraux du diocèse de Comminges approuvaient la nomination du maître d'école que présentaient souvent les consuls. Ceux-ci parfois s'en remettaient absolument au choix de l'évêque.

Le maître d'école portait le titre de *régent* depuis le douzième

Digitized by Google

siècle : on l'appelait aussi *escolain*. Le nom d'*Instituteur* date de la Convention.

Au dix-septième siècle, on payait au régent 150 livres. Ses émoluments atteignaient 200 livres, en 1780. Le régent, satisfait de cette modique rétribution, souscrivait un traité pour l'année courante et s'acquittait de sa charge avec un zèle digne d'éloge. Le temps des classes commençait vers le Toussaint et se terminait dès les premiers jours de septembre, avant la fête de saint Adrien qu'on célébrait le lendemain de Notre-Dame.

D'ordinaire, l'école fut installée à l'hôtel de ville, dans une salle attenante au consistoire des Consuls. Après la Terreur, on la transféra dans le presbytère qui était l'ancienne maison de Nardac, cédée jadis par de Bon, du Calaoué, seigneur de Savignac, au recteur de la paroisse : on l'y maintint jusqu'à l'année 1832. Le local sans doute ne devait être ni bien vaste ni bien aéré comme nos palais scolaires d'aujourd'hui, mais les enfants s'en apercevaient peu et ne s'étiolaient pas davantage. On pratiquait déjà la gratuité absolue. Ce fut seulement en 1832 que le conseil municipal fixa la contribution de chaque élève à 3 francs par mois.

Nous lisons dans le registre de 1614[1] « que l'assemblée communale agrée le Père Jean Dansan pour tenir *l'escolanie*. On lui donnera des lettres de régence, attendu qu'il est fils natif de L'Isle. »

En 1698 parut un édit royal qui ordonnait l'établissement de régents dans toutes les villes de France,

Le 11 mai 1768, Germain Magre[2] prie le conseil des notables de délibérer sur une lettre de l'abbé Moulins, vicaire général de Comminges, annonçant qu'il envoie un régent, Me Ladrix, diacre. Le conseil décide « que le régent commencera ses exercices le lendemain de saint Luc (18 octobre) et finira la

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
2. *Ibid.*

Digitized by Google

veille de Notre-Dame de septembre. » Le régent dut s'absenter aux Quatre-Temps de Carême pour recevoir la prêtrise. Le conseil vota[1] « l'entière rétribution, comme si M. le régent eût toujours été présent. »

En 1769, le conseil propose[2] le sieur Lapeyrade. « Il espère que Mgr l'évêque de Comenges approuvera ce choix. »

En 1770, le conseil délibère unanimement[3] « que vu le peu d'éducation de la jeunesse et le peu de retenue qu'on a montré pendant le cours de cette année qui a été privée de régent, les échevins feront les *agis* convenables ponr nommer un régent qui élèvera la jeunesse tant dans la religion catholique, apostolique et romaine que dans l'éducation des belles-lettres. »

En 1772[4], on élève à 200 livres le traitement du régent « qui, vu la cherté des vivres, ne saurait continuer ses fonctions. C'est un des objets les plus importants de pourvoir au rétablissement d'un régent pour l'éducation de la jeunesse qui ne se livre que trop à l'oisiveté et au libertinage qu'il est du bien public de prévenir et de réprimer. Les échevins sont priés d'intéresser M. le curé Dabeaux auprès de Mgr l'évêque. » Me Dabeaux, diacre et neveu du curé, fut nommé régent.

Le 24 octobre 1774, M. de Bégué de Villiers, grand vicaire de Comminges, envoie le sieur Castérés[5] « qui devra donner l'éducation et faire remplir les devoirs de bons chrétiens aux enfants. »

En 1777, l'Intendant n'agrée pas, vu le malheur des temps, la nomination de Me Pène, prêtre, demeurant à Saint-Frajou : il veut qu'on emploie les 200 livres à un établissement de charité.

En 1779, le conseil[6] demande au grand vicaire de Commin-

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*

Digitized by Google

ges un régent « qui sache un peu bien peindre, ce qui augmenterait son honoraire. »

En 1780[1], le conseil choisit Narbonne « fils séculier. Il devra conduire les enfants à la messe paroissiale le dimanche, et à l'église matin et soir à la sortie de classe pour y faire faire la prière. Il donnera congé les dimanches, fêtes, jeudis et après-midi des jours de foire. »

Voici la liste chronologique des Régents et des Instituteurs :

Régents.

1506. Pierre Arnaud de Antesanctio.
1507. Dominique de Lafosse.
1508. Garcia de Gesta.
1571. Jean Boypou.
1572. Arnaud Bonnefoy.
1616. Le Père Dansan, Jacobin.
1621. De Bonnefoy.
1625. Jougla.
1633. Régné.
1640. Bernard Miraux.
1641. Pujol.
1642. Abbé Rignol.
1643. Jean de Roquette.
1647. Arnaud de Bonnefoy.
1732. Soussens, clerc tonsuré de Puymaurin.
1753. Abbé Longuefosse.
1755. Abbé Bonnet.
1758. Baldarra, ancien régent à Simorre.
1759. Authafage, diacre.
1761. Joseph Narbonne, clerc tonsuré.
1764. Dastre, vicaire à L'Isle-en-Dodon.
1765. Garès, sous-diacre, de Saint-Gaudens.

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

1766. Dupuy, clerc tonsuré, d'Alan.
1768. Ladrix, diacre.
1771. Dabaux, diacre.
1772. Louis Stanislas Durville, de Blajan.
1779. Dupuy, sous-diacre.
1780. Narbonne.

Instituteurs.

1815. Narbonne.
1840. Cussac.
1844. Fourcade.

A cette époque, le conseil municipal se proposait d'appeler des Frères Maristes, mais il ne donna pas suite à ce projet.

En 1845, M. Jean Marie Léon Reulet fut nommé instituteur communal. Il a rempli sa charge pendant trente années à la satisfaction générale. Il vit aujourd'hui dans notre ville, entouré de l'estime et de la reconnaissance publiques. Son dévouement a été récompensé par un titre universitaire.

1875. Ribis, aujourd'hui directeur de l'école du centre, à Toulouse.

1880. Carrère.

Il n'y avait point de régente pour les jeunes filles. Quelques pieuses demoiselles, assez semblables aux *Béates* du Puy, se chargeaient de leur apprendre le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul. Avec ce mince bagage, les jeunes filles n'étaient certes pas des personnes savantes, mais, ce qui valait mieux, elles devenaient des femmes de ménage et de bonnes mères de famille.

On accuse le clergé d'avoir pris à la lettre les vers que notre grand comique met dans la bouche du bonhomme Chrysale :

> Une femme en sait toujours assez
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Certes, Molière n'entendait pas ainsi l'éducation des femmes : il voulait au contraire qu'elles eussent des *clartés de*

Digitized by Google

tout. N'était-ce pas du reste l'époque où Fénelon rédigeait son admirable ouvrage sur l'*Éducation des Filles*, où Mme de Maintenon fondait le collège de Saint-Cyr?

Fallait-il donc créer des écoles supérieures et rétribuer d'habiles maîtresses dans les chefs-lieux de châtellenies, et même dans les petites villes, telles que Rieux, Saint-Papoul et Lombez? Nos grand'mères ne lisaient point Vaugelas, elles avaient une teinte fort légère de philosophie, de botanique et de chimie, elles étaient parfois en délicatesse avec l'orthographe, mais cela ne les empêchait pas d'être des femmes d'une haute raison et d'un grand cœur.

Les patriciens avaient-ils une moindre vénération pour les matrones romaines, parce qu'elles ignoraient les sciences et la littérature? Ne consignaient-ils pas leur plus beau titre de gloire dans cette épitaphe classique : « *Domum mansit, lanam fecit.* » — Elle a gardé la maison, elle a tissé la laine?

Si la commune de L'Isle n'entretint pas des régentes, ce n'est pas qu'elle estimât la femme inférieure à l'homme. Cette idée ne vint jamais à l'esprit d'une personne raisonnable. Un historien sérieux n'ose plus rééditer la fable de ce concile apocryphe où l'on aurait débattu la question de savoir si les femmes avaient une âme.

Les grandes écoles de l'époque étaient les couvents. C'est là que les jeunes filles recevaient une instruction distinguée et puisaient les principes d'une solide piété.

La première institutrice communale à L'Isle-en-Dodon fut Mlle Adélaïde Arthaud (1842).

Mme Élina Regraffe lui succéda (1849).

En 1861, M. Auguste Souville, maire, et le conseil municipal, appelèrent les sœurs de Saint Joseph-de-l'Apparition dont la maison principale est à Marseille. On acheta la maison d'école à Mlle Bèges, de Blagnac, moyennant la somme de 13,000 francs.

En 1883, M. le préfet de la Haute-Garonne, nomma comme institutrice communale et concurremment avec les Sœurs

Digitized by Google

M^lle^ Daubriac, et, en 1885, M^lle^ Jesum, aujourd'hui M^me^ Caussade.

Divers instituteurs et institutrices brevetés ouvrirent à plusieurs reprises des écoles libres. M^me^ Esquerré, la Sœur Madeleine, M^lle^ Colomb, aujourd'hui institutrice communale à Miramont, ont tenu ces écoles.

M. Cauneille exerça longtemps les fonctions d'instituteur libre.

Pendant quinze années, M^lle^ Clarisse Bertin ouvrit une école enfantine. On n'exigeait alors ni titres ni brevets. Sa classe était ce qu'on nomme une *garderie*. Nous y avons appris nous-même la croix de par Dieu.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES RELATIFS A L'ISLE-EN-DODON DEPUIS SON ORIGINE JUSQUQU'AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Le territoire que délimitaient jadis L'Isle-en-Dodon et sa châtellenie faisait partie de la troisième Aquitaine dont Elusa (Eauze) fut la capitale jusqu'au neuvième siècle.

On appelait aussi Novempopulanie ou pays des neuf peuples cette partie de la Gaule.

Les neuf peuples qui s'établirent sur le sol de l'Aquitaine méridionale appartenaient à la race des Ibères. Ceux-ci, venus de la Géorgie et du Caucase, avaient envahi la péninsule hispanique avant la formation du premier empire d'Assyrie. Ils aimèrent bientôt ce pays fertile, ils lui transmirent le nom de leur pays natal, et l'Ibérie d'Occident eut, comme l'Asie Mineure, ses fleuves de l'Ebre (*Iberis*) et de l'Araxe.

On ne saurait préciser l'époque où les Ibères franchirent les Pyrénées pour se fixer en Aquitaine. Sur les bords de la Garonne, ils rencontrèrent les Celtes, et, après une lutte opiniâtre, les deux peuples se réunirent. De ce mélange sortit la nation des Celtibériens, croisement de races dans lequel prédomina le sang des Ibères. Les Aquitains, et, par conséquent, les Gascons sont issus des Celtibériens.

L'histoire des Aquitains commence au troisième siècle avant Jésus-Christ.

Annibal les prit pour alliés quand il passa les Alpes.

Les Aquitains repoussèrent la formidable invasion des Cimbres et soutinrent de toutes leurs forces les partisans du brave Sertorius.

A son retour d'Espagne, Pompée et ses légions romaines

Digitized by Google

refoulèrent à Lugdunum les Convènes qui habitaient les gorges des Pyrénées.

Les armées romaines semblent avoir campé diverses fois sur les bords de la Save, à L'Isle-en-Dodon. Les cultivateurs recueillent encore, dans le lit de cette rivière et dans les champs voisins, des médailles et des fragments d'armures, indices précieux de leur passage.

L'Aquitaine fut conquise par Crassus, lieutenant de César, (57 ans avant Jésus-Christ).

Dès le règne d'Auguste, le nom d'Aquitaine ou pays des eaux, employé par César dans ses *Commentaires,* s'appliquait à toute la contrée qui s'étend entre la Loire, les Pyrénées et l'Océan. Il y eut alors trois Aquitaines : la première Aquitaine, métropole Bourges; la seconde Aquitaine, métropole Bordeaux ; la troisième Aquitaine, métropole Eauze, puis Auch.

Vainqueur des Visigoths à la bataille de Vouillé (507), Clovis incorpora le royaume d'Aquitaine dont Toulouse était la capitale au royaume des Francs.

Peu de temps après, les Basques ou Vascons descendirent des Pyrénées, prêtèrent main-forte à leurs frères de la Novempopulanie pour secouer le joug des Mérovingiens et s'établirent à leurs côtés jusqu'à la rive gauche de la Garonne. La troisième Aquitaine porta désormais le nom de Gascogne.

En 630, Caribert, frère de Dagobert, reconstitua le royaume d'Aquitaine.

La Gascogne, annexée au nouveau royaume, ressaisit son indépendance après Charlemagne.

Torcin, nommé par ce grand prince gouverneur de Gascogne, créa des Comtes dans le Comminges et dans les autres pays.

Quand le mouvement féodal entraîna toutes les classes de la société, les Comtes, d'abord amovibles, se rendirent héréditaires.

C'est au dixième siècle que se forma le comté de Comminges,

Digitized by Google

mais il faut signaler auparavant la terrible invasion des Maures.

Ces barbares, déjà maîtres de l'Espagne, ravagèrent, au huitième et au neuvième siècles, toutes nos provinces du Midi. La Gascogne en particulier fut le théâtre de leurs sanglants exploits. Les noms de Puymaurin, de Montmaurin, de Mauremont, de Maureville, de Castelmaurou, nous rappellent encore leur farouche domination.

Le souvenir de ces hordes qui foulèrent dans tous les sens notre territoire s'est perpétué jusqu'à nos jours, même à L'Isle-en-Dodon.

Au sommet de la côte qui mène à Saint-Frajou, on voit à droite la métairie du *Maure*, le *Mourou*.

Après de longs et meurtriers combats, les chrétiens chassèrent les musulmans au delà des Pyrénées. L'Espagne seule devait continuer sa croisade contre l'Infidèle.

Nous savons déjà qu'il est très difficile de débrouiller la généalogie des premiers Comtes de Comminges. Ces princes agrandirent peu à peu leurs domaires et firent du Comté un des fiefs les plus importants de la Gascogne.

En 987, L'Isle-en-Dodon était un bourg assez considérable, comme nous l'apprend une charte de l'époque [1].

Bernard Dodon, vers le milieu du siècle suivant, ou Odon de Samatan, dans le douzième siècle, choisit L'Isle pour chef-lieu d'une châtellenie et lui imposa son nom (*Castrum de Insulâ Dodonis*).

Le Comté de Comminges ne semble pas avoir souffert de l'invasion des Anglais, quand le prince de Galles traversa la Gascogne avec ses généraux Warwick, Suffolk, Salisbury, Strafford et Jean Chandos (1365).

Vers ce même temps, Pierre Raimond II gratifiait de plusieurs concessions importantes la ville de L'Isle-en-Dodon.

Nous ne savons si l'enthousiasme pour les croisades suscita

1. *Histoire de Languedoc*, Ed. Privat, tome VI.

Digitized by Google

parmi nos compatriotes beaucoup de pèlerins et de soldats, mais nous sommes certains que l'hérésie albigeoise n'y recruta point d'adeptes.

Toutefois [1], L'Isle-en-Dodon eut l'honneur de fournir pour les guerres saintes de la Palestine un de ses enfants, noble de Bon qui lutta vaillamment sous la bannière de Raimond de Saint-Gilles et de Godefroy. Ce brave guerrier put rentrer sain et sauf au pays natal. Nous aimerions à croire qu'il rapporta d'Asie Mineure les reliques de saint Adrien, le patron notre de ville mais nous n'avons à ce sujet aucun document positif.

L'an 1412, Bernard d'Armagnac, parcourant avec ses troupes le pays de Comminges, assiégea de nuit le château fort de L'Isle où s'était renfermée la Comtesse Marguerite. Il emporta la place et rélégua l'infortunée princesse dans son ancienne prison de Lectoure.

Trente ans plus tard, Matthieu de Grailly promit à Charles VII qui présidait à Toulouse les États du Comminges l'élargissement de sa femme. A la mort des deux époux, le Comminges devait retourner au domaine de la Couronne. Marguerite, alors âgée de quatre-vingts ans, conquit la liberté sur le seuil de la tombe, car elle mourut l'année suivante. Matthieu prit possession du Comté que lui disputait Jean IV d'Armagnac. Le Dauphin Louis, soutenant les droits de Matthieu, s'empara de Rodez, mit le siège devant la ville de l'Isle-en-Jourdain, puis marcha vers Toulouse où il reçut les députés des châtellenies de Samatan, d'Aurignac et de L'Isle-en-Dodon qui avaient refusé l'hommage à Matthieu de Foix. Le Dauphin leur pardonna, et les châtellenies rentrèrent dans l'obéissance an seigneur légitime.

En 1444, notre ville subit un second siège. Le capitaine aragonais Villandraut profita des troubles suscités en Gascogne par le roi d'Angleterre, Henri VI. Il courut jusqu'à

1. Papiers de la famille de Bon.

Digitized by Google

L'Isle-en-Dodon, bloqua le château fort et rançonna les habitants.

Le dernier Comte de Comminges, Matthieu de Grailly ou de Foix, mourut vers la fin de l'année 1453. Le 10 janvier 1454, les commissaires de Charles VII déclarèrent, à Muret, que le Comminges devenait possession royale.

Neuf ans après, Louis XI donnait ce Comté à Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, frère de l'archevêque d'Auch. Celui-ci mourut le 20 avril 1473, ne laissant que trois filles, issues de son mariage avec Marguerite de Saluces.

Le Comté de Comminges retournait encore à l'Etat, mais Louis XI le rétablit en faveur d'Odet d'Aydie, grand sénéchal de Guyenne. L'année même de son investiture, Odet jura entre les mains des consuls de Muret, de Samatan et de L'Isle-en-Dodon qu'il maintiendrait les franchises à ces châtellenies. Il leur en délivra des lettres patentes, le 12 février 1474.

Charles VIII[1], à son tour, confirma tous les privilèges du Comminges.

Une troisième et dernière fois, le Comté, distrait de la Couronne, fut donné en apanage par François Ier à Lautrec, vicomte de Foix, qui s'illustra pendant les guerres d'Italie et qui mourut à Naples, en 1528.

L'hérésie calviniste s'introduisit en France au seizième siècle et gagna plus ou moins chaque province. L'Isle-en-Dodon prit alors un rôle militant.

Les consuls faisaient bonne garde. En 1591[2], ils arrêtaient un laquais, porteur d'une lettre pour le baron de Sus, « insigne calviniste ».

Le *Mémoire des Consuls* que nous avons déjà cité nous fournit sur cette époque des renseignements précis :

« Tout le monde sçait quelles difficultés les ennemis de

1. Archives du Parlement de Toulouse, 2 décembre, second registre, fol. 80.

2. Archives de la mairie.

Digitized by Google

l'État n'opposèrent-ils pas pour empêcher que le roi Henri-le-Grand ne montât sur le trône. C'était une chose qui lui était deüe par les droits du sang.

« Cependant, sans le secours de ses peuples, il n'auroit pu parvenir au faîte d'une gloire qui lui étoit acquise par tant de justes titres. Les consuls de L'Isle-en-Dodon, ne craignant ny le fer ny le feu de leurs voisins rebelles, n'épargnèrent ny leurs personnes ny leurs biens pour aller d'abondant à la tête d'une levée de troupes qu'ils avoient ramassée, ayder M. le maréchal de Matignon, commandant pour le service du roy en Guienne, et M. de Ginastre, son lieutenant, à ramener ces révoltés à la soumission et au devoir. Aussi ce grand prince ne dédaigna pas refuser ny oublier sa reconnaissance pour les consuls, comme on le voit par la lettre qu'il leur fit l'honneur de leur écrire, le 26 may 1595.

« Les expressions de cette honorable lettre témoignent clairement la soumission que les consuls de L'Isle conservèrent toujours pour leur véritable prince, dans un temps où la plupart des villes voisines tombèrent dans le cas de rébellion.

« Nous attribuons à bon-heur, dit ce grand prince, après la grâce qu'il a pleu à Dieu départir à nous et à touts nos serviteurs, à l'affection singulière que vous portés au bien de notre service de laquelle nous vous sçavons très bon gré et de l'assistance qu'a reçeue ledit sieur de Ginastre, en ce qui s'est offet pour le bien de nostre service. Et d'autant plus que nous sommes advertis nos ennemis n'avoir épargné aucuns artifices pour, à l'exemple de nos sujets de Toulouse, vous détourner de vostre devoir, auquel nous désirons que vous continuyés. »

« Bien plus, ce prince honora lesdits consuls par l'adresse et et inscription de sa lettre du titre de SEIGNEURS *de L'Isle-en-Dodon*, quoiqu'il en fût lui-même le seigneur en qualité de Comte de Comminges.

« Il ne se peut rien dire de plus exprès que cela, et il faut avouer qu'il ne se peut non plus rien ajouter à l'honneur qu'avoient alors les magistrats militaires d'avoir, au milieu des

Digitized by Google

troubles, maintenu leurs États en une paix des plus tranquilles, et sur l'instant avoir été partager la gloire des gennéraux en ramassant avec eux des lauriers jusques dans le centre des révoltés. »

Comme on le voit, la religion catholique ne souffrit aucune atteinte à l'Isle-en-Dodon; les calvinistes furent éconduits, et les consuls se glorifièrent à juste titre d'avoir défendu vaillamment la foi de leurs ancêtres.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

HISTOIRE POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DEPUIS LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

Après la mort tragique de Henri IV (1610), quelques factieux suscitèrent des troubles à L'Isle-en-Dodon. Nous en ignorons le prétexte, mais le fait est consigné dans le *Mémoire des Consuls*[1] : « Lors de l'avènement de Louis le Juste à la couronne, lès ennemis de l'État essayèrent touts leur mauvais desseins sur cette ville. Ils ne purent y réussir. Les témoignages qu'en rendirent au roy M. le premier président du parlement de Toulouse et M. l'évêque de Comenge n'en permettent pas d'en douter. »

Voici la lettre[2] qu'envoya l'évêque de Comminges aux consuls de notre ville.

« MESSIEURS,

« Messieurs les Consuls de L'Isle-en-Dodon.

« Messieurs, j'ay entendu comme on a voulu surprendre « vostre ville, ce qui est ung attemptat qui mérite bien que la « Court en soyt advertie et envoyez vers elle le nom de ceulx « que l'on aura pu recognoistre. J'ay aussi entendu comme « vous vous estes vertueusement déportés pour vous maintenir « et vous conserver soubs l'obéyssance du roy. De quoi, si « Dieu plaist, Sa Majesté sera bien tost advertie pour re- « cognoistre votre fidélité. Les entrepreneurs n'ont rien gai- « gné, ils se sont voulus porter en d'autres lieux, et cela conti-

1. Archives de la mairie.
2. Archives de la mairie.

Digitized by Google

« nuant, j'ay à vostre service et conservation ung courtault « qui sera bien tost brydé sous l'obéyssance de ceulx qui nous « doibvent, espérant qu'avecq l'ayde de Dieu et les bonnes « prières que nous luy ferons, cette tempeste sera bien tost « esclairscye. Ce pendant, si vous avez faict ung procès verbal « de ce qui s'est passé entre vous, je vouldrais bien vous prier « de nous en donner communication, afin qu'on cogneust les- « dits entrepreneurs pour s'en garder. En attendant de vos « bonnes nouvelles, je me recommanderay de toute mon affec- « tion à vos bonnes grâces, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous « tienne en sa sainte et digne garde.

« Alan, ce vendredy de may 1610.

« Vostre plus affectionné à vous faire service.

« URBAIN SAINT-GELAYS, évêque de Comenge. »

L'an 1613, l'assemblée communale[1] redoute encore les fauteurs de désordres : elle fait défense à tous ceux qui viennent aux marchés de franchir en armes les portes de la ville. Puis elle désigne le premier consul Villepigue pour assister aux États généraux du Comminges qui se tiennent à Saint-Julien.

En 1614, l'assemblée[2] dénonce au Parlement de Toulouse le comte de Péguilhan « coupable de plusieurs attentats contre la cité. »

Les consuls écrivent à M. Salles, procureur du roi, et remercient peu de temps après le premier président de la bienveillance qu'il témoigne à M. de Savignac, leur député.

On instruisit le procès du comte de Péguilhan qui fut condamné à la peine capitale[3].

Cette même année, les consuls reçoivent une lettre d'excuses

1. Délibération communale.
2. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
3. Arrêts du Parlement de Toulouse. Nous donnons quelques détails supplémentaires dans le chapitre consacré à Péguilhan.

Digitized by Google

que leur adresse M. de Montesquieu. L'assemblée désigne M. d'Ansan pour se rendre aux États du Comminges, réunis à Salies, et charge d'une mission auprès du roi Louis XIII le capitaine châtelain Villepigue.

Un édit royal rattache Boulogne à L'Isle-en-Dodon pour le service de Sa Majesté.

Le conseil admet comme habitants de la ville M. de Sémézies, acquéreur de la métairie de la Burguière, et M. Talazac.

En 1616, des brouillons parcourent encore le pays. La communauté[1] refuse au sieur Carthau l'entrée de la ville, s'il ne se range au parti du roi. Les consuls renouvellent toutes leurs protestations de fidélité devant M. de Gondrin, lieutenant royal dans cette province.

Les États du Comminges siègent à Lombez. Le conseil députe M. de Malbois pour y assister. Les États décident qu'ils se transporteront à L'Isle, en 1617. Ils s'étaient déjà rassemblés en 1595 dans le chef-lieu de notre châtellenie. Peu touchée de cet honneur, l'assemblée communale résiste, « vu la disette de foin et de paille. » Mais M. de Gondrin et M. de la Hillère, syndic de la noblesse, maintiennent la convocation, et les États se réunissent à la date indiquée.

Dans le même temps le conseil s'oppose à un don de 3,870 livres que le roi voulait faire à Tanis, sénéchal de Guyenne.

Me Dansan, conseiller du roi et référendaire en la chancellerie du Languedoc, fut alors exclu de l'hôtel de ville « pour ses médisances. »

En 1620, le pays ressent de nouveaux troubles. Les consuls[2] renforcent la patrouille et pourchassent quelques nobles au bois du Thés, comme nous l'apprend une délibération communale, malheureusement tronquée.

Le conseil désigne le premier consul Saint-Martin pour aller à Lombez où siègent les États du Comminges et il exprime ses

1. Délibération communale.
2. *Ibid.*.

Digitized by Google

plaintes au provincial des Jacobins « sur les déportements des religieux de la ville. »

En 1625[1], Alexandre de Bon, premier consul, assiste aux États rassemblés à Salies. L'année suivante, les États se tiennent à Aurignac. Thomas de Savignac y représente la communauté.

Une dernière fois, en 1644[2], les États se réunissent à L'Isle-en-Dodon. Ils sont supprimés par un édit royal, en 1668, et le Comminges devient pays d'Élection.

A l'avènement de Louis XIV en 1638, comme plus tard en 1715, et en 1774, la ville dut rendre foi et hommage devant le procureur du roi au Bureau des finances de la Généralité d'Auch.

Pour obtenir le maintien des privilèges de L'Isle-en-Dodon, il fallait acquitter 164 livres.

En 1648, le vieux château des Comtes s'écroulait avec fracas et ses ruines subsistèrent pendant un siècle.

Les grandes guerres de Louis XIV troublèrent à peine la tranquillité de L'Isle-en-Dodon. Le conseil redoutait néanmoins le séjour des troupes ou des *foules*. C'était un surcroît de dépenses très lourd pour les habitants qui s'estimaient heureux, quand les soldats n'avaient commis aucun pillage.

Nous ne reparlerons pas des procès fréquents, soutenus par la ville contre des particuliers. Le plus dispendieux, celui qui revêtait une couleur politique, car il s'agissait du domaine royal, fut jugé définitivement, à Paris, en faveur de la communauté. On a lu plus haut les péripéties diverses que subit ce long procès.

Quelquefois des édits royaux bouleversaient l'administration communale (1692-1702-1706). Nous voyons d'abord apparaître les maires perpétuels, puis les maires alternatifs et mi-triennaux.

1. Délibération communale. (Archives de la mairie.)
2. Nous regrettons vivement de n'avoir trouvé dans les Archives aucun document relatif à la tenue des États.

Digitized by Google

Dans aucun cas l'autorité des consuls ne fut amoindrie. En 1734, un arrêt du Conseil d'État défend aux villes et villages de procéder aux élections jusqu'à nouvel ordre. En 1750, les offices municipaux sont rendus à l'assemblée communale. En 1764 et en 1765, deux édits royaux ordonnent qu'à la place des consuls on élise des échevins. L'échevinat devait durer deux ans. En 1772, la charge consulaire fut rétablie.

De temps en temps, l'assemblée générale, composée *de la saine et majeure partie des habitants*, faisait place à un *conseil politique* choisi par le roi.

En 1768, quelques seigneurs locaux demandèrent à Cochin, Intendant général des finances, d'aliéner la châtellenie de L'Isle-en-Dodon et de la céder au plus offrant. Sous le coup de cette nouvelle[1] tous les notables se rassemblent. Leur fierté se révolte. On suppliera Cochin de s'opposer à cette inféodation. « La ville n'a jamais eu d'autres seigneurs que les comtes de Comminges et par tous les moyens on veut rester aujourd'hui sous la seigneurie immédiate du roi. »

En 1774, la ville se rend adjudicataire des ruines du Château dont la mise aux enchères se fait aux Tuileries.

Le 22 juillet 1787, Louis XVI créa des assemblées provinciales et détermina par un long règlement leur mode d'élection.

C'était une idée heureuse, mais tardive, car l'horizon politique s'assombrit de jour en jour, et tout disparaîtra bientôt dans la tourmente[2].

Le corps municipal de L'Isle se prit à espérer le rétablissement des États du Comminges. Étienne de Trébons et Fournié furent députés auprès de l'évêque, Mgr d'Osmond, pour l'intéresser à cette cause. On remercia le marquis d'Espagne, brigadier des armées du roi, « l'un des plus distingués seigneurs de Comminges par ses vertus et sa naissance » qui soumit l'af-

1. Délibération communale.
2. Archives de la mairie.

Digitized by Google

faire à Louis XVI. En attendant, le Bureau intermédiaire de Gascogne et le Bureau intermédiaire du Comminges furent créés, et L'Isle devint chef-lieu d'arrondissement. Le 11 septembre 1788, une assemblée générale du nouvel arrondissement avait lieu dans la grand'salle des Pères Jacobins. Le seigneur et le curé de chaque paroisse y assistèrent ainsi que deux membres des municipalités suivantes : Montaigut d'Aurignac, Esquiédase, Bachas, Montoulieu, Boussan, Eoux, Saint-André, Tournas, Ciadoux, Montgaillard d'Aurignac, Escanecrabe, Figas, Lilhac, Salherm, Mont-Bernard, Barran, Mondilhan, Péguilhan, Saint-Ferréol, Guitaud, Saint-Laurent-de-L'Isle, Montesquieu-de-L'Isle, Lunax, Nénigan, Puymaurin, Marun, Anan, La Garde-de-L'Isle, Boissède, Tournan, Sauveterre, Saint-Soulan, le Bézéril, Pellefigue, Auribax, Larroucau, Gaujac, Montamat, Villeneuve-de-Samatan, Noailhan, Samatan, Lombez, La Hillère, Savignac, Puylauzic, Mourlens, le Planté, Montadet, Espaon, Mirambeau, Martisserre, Laymon, Frontignan-de-L'Isle, Ambax-Lamezan, Agassac, Castelgaillard, Coueilhes La Bastide-Pomès, Sénarens, Adeil lac et Lussan.

Nous lisons dans le procès-verbal de cette assemblée : « Les membres prennent séance dans l'ordre qui suit :

« Monsieur François Bruno de Baudéan, ancien chef de bataillon du régiment de Monsieur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de La Garde, plus ancien gentilhomme, présidant en cette qualité au fond de la salle.

« Messieurs du clergé à droite, observant entre eux l'ordre accoutumé dans leurs séances.

« Messieurs de la noblesse à gauche, suivant leur âge.

« MM. les syndics et députés des municipalités, suivant l'ordre des villes et des paroisses déterminé d'après leur contribution, la moitié joignant le clergé et l'autre moitié joignant la noblesse, sous la réserve expresse que les rangs et séances ci-dessus pris ne pourront nuire ni préjudicier aux droits des qualités des soussignés.

Digitized by Google

« Ces préliminaires remplis, l'assemblée s'est rendue à l'église du couvent pour assister à la messe du Saint-Esprit, après laquelle elle est rentrée dans la même salle et dans le même ordre.

« M. le président s'étant levé a dit que la mort de M. Dansan, membre de l'Assemblée de l'Election de Comminges, laissait une place vacante dans l'élection du Tiers-Etat qui doit être remplacée par l'arrondissement de L'Isle-en-Dodon, en conformité de l'édit du 12 juillet 1787, que les qualités du sujet à élire devaient déterminer les suffrages de l'assemblée, et que de son côté le membre élu contracterait l'obligation de justifier la confiance des citoyens en répondant par sa conduite à leurs vœux et à leurs espérances.

« M. le président a ensuite procédé par la voie du scrutin à la nomination du membre qui doit remplacer feu M. Dansan. Ensuite MM. les officiers municipaux de la ville de L'Isle-en-Dodon se sont transportés dans la salle pour saluer l'assemblée où ils ont été reçus au haut de l'escalier par quatre commissaires à ce députés, lesquels les ont reconduits jusqu'au bas de l'escalier.

« L'assemblée a député encore quatre commissaires pour témoigner à MM. les officiers de la ville de L'Isle-en-Dodon la reconnaissance pour leur politesse et leur honnêteté.

« Les mêmes commissaires ont été remercier au nom de ladite assemblée les Révérends Pères Jacobins en parlant au R. P. Prieur pour l'honnêteté que l'assemblée en a reçue.

« Après le scrutin, les billets ayant été vérifiés par M. le baron de Montagut-Barrau, Me Jean Joseph Lalubie, curé de Boissède, MM. François Albertin, avocat, syndic de la municipalité de Samatan et M. Azéma, membre de la municipalité de Lombez, il s'est trouvé que Me Me Jean Pierre Roger, conseiller du roi, juge royal en chef civil et criminel du pays de Rivière, au siége de la ville et châtellenie de Simorre, a eu le plus grand nombre de suffrages.

Ont signé : de Baudéan, de Sentis, prieur d'Aurignac et

Digitized by Google

curé de Boussan, baron de Montégut-Barrau, Lalubie, curé, Demont, baron de Benque, Lapasse de La Loubère, Lartigue d'Arné, Audemar, curé de Samatan, baron de Rabaudy Montoussin, Marrast, de Faudoas, de Gauléjac, de Montesquieu, Laborie, curé d'Ambax, Derré, prieur, curé de Saint-Laurent-de-L'Isle, Poujade, curé du Planté, Larrieu, curé de Martisserre, Martin, curé d'Anan, Cavaré, curé, Bonnet, curé, Melac, curé de Sauveterre, Bistos, chanoine sacristain de Lombez, Teulier, curé, Beaudrin, curé, d'Orbessan, d'Abadie, Ducos de la Haille, Duchein, prieur de Fabas, Azéma, député de Lombez, Soussens, Brocas, Scalla, Roger, juge royal, Saint-Mertinis, Passerieu, syndic, Soulé, syndic, Dangla Laplanhelle, syndic, Beauville, syndic, Baup, député de Péguilhan, Soubiran, syndic, Peyrouzelle, syndic, Caton, Moguard, Lacoste, de Les trade, Rey, Lafforgue, syndic, Laffitte, syndic, Ducassé, syndic, Cassassoles, syndic, Dario, Talazac, Decoucut, Servès, Dupuy, Savès, Boupillère, Dufort, Sudrie, Dufaut, Lagraulet, Davezac, Lassave, Troy, Mendouse, Bouffartigue, Anglade, Claverie, Ruffat, Dutrain, Lacomère, Barbé de Belloc, Serquand, Danflous, Dupey, Loubens, Lalubie, secrétaire greffier de l'assemblée. »

Pour la première fois on mettait en pratique l'édit de 1787 qui créait dans chaque paroisse une *assemblée de paroisse*, composée du seigneur, du curé, du maire, et de quelques membres élus par tous les habitants; dans chaque *élection* un conseil d'*arrondissement*; dans chaque province une *assemblée provinciale*. Les assemblées de paroisse élisaient les membres de l'assemblée d'arrondissement. Ceux-ci élisaient les membres de l'assemblée provinciale dont le quart devait être renouvelé, tous les trois ans.

Cet édit restituait à la France entière ses anciennes libertés, mais les évènements se précipitaient, et, sur la réclamation du Conseil des Notables, le roi se décide à convoquer les États Généraux.

Le corps municipal de L'Isle fait choix de quatre députés,

Digitized by Google

Matthieu Caton, Jean Pierre Roger, Sance Sabin de Pallissard et Malbois, qui se rendront à Muret pour nommer les représentants aux États Généraux et pour remettre le cahier des doléances de la ville à M. le Sénéchal de Comminges, le 16 août 1788, à huit heures du matin. Pallissard, le juge royal, tombe malade. On nomme à sa place Fournié et on le charge « de témoigner à Pallissard la sensibilité qu'on éprouve d'être privé de ses lumières, de son zèle et de son patriotisme. »

L'abbé Lasmartres, curé de L'Isle-en-Dodon, et l'abbé Cornus, curé de Muret, furent élus à Muret, députés du clergé ; le baron de Montagut-Barrau et le vicomte d'Ustou de Saint-Michel, députés de la noblesse ; Jean Pierre Roger, de L'Isle-en-Dodon, juge royal de Simorre, Latour, médecin et maire d'Aspet, Laviguerie, juge royal de Muret, et Pégot, négociant, députés du tiers état.

Les délégués municipaux du tiers état redigèrent le cahier des plaintes et doléances de la sénéchaussée de Comminges, Couserans et Nébouzan. Voici les noms des commissaires rédacteurs : Laviguerie, Camparan, Majeau, Miramont, Malbois, Mariande, Montalègre, Monthieu, Barrère, Labat, Picqué, Pagan, Dubois, Rivière, Albertin, Rouède, Delisse, Troy, Latour, Roger, Bessagnol, Bessaignet, Mailhac, Lafforgue, Pelleport, Ferrère, Delbal, Lacombe, Lagleise, Soussens, Sévènes, Laudin, Conté, Pons, Ribet, Duvernon, Barric, Cazaux et Cazal.

Une ère nouvelle va surgir ; c'est la Révolution.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

L'ISLE-EN-DODON PENDANT LA RÉVOLUTION.

L'abbé Paul Bonnefond, maître ès-arts et vicaire à L'Isle-en-Dodon, certifiait par écrit sur les registres [1] de la sacristie que M. le curé Lasmartres, élu député du clergé, avait quitté sa paroisse pour se rendre à Versailles, le 25 avril 1789.

Les États Généraux, convoqués le 5 mai, se proclamaient en juin Assemblée Constituante. Dès ce jour, lois et décrets se multiplièrent : la vieille carte de France fut remaniée de fond en comble. Un instant, l'ancien Comté de Comminges faillit devenir le département des Pyrénées-Centrales. D'autre part, le capitoul Gounon-Loubens exhortait [2] les consuls de L'Isle à solliciter l'annexion de la châtellenie au département de la Haute-Garonne.

Dans son zèle aveugle pour les réformes, la Constituante bouleversa jusqu'aux fondements de l'ordre religieux par la *Constitution civile du clergé.*

Le 27 novembre 1790, elle décrète que tous les évêques et curés qui n'auraient pas fait, sous huit jours, serment de fidélité à la Constitution civile seraient considérés comme démissionnaires.

Qnand l'Assemblée invita ses membres ecclésiastiques à prêter le serment, ce fut une scène grandiose. Pas un seul de ceux qui siégeaient à droite ne se leva. Presque tout le clergé de France, imitant l'exemple de ses chefs, se montrera, plus tard, inébranlable.

1. Registres paroissiaux. (Archives de la mairie.)
2. Archives communales.

Digitized by Google

Les habitants de l'Isle n'apprirent pas sans fierté la noble conduite de l'abbé Lasmartres.

A cette époque, le corps municipal[1] reçut copie d'une lettre qu'adressaient les officiers municipaux de Fluz, district de Saint-Léonard (Haute-Vienne), à M. le procureur-syndic du district, *sur le serment à prêter par M. le curé du lieu.* Nous en extrayons quelques passages :

« M. le curé nous assure, Monsieur, qu'il lui est également « impossible de prêter le serment prescrit et d'abandonner sa « paroisse. Nous sentons bien qu'indépendamment des liens « religieux qui l'y attachent et qui, dit-il, sont indissolubles « de leur nature, il en est un encore qu'il serait impossible « de rompre, celui d'un amour mutuel et réciproque qui a été « cimenté par vingt-huit ans de vertu, de soins, d'édification « d'une part, de soumission, de respect et de reconnaissance « de l'autre.....

« M. Falconnet nous a dit que les saints conciles avaient « déterminé la question du serment et que leurs décrets con- « tredisaient ouvertement celui du 27 novembre. Il faut bien « que cela soit ainsi, Monsieur, car comment ne pas croire à « un homme qui ne nous a jamais trompés ? Il est si pieux, il « est si bon ! Et puis, quel intérêt humain pourrait donc l'en- « gager à ce refus obstiné, puisque la nouvelle Constitution « avait enrichi son petit bénéfice ? Il faut bien, Monsieur, que « sa conscience lui en fasse un devoir, car il a résisté même « à nos larmes, il en a versé avec nous. « Mes amis, nous a-t-il « dit avec sa bonhomie ordinaire, ne cherchez pas à m'affai- « blir en m'attendrissant. J'ai besoin d'une force plus qu'hu- « maine pour ne pas me rendre à vos instances. Demandez au « Seigneur qu'il me l'accorde. Il faut que je vous contrarie en « ce moment pour votre bien même et pour votre salut com- « mun. Mon cœur en est assez affligé. » Puis, reprenant un « ton de fermeté qui force l'obéissance, il nous a commandé

1. Archives communales.

Digitized by Google

« de nous retirer. Ah ! Monsieur, c'est la première fois qu'il « repousse ses paroissiens et qu'il refuse de recueillir leurs « larmes.....

« Parmi nos concitoyens, Monsieur, nous ne croyons pas que « vous en trouviez un seul qui ambitionne assez l'avantage « d'être décoré de l'écharpe pour vouloir l'acquérir aux dépens « de son honneur et de sa Religion. Nous ignorons s'il se pré- « sentera un ecclésiastique assez avide pour venir usurper la « place de notre vénéré pasteur. En tout cas, celui-ci en a une « qui ne lui sera jamais ravie : elle est dans le cœur de tous « ses paroissiens.

MORINEAU, maire, BLANQUET, VERDULON, etc. »

De tels sentiments honorent la municipalité de Fluz : ils ne pouvaient que raffermir le courage des paroissiens de l'abbé Lasmartres.

Au terme de son mandat législatif, le curé de L'Isle-en-Dodon resta quelque temps à Mantes, district de Corbeil, puis il s'embarqua pour l'Angleterre où s'étaient déjà réfugiés plus de huit mille prêtres.

Profitant de son absence, l'abbé Camin s'empara de l'étole, s'intitula curé constitutionnel, et, concurremment avec les vicaires du pasteur légitime, remplit toutes les fonctions curiales. Camin célébrait encore la messe en 1793, mais, avant la Terreur, il jugea bon d'apostasier et de prendre femme. Le[1] Conseil général de la commune lui délivre aussitôt un certificat de civisme et lui confie les registres de l'état civil au bas desquels il signe désormais : « Camin, officier public. »

La Constituante avait cédé la place à l'Assemblée législative qui s'ouvrit le 1er octobre 1791, et celle-ci disparut devant la Convention, le 21 septembre 1792.

Jean Pierre Roger[2], l'ancien constituant, revint au pays

1. Registres de la période révolutionnaire. (Archives de la mairie.)
2. Nous avons retrouvé les lettres nombreuses qu'il adressait de Paris à la municipalité de L'Isle.

Digitized by Google

natal où il ne tardera pas à tenir le principal rôle avec son beau-frère, Pierre Fournié.

A l'instigation du procureur de la commune de Saint-Gaudens, les notables de L'Isle se crurent obligés d'offrir à l'État comme don patriotique une partie de leurs revenus. Nous trouvons dans un registre spécial la liste de ces donateurs forcés :

« Bernard Montagut, avocat au Parlement, offre à l'État 72 livres; Marie Thérèse d'Ansan, veuve Roger, 1,000 livres; Charles Pelleport du Plech, 185 livres; Marie Thérèse d'Ansan de Lacassaigne, 576 livres; Sance Sabin de Pallissard, 24 livres; Marie Anne Victoire Dansan-Pincemaille, 60 livres; Avezac dit Lavigne, 12 livres; Guillaume Pagan, 60 livres; Louis Cassassolles, prêtre et Docteur en médecine, 6 livres; Ratio, carillonneur, 1 livre; Matthieu Caton, 60 livres; Pierre Fournié, négociant, 50 livres; Jean Bertrand Malbois de Lapeyrade, écuyer, Docteur en médecine, 216 livres; Bernard Magre, 42 livres; Dominique Dauriac, domestique du couvent, 12 livres; Paul Bonnefond, vicaire, 30 livres; le curé Lasmartres, résidant à Paris, paroisse Saint-Sulpice, rue du Petit-Bourbon, hôtel de Châtillon, jouissant d'un revenu annuel de 680 livres et d'un obit en fond de terre à Ciadoux et à Cassagnabère, 170 livres; Jean-Baptiste Cazes, Docteur en médecine, 36 livres; Jean Pierre Innocent Pagan, avocat au Parlement, 3 livres; Philippe de Saint-Pierre de Laburguière, officier de cavalerie, 208 livres. »

Le 15 janvier 1792, Jean Pierre Pelleport fut élu maire par par ses concitoyens. Saint-Pierre de Trébons de Laburguière, Ratio, Mac, Souville et Villepigue-Bourdallia composèrent le corps municipal. Pagan devint procureur de la commune, Esquerré greffier, et Jean Pierre Roger juge de paix.

Le 27 octobre suivant, Augustin Fournié, Bertrand Malbois et Joseph Pelleport remplacent Jean Pierre Pelleport, Pagan et Roger.

L'assemblé primaire élit un nouveau conseil municipal et un

Digitized by Google

corps de notables qui forment le Conseil général de la commune.

Le maire confie à Laffont et à Guiraud l'emploi de gardes champêtres.

De tous côtés on s'empresse de prêter serment à la République. Les premiers inscrits sur les cahiers[1] déposés à la mairie sont : Roger, l'ex-député à l'Assemblé Constituante, Pelleport, ex-entreposeur du tabac de la ferme générale du roi, le curé intrus, Camin, Nicolas Sansas, ci-devant frère lai capucin, Marrast, ancien sergent du régiment de Saintonge.

La Terreur pèsera bientôt sur la France entière. Toutefois, les habitants de L'Isle ne furent guère inquiétés durant cette période atroce de crimes et de sang. Quelques énergumènes, la plupart étrangers à notre ville, proférèrent des menaces, mais là dut se borner leur forfanterie.

On parodia les clubs de Paris[1], ón prononça force discours dans le style ampoulé de l'époque, on célébra des fêtes plus ou moins burlesques, et, somme toute, chaque citoyen du canton eut la vie sauve.

Le 24 juin 1793, Augustin Fournié préside un Comité de sûreté[2].

Son premier soin fut d'élargir M. de Faudoas, incarcéré à Salerm, « pour son titre de noble et ses opinions religieuses ». Le comité déclare en outre « qu'il n'existe à L'Isle aucune personne suspecte et qu'il reconnaît comme bon patriote l'abbé Létang, ci-devant directeur du ci-devant monastère de Fabas. »

Le 27 juillet[3], Roger, commissaire fédératiste, et le corps municipal font afficher sur la porte de l'église paroissiale une proclamation pour le maintien de l'ordre. On verra qu'elle n'est pas très sanguinaire :

1. Archives de la mairie.
2. Registre du Comité de sûreté.
3. Archives de la mairie. On n'avait pas encore adopté, à l'Isle, le calendrier républicain.

Digitized by Google

« Jusques à quand vos magistrats auront-ils à gémir des fautes criminelles qui se commettent dans l'intérieur de la commune? Jusques à quand les citoyens égarés ou guidés par la vengeance souilleront-ils leur conduite par les atrocités qu'elle suggère? Ne verrons-nous jamais ces temps heureux où les hommes, connaissant la maxime immortelle de ne pas faire du mal à autrui, s'y modelaient et la prenaient pour règle? Citoyens, vos magistrats ne craignent pas de dénoncer à tous les habitants de la terre que ceux-là sont des aristocrates et les ennemis les plus cruels de la chose publique qui se transportent sur les propriétés, les ravagent et les pillent, soit en dispersant la gerbe en blé, soit en l'emportant. Ceux-là sont des aristocrates qui, oubliant leur serment, se portent à des excès que réprouvent la Loi et *notre sainte Religion*.

« Le bonheur ne peut exister qu'en forçant cette race maudite à rentrer dans l'ordre. L'accord unanime entre les magistrats du peuple et les administrés renversera tous les projets perfides, et la paix, l'union et la fraternité en seront la récompense. »

Décidément, le corps municipal de L'Isle est par trop modéré, et les directeurs du district de Mont-Unité (Saint-Gaudens) n'ont pas tort de réchauffer le zèle révolutionnaire. Ils envoient[1] des ordres multiples et pressants. « Qu'attend-on pour désaffecter l'église? » Mac et Laveran dressent[2] aussitôt l'inventaire des vases sacrés, Abadie et Fréchou descendent les cloches, « sauf une qu'on réserve à l'annonce des fêtes publiques et à la convocation des assemblées ».

On réquisitionne tous les jeunes gens de seize à vingt-cinq ans pour l'armée des Pyrénées. On prescrit des visites à domicile pour constater la quantité de cuivre que possèdent les citoyens.

Sur ces entrefaites, Sansas dénonce au District le Comité de

1. Ordonnances du District de Mont-Unité.
2. *Ibid.*

Digitized by Google

salut public qui épargne les gens suspects. Le Conseil général[1] se réunit et certifie « que personne, à L'Isle, n'est ennemi de la patrie. »

Le 22 septembre 1793, l'assemblée communale[2], à l'issue de la messe de paroisse qu'on célébrait encore, « déclare posséder la Tuilerie usurpée par les ci-devant rois ou seigneurs, et les auvents comme biens patrimoniaux ».

Par ses délations, Sansas a effrayé les honnêtes gens. Chacun réclame en toute hâte le brevet de civisme. Joseph Caton, administrateur du département, remet la croix de Saint-Louis, accordée jadis à son père. Roger s'offre comme volontaire pour servir la patrie. Le maire, Augustin Fournié, et l'adjoint, Avezac dit Lavigne, accusés de ne pas faire leur devoir, sont réhabilités par le conseil général[3], « comme possédant les vrais principes des Droits de l'Homme ». Le même Conseil délivre un brevet de civisme à Pierre Fournié, directeur de la poste, à Esquerré, greffier, à Blaise Moysen, pharmacien, à Villepigue-Bourdallia, notaire, à Sance Sabin Pallissard, l'ex-juge royal, à Pelleport Duplech, l'ancien maire, « comme étant depuis l'aurore de la Révolution dans les vrais principes d'un sans-culotte, » à Bertrand Marrast, l'ex-sergent, à Germain Abadie, à François Mac, à Bernard Pibrac, « ci-devant chanoine de Nogaro », réfugié à Saint-Frajou.

Malgré les plaintes du régisseur Bouchés, le Conseil ne peut livrer des fourrages au district. Il fixe[4] les salaires des domestiques et ouvriers : « une couturière 9 sols et la nourriture, le pain 20 sols la marque, un bouvier 20 sols et la nourriture, le pot de vin 10 sols, le pot de vin blanc 8 sols, un charretier 20 sols et la nourriture, la ferrure d'un grand cheval une livre et 16 sols. » Il ordonne à tous les citoyens de déposer leurs titres de noblesse.

1. Registre des Délibérations du conseil général.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Digitized by Google

Peu à peu le parti des violents domine le Conseil, il essaie quelque temps d'opprimer la ville et le canton. Camin[1] reçoit des félicitations pour son apostasie. Le Comité de salut[2] public fait enlever les colombiers de Trébons, de Pagan, de Lacassagne et de Pallissard « comme retraçant les souvenirs odieux de l'ancien régime. » Il enjoint d'effacer les emblèmes royaux ou féodaux sur les cartes et sur les monuments. On réquisitionne tous les souliers : le cordonnier Ratio dresse l'inventaire des chaussures. Lavigne offre « en hommage à la République une paire de bottes. »

Les citoyens rebelles aux arrêtés « seront punis révolutionnairement ».

« Les fabricants de chandelles continueront leur travail, et les buralistes vendront le tabac en râpe ou en carotte. »

On replante les arbres de la Liberté[3] « afin qu'à l'avenir, cet arbre chéri des Français retrace à nos descendants l'énergie dont nos cœurs étaient embrasés pour notre chère patrie. Trois nouveaux arbres sont plantés un dimanche (vieux style), et nous avons enlevé les statues qui apparaissent comme un souvenir odieux du fanatisme » C'est en ces termes que s'exprimait le procureur de la Commune.

Le commissaire Bougues, de Saint-Gaudens, réclame des secours « pour les braves défenseurs de la République. » Les notables[4], craignant d'être compromis, se hâtent d'offrir des tapisseries et des couvertures, « heureux d'effacer la tache incivique et si peu méritée qu'on a affecté de répandre contre eux dans toute l'étendue du département. »

Le 24 nivôse, an II, le Conseil général adresse aux habitants la[5] proclamation qui suit : « Lyon et Toulon sont en notre

1. Registre des délibérations du conseil général. (Archives de la mairie.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*

Digitized by Google

pouvoir, l'ennemi défait et battu ne sait plus où porter sa honte. Nos troupes sont maîtresses du Palatinat. Oui, citoyens, le succès de nos armes est complet. La ligue liberticide qui voulait bloquer la terre où est née la Liberté, eh bien ! cette ligue infernale a trouvé chez un peuple qui ne combat que pour son indépendance le sort dû aux tyrans.

« Partout les héros français cueillent des lauriers, partout les despotes coalisés mordent la poussière. Les chaînes hideuses de l'esclavage ne paraîtront plus sur le sol de la République. Que la joie la plus parfaite éclate dans les cœurs, que tous les citoyens et citoyennes de tous les âges soient invités à se réjouir et que l'égalité et la fraternité soient les dieux de cette cérémonie. Nous arrêtons : le 30 Nivôse sera consacré à des réjouissances concernant la reprise de l'infâme ville de Toulon. Les défenseurs de la patrie seront placés sur un char de triomphe entouré des corps constitués. Ce jour sera consacré à l'inauguration du Temple de la Raison et à célébrer le décadi. Le soir, à cinq heures et demie, il y aura un feu de joie dans lequel seront lancés tous les titres infâmes de féodalité et autres papiers donnés par le despotisme. A sept heures du soir, il y aura illumination générale, et le bal sera le dénouement de la fête. Les magistrats espèrent ne voir régner dans ces réjouissances que la décence, l'égalité et l'union. »

Au nom de cette liberté qui lui est si chère, le Conseil général [1], peu de jours après, interdit les cérémonies extérieures du culte, les enterrements et les processions, il supprime les croix « et autres emblèmes fanatiques, sous peine d'être poursuivi extraordinairement. »

Il ordonne « de fabriquer des bayonnettes, pellefers et haches pour contribuer à la destruction des tyrans. »

Il réquisitionne « les savons et les cendres des boulangers fourniers. »

1. Registre des délibérations du conseil général.

Digitized by Google

« Quiconque jettera l'eau de la lessive sera tenu pour suspect. »

« La coupe des bois sera obligatoire. »

« Les notaires devront exhiber un certificat de civisme. »

« Les notables formant le conseil général revêtiront l'écharpe tricolore. »

« Il sera défendu d'excéder le nombre de deux, quand on se promènera sur la voie publique. »

Dans le courant du mois de germinal, on établit des greniers communaux chez Lacassagne, Mac, Bertin et Malbois. La commission de surveillance exerce le droit « de préhension » sur les grains, et on fait choix d'un garde-magasin.

Matthieu Caton et Pierre Fournié sont élus l'un juge de paix, l'autre maire.

Le 13 floréal, an II, Mariande, agent national près Mont-Unité, nomme adjoint Pelleport Duplech.

Les officiers municipaux se déclarent en permanence pour faire exécuter les lois. Ils prescrivent de ne suspendre les travaux que le décadi. Le presbytère devient hôtel de ville et maison d'école. Les fêtes civiques se succèdent. La *Société populaire et montagnarde* assiste à la solennité de l'Être suprême. Voici le dispositif de l'arrêté du maire : « Le conseil général et le juge de paix, tous les citoyens sur deux rangs viendront à la fête de l'Être Suprême pour rendre hommage à l'auteur de la nature et faire retentir les airs de cris d'allégresse. Les enfants seront munis d'une corbeille remplie de fleurs qu'ils jetteront vers le ciel en signe d'adoration de l'Être Suprême. La musique précèdera les corps constitués. Chaque citoyen et citoyenne tiendra dans sa main un rameau de verdure. Tous se réuniront au Temple consacré à l'Éternel. Ils sortiront de là, feront un tour de ville, rentreront par la rue Droite et se rendront au pied de l'arbre de la Liberté pour entonner des strophes analogues à la solennité. Le maire fera sentir au peuple les motifs qui ont déterminé cette fête. »

Le 26 messidor, on prête serment à la République, une et

Digitized by Google

indivisible. « On voit[1] sur toutes les figures la haine pour les tyrans. Les cris mille fois répétés de *Vive la République ! vive la Montagne !* retentissent dans les airs. »

Dès le mois suivant, le Conseil général crée un atelier pour exploiter le salpêtre, et il réclame une brigade de gendarmerie. Comme à l'ordinaire, il proclame le ban des vendanges. « On paiera[2] cinq sous aux coupeurs, six sous aux faiseurs de comportes. »

Le 28 vendémiaire, le Conseil ordonne la démolition des chapelles champêtres de Saint-Pierre et de Saint-Roch, il vote « des réparations à la rivière de Save, » il projette la construction de quatre fontaines et il prescrit des visites à domicile pour empêcher la vente des fruits pernicieux.

Au mois de nivôse, le peuple élit des citoyens chargés de former « le noyau épuratoire de la société régénérée. »

Le Comité de salut public constate avec douleur que « l'arbre de la Liberté se meurt, faute de racines. »

La chute de Robespierre (9 thermidor, 27 juillet 1794) amènera bientôt la dissolution de ce trop fameux Comité. Une ère de calme succède au régime exécrable de la terreur. Les exaltés comme Sansas, Charles Pelleport et Caton font place aux citoyens paisibles de notre ville.

Le 13 thermidor, an III, les administrations municipales sont renouvelées. Les maires prennent le nom d'*agents municipaux*, les officiers municipaux celui d'*adjoints municipaux*. Les agents et adjoints municipaux de chaque commune du canton forment le *conseil cantonal* que préside un citoyen élu par l'*assemblée primaire* du canton. Les délégués des électeurs de chaque commune constituent l'assemblée primaire.

A L'Isle-en-Dodon, Cazes est élu agent municipal, François Roger agent national, Pagan, Lalubie, Pallissard et Marrast sont élus adjoints municipaux.

1. Rapport du maire au District de Mont-Unité.
2. Délibération du conseil général. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

Les notables sont : Abadie père, Dugers, Fréchou, Ratio, laboureur aux Perdigots, Pelleport, entreposeur, Joseph Roger, Mac père, Malbois, Bertin, Villepigue-Bourdallia, Rotis et Marrast fils. Augustin Fournié est juge de paix.

Malbois préside l'installation du corps municipal, puis, en souvenir du 10 août, on tire un feu d'artifice sur la place de la Liberté.

Le 15 thermidor, une émeute surgit en plein marché, mais le sang ne coula pas.

Le 24 thermidor, sur une pétition des habitants, l'église est rouverte.

L'abbé Zacharie Blaise Moysen exerce le culte, mais il ne peut accompagner les convois funèbres jusqu'au cimetière.

La garde nationale s'organise : elle compte deux compagnies sur le modèle de la garde parisienne. Lalubie que nous connaissons amplement depuis son voyage à Paris sous Louis XVI est chef de bataillon. Magre et Mac sont nommés capitaines.

L'anniversaire du 9 thermidor (1794) provoque une réaction contre ceux qui avaient fait mine de se déclarer terroristes. On affiche[1] un placard virulent où l'on dénonce plusieurs citoyens au jugement public. Nous le citons à titre de curiosité.

« Camin, ex-curé constitutionnel, ci-devant garçon cabaretier, est le chef de tous les partis, de toutes les factions qui ont désolé le chef-lieu et le canton. Prédicateur de sang et de pillage, il n'admettait d'autre divinité que la sainte guillotine et d'autre vertu que celle de sa chaste épouse, le rebut comme la honte de son sexe.

« Fournié Pierre, dit l'intrigant, marchand graisseux, à la fois greffier du juge de paix, maire, directeur de la poste aux lettres, commandant d'un bataillon, chef de la société populaire, grand terroriste, expulsa Bertin de la direction de la

1. Placard contre les terroristes, trouvé dans les papiers de M. Auguste Roger.

Digitized by Google

poste. Le secret des lettres est tellement violé que nul aujourd'hui n'ose plus communiquer.

« Caton, juge de paix, grand montagnard, grand aboyeur du terrorisme, buveur de sang, a tenu table ouverte, avec Fournié, à tous les scélérats du canton.

« Charles Pelleport, commissaire infidèle, grand dénonciateur, n'ayant en sa bouche lourde que le terme de guillotine, voulait faire murer la ville et égorger tous ses concitoyens.

« Millehommes Tranche-Montagne, son cousin, esclave des scélérats, a pris part à tous les complots liberticides.

« Floran, agent national en exercice pour la première fois de sa vie, arrêtait tous les paisibles citoyens.

« Sansas le Butor, coutelier, échappé à la guillotine méritée par ses brigandages nocturnes, était un grand partisan de Marat et de Robespierre.

« Sarrère, ci-devant domestique, grand sans-culotte, mais qui a eu l'adresse de s'en procurer, était un dénonciateur à gages.

« Debent, l'assassin, grand orateur de club, espion dangereux, compositeur du comité de sang, a dressé les listes de proscription.

« Passarieu, voleur de chevaux, montagnard par excellence, était un grand motionneur.

« Dastugue, de Boulogne, destitué comme brigand, a été le fléau du district et le soutien des égorgeurs.

« Saint-Lary, co-brigand de Sansas, acquérait tous les biens nationaux des alentours.

« Lafont, charcutier, bête féroce, se laissait enivrer par les meneurs pour devenir plus éloquent dans les motions sanglantes qu'il vomissait.

« Cugno était un motionnaire braillard.

« Plantier, sellier, prêchait ouvertement sur la place publique le pillage des propriétés. »

Sansas[1], « accusé d'avoir demandé sept têtes », fut traduit

1. Délibérations du conseil général. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

à la barre du Conseil. Charles Pelleport, Matthieu Caton, Villepigue-Floran et Pierre Fournié durent aussi comparaître. On accusait Fournié « d'avoir fait graver sur le frontispice du balcon de sa maison l'inscription suivante : « Aristocrate, voilà ta récompense ! » et à la suite une tête de mort figurée. » Le Conseil condamna les terroristes, sauf Fournié, à être désarmés. Ceux-ci plus tard obtinrent « la rayure et biffure de leur flétrissure. »

Aux élections de l'an IV, l'abbé Marcepoil est nommé agent municipal. Caton devient garde-magasin, Blaise Moysen agent salpêtrier, Calmès percepteur de la régie nationale.

Roger[1], procureur de la commune, prononce les paroles suivantes à la séance du Conseil, le 23 vendémiaire, an IV : « C'est dans le moment où le vaisseau de l'État est battu des vents et des tempêtes que les citoyens doivent se rallier à un centre pour présenter à l'orage un front d'airain. Assez et trop longtemps l'intrigue, le royalisme et l'anarchie ont répandu sur la France la désolation, la douleur et la mort. En vain quelques factieux ont essayé de soulever les sceptres de dessous les ruines du trône : ils ont été écrasés par sa nouvelle chute.

« Ce n'est pas assez d'afficher la loi qui déclare l'Acte constitutionnel, il faut la publier avec la plus grande solennité. »

L'an VI amena le renouvellement par moitié des administations municipale et cantonale. Villepigue-Floran fut élu agent municipal et Darbon adjoint.

Le 30 ventôse, on célébra la Fête de la Souveraineté du peuple. « A cinq heures[2] du soir, une décharge de coulevrines placées au sommet du clocher salua le drapeau tricolore qui fut arboré à la maison commune sur la Place de la Liberté. Les républicains tressaillaient de joie. Les vieillards désignés pour représenter le peuple furent décorés de la baguette blanche, à

1. Délibérations du conseil général. (Archives de la mairie.)
2. Registre de la correspondance du maire.

Digitized by Google

neuf heures et demie, le lendemain. Le cortège, composé des autorités, de cinquante vieillards et d'une foule immense, parcourt les rues au milieu d'une pluie battante et se rend au Temple décadaire au centre duquel s'élevait l'autel de la Patrie. Le livre de la Constitution est garni de rubans tricolores. Le citoyen Charles Pelleport, vieillard, prononce un discours auquel répond le président de l'administration. Puis, on chante des hymnes au pied de l'arbre de la Liberté et surtout le couplet *Amour sacré de la patrie*. Le soir, un banquet général et un bal terminèrent la fête. »

L'année 1799 vit éclater dans la Haute-Garonne une insurrection royaliste qui, après divers combats livrés à la Terrasse, à Saint-Martory et à Saint-Gaudens, se termina, le 3 fructidor an VII, à Montréjeau. L'armée royale parut devant Lombez et Samatan. Le corps municipal de L'Isle envoya la garde nationale sous les ordres du lieutenant de gendarmerie, Soubiran-Lamaguère, venu de Saint-Gaudens. Les deux partis engagèrent la lutte et les colonnes du général de Paulo furent dispersées. Le directoire de Saint-Gaudens félicita chaudement les patriotes de L'Isle[1].

Le 12 pluviôse, an IX, certains brouillons suscitèrent des troubles et dressèrent des barricades à L'Isle-en-Dodon. La garde nationale eut vite raison de cette échauffourée.

Le 5 brumaire, le préfet de la Haute-Garonne, Richard, en tournée dans l'arrondissement de Saint-Gaudens, arrive à L'Isle, accompagné du sous-préfet, Roger, l'ex-député aux États Généraux. Le conseil municipal[2] « le reçoit avec tous les honneurs dus à son rang. »

On célèbre avec régularité chaque fête civique. La proclamation[3] de la paix de Lunéville est faite sur le pont de la Save, « à la Porte de l'Ouest et devant l'arbre de la Liberté. »

1. Archives de la préfecture. *L'Insurrection de l'an VII*, par M. Lavigne.
2. Délibérations du conseil municipal
3. Registre de la correspondance du maire.

Digitized by Google

Plus tard, on consacre un jour de fête à la conclusion de la paix avec l'Angleterre. « Les boutiques sont fermées et les travaux suspendus. »

« Pendant toute la journée, les coulevrines, le tambour et la cloche ont retenti. »

Le 11 fructidor an XI, Malbois préside à l'installation du premier Bureau de Bienfaisance.

Il dut sévir, quelque temps après, contre des jeunes gens, habillés de bleu, qui s'amusaient la nuit à jeter des tombereaux dans le canal.

Peu à peu l'ordre et la tranquillité renaissent de toutes parts. L'abbé Lasmartres a repris possession de sa cure. Le conseil vote 600 francs de traitement pour le vicaire, et 400 francs pour acheter des chasubles, un ciboire et un ostensoir. Le maire installe au conseil de Fabrique Esquerré, de Solirène et Ratio.

Fréchou est nommé receveur municipal, Narbonne receveur de l'enregistrement, Bayonne médecin cantonal, Augustin Fournié, juge de paix, Pelleport, entreposeur des tabacs.

Le sénatus-consulte du 28 floréal, an XII, proclama le premier Consul, Bonaparte, Empereur des Français.

Malbois[1] saisit aussitôt la plume et rédige une Adresse au maître de la France : « Sire, la ville de L'Isle-en-Dodon vient d'émettre un vœu général et unanime pour que la dignité impériale soit à jamais fixée dans l'auguste famille du grand Napoléon. Heureuse notre Révolution ! Quoique terrible dans ses moyens, nous lui devons cet homme inattendu, ce monarque par excellence, ce prince chéri qui, par sa valeur, par son vaste génie, sa magnanimité, est devenu tout à coup l'admiration du monde, la terreur de ennemis et l'idole des Français. »

Le 20 messidor, an XII, le maire convoque les autorités au *Te Deum* en l'honneur du nouveau souverain.

Le 15 août suivant, Malbois invitait ses concitoyens à célébrer « la Saint-Napoléon, fête nationale de la France. »

1. Registre de la correspondance du maire. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

L'ISLE-EN-DODON DEPUIS LE PREMIER EMPIRE JUSQU'A NOS JOURS.

L'Empire est proclamé (18 mai 1804). La confiance renaît dans les cœurs. Ceux de nos compatriotes qui jouèrent un rôle politique pendant la Terreur et sous le Directoire s'empressent de recevoir une investiture nouvelle et de saluer l'avènement de Napoléon. L'ancien procureur-syndic de la commune, Bertrand Malbois, devenu maire et fervent bonapartiste, écrit à l'Empereur la lettre suivante [1] en faveur de ses administrés :

« Sire, un ouragan, horrible assemblage de glace et de feu, « s'est abattu sur nos récoltes. Il ne nous reste rien..... rien « que l'espérance. L'Europe étonnée sait avec quelle rapidité « vous avez franchi l'espace immense qui vous séparait de vos « ennemis. Elle apprendra sans étonnement que votre main « bienfaisante est venue avec la même activité semer la « consolation sur la terre désolée de vos fidèles sujets. Votre « génie nous a sauvés une fois avec toute la France; vos « exploits et notre admiration vous ont acquis le nom de « Grand. Votre bienfaisance et notre amour y ajouteront celui « de Père de la Patrie. »

Ce placet emphatique fut remis à Napoléon par M. Marcassus de Puymaurin, député de la Haute-Garonne au Corps Législatif.

Malbois garda l'écharpe jusqu'à l'abdication de Fontainebleau (1814). Louis XVIII le remplaça par un de ses fidèles partisans, M. de Solirène.

1. Papiers de la correspondance du maire. (Archives de la mairie.)

Digitized by Google

Au mois de février 1814, un dimanche, les habitants se portèrent en foule sur les coteaux voisins de la ville pour entendre les coups de canon qu'on percevait très distinctement. C'était la bataille d'Orthez qui se livrait pendant cette journée.

Le 14 mars 1814, les Anglais entrèrent à L'Isle-en-Dodon, vers une heure du soir. Ils y fixèrent leur quartier général. Le commandant en chef, Wellington, se logea chez M^me^ veuve Roger-Lacassagne. Les marchands de comestibles et de boissons établirent des boutiques en plein air : plusieurs se sont enrichis dès cette époque.

Durant les Cent-Jours, M. Camin fut à la tête de la municipalité.

Le 12 octobre 1815, M. de Solirène rentrait en charge. Il ordonna[1] des réjouissances à l'occasion du traité de paix « entre Sa Majesté Très Chrétienne et les augustes souverains coalisés ». Quelques royalistes imaginèrent alors de promener dans les rues de la ville, sur un char pavoisé, le buste du roi. On voyait des hommes et des femmes groupés derrière cet emblème; ils portaient des torches à la main et poussaient des cris patriotiques : « *Vivent les Bourbons! A bas les fédérés!* » On se déchaînait contre l'*Ogre de Corse*, et l'on entonnait à tout propos une chanson patoise de circonstance : « *Aro l'auen attrapat l'auset as grossos alos.* » Ces démonstrations burlesques cessèrent au bout d'un mois.

Vers ce même temps, le maire prenait un arrêté[2] contre ceux qui empoisonnaient les sources. « C'est contraire, disait-il, à toutes les lois naturelles et positives ecclésiastiques qui en font un *cas réservé*, et à l'ordonnance de Louis XVI sur la pêche. »

Le 13 juillet 1817, Jean Pierre Malbois administre la commune. Son père évidemment tient la plume. Nous retrouvons son style dans une Adresse[3] que le nouveau maire fait parve-

2. Papiers de la correspondance du maire. (Archives de la mairie.)
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Digitized by Google

nir à Louis XVIII, après l'assassinat du duc de Berry : « Sire, « vos fidèles sujets, le maire, l'adjoint, le conseil municipal, le « juge de paix, le curé, le vicaire, et les habitants de la com- « mune soussignés, viennent mettre aux pieds de Votre Ma- « jesté la profonde douleur qu'ils éprouvent. L'horrible atten- « tat qui a tranché les jours de ce prince chéri, votre auguste « et cher fils adoptif, nous a couverts de deuil. Chaque jonr, « nous lui payons le juste tribut de nos larmes et de nos re- « grets. Sire, puisse le ciel exaucer les vœux que nous lui « adressons, verser sur Votre Majesté un torrent de félicités « et conserver pendant longues années à la France désolée un « Roi chéri et tendrement aimé. »

Quelque temps après, Malbois [1] inaugure un buste de Louis XVIII « par une procession civile. Le peuple venait à l'envi se repaître de cette image chérie. Les airs bruyants qu'exécutaient les musiciens augmentaient le charme de l'allégresse publique. Les citoyens se sont réunis spontanément dans un banquet où des toasts ont été portés à la santé du roi, des Bourbons, et à l'heureuse délivrance de Mme la duchesse de Berry ».

L'*enfant du miracle* naît le 29 septembre. « Sire, écrit aus- « sitôt Malbois [2], la naissance d'un prince, rejeton et soutien « de votre auguste dynastie, nous transporte de joie. Il est « venu sécher nos larmes : il remplit nos cœurs de la plus « douce espérance. » Sur l'invitation du maire, le conseil municipal vote 100 francs pour contribuer à l'acquisition du château de Chambord.

En 1823, on apprend l'heureuse issue de la guerre d'Espagne. Malbois [3] écrit encore au souverain : « Sire, celui que vous « aimez avec la tendresse d'un père, que l'Europe contemple « avec admiration, a conduit votre fidèle et vaillante armée de « triomphe en triomphe des bords de la Bidassoa jusqu'aux

1. Rapport du maire au préfet de la Haute-Garonne.
2. Adresse du maire au roi Louis XVIII.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

« Colonnes d'Hercule. Nos braves, sous la bannière du Lys, se « sont couverts d'une gloire immortelle, et la victoire, toujours « fixée sous nos drapeaux, est venue augmenter les trophées « qu'ombrage le panache d'un enfant d'Henri IV. »

Pierre Malbois se préparait à la vie politique en dirigeant avec zèle toutes les affaires municipales. Il entreprit divers travaux publics d'une grande importance. Le conseil approuva le percement d'une rue au Pré-Commun et la suppression de l'octroi.

A cette époque, les habitants de La Garde sollicitèrent leur annexion.

Dès 1824, on communiqua plus facilement avec Toulouse au moyen d'une diligence qui se rendit trois fois par semaine dans cette ville.

Cette même année, Charles X monta sur le trône, et le conseil, par la plume de Malbois, s'empressa de le féliciter. L'année suivante, le conseil vota 10 francs pour les victimes de Quiberon.

Avant de résigner ses fonctions en faveur de M. Abadie, ancien adjoint, Malbois[1], apparemment sous la dictée de son père, informait le préfet de la Haute-Garonne d'un incendie qui s'était déclaré au Pré-Commun : « Monsieur le curé, disait-il « dans les dernières lignes de son rapport, malgré son âge et « ses infirmités, a ramassé toutes ses forces : il est venu, pen- « dant la nuit qu'éclairait l'incendie, porter, au milieu du « tumulte et des larmes, des paroles de paix et de consolation. « Il se charge lui-même des frais funéraires pour les victimes « avec cette onction charitable qui le distingue si bien. »

M. Abadie, le nouveau maire, fit écarter par le conseil municipal la pétition des habitants de Puymaurin qui réclamaient des foires et des marchés.

Quand éclata la Révolution de Juillet, il essaya[2] de rassurer

1. Rapport du maire au préfet.
2. Proclamation du maire aux habitants.

Digitized by Google

ses concitoyens. « Une lutte s'est établie en France. L'autorité « administrative se tait ou a disparu; le fléau de l'anarchie « nous menace. Nous sommes ici tous solidaires, tous Fran- « çais. Le conseil est d'avis que le drapeau tricolore soit placé « sur le clocher. Tout en protestant de sa soumission à l'au- « torité, il déclare qu'il la fera respecter par qui que ce soit « et sous quelque couleur qu'on voudrait y porter atteinte. »

M. Barennes, préfet de la Haute-Garonne, offrit l'écharpe à M. Pierre Malbois, et, sur son refus, il choisit comme administrateurs de la commune M. Roger, cadet, et M. Jean François Fournié, fils d'Augustin Fournié, alors juge de paix.

En 1832, la garde nationale fut réorganisée.

En 1838, M. Joseph Souville, maire, ouvre des rues nouvelles.

Diverses routes sont créées, notamment celles de Rieumes, de Montpezat et de Saint-Gaudens. Le conseil vote la restauration de l'église, mais les bas côtés dont on flanque la nef en dénaturent le style ogival.

En 1845, M. Zéphyrin Cazes succède à Souville.

L'année suivante, à l'occasion d'un des nombreux attentats dirigés contre Louis-Philippe, Cazes[1] rédige une Adresse au roi : « Sire, le conseil municipal, convoqué pour la session lé- « gale de mai, avant de s'occuper d'aucun de ses travaux, a « été unanime pour venir vous exprimer avec quelle dou- « loureuse émotion il a appris la nouvelle de l'attentat hor- « rible commis sur votre personne si chère à la France, dans « la journée du 16 avril dernier. Lui aussi, Sire, vient mêler « son sentiment d'horreur pour ce crime avec la nation « tout entière, et vous exprimer l'espoir qu'il a que la respon- « sabilité de ce crime ne pèse que sur le seul farouche assas- « sin Leconte. Sire, nous pouvons le dire avec toute assurance, « vous êtes l'élu de Dieu et des Français. Nous sortons de « rendre des actions de grâces à la divine Providence par un

1. Registre des délibérations communales.

Digitized by Google

« *Te Deum* que nous venons d'entonner à notre église avec le « concours de tous les habitants de ce qu'elle si visiblement « manifesté ses desseins pour la conservation de votre royale « personne au royaume de France. Veuillez bien agréer, Sire, « et faire agréer à votre royale famille l'hommage du cordial « dévouement des représentants de la commune de L'Isle-en- « Dodon. » Cette Adresse méritait l'honneur d'une citation in-extenso, car Louis-Philippe prit la peine de la lire en personne et la distingua parmi toutes celles des trente-huit mille communes de France.

En 1847, la mairie fut confiée à M. Jean-Baptiste Magre qui mourut prématurément, le 15 août 1848.

A la chute de Louis-Philippe, M. Pierre Malbois fut nommé président de la commission municipale.

Les élections pour nommer une Assemblée Constituante eurent lieu le 23 avril, jour de Pâques, au chef-lieu de canton. Malbois, élu député de la Haute-Garonne, passa l'écharpe à son cousin, M. Jean François Fournié, notaire. Doué d'une vive intelligence et d'une persévérante énergie, Fournié réalisa des travaux considérables, entre autres l'agrandissement du cimetière et la construction de l'hôtel de ville.

Pierre Malbois fut réélu député à l'Assemblée Législative, le 13 mai 1849. Après le coup d'Etat de 1851, il rentra dans la vie privée et mourut à L'Isle-en-Dodon, au mois de décembre 1864, entouré, jusqu'à la fin, de l'estime publique.

Le conseil municipal, cédant à l'impulsion générale, ne manqua point de féliciter le Prince-Président, de passage à Toulouse (septembre 1852), et d'envoyer ses vœux à l'empereur Napoéon III, à l'occasion de son mariage (13 février 1853).

En 1854, M. Moysen aîné remplaçait Fournié à la mairie. Fournié, conseiller d'arrondissement depuis quelques années, représenta, dès lors, le canton de L'Isle au Conseil général de la Haute-Garonne. La grande popularité dont il jouissait ne déclina pas un seul jour. Il mourut, le 7 mars 1870.

Digitized by Google

En 1860, M. Auguste Souville succède à Moysen. Le conseil[1] municipal émet un vœu favorable à la création du chemin de fer projeté entre Toulouse et Auch, et un second vœu[2] relatif à l'établissement d'un chemin de fer dans la vallée de la Save. Nous attendons impatiemment la réalisation de ce dernier vœu. Plus tard[3], sur un rapport de Fournié, le conseil votait 1,000 francs pour étudier le tracé du chemin de fer de la Save.

Après le 4 Septembre, le conseil, bien qu'ayant acclamé la République, fut dissous par M. Duportal, préfet de la Haute-Garonne, dont le premier soin fut de confier la charge de maire à un homme illettré.

Le 27 septembre, M. Gustave Daran, cousin germain de Souville, fut nommé président de la commission administrative provisoire. Les membres de cette commission[4], MM. Bistos-Vaysse, conseiller général, Cauneille, Calestroupat, Caussade et Pagan, votèrent un don patriotique de 500 francs au ministère de la guerre.

Le 23 janvier 1871, Bistos-Vaysse devint président de la commission municipale jusqu'aux élections générales qui eurent lieu, peu de temps après, pour la reconstitution de tous les conseils municipaux de France.

M. Joseph Abadie, ancien percepteur, fut élu maire par le nouveau conseil, qui vota 1,000 francs destinés à la libération du territoire. En 1872, le conseil contribuait à l'établissement d'un télégraphe, moyennant la somme de 3,540 francs.

Les élections municipales de 1875 valurent l'écharpe de maire à M. Daran qui remplaça Bistos au Conseil général. Daran administra la mairie jusqu'aux élections de 1884.

En vertu d'une loi récente, le conseil élut M. Onésime Moysen.

Quand le gouvernement révoqua M. Moysen, pour des motifs

1. Registre des délibérations communales (1862).
2. *Ibid.* (1865.)
3. *Ibid.* (1868.)
4. *Ibid.* (1870).

Digitized by Google

politiques, le conseil élut à sa place M. Charles Abadie, son cousin. Réélu cette année, M. Moysen est encore maire de L'Isle-en-Dodon.

La municipalité actuelle, sous l'impulsion de MM. Moysen, Abadie et Laugard, vient d'exécuter un grand et utile projet : la construction d'un château d'eau et de bornes-fontaines dans tous les quartiers de la ville. La fontaine, située près de l'église, n'a jamais donné qu'une eau insuffisante et malsaine.

Aujourd'hui, L'Isle-en-Dodon profite des améliorations qui sont dues aux progrès de la science et de l'industrie. Bientôt, nous l'espérons du moins, cet aimable chef-lieu de canton jouira de l'éclairage au gaz et sera traversé par une voie ferrée.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

DÉNOMBREMENT DES QUARTIERS ET DES PRINCIPALES MÉTAIRIES DE L'ISLE-EN-DODON.

La configuration du sol de L'Isle ne s'est guère transformée dans le cours des siècles. Le paysage a gardé le même aspect qu'au temps des premiers Comtes de Comminges. Seulement les sentiers sont devenus des routes, et les diverses cultures ont souvent changé l'aspect des terrains.

A quelques mètres du *Moulin* dit de *Boissède*, on a découvert les débris d'une voie romaine pavée.

De vastes forêts occupaient jadis une partie notable de la Gaule. Le bois de Salerm, à l'extrémité de notre canton, nous offre aujourd'hui le plus important vestige de cette époque. On voit encore sur le territoire de L'Isle quelques bois de haute futaie.

Les différents quartiers de notre ville et les anciennes propriétés rurales ont conservé jusqu'à maintenant leurs vieilles dénominations. Pour s'en convaincre, on peut feuilleter aux archives les divers cadastres et registres municipaux. Ce sont partout les mêmes noms, sauf les changements orthographiques.

L'étymologie des noms de lieux nous fournirait fréquemment l'explication des noms de famille. Chaque nom propre a un sens bien déterminé : beaucoup sont restés comme des fragments de la langue du moyen âge. Nul ne conteste de nos jours l'utilité d'une étude si intéressante et si curieuse.

Digitized by Google

Les noms patronymiques devinrent héréditaires vers le treizième siècle. On ne connaissait auparavant que le nom de baptême. L'enfant accolait ce nom à celui de son père. Quand on disait *Pierre André, Arnaud Bernard,* cela signifiait : Pierre, fils d'André, Arnaud, fils de Bernard.

Les nobles, à la fin du douzième siècle, adjoignirent à leur nom de baptême un surnom qu'ils transmirent à leurs descendants. Les bourgeois, après l'émancipation des cemmunes, les roturiers, après l'abolition du servage, suivirent l'exemple de la noblesse. Les nobles prirent le surnom de leurs terres, les vilains retinrent celui qu'ils devaient à des particularités physiques ou morales, au caractère, à la profession, à l'âge, surtout au lieu de naissance : *Leblond, Lebleu, Legris, Lepetit, Levilain, Lesage, Lebon, Lejeune, Lebreton, Lenormand, Lepoitevin, Lefèvre, Lebailly, Lesonneur, Leprévost,* etc., etc.

Les noms de lieux ont eu de même pour origine leur situation, leur aspect, leur industrie, leur commerce, des circonstances particulières. Tels sont les noms de *Lacassagne, Bois-Brunet, La Higuadère, Peyreblanque, Lasserre, Betbézé,* etc.

Nous avons dit qu'à L'Isle-en-Dodon le château des Comtes de Comminges fut le point central autour duquel se groupèrent les habitants. Entouré de fossés, de ponts-levis et de portes, il formait une *isle,* d'après le langage de l'époque. Les manants, protégés par la forteresse, bâtirent leurs maisons à l'ombre des remparts, au dela du *Canal* et du *Moulin de la Porte,* dans un quartier qu'ils appelèrent *Villeneuve.*

A l'extrémité de ce faubourg s'éleva l'église paroissiale de *Saint-Adrien* qu'environnait le cimetière. Cette église a disparu depuis un siècle, mais le cimetière, vieux d'un millier d'années, garde encore sa destination primitive.

Les Jacobins s'établirent presque en face de la Chapelle des Comtes, située dans l'enceinte du Château. Ils construisirent leur église au *Bourguet,* petit bourg rapproché des murs du château fort et de la chapelle.

Un pont de bois sur la Save menait au *Pré-Commun, Le*

Digitized by Google

prat bésiau le pré voisin où chacun faisait paître ses bestiaux[1].

Le Pré-Commun aboutissait au chemin de l'*Ostiarié* (mot patois, dérivé du latin, *ostium*, portail, entrée de la ville).

Le sentier qui longe la Save, vis-a-vis de l'ancien couvent, se nommait *las Carrèros* les ruelles.

Après la chute du Château, l'enceinte qu'il recouvrait fut convertie en promenade et en deux Places, la Place de *la Caussade* (à cause d'une chaussée bâtie près du petit pont qu'on traversait pour aller au Bourguet), et la Place *Neure*, contiguë aux murs de l'église.

La Caussade portait aussi le nom de *Place Decouverte*. Une série d'auvents l'entourait des deux côtés.

La halle couverte qui se dressait devant l'église fut démolie récemment, et cet endroit s'appelle aujourd'hui *Place de Commiuges*. On y remarque la belle croix donnée à la ville par le curé Lasmartres.

La rue de la *Friolette* suivait la droite de l'église. Ce vieux mot patois désignait le thym, plante odoriférante[2].

La rue *Droite* ou *Directe*, la rue *Dreite* en 1559, percée à travers les communs du Château, se terminait à la *Porte de Débat*.

Au nord et au midi de la rue droite se trouvent la *Place du Jardinage*, jadis *Place d'En-Couget*, qu'on nomme aussi la

1. « La *bésiau* était, à l'origine, le bourg, la réunion des *bésis*, premier degré de l'association de la commune. Toutes les réunions publiques, convoquées par les *jurats*, les *casols* (consuls), se tenaient sous l'ormeau, sous l'auvent de l'église ou dans le *prat bésiau*, (le pré, le champ de foire communal). C'étaient là qu'étaient discutées et décidées toutes les questions d'intérêt général, là qu'étaient nommés les officiers et les représentants. Les *bésis* faisant partie du besiage et étant chefs de famille avaient seuls le droit de concourir à ces comices. » (*Histoire des peuples pyrénéens*, par Cénac-Moncaut, tome II, p. 277.)

2. *Dictionnaire provençal-français*, par Mistral. — On écrivait aussi rue de la *Frigoulète*, ce qui pourrait signifier rue froide, rue où souffle la bise.

Digitized by Google

Placette, et la *Place d'armes* où logeaient peut-être les gens d'armes du Château.

La rue des Fruits, ancienne rue d'*En-Couget* devant la Placette, et rue d'*En-Bernadon* après la Place de Comminges, s'ouvre aux deux extrémités sur la belle promenade du *Tour de Ville.* Le vieux presbytère était dans la rue d'En-Bernadon.

La particule *en,* quand elle précède un nom propre, indique l'existence d'un riche propriétaire. On lit dans le cadastre : « Métairie d'En-Tourle, d'En-Ratio, d'En-Janoutet. » Tourle, Ratio, Janoutet, furent en effet de riches métayers.

Le four banal des Jacobins était au coin de la rue *Maubec* (rue des mauvaises langues). Rien sans doute ne justifiait ce nom.

La rue Maubec finissait à la place d'armes. Un passage libre derrière le four se nommait *lé Carrélot du hour.*

De la Place du Château on arrivait à la Place d'armes par la rue du *Corpore Christi*, précédemment la rue du *Cor de Diu,* ainsi désignée, parce que la *Confrérie du Saint-Sacrement* y possédait une maison.

Une petite rue parallèle se nommait rue de *Nastrade.*

La rue d'*En-Marrast,* partant du four, aboutissait à la rue Droite.

La rue de la *Besquerie*, jadis rue de la *Bescaria*, contournait la Place d'armes au côté nord. Elle avait comme prolongement la rue d'*En-Simounet*, aujourd'hui rue *Dansan.*

Le mot *biscairie* signifie rue de travers.

Deux ponts sur le canal, le pont d'*En-Salles* et le pont d'*Endousse,* permettent l'accès du faubourg *Saint-Adrien,* l'ancien quartier de Villeneuve.

Non loin du cimetière on voit la rue et la fontaine *de la Ramounat* (quartier de Raimonde).

Au nord du Tour de ville s'ouvre le faubourg du *Marcadieu.* Il est très probable qu'on y tenait les marchés, car les consuls, en 1615, fixaient leur emplacement hors des remparts de la ville.

Digitized by Google

Au fond de la rue du Marcadieu se trouve l'abattoir construit en 1861.

L'avenue de la *Patte-d'Oie* était l'avenue *de l'Hôpital*.

Le quartier du *Carpenté* (du charpentier), et le chemin de *las Martiagues*. commencent au midi du Tour de ville. La rue et le chemin des Martiagues furent ainsi dénommés à cause de terrains humides situés entre la Save et le canal.

La rue *Sainte-Croix* qui se termine à la route départementale de Sainte-Croix à Molas, et la rue du *Pré-Commun*, mènent directement à la chapelle de *Saint-Roch*.

Ce quartier s'appelait *En-Ostios*, mot qui, devenu plus tard *Nostios*, pourrait bien signifier *quartier de l'armée*. *Ost* a le sens d'armée dans le vieux français. Les restes nombreux de construction qu'on découvre en creusant les champs voisins de Saint-Roch et du *Pachérot* (petite digue), les médailles, monnaies et fragments de marbre qu'on a recueillis dans le lit de la Save, ne laissent aucun doute sur l'existence d'un camp romain.

L'ancienne route militaire de Narbonne à Bayonne traversait L'Isle-en-Dodon et se dirigeait vers le Pachérot. On peut donc regarder comme un tumulus romain le monticule sur lequel est bâti l'oratoire de Saint-Roch. Ce monticule artificiel fut élevé par main d'homme avec de la terre cuite concassée et de la chaux.

En 1780, la ville se divisait en quatre sections électorales : le quartier de *Saint-Roch*, le quartier de *Saint-Adrien*, le quartier de *Saint-Pierre*, le quartier de la *Rivière* ou de la *Saint-Martine*.

On lit dans le cadastre de 1559 : « Les communals de la ville tiennent plusieurs bésiaus, le Marcadiu, le communal de la Tuilerie appelé le *Gestarot*, le bésiau de la *Prade*, deux pièces de terre à la *Paychère*, des terres incultes à la *Lane*, à *Lurens*, au *Barri*, à *las Courties*, au *clos de l'Espitau*, et le *Prad Bésiau*. »

Le quartier qui s'étend sur les bords de la Save, quand on

Digitized by Google

se dirige vers Espaon, se nomme quartier *de la Rivière*. La famille de Savignac y possédait un vaste domaine : les aînés s'intitulaient *seigneurs de la Rivière*. Le roi leur avait inféodé ses deux moulins du Cimetière et de la Porte. Plusieurs membres de cette famille se transmirent la charge de procureur du roi au siège de L'Isle-en-Dodon. Nous remarquons en feuilletant les registres paroissiaux que « le 10 juin 1651, le recteur, M^e^ Bayonne, bénit le mariage de Guillaume de Savignac, garde du corps du roi et prieur de Gascoigne, avec demoiselle Anne de Cabannes. » La métairie de la Rivière passa par des alliances à la famille Malbois de Lapeyrade. Elle appartient aujourd'hui à M. Moysen.

La métairie du *Château* est la propriété de la famille Roger-Lacassagne.

Le terroir de *La Cassaigne,* possédé par les héritiers de Bernard Tallazac, fut déclaré noble par arrêt de la Cour des aides de Montpellier (29 mars 1627). Le cadastre de 1559 en assigne la propriété à noble Bertrand de Martisserre.

On voit à droite et à gauche de la Rivière les métairies du *Barri* (le rempart), de *Brestas,* de *Montréjeau* et du *Tuco* (la butte, le coteau).

Le ruisseau de *Lespienne* sépare L'Isle de Martisserre.

Entre Brestas et le Barri se trouve le chemin d'*En-Savaros,* (*savart,* vieux mot qui désigne une terre inculte).

Le chemin des *Campétous* (petits champs) conduit aux métairies du *Barrau* (prononcez barraou. Ce mot signifie *baril*), de la *Périssère* (ce mot désigne quelque nom propre de métayère) et de la *Higuadère* (plantation de figuiers).

Les ruisseaux de la *Périssère* et du *Soulé* (ruisseau qui arrose une terre exposée au soleil) forment une limite entre L'Isle et Mirambeau.

La côte qu'on gravit, à l'entrée de la ville, pour se rendre à Coueilles, se nomme côte de la *Pujade* (*pujol, pujade, puget,* colline). On aperçoit, près de la route de Coueilles, le chemin d'*As Batz* (du bas de la côte), la *Tuilerie* de MM. Magre,

Digitized by Google

les métairies d'*En-Ratio*, d'*En-Tourle*, de la *Bastide* et de *Marcomme;* vers le village d'Agassac les métairies de *Tézar* (la charmille) et du *Sol*.

En revenant au quartier qu'on appelait jadis le *Bout-du-pont*, on franchit le ruisseau de l'*Oustiairé*, et, si l'on se dirige vers la route de Saint-Frajou, on laisse à gauche la vieille *Fontaine de Devant*, et à droite la terre de la *Reute* qui appartenait à l'Obit de Condom.

Dans le quartier de Saint-Roch se trouvent les terres de la *Pouche* (du coteau), de l'*Artet* (du tertre), de la *Routure* (champ défriché), de l'*Escoubiron*, la *Goutille* qui forme le ruisseau du *Bernussaut*, les métairies de *Bresquignas*, jadis *Besquinhas*, de *Bethézé* (belle vue), de la *Barbère*, les ruisseaux de *Bouillas* (ruisseau bourbeux) et de *Trouilhès* (fange), les métairies de *Bordeneuve*, de *Mailhas*, d'*En-Pessègue* (plantation de pêchers), et d'*En-Janoutet* ou de Saint-Thomas.

On voit, à l'extrémité du territoire de L'Isle-en-Dodon, la métairie du *Mourou* dont le nom évoque le souvenir des Maures : dans la direction d'Anan les métairies de *Las Plagnes* (les plaines) et de *Trébons*. Trébons, ancien domaine de la famille La Palu de Sémézies, puis de la famille de la Burguière, appartient aujourd'hui à M. Souville.

A droite du sentier de las Carrères on longe *las Coutures* (terres cultivées) qui ont en face *le Puy* (sommet). A gauche est le chemin de *Lurens*.

Sur la route de L'Isle à Lombez, on laisse du côté de la Save la *Bourdette*, ancienne métairie de la famille Pelleport, et du côté de Boissède le *Thés* (bois de tilleuls) qui appartenait aux Jacobins et que le roi confisqua plus tard à son profit. Le bois du Thés se prolongeait au dela du bois actuel de Cassagna et se terminait au quartier de Villeneuve, devant la rue *Dodon* appelée aussi rue du *Broc*. La communauté de L'Isle y avait un droit de pâturage.

On remarque près du Thés le *Vignè* (lieu planté de vignes) et le *Sargaillon* (lieu défriché). La métairie du Sargaillon.

Digitized by Google

propriété du seigneur de Boissède, Balthazar de Sabailhan, fut déclarée noble, par arrêt de la cour de Montpellier (27 avril 1583). Elle devint un apanage de messire Dieudonné de Maynard, puis des seigneurs de Lamarque-Marca.

Le chemin du *Péré* (du poirier) se relie aux avenues de Boissède que précède le *Pont-Neuf*,

Le *Moulin* dit de *Boissède* est au quartier de *Larrousseau* (terrain de couleur rousse).

Le chemin des *Entreviès* (entre deux routes) s'ouve au levant du quartier de *Lasparets d'En-Salles*. (*Lasparets* signifie petits murs, petite métairie).

Quand on suit la route de Boulogne, on voit, sur la gauche, non loin de la Patte-d'Oie, le beau domaine du *Plech*, (un plech est un bois clos de haies vives au milieu duquel s'élève une habitation), les terres de l'*Esprégatory* (du Purgatoire), des *Prats-Bélets* (les jolis petits prés) et de *Floran* : au bord de la Save, près du territoire d'Anan, le bois de la *Pachère* (à cause de la digue du *moulin* de *Larboust*. *Pachère* signifie digue), les terres de *Labourdette* et de *Lamielle*.

A droite de l'avenue *des Pyrénées*, on aperçoit le hameau *des Perdigots* (des petits perdreaux) que traverse le ruisseau du *Courrentan*, la métairie d'*Ansan* que possédait la famille de ce nom, les métairies d'*En-Jouanicot*, de *la Ribèro*, de *Cabanis*, de l'*Estrade* (*strata*, la grande route), de *Portotény*, d'*En-Saint-Paul*, des *Arriouets* (des petits ruisseaux), et de *Gariac* qui appartint jadis à la famille de Paute. En remontant vers Puymaurin depuis la route d'Anan, on trouve, dans le quartier de Saint-Pierre, les métairies de *Bruguières* (des bruyères), de *Saint-Martin*, d'*En-Catelle*, de *Cordouan*, de *Samaran*, d'*En-Bénac*, de *Labatut*, de *Montplaisir*, de *Lacaze*, et le ruisseau *des Arrious*.

La route de Puymaurin longe la métairie de la *Tucole*, les domaines et le château du *Bois-Brunet*, demeure séculaire des Pallissard.

Digitized by Google

La chapelle de Saint-Pierre domine de loin tout le paysage. Au midi de la chapelle passe le ruisseau de *Larjo*.

En face du Bois-Brunet, se trouve le quartier du *Poc* (petite culture).

La route de Molas contourne la *Giroue*, propriété de la famille Pagan, les prés, les bois et la riante maison de *Cassagna* (plantation de chênes). Le ruisseau de *Cassagna* prend sa source dans la prairie et vient se jeter en ville dans le canal. Le domaine de *Fontan* (source d'eau vive), les métairies de *Cassagna* et de *la Monge* (ancienne propriété des religieux) appartiennent à M^lle^ Fournié et à MM. Magre.

La Monge confine au territoire de l'ancienne commune de *La Garde*, jadis *La Ouarde*, aujourd'hui partie intégrante de L'Isle-en-Dodon.

La Garde comprend un certain nombre de maisons disséminées, les bois de *Coumos* et de *Longuéros* (arbres élancés), le ruisseau de *Sorbès* (qui coulait près d'une plantation de sorbiers), les *Pradets* (petits prés) et l'enclave de *Pargesse* (*a parte Gessæ*, sur les bords de la Gesse). *Pargesse* relevait du consulat de Simorre et possédait une église paroissiale que les huguenots détruisirent en partie, vers 1750. Le capitaine Jean de Paute, natif de L'Isle, répara cette église et y fonda une messe hebdomadaire à célébrer par les Jacobins de notre ville. Il fut inhumé dans le chœur, l'an 1624. A cette date, le recteur de Pargesse ne tint plus les offices qu'à Boissède, sauf le jour de l'Assomption, fête votive de Pargesse. Il n'est pas resté le moindre vestige de cette église.

Entre La Garde et Boissède, près du Thés, on trouve les terres de *Boubeyo*, de *Bertin*, de *las Peyrères* (sol pierreux), de *las Tailhades* (bois taillis), du *Brana* (de la bruyère), du *Moulin-Détruit*, et le ruisseau du *Pontet* (petit pont).

Il nous reste à mentionner des quartiers secondaires : le chemin de *Vax* ou de *Vachs*, près des avenues de Coueilles, le chemin de la *Peyreblanque* (pierre blanche), la fontaine du *Puy*, le soulan de la *Bastide* (*soulan*, terre exposée au soleil.

Digitized by Google

La terre exposée au nord se nomme en patois *paguère*), la *serre* de la *Bastide* (serre, coteau allongé), le chemin de la *Moulère* (du moulin), près de la route de Boulogne, le chemin de la *Vie* qui joint celui de la Moulère, le quartier d'*En-Mourous*, près du chemin de Tournan, les *Enboucquès* (terres près du canal), *Nolioué* (champ des oliviers) *la Boup* (le renard) et *Rataboup*, près du ruisseau de l'Oustiairé, la *Naude* (prairie aquatique), le soulan d'*Enbouveste* (des chevreuils), la *Barthe* (la broussaille), la *Condau* (le confluent), près de la route d'Espaon, la terre de *Fraymolle*, la terre du *Marchand*, la *Faroulette* (le petit blé), *Encandaulin* (le champ du lin), *las Parratèros* (les champs des oiseaux), la *Croix-du-Cadet*, *las Mourellos* (les morelles), la terre de *Haguine* (du hêtre), près du ruisseau de Larjo, la terre de *Carrérasse* (la mauvaise rue), le bois du *Crabè* (du chevrier), le ruisseau de *Musses*, la terre de *las Matex* (les buissons), le soulan *d'En-Caton*, le *broucassa* (menu bois) *d'En-Tajan*, le soulan de *Saranne*, *la hount* (la fontaine) *d'Endoussague*, le *parsan* (quartier) d'*En-Gagines*, le *padouen* (pâtus) *de Nucès*, le *péchédé* (pâturage) de *Cannat*, la métairie de la *Tenancière*, près de Larjo, *Las Courties* (les vergers), la terre *de Saint-Vincent*, la paguère de la *Rouquette* (petite roche), la *bousigue* (champ récemment défriché) de *Vivès*, le *tucoulet* (le petit coteau) d'*En-Méné* (*méné* signifie nigaud), la métairie de la *Sansonne*, le *campet* de *Lane* (le petit champ de la lande), les terres de *la Ligués* (de la boue) et du *Hounnas* (de la mauvaise fontaine), *las Coumes* (les petits vallons), la terre d'*En-Trompet*, le pré d'*En-Peyrot*, la vigne du *Garros* (de la gesse), le soulan de *Lussan* (endroit éclairé), les terres de *Lamezan* et de *Noé* (eau stagnante), la *Juncasse* de la *Crabotte* (*juncasse*, terre aqueuse où ne croit que le jonc), les terres de la *Daunin*, d'*En-Coudourdan* et de *Bédoura* (plantation de bouleaux), les parsans du *Haouré* (du forgeron), de *Peyherré*, d'*En-Béroil*, l'*anglade de la plane* (*anglade* veut dire coin de terre), les parsans de la *Hure*, du *Payré*, le ruisseau du *Loup*, près de Saint-Roch, les terres de *Labatut*,

Digitized by Google

de *las Bagnères*, d'*En-Davalles*, la paguère d'*Anos*, le *pré Clacé*, près du chemin d'En-Savaros, le parsan d'*Arnaud Caze*, la *croux d'En-Draul*, la *Jacquette*, et la terre de la *Motte*.

Voici le nom des chefs des principales familles qui existaient à cette époque. Nous les trouvons dans les *Listes des Taillables* et dans les *Tables annuelles* où les curés inscrivaient les paroissiens qui accomplissaient le précepte pascal. Ces tables avaient pour titre : *Agni Paschalis immolandi ritus. Tabula in quâ inscribantur nomina ad cœleste convivium accedentium.*

DE 1559 A 1700.

Jean de Baïaut, capitaine châtelain : Pierre de Bon, capitaine châtelain ; Alexandre de Bon, premier consul ; Jean de Villepigue, capitaine châtelain ; Pierre Villepigue, André Villepigue ; Jean de Pallissard, lieutenant de juge royal, marié avec Jacquette de Collongues, son fils Jean de Pallissard, marié avec Marie de Savignac, son petit-fils Bernard de Pallissard, marié avec Marthe de Durdès ; Thomas de Pallissard, premier consul ; Jean de Savignac, premier consul, Arnaud de Savignac, Guillaume de Savignac, Thomas de Savignac, procureur du roi ; Pierre Guy d'Ansan, procureur du roi, Jean d'Ansan, juge de police ; Jean Malbois de Lapeyrade, premier consul ; de Sémézies, premier consul ; de Montfort, premier consul ; Pierre de Saint-Martin ; Jean d'Abadie, seigneur de La Burguière ; Pierre de Lacombe, premier consul ; Jean de Micon, maître apothicaire ; Gariac de Paute ; Bernard de Tallazac, écuyer ; Antoine Boyer, maître chirurgien ; Guillaume de Nardac ; Accursi de Voisin ; Bernard d'Orbessan ; Jean Beauvoir, notaire ; Jean Cassanéa, notaire ; Merens, notaire ; Lanarre, notaire ; Burdes, notaire ; Devaillant, notaire ; Passaron, notaire ; Guchens, notaire ; Simorre, notaire ; de Labobéa, notaire ; Saint-Pierre, notaire ; Pessan, notaire ; Durrieu, notaire ; Agré, notaire ; Brannoyo, notaire ; Puntous, notaire ; Capdeville, no-

Digitized by Google

taire; Namartres, notaire; Deprat, notaire; Jean Assier, consul; Jean Perraud, consul, Sance Magre, Fabien Magre, consul; Sance Gailhardie, avocat; Jean Cassassoles, Bernard Lacaze, Bernard Ducassé, Jean Claverie, Pierre Bayonne, Pierre Labaignères, Jean Cabannes, Germain Matet, Jean Lartigue, Jean Caton, bourgeois; Jean Ribet, Pierre Salles, Pierre Nouguès, Jean Abadie, Jean Tourle, Jean Carrère, bourgeois; Raimond Bugaret, consul; Thomas Caubère, Pierre Bénac, Jean Gausiran, Jean Ratio, Dominique Laffont, Jean Régné, Arnaud Bonnemaison, Jean Cartan, Pierre Cortiade, Jean Maranbat, Arnaud Campardon, Guillaume Saint-Germier, Guillaume Sarrère, Jean Péguilhan, Jean Saint-Cric, Bertrand Caubet, Pierre Bouas, Bernard Monlezun, Bertrand Duffaur, Arnaud Bon, avocat, Adrien Lozes, Bertrand Gay, Bernard Daries, André Magnouac, Bertrand Campguilhem, Jean Ayrali, notaire; Jean Roumenguère, Jean Berdon, Jean Samaran; Paul Lalubie, notaire; Pierre Cousso, Jean Saint-Loboé, Sance Saint-Raimond, Sébastien Dupré, Michel Rumeau, Jean Descadeilhas, Bertrand Marrast, Benoît Fourcade, Bernard Soumeillan, Bernard Sansas, Adrien Laurentics, Bernard Cot, Pierre Bureau, Bernard Daubian, Bernard Laffargue, Bernard Dupin, Adrien Plantié, Adrien Duffaut, Bertrand Loubens, Dominique Deprax.

DE 1700 A 1789.

Jean François de Pallissard, juge royal, marié avec Jeanne Dansan, son fils Sance Sabin de Pallissard, juge royal, marié avec Antoinette Azéma; François Elisabeth Dansan, seigneur de La Garde; Philippe Saint-Pierre de Trébons de Laburguière, maire; d'Aure de Vialla, premier consul; Jean de Paute, premier consul; Michel de Savignac, seigneur de la Rivière; Paul Bernard Montagut, maire; Malbois de Lapeyrade; Dominique Pagan, receveur particulier de la maîtrise de Saint-Gaudens; Hemet, contrôleur du vingtième; noble de Bon; Pincemaille, contrôleur ambulant des domaines du roi; Domi-

Digitized by Google

nique Amaluy, assesseur; Villepigue-Beauvoir, vivant noblement, Villepigue-Floran, Villepigue-Bourdallia, Villepigue-Samaran; Pierre Pelleport, avocat, Michel Pelleport, Denis Pelleport, professeur au séminaire des nobles, à Madrid, Pelleport Duplech, maire; Bernard Magre, consul, Germain Magre, Barthélemy Magre; Lalubie, notaire, Jean Laveran, consul; François Caton, substitut du procureur du roi, Paul Caton; Paul de Labarthe, consul; Bagnéris, receveur des bois du Comminges, Bernard Bagnéris, avocat, François Bajon, maître chirurgien; Philippe Fournié, Simon Fournié, échevin, son fils Augustin Fournié, plus tard notaire et juge de paix; Sance Roger, échevin, Pierre Roger, juge royal de Simorre, plus tard député aux États Généraux et sous-préfet de Saint-Gaudens; Guy Samaran, assesseur; François Magnassi, Micon, consuls; d'Abadie, consul; Jean Laveran, Pierre Bertin, consuls; Roger de Lacassagne; Jean Ratio, Pierre Bonnemaison, Joseph Esquerré, Bernard Matet, Louis Brocas, Jean Dufaur; Merens, procureur du roi; Jean Lafont Larousseau, Michel Tournan, Jérôme Assier, Philippe Lacaze, Antoine Larcan, Pierre Pagèze, Antoine Larrieu, François Sancerry, Jean Tourle, Jean Bayonne, Jean Boas, Pierre Campguilhem, Philippe Descadeillas, Philippe Groussart, Pierre Daulac, Pierre Cassagne, Thomas Lafforgue, Thomas Capdeville, Vital Ducassé, Sébastien Lizaute, Pierre Loubens, Raimond Rotis, Bernard Mac, Narbonne, maître d'école; Marcome, Gabarrot, Grammont, Dugers, Saint-Cric, Taillefer, Samazan, Semon, Saint-Martin, Brousset, Cortade, Mesplé, Fréchou, Souville, Moysen, Laurenties, Gaillard, Souriac, Lacomme, Hérail, Cazes, Soumeillan, Dominique Taubin, François Sengès, Guillaume Amadines, Guillaume Aubet, Jean Abadie, Guillaume Duffaut, Guillaume Lasbatx, Guillaume Danflous, François Guchens, Jacques Ader, Jean Dastugue, Laurent Marrast, Jean Barès, Louis Roudière, Louis Taillefer, François Deprat, Joseph Desangles.

D'après l'*Annuaire de la Haute-Garonne*, la commune de

Digitized by Google

L'Isle-en-Dodon comprend aujourd'hui 679 maisons. Les principaux propriétaires sont : MM. Moysen, Talazac, Magre, Evelina Fournié, Souville, Daran, Roger-Lacassagne, Bistos-Vaïsse, Hérail, Laffont, Sudrie, Tachoires, Pagan, Cazamajou, Fauré, Beyt, Villepigue, Savès, Lafforgue, Décamps, Duran et Gaillard.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

SAINT-FRAJOU.

La ville de *Saint-Frajou* n'appartint jamais à la châtellenie de L'Isle-en-Dodon. Les évêques de Comminges la comptaient parmi leurs biens patrimoniaux. Mais, comme elle fut le siège d'une abbaye et, plus tard, d'un archiprêtré qui réunissait onze cures et deux annexes, nous lui devons une mention particulière, à raison même de sa prééminence religieuse.

L'origine de Saint-Frajou remonte à saint Fragulphe, martyr des Sarrasins, au huitième siècle.

Fragulphe[1] naquit dans le vallon de l'Aussoue. Dès la première apparition des Maures, il se met à la tête de ses compagnons et lutte vaillamment contre ces hordes sauvages. Accablé par le nombre, il tombe aux mains d'un musulman qui lui tranche la tête avec son cimeterre. Fragulphe achevait à peine sa vingtième année.

Il fut enseveli par ses camarades au sommet de la colline[2] de Serrières (*de Serreriis*). Ses reliques devinrent l'objet d'un culte, les miracles se multiplièrent, et bientôt des religieux bénédictins bâtirent un monastère autour de la sainte dépouille. L'abbaye ne tarda pas à grouper de nombreux habitans près de ses murs. La ville prit le nom de l'illustre martyr. Fragulphe, dans le langage du peuple, devint *Fragol, Frajol*, et puis, *Frajou*.

L'abbaye de Saint-Frajou fut la plus ancienne du pays de

1. Cf. un charmant opuscule du R. P. Carles, missionnaire diocésain : *Saint Frajou, martyr en Gascogne.*

2. *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par dom Brugelles.

Digitized by Google

Comminges; elle disparut au quinzième siècle pour faire place à une collégiale.

Ses revenus passèrent à la mense épiscopale de Saint-Bertrand.

L'an 927, le prêtre Raimond[1] donna l'église paroissiale au clergé de Sainte-Marie d'Auch et à son abbé Centule, sous le gouvernement d'Arnaud, de Sanche et de Guillaume, Comtes de la Grande-Gascogne, de Fezensac et d'Astarac.

L'abbé mitré de Saint-Frajou, Guillaume Arnaud, fut présent à l'inauguration du monastère de Saint-Laurent-de-L'Isle (1151), et l'abbé Guillaume assistait à la translation du corps de saint Bertrand par Clément V (1306).

Arnaud Roger, fils du Comte Bernard V, transmit aux évêques ses successeurs la terre de Saint-Frajou, qui faisait partie de son patrimoine. Après lui, Guillaume d'Andiran augmenta ses possessions. Bernard d'Orbessan lui vendit, avec le terrain où s'éleva la maison épiscopale, tous ses autres domaines entre la Save et le Touch.

En 1338, Pierre Raimond, seigneur de Saint-Frajou, détermina, de concert avec l'évêque Hugues de Castillon, les limites des possessions de l'évêché. Plus tard, les évêques acquirent la seigneurie tout entière.

Manaud de Barbazan, évêque de Comminges, vint à Saint-Frajou, l'an 1390, et y reçut l'hommage de Jean de Pratis, seigneur de Galié.

En 1382, Guillaume d'Espagne fonda quatre bénéfices perpétuels ou canonicats dans l'église paroissiale. Il laissa le patronage des deux premiers à ses parents, les seigneurs de Montespan.

« Assise[2] sur un point culminant, la ville de Saint-Frajou domine, pour ainsi dire, toute la contrée. Son église, reconstruite sur des proportions magnifiques (1450) et flanquée de-

1. *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par dom Brugelles.
2. *Saint-Frajou*, par le R. P. Carles.

Digitized by Google

puis peu d'une haute tour, attire de bien loin les regards. Malgré les vicissitudes du temps, Saint-Frajou a gardé quelque chose de son ancienne grandeur, avec son église, les murs de son enceinte et ses faubourgs. »

Les murs de l'église remontent à la guerre de Cent ans. Le fort du Hail protégeait la cité.

Saint-Frajou nommait quatre consuls annuels, et possédait un juge, un notaire royal, un procureur fiscal, et parfois un subdélégué de l'Intendance d'Auch.

Au dix-septième siècle, cette ville perdit si bien son importance que l'évêque de Comminges, Choiseul, la recommandant au duc d'Epernon, l'appelait « un lieu misérable » (1647).

En 1772, les quatre consuls et le subdélégué de l'Intendant étaient Pierre Duffaur, Jean Cugno, Jean Savès, Paul Sénarens et Pibrac.

Les contrôleurs des *vingtièmes*[1] écrivaient dans leur Rapport au Bureau des Finances : « Le terroir, traversé par le ruisseau de Lauron qui l'inonde souvent, est des plus stériles et des plus ingrats. Les habitants auraient été contraints de quitter le pays sans les dons annuels que le célèbre, charitable et respectable M. d'Étigny a faits à la communauté. »

La Révolution acheva la ruine de Saint-Frajou et changea son nom contre celui de *Belle Serre*.

Élevée par les moines, la première église abbatiale traversa les siècles de foi du moyen âge.

L'église actuelle, de style ogival, commencée par les Anglais, se compose d'une élégante nef et des quatre chapelles du Sacré-Cœur, du Rosaire, du Purgatoire et de Sainte-Agathe.

Un archiprêtre et quatre chapelains y célébraient l'office chaque jour, avant 1793.

Sur le territoire de la paroisse, on avait construit quatre chapelles distinctes : Notre-Dame de Piétat, la plus vénérée, Saint-James, Saint-Jean et Saint-Martin.

1. Archives de la préfecture, série C.

Digitized by Google

On voit encore, au bas de la colline, la fontaine de Saint-Frajou, qui jaillit à l'endroit même où la tête de Fragulphe roula sur le sol.

Le 1er décembre 1721, l'archiprêtre Barthélemy Souville, Docteur en théologie et vicaire général de Gabriel de Bouchet, évêque de Comminges, présida la translation des reliques de saint Frajou.

François Cabannes, Jean Claverie, Gabriel Laporte, chapelains de la collégiale, Ignace Cabannes, curé de Puymaurin, Bernède, prébendier de Lombez, Espenaut et Caillau, chapelains de Garaison, Ducos, curé de Fabas, Lisle, curé de Montbernard, Favers, curé d'Escanecrabe, Dufaur-Lahaille, curé d'Anan, et plusieurs vicaires, furent présents à cette cérémonie.

Au mois de septembre 1877, sur l'initiative du R. P. Carles, missionnaire diocésain, et de l'abbé Ducasse, curé actuel de la paroisse, S. Em. le cardinal Desprez délégua M. l'abbé Fourtic, archiprêtre de Saint-Gaudens, pour reconnaître les ossements de saint Frajou et les replacer dans une châsse nouvelle. Un clergé nombreux assistait à la fête. Le soir, on se rendit en procession jusqu'à la fontaine miraculeuse. Quatre curés, en chasubles rouges, portaient les reliques du saint. Tous les prêtres, suivant l'usage, inscrivirent leurs noms sur un parchemin qu'on déposa au fond de la châsse.

La fête patronale de Saint-Frajou tombe, chaque année, le 1er décembre. On en célèbre la solennité le second dimanche de l'Avent.

Le 19 août 1756, l'abbé Capdeville, successeur de l'abbé Souville, mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans. L'abbé Roucaud, nommé à ce poste, fut le dernier archiprêtre de Saint-Frajou.

Le 28 pluviôse, an II, le conseil général de la ville dédia l'église au culte de la Raison.

Antoine Savès, marguillier, enleva les reliques et les commit

Digitized by Google

à la garde pieuse de l'abbé Daran et de Mme Daran, sa belle-sœur.

L'abbé Roucaud, blanchi par l'exil et par les années, regagna, comme l'abbé Lasmartres, son ancienne paroisse. L'abbé Pibrac qui la desservait depuis quelques années, rendit au pasteur légitime le corps de saint Frajou. Ces restes précieux reposent maintenant dans une châsse magnifique.

Au dernier siècle, Saint-Frajou vit naître le célèbre médecin. Jacques Daran, que le roi Louis XV nomma son chirurgien et qu'il anoblit (1701-1784).

Cette petite ville, jadis florissante, n'est plus qu'une commune de 693 habitants.

Elle portait *d'azur à un orle de sept trèfles d'argent.*

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

SAINT-LAURENT-DES-RELIGIEUSES.

Vers le milieu du douzième siècle, une colonie de religieuses bénédictines vint s'établir sur les bords de la Save, à huit kilomètres de L'Isle-en-Dodon. Leur monastère, bénit solennellement dès l'année 1751, fut un prieuré de Fontevrault.

Fontevrault, *Fons Ebraldi*, dut son origine à l'abbaye fondée par le Bienheureux Robert d'Arbrissel, natif d'Arbresec, village du diocèse de Rennes, et mort à Orsan, dans le Berry, l'an 1117. Cet ordre célèbre comprenait des hommes et des femmes : les uns et les autres obéissaient à une abbesse générale qui dirigeait toute la communauté. Robert d'Arbrissel avait décrété cette suprématie de la femme pour honorer la sainte Vierge à qui Jésus-Christ subordonna l'apôtre saint Jean, quand il lui dit : « Fils, voilà votre mère. »

Parmi les trente-six abbesses qui gouvernèrent Fontevrault plusieurs furent de sang royal. C'est à leurs soins que les rois confiaient l'éducation des Filles de France.

L'institut se divisait en quatre provinces : France, Aquitaine, Auvergne et Bretagne. L'Aquitaine avait quatorze prieurés.

L'habit des Fontevristes était noir, avec un petit capuchon, et, sur le bas, devant et derriére le mantelet, se trouvait une pièce carrée, grande comme la main et nommée *le Robert*. Les religieuses portaient la robe blanche, le rochet de batiste plissé, les bas et les souliers blancs, la ceinture et le voile noirs[1].

Pendant la période féodale, un couvent devenait toujours le

1 Hélyot, *Histoire des ordres religieux*, tom. VI.

Digitized by Google

noyau d'un centre d'habitations. L'autorité des moines étant plus paternelle que le gouvernement des châtelains, les serfs accouraient nombreux avec leurs femmes, leurs enfants et leurs bestiaux. La solitude se peuplait, et les terrains en friche se transformaient en cultures fertiles. L'abbé devenait le seigneur local ; les pauvres gens se louaient de ses largesses. Souvent le village prenait le nom du saint de l'église paroissiale ou du monastère voisin. Le prieuré de Fontevrault, dans la vallée de la Save, par exemple, fut l'origine du village de *Saint-Laurent-des-Religieuses*.

La supérieure de cette maison conférait les trois cures de Saint-Laurent, de Guitaud et de Montesquieu : elle nommait le confesseur de la communauté. Les religieux de Fontevrault remplissaient, à Saint-Laurent, le ministère paroissial et conventuel.

Le 15 décembre 1540, Urbain VIII leur octroya plusieurs Indulgences par une bulle dont l'évêque de Comminges, Hugues de Labatut, autorisa la publication [1].

Les revenus du couvent étaient assez considérables, mais le budget annuel se soldait en déficit. Ce fait d'ailleurs n'avait guère d'importance, car l'abbesse générale pourvoyait aux besoins de toutes les maisons de son ordre. C'est elle qui permettait aux prieures de plaider et de traduire en justice les débiteurs.

En 1566, la prieure [2] de Saint-Laurent obtint un arrêt contre les habitants de Puymaurin. En 1626, elle obtient un second arrêt contre les consuls de L'Isle-en-Dodon.

En 1627, un arrêt du Conseil du roi [3] casse un arrêt du Parlement de Toulouse, obtenu par Me Dannès, pourvu de la cure de Saint-Laurent par l'évêque de Comminges, et « retient

1. Bulle conservée aux Archives de la préfecture.
2. Liasse concernant le monastère de Saint-Laurent. (Archives de la préfecture.)
3. *Ibid.*

Digitized by Google

ledit arrêt à la requête de notre chère et bien amée cousine, Louyse de Bourbon, abbesse de Fontevrault. »

La prieure de Saint-Laurent possédait[1] la métairie de Montfort, la métairie de Labouvielle, la vigne de Trémolis et les jardins de Layrac. Elle recevait une rente du Château-Narbonnais de Toulouse, et du notaire Durand, de Blagnac. La veuve Marty « logée à la grande écluse du canal, hors la porte Mathebœuf, à Tholose, lui payait une censive. »

Le 21 février 1595, elle acheta un jardin et une maison à Dugers, de Montbernard, mais tous les titres du couvent furent égarés en 1581.

Le registre des comptes[2] de 1775 et des années suivantes nous fournit de curieux détails sur les dépenses de la maison. Les chiffres que nous allons citer sous leurs diverses rubriques nous initieront au prix des denrées et à l'économie dotique en usage vers la fin du dernier siècle.

Le registre de 1775, mis à jour par la sœur économe Marguerite Henriette de Gua, débute ainsi : « Saint François, sainte Marguerite, saint Henri, tous les saints et saintes du Paradis, assistez-moi et intercédez pour moi. »

En 1778, la sœur Bonnefoy de Villiers rend ses comptes « aux Révérendes Mères, Supérieure, Vicaire et Discrète. » Elle écrit en tête du registre : « Jésus, Marie, Joseph, sainte Claire, saint François, saint Bonaventure, tous les saints et saintes de l'ordre, aidez-moi, s'il vous plaît, de vos interces sions. »

« Reçu, au mois d'avril, de nos jardins de Layrac. ..... 26 bottes d'asperges.
« Payé une sache de charbon..... 48 sols.
« Un quartier d'agneau..... 12 sols.
« Une paire de pigeons..... 12 sols.
« Un cent d'œufs..... 42 sols.

1. Archives de la préfecture et archives communales de Saint-Laurent.
2. Registres conservés aux Archives de la préfecture.

Digitized by Google

« Un cent de tuiles-canal..... 6 livres.
« Pour le Père de la retraite et la boîte de confitures du prédicateur... 24 livres
« Pour le cierge triangulaire de *Ténèbres*..... 9 livres, 10 onces.
« Pour le *Lumen Christi*..... 1 livre, 4 sols.
« Une journée pour mettre des provins à la vigne..... 14 sols.
« Un setier d'avoine pour la jument 13 livres, 15 sols.
« Pour la Fête-Dieu 21 livres de cire, chaque livre..... 45 sols.
« Une livre de viande de boucherie 18 sols.
« Un an de service au clerc..... 30 livres.
« Une paire de souliers..... 15 sols.
« Un péga de vin..... 10 sols.
« Un cochon..... 110 livres.
« Une paire de poulets..... 18 sols.
« Un canard..... 20 sols.
« Un lapin pour le dîner des prêtres à Noël..... 25 sols.
« Une livre de chandelles..... 10 sols.
« Une livre de sucre..... 21 sols.
« Un voile de religieuse..... 4 livres, 10 sols.
« 80 gâteaux pour le jour des Rois, chaque gâteau..... 4 sols.
« Pour le prédicateur de l'Avent.. 18 livres.
« Pour avoir fait chanter les Leçons de Jérémie..... 12 livres.
(L'année suivante, on réalise des économies sur ce chapitre, car nous lisons : « Macarons, massepains et biscuits pour les demoiselles qui ont chanté les Leçons de Jérémie..... 2 livres.
« Une livre de saumon pour la retraite..... 18 sols.

Digitized by Google

« Remise à neuf d'un calice et d'une patène..... 24 livres.
« Pour les Messieurs de Saint-Rome, confesseurs du couvent..... 120 livres.
« Pour le médecin Dubernat..... 60 livres.
« Une douzaine de grenouilles.... 12 sols.
« Un millier d'épingles..... 12 sols.
« Un dindonneau pour la fête de saint François..... 1 livre, 8 sols.
« Un levreau..... 1 livre, 10 sols.
« Trois barbeaux pour le jour de l'élection, la livre..... 2 sols, 6 deniers.
« Onze livres de roquefort..... 8 livres, 5 sols.
« Messe à N.-D. du Mont-Carmel, à l'occasion de la mortalité des bestiaux 4 livres.
« 66 livres de fromage de table pour l'Avent..... 24 livres, 18 sols.
« Thériaque et confession d'hyacinthe pour les bœufs..... 3 livres.
« Pour le trentenaire d'une mère.. 9 livres.
« Pour le receveur des décimes du clergé, à Toulouse..... 387 livres.
« Pour avoir fait tuer et dépecer six cochons..... 4 livres, 16 sols.
« Boîte de prunes de Brignoles pour le dessert des prêtres, et 300 oranges pour la Retraite..... 15 livres.
« Pour les pauvres de la paroisse.. 4 livres.
« Payé 120 veilles à la garde-malade..... 12 livres.
« Payé au frère apothicaire des Cordeliers qui a fourni les drogues pendant un trienne..... 295 livres.
« Payé un semestre de messes aux MM. de la Trinité..... 175 livres

Digitized by Google

« Payé au curé de Saint-Martin pour l'aumône du Jubilé et pour une croix de mission..... 12 livres.
« Anguilles pour le dîner des prêtres le dimanche des Rameaux..... 32 livres.
« Pour avoir fait sonner l'agonie de la Mère Saint-Laurent..... 1 livre, 4 sols.
« Reçu du roi pour la dot de la sœur de Gleizes..... 200 livres.
« Gages du sacristain..... 30 livres.
« Grenouilles, saumon, merlan et morue pour les prêtres pendant la retraite de la Semaine Sainte..... 27 livres.
« Riz pour le dimanche de la Quinquagésime..... 37 livres.
« Pour l'achat d'une jument..... 106 livres.
« Payé au fournier pour le gâteau des Rois..... 1 livre.
« Présent offert au prédicateur de la Saint-François..... 6 livres, 13 sols.
« Quatorze petits pains pour le dîner des prêtres à la Sainte-Claire.... 1 livre, 1 sol.
« Eau-de-vie pour couvrir les confitures..... 1 livre, 4 sols.
« Racines, champignons et câpres pour la Retraite..... 4 livres.
« Quatre fioles d'orgeat et deux de liqueurs..... 2 livres.
« Messe à saints Abdon et Sennen. 6 sols.
« Cire pour une cérémonie de vêture 48 livres. »

La prieure de Saint-Laurent était seigneuresse du lieu : elle avait un juge subrogé.

Nous n'avons pu relever que six ou sept noms de prieures : Jéronyme d'Orange (1533), Geneviève Aubry (1572), de Cail-

Digitized by Google

lary (1583), Charlotte de Serracaube (1686), Azarie de Bessolles, de Glatigny, de Courtois.

Les religieuses logeaient des dames pensionnaires et louaient une maison attenante au parloir.

L'église était[1] « dans l'enclos du château, confrontant aux paroies et fossés de la dame prieure et seigneuresse. Le cimetière se trouvait au midi. »

La prieure nommait un syndic pour gérer les affaires temporelles : elle choisissait d'habitude le curé de la paroisse.

En 1741, le P. Jean-Baptiste Chatillon, curé et confesseur des religieuses, mourait à l'âge de 37 ans. Il eut pour vicaire le P. Mandillon, et puis le P. Soubiran.

Ses successeurs jusqu'à l'an 1790 furent les PP. Desbos, Lechat, Duteil, Paulais, Taffy et Derré.

L'évèque de Comminges possédait un moulin sur la Save, non loin du monastère.

De nos jours, Saint-Laurent est un village de 511 habitants. Les deux châteaux de Benqué et de La Coutère sont situés dans les limites de cette commune.

1. Cadastre communal de 1693. (Archives de la mairie de Saint-Laurent.)

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

FABAS.

La commune de *Fabas*, aujourd'hui rattachée au canton de L'Isle, ne relevait d'aucune châtellenie. L'abbesse du monastère était seigneuresse du lieu et possédait la justice haute, moyenne et basse.

« L'abbaye[1], patronnée par le roi, disaient les contrôleurs des vingtièmes, fait travailler les pauvres aux jours de calamité. Elle est fort riche. Il y a dans la paroisse un commerce assez important de bois de grains. »

En même temps que les filles de Fontevrault, les filles de Cîteaux bâtirent un monastère au fond d'une étroite vallée qu'on appelait[2] *de Fabariis* (terre ensemencée de fèves). Suivant l'esprit de l'Ordre, ces pieuses retraites se cachaient comme des nids d'oiseaux parmi la verdure. Le maison prit le nom poétique de Lumdieu (*Lumen Dei*). Protégée par les évêques de Comminges et les abbés de Belleperche, au diocèse de Montauban, elle jouit bientôt de nombreuses redevances. L'abbesse avait la patronage de Saint-Pé-d'Arès, de Montaigut et de plusieurs autres paroisses.

L'église, construite avec magnificence, fut dédiée à Notre-Dame de la Chandeleur et consacrée, le 8 juin 1231, par l'archevêque d'Auch, Amanieu, et par l'évêque de Comminges, abbé de la Grande-Sauve, Grimoald.

Non loin du cloître des religieuses vivait une petite communauté de religieux bénédictins.

1. Archives de la Préfecture, série C.
2. Charte de fondation du monastère. (Archives de la Préfecture.)

Digitized by Google

Le monastère de Lumdieu prospéra tellement qu'il donna naissance à deux autres abbayes, celle de l'Oraison-Dieu, dans le diocèse de Rodez, et celle de l'Abondance de Dieu ou de Salenques, transférée plus tard du diocèse de Rieux à Toulouse, comme le rappelle encore la rue *de Salenques*.

Les Cisterciennes de Fabas étaient issues des plus nobles familles du royaume. Quelques-unes moururent en odeur de sainteté.

Elles admirent par faveur[1], en 1536, Anglèse de Sagasan, la jeune bergère à qui la sainte Vierge était apparue dans le val de Garaison. Anglèse que visitait souvent l'abbé Figarol, vicaire général de Lombez, mourut plus que centenaire, le 7 septembre 1589. Les sœurs l'inhumèrent près de la chambre de l'abbesse. Aux mauvais jours de la Révolution, Mme Cochiérallo, de Saint-Frajou, recueillit cette chère dépouille. M. le curé Déoux s'en dessaisit plus tard en faveur des missionnaires de Garaison, qui la transportèrent au lieu natal de la bergère,le 5 juin 1838.

La louange divine a retenti durant six siècles sous les voûtes de l'église abbatiale. Dans les grandes fêtes de l'année, les cloches de Fabas confondaient leurs joyeuses volées avec celles de Saint-Laurent et de Saint-Frajou.

Voici la liste des abbesses de Fabas[2] :

1° Guillemette.

2° Perronnelle (1189). L'évêque de Comminges lui céda le patronage de Saint-Pé-d'Arès.

3° Angélique (1215-1217).

4. Molinière. L'évêque de Toulouse, Raimond, lui céda le patronage de quelques églises, moyennant un cens annuel de 2 livres, et de 2 livres de poivre.

5° Perronnette (1250).

6° Marie (1256).

1. *Preuves* de l'*Histoire de Languedoc*, édition Privat.
2. *Ibid.*

Digitized by Google

7° Odile (1269).

8° Contesse de Benque 1270).

9° Rougette de Comminges (1301-1305).

10° Contesse d'Aspet (1324-1326).

11. Laure de Noyer (1342-1345).

12° Condor des Monts (1353). Elle envoya des religieuses pour fonder l'abbaye de Salenques.

13° Frosie de Blanquefort (1368).

14° Raimonde (1399). En 1424, Matthieu, Comte de Comminges, lui donna la moitié du moulin d'Anan.

15° Jeanne de Billy (1470).

16° Blaisine de Montclar (1495).

17° Rose de Montclar (1496).

18° Anne de Benque (1522-1529).

19° Jeanne de Mauléon, nommée par le roi (9 mars 1540).

20° Catherine de Lomagne de Terride (1560).

21° Marguerite de Biran (1573).

22° Jeanne de Polastron (1574).

23° Jeanne de Benque (1575).

24° Anne de Noé (1613).

25° Catherine de Castelverdun de Rissac (1630).

26° Claire de Noé.

27° Marguerite de Bertier, ancienne ursuline, fille du premier président au Parlement de Toulouse (1657-1704).

28. Marie de Gabrevolle de Villepassant (1708).

Les abbesses portaient la crosse et l'anneau, et recevaient de l'évêque de Comminges la bénédiction abbatiale.

Le serment de l'abbesse de Mauléon est ainsi conçu :

« *Ego*[1] *Joanna de Maloleone, abbatissa monasterii Monia-*

1. « Moi, Jeanne de Mauléon, abbesse du monastère des religieuses de Notre-Dame de Lumdieu, à Fabas, diocèse de Comminges, je serai fidèle et obéissante au Bienheureux Pierre, à l'Église Romaine, à monseigneur Paul et à tous ses successeurs élus canoniquement. Je ne comploterai jamais pour qu'on leur enlève la vie ou un membre, ou pour qu'on leur dresse un guet-apens. Je ferai un accueil favorable aux Légats du Saint-

Digitized by Google

lium Beatæ Mariæ Luminis Dei, loci de Fabariis, diœcesis Convenarum, fidelis et obediens ero Beato Petro, Romanæ Ecclesiæ et domino meo domino Paulo ejusque successoribus canonice intrantibus. Non ero in consilio, consensu, ne facto vitam perdant aut membrum seu capiantur malâ captione. Legatos Sanctæ Sedis in eundo et redeundo honorifice tractabo et de meis necessitatibus adjuvabo. Possessiones vero in mensam mei abbatissatûs non perdam neque donabo, alienabo, impignerabo nec de novo infeudabo vel aliquo modo alienabo, inconsulto romano pontifice. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta evangelia. »

Voici la formule qu'employaient les religieuses au jour de leur profession :

« *Ego*[1] *soror N. promitto stabilitatem meam sub clausurâ perpetuâ et conversionem morum meorum et obedientiam secundum regulam S. Benedicti, abbatis, coram Deo et omnibus Sanctis ejus quorum reliquiæ hic habentur in hoc loco qui vocatur de Lumine Dei sive de Fabariis, Cisterciensis Ordinis, constructo in honorem Beatæ Mariæ, Dei Genitricis semperque Virginis, in præsentiâ domini Olivarii Guillaume, vicarii visitatoris generalis ejusdem Ordinis in provinciâ Tolosanâ* (vel alius), *necnon et reverendæ dominæ Abbatissæ.* »

Siège, à leur arrivée et à leur départ, et je les aiderai de mes ressources, Je ne dissiperai point les biens de la mense abbatiale, je ne les donnerai pas, je ne les aliènerai pas, je ne les mettrai pas en gage, je ne les inféoderai pas de nouveau, je ne les tranférerai d'aucune sorte, sans avoir consulté le Pontife Romain. Que Dieu me vienne en aide, ainsi que ses saints évangiles. »

1. « Moi, sœur N, je promets d'embrasser la vie religieuse avec clôture perpétuelle, de me convertir et de prêter obéissance selon la règle de Saint-Benoît, abbé; je le promets devant Dieu et tous les Saints dont nous possédons les reliques en cet endroit de Lumdieu ou de Fabas, monastère de Cîteaux, construit en l'honneur de la Bienheureuse Marie, mère de Dieu, toujours Vierge; je le promets en présence de monseigneur Olivier Guillaume, vicaire du visiteur général du même Ordre de Cîteaux pour la province de Toulouse (*ou de tout autre*), et en présence de la révérende Abbesse. »

Digitized by Google

On transcrivait sur parchemin la formule du serment qu'on expédiait à Rome.

A côté de Fabas et de Saint-Frajou se trouvait la paroisse fort exiguë de Saint-Pé-d'Arès (*S. Petri de Ariis*), aujourd'hui simple hameau de Fabas.

L'abbesse possédait une tuilerie sur ce territoire. Ses autres propriétés étaient les métairies de Bordeneuve, d'Auguères, de Magneoules, de Saint-Jean, la petite maison nommée la Boulangerie, la chapelle de la grange Saint-Jean, le clos de Lassalle, une belle maison nommée l'Hospice.

Pierre de Morcy, abbé de Notre-Dame de Cadouin, diocèse de Sarlat, et visiteur général de la province de Toulouse, imposa la clôture stricte au couvent de Fabas. Mme de Bertier et le Père Paul Cros, prieur, empruntèrent 658 livres à Bayonne, de L'Isle-en-Dodon, pour élever le mur d'enceinte.

Le monastère comprenait trente-cinq chambres, plusieurs cabinets et salons, le jardin du prieur et la maison du jardinier.

Le 16 octobre 1792, on fit l'estimation de tous ces biens, et les religieuses furent dispersées au nom de la liberté.

On voit dans le corridor de la maison d'école[1] une pierre tombale sur laquelle on a gravé l'épitaphe de l'abbesse Rougette de Comminges :

« *Anno*[2] *Domini M. C. C. C. V,* II *calendas novembris obiit inclytæ recordationis et illustris viri domini Comitis Convenarum filia, domina Rubea de Convenis, Dei gratiâ, quondam istius monasterii abbatissa, cujus animam Dominus collocare dignetur in cœlesti palatio.* »

L'église paroissiale de Fabas est sous le vocable de saint

1. Cette école fondée par Mme Lannelongue est dirigée par les Sœurs de la Sainte-Famille du Rouergue.

2. « L'an du Seigneur 1305, le deux des calendes de novembre, est morte la fille de l'illustre Comte de Comminges, d'heureuse mémoire, Rougette de Comminges, ancienne abbesse de ce monastère par la grâce de Dieu. Que le Seigneur daigne accorder à son âme le palais du ciel. »

Digitized by Google

Georges. Elle a été reconstruite récemment, grâce au zèle et à l'intelligence de M. le curé Debernat.

On compte à Fabas huit cent trente-cinq habitants.

Les armes du monastère étaient *d'argent à une Vierge tenant le petit Jésus sur son bras, le tout de sable, la tête de la Vierge entourée d'étoiles de gueules et accostée de deux chandeliers d'azur, un de chaque côté* (*Lumdieu*).

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

PUYMAURIN.

Les Maures ou Sarrasins, déjà maîtres de l'Espagne, envahirent les provinces méridonales de la France et conquirent la Septimanie, l'an 709. Puis ils se jetèrent sur l'Aquitaine et la Gascogne, semant de toutes parts les meurtres et les dévastations. Ennemis acharnés du nom chrétien, ils renversaient les églises et bâtissaient à leur place des mosquées.

Leur tyrannie fut monstrueuse. Le huitième et le neuvième siècles sont remplis de leurs combats, toujours renouvelés.

Bayonne, Lescar, Agen, Bordeaux, Auch, Eauze tombèrent en leur possession. Ils se cantonnèrent sur les hauteurs. Les villages situés au sommet des collines furent munis de châteaux forts et de remparts. Plusieurs gardent encore le souvenir de leur passage : Mauremont, Castelmorou, Montmaurin, Maureville, *Puymaurin (colline des Maures)*. On montre, à Puymaurin, l'endroit où se livra contre eux un combat désespéré : *le Bataillé*. On voit, au bord de la route, l'emplacement d'une ancienne mosquée : *la Gleysasse*, terme de mépris que la tradition populaire inflige à ce lieu. Un laboureur découvrit, il y a quelques années, dans un champ voisin, plusieurs débris de piques ou de casques, et des ossements humains que M. le curé Lasserre fit transporter au cimetière paroissial. N'était-ce pas le vivant tableau de ce qu'avait prédit Virgile aux habitants de Philippes et de la Macédoine :

> Scilicet et tempus veniet, quum, finibus illis,
> Agricola, incurvo terram molitus aratro,
> Exesa inveniet scabrâ rubigine pila,
> Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris [1].

1. Virgile, *Géorgiques*, liv. I.

Digitized by Google

L'invasion des Maures n'a guère été détaillée par les historiens, mais le nom de ces infidèles évoque dans nos campagnes le souvenir d'une épouvantable barbarie. Partout des monuments furent élevés à la gloire des chrétiens valeureux qui succombèrent martyrs des Sarrasins. Citons, en particulier, saint Frajou, saint Aventin, près de Luchon, saint Vidian, à Martres-Tolosane, saint Calixte, à Cazeaux-Fréchet, saint Mercurial, à Vielle, saint Cizy, près de Rieux, saint Fritz, à Bassoues, saint Missolin, près de Tarbes, saint Gordien, à Saint-Paul-d'Oueil.

Assis à l'extrémité d'un roc abrupte, Puymaurin offre un coup d'œil charmant sur la pittoresque vallée de la Gesse. Ce village, composé d'un millier d'habitants, tient la première place parmi ceux qui forment le canton de L'Isle. On y remarque une église ancienne où brillent des vitraux modernes et que surmonte un beau clocher.

Le château de la famille de Saint-Martin se trouve à l'entrée du village.

En 1724, Puymaurin devint une baronnie dont Jean Marcassus, capitoul, reçut l'investiture. Louis XV voulut récompenser les services qu'il avait rendus au pays en restaurant une fabrique de draps, au château de la Terrasse, près de Carbonne.

Nicolas Joseph Marcassus, baron de Puymaurin, natif de Toulouse, était syndic général de la province du Languedoc, quand Louis XVI convoqua les États Généraux. Il portait *d'argent au marcassin de sable, allumé et animé de gueules, passant en abime : au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Jean Pierre Casimir, son fils, chimiste et homme politique, siégea au Corps Législatif depuis le premier Empire jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe.

En 1042, Garcie Arnaud de Marrast vivait à Puymaurin.

François et Dominique de Marrast furent maintenus dans leur noblesse par un arrêt de la cour des aides de Montauban, rendu le 28 septembre 1731. Armand Marrast qui rédigea la Constitution de 1848 appartenait à cette antique maison.

Digitized by Google

Les armes de la famille étaient *d'argent à deux loups passant de sable, l'un sur l'autre : l'écu surmonté d'une couronne de comte.*

En 1724, Jean-Baptiste de Souville, juge royal de Simorre, résidait à Puymaurin, son pays natal.

Charles de Fermat, avocat au Parlement de Toulouse, y possédait plusieurs terres.

L'évêque de Comminges était collateur de la cure dont les revenus s'élevaient à 1,200 livres.

La fête patronale se célèbre, comme autrefois, le jour de Saint-Pierre-aux-Liens (1er août).

En 1739, l'abbé Souville administrait la paroisse.

L'abbé Lasmartres lui succéda : il occupait ce même poste en 1790.

Il y avait deux vicaires et un notaire royal à Puymaurin.

M. l'abbé Fourtic, ancien archiprêtre de Saint-Gaudens, est un des prédécesseurs de M. l'abbé Augustin Lasserre, le curé actuel.

Les contrôleurs des vingtièmes[1] s'exprimaient ainsi dans leur Rapport : « Les habitants de Puymaurin sont généralement pauvres, leur terroir étant montagneux et en partie inculte. »

Les deux quartiers[2] de *la Barthère* et de *las Bagnères* appartenaient à la paroisse de Molas, du diocèse d'Auch, mais, à l'occasion d'une peste, le vicaire qui desservait l'église de Molas refusa les sacrements aux malades. Le curé de Puymaurin se rendit sur les lieux et prodigua tous les secours de la religion aux malheureux pestiférés. Depuis la fin du seizième siècle, ces quartiers furent unis au territoire de Puymaurin, à titre de récompense décernée au zèle du curé.

En 1801, les deux hameaux ont fait retour à Molas.

La Gesse et l'Arjo coulent dans la plaine, au bas de Puymaurin.

1. Archives de la préfecture, série C.
2. *Chroniques ecclesiastiques du diocèse d'Auch*, par Dom Brugelles.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

MONTESQUIEU-DE-L'ISLE ET GUITAUD.

Montesquieu-de-L'Isle et *Guitaud* formaient deux communautés distinctes. Guitaud, la principale église, avait Montesquieu pour annexe.

Lorsque l'évêque Roger[1] de Nuro et Longuebrune, Comtesse d'Astarac, fondèrent le prieuré de Saint-Laurent-des-Religieuses (1451), la maison mère de Bolauc, au diocèse d'Auch, envoya sur les bords de la Save une colonie de Sœurs Fontevristes. Elle obtint que la prieure eût des revenus fixes et la collation de certaines cures. Guitaud fut au nombre des bénéfices dont le monastère avait la libre disposition.

Le prêtre chargé du service de Montesquieu portait le titre de vicaire.

La fête patronale de Guitaud se célébrait le jour de Saint-Jean-Baptiste; celle de Montesquieu, le jour de Saint-Exupère, au mois de septembre.

Montesquieu et Guitaud ne sont aujourd'hui qu'une seule commune. On y compte trois cent soixante habitants.

Comme le dit l'*Annuaire de la Haute-Garonne*, il n'y a pas d'agglomération. Toutes les maisons se trouvent disséminées. On remarque une scierie et un moulin sur la Save.

Le nom de *Montesquieu* paraît assez commun dans nos contrées : Montesquieu-Volvestre, Montesquieu-sur-le-Canal, Montesquieu-de-L'Isle. Ce mot signifie *mont solide, redoutable*, d'après le mot patois *esquiu*[2].

1. *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par Dom Brugelles.
2. *Dictionnaire provençal-français*, par Mistral.

Digitized by Google

Montesquieu fut régi par des *Coutumes* dès l'an 1493.

En 1731, le curé de Guitaud[1] et de Montesquieu était l'abbé Pierre Latour qui mourut octogénaire, le 15 février 1771. L'archiprêtre de Saint-Frajou, M. Roucaud, présida ses funérailles.

L'abbé Ducung, son successeur, garda le poste jusqu'en 1790.

De nos jours, l'abbé Sauné, très versé dans l'archéologie religieuse, administra la paroisse pendant environ quarante ans.

1. Registres paroissiaux. (Archives de la préfecture.)

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

MONTBERNARD ET ANAN.

Montbernard s'élève presque en face de Montesquieu, sur un coteau qui domine la Save. Son voisinage avec le prieuré de Saint-Laurent motiva peut-être la dénomination de cette paroisse, car l'église fut consacrée sous le vocable du grand abbé de Clairvaux, de saint Bernard.

Le curé du Mont-Bernard, comme on disait jadis, se nommait aussi curé de Figas et de Barran, deux hameaux qui font encore partie de la commune actuelle. Au reste, l'*Annuaire de la Haute-Garonne* mentionne dix-huit hameaux dans ce village composé de sept cent dix-sept habitants.

La famille de Lamothe[1] avait la seigneurie de Figas. Isabeau de Lamothe mourut âgée de cent ans, le 23 janvier 1773. Ses droits passèrent à noble Antoine de Miégeville.

En 1738, Jean Bernard de Lavigne[2] était seigneur de Soulanserre, Montbernard et autres lieux. Il avait épousé Marie de Hunaud, de Montesquieu-Volvestre. Soulanserre est un des hameaux de Montbernard. La métairie de ce nom appartient à la famille Peyraudel.

L'évêque de Comminges conférait la cure de Montbernard : elle rapportait 600 livres. Un vicaire desservait les deux annexes de Figas et de Barran.

L'abbé Lisle[3] administra la paroisse, depuis l'année 1738 jusqu'à l'année 1743. En 1740, il présida les obsèques « de Fi-

1. Registres paroissiaux. (Archives départementales).
2. Archives départementales.
3 Registres paroissiaux.

Digitized by Google

garo, maître chirurgien, qu'on ensevelit à l'église, dans le sépulcre de ses ancêtres. »

Les curés Fontan et de Dupac lui succédèrent. L'abbé Bourdette occupa ce poste, de l'an 1777 à l'an 1790.

On trouve aux Archives[1] du chapitre de Saint-Bertrand ce curieux détail : « Le curé de Montbernard vient d'obtenir un interdit sur notre cité pour vol d'une jument commis dans cette juridiction. Chanoines et habitants, nous adressons une requête au seigneur évêque pour le faire lever. » (26 janvier 1370.)

Au siècle dernier, les contrôleurs[2] des vingtièmes déclaraient « que les habitants de Montbernard étaient mutins et rusés. »

Quand on suit la route de L'Isle à Boulogne, en longeant la vallée de la Save, on trouve, sur la gauche, le gracieux village d'*Anan*.

Le Dictionnaire[3] étymologique des noms propres nous apprend que les mots *Anet*, *Hanot*, *Anan*, ne sont que les dérivés abréviatifs de *Johan* (Jean). Nous adoptons volontiers l'origine de ce mot, car saint Jean-Baptiste était le patron de la paroisse. Il semble naturel que le village, voisin du Mont-Bernard et de Saint-Laurent, ait pris à son tour le nom du Saint qui protégeait l'église.

La cure d'Anan était la mieux rentée des onze paroisses qui relevaient de Saint-Frajou. Les revenus atteignaient 800 livres.

Une fondation annuelle de 200 livres d'obits permettait d'entretenir un chapelain spécial. En 1739, l'abbé de Pallissard signe : « Prêtre matutinaire[4]. »

A quelque distance du village se trouvait la chapelle de Larcan.

1. Archives de la Préfecture, Chapitre de Saint-Bertrand.
2. Archives de la Préfecture, série C.
3. *Dictionnaire des noms*, par Lorédan Larchey.
4. Registres paroissiaux. (Archives de la Préfecture.)

Digitized by Google

En 1681, l'abbé Pierre Bayonne réunissait les deux cures d'Anan et de L'Isle-en-Dodon. Il mourut l'année suivante.

En 1738, l'abbé Désirat est titulaire de la cure d'Anan.

Pendant le carême, le Père Séverin, capucin, fut emporté par une maladie soudaine. L'archiprêtre de Saint-Frajou, M. Roucaud, présida ses funérailles « en présence[1] du Père Ambroise de Garbic, prêtre conventuel de Lombez, et du Frère Camille, conventuel de Gimont. »

L'abbé Martin, successeur de l'abbé Désirat, occupait le poste en 1790.

La cure d'Anan était conférée par l'évêque de Comminges.

En 1559, Géraud de Nérac possédait la seigneurie de ce lieu.

En 1789, Daran, notaire à Saint-Frajou, exerçait la charge de juge local d'Anan.

Le village comprend cinq cent-deux habitants.

1. Registres paroissiaux. (Archives de la Préfecture.)

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

SALHERM, LILHAC, ESCANECRABE.

Lilhac était jadis l'annexe de Salherm. Aujourd'hui Lilhac et Salherm forment deux communes distinctes.

Salherm signifie le *prieuré de la solitude*. *Lherm* (*eremus*) désigne un ermitage, un endroit solitaire. Le mot *salle* ou *celle* (*cella*) indique une grange, un hospice, une obédience dépendant de quelque monastère. Nous n'avons pu trouver aucun document relatif à la maison religieuse qui aurait existé en cet endroit. Un des hameaux de Lilhac se nomme encore *le Couvent*.

L'évêque de Comminges conférait la cure de Salherm : elle rapportait 600 livres.

L'église était sous le vocable de l'Assomption.

En 1750, l'abbé Guillaume Sarte[1] administrait la paroisse : il mourut le 8 décembre 1777, à l'âge de soixante-six ans. L'archiprêtre de Saint-Frajou, M. Roucaud, présida les obsèques. L'abbé Pène occupa ce poste jusqu'à l'an 1790.

La seigneurie de Salherm appartenait à la famille de Faudoas-Barbazan dont les armes étaient d'*azur à la croix d'or*.

En 1774, Jean Pierre d'Argelès de Saux, seigneur de Sainte-Foix, major des grenadiers royaux de Guyenne, chevalier de Saint-Louis, vivant à Aurignac, épousa Angélique de Faudoas, fille de Jean de Faudoas-Barbazan et de Marthe de Claverie.

Salherm est moins populeux que Lilhac et ne comprend que trois cents habitants.

1. Registres paroissiaux. (Archives de la Préfecture.)

Digitized by Google

« Les[1] habitants sont assez soumis, disaient les contrôleurs des vingtièmes (1760), mais rusés et adroits pour leurs intérêts. Ceux de Lilhac sont méchants et rusés. »

Autrefois Salherm possédait nne verrerie.

A une faible distance du village commence la *Forêt de Salherm* que traverse une route départementale.

Lilhac possède quatre cent-huit habitants. Ce mot signifie *plantation de lilas*[2].

Depuis l'an 1750, les vicaires furent[3] MM. Ambrun, mort en 1758, à l'âge de quarante-deux ans, Michel, Laffont, Idzié, Pioc, Bordes, Bénac, Dubech, Pujol et Fadeuilhe.

La fête votive se célébrait le jour de sainte Quitterie, vierge espagnole et martyre.

Le roi était seigneur de Lilhac en paréage avec l'abbesse de Fabas.

Escanecrabe se rattachait à la châtellenie d'Aurignac et à l'archiprêtré de Saint-Frajou. C'est à ce dernier titre que nous mentionnons cette paroisse.

Le village semble perché comme un nid d'aigle au sommet d'un roc. Sans aucun doute, Escanecrabe doit son nom à la côté escarpée qu'il faut gravir pour atteindre l'église et le centre des habitations. On appelait cette côte *scala capræ*, l'*échelle de la chèvre*[4], ou *scande capra, monte, ehèvre.*

La cure était conférée par l'archiprêtre de Bourzac : elle rapportait 700 livres.

On célébrait la fête votive le jour de saint Macaire,

En 1742, le curé d'Escanecrabe était l'abbé Blanchard qui mourut, en 1756, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. On l'inhuma[5] « dans l'église matrice », car les deux hameaux de

1. Archives de la Préfecture, série C.
2. *Dictionnaire provençal-français*, par Mistral.
3. Registres paroissiaux
4. Chartes anciennes, Collection de Larcher.
5. Registres paroissiaux. (Archives de la Préfecture.)

Digitized by Google

Castéra et de *Vignoles* avaient chacun une église et un cimetière.

Les Comtes de Comminges donnèrent des *Coutumes* à Escanecrabe, l'an 1278. L'acte fut rédigé dans le village de Mondilhan.

A la fin du dernier siècle, Jean Paul de Féraud, avocat au Parlement, était juge ordinaire d'Escanecrabe. Quelque temps avant la Révolution, François Dupouy, chevalier de Saint-Louis, maître de camp des dragons, haut justicier d'Escanecrabe, Marignac et autres lieux, en devint le seigneur local.

L'abbé Mallet possédait la cure en 1790. Un vicaire desservait Castéra et Vignoles.

Escanecrabe se compose de huit cents habitants.

On voit, au pied de la colline, dans une prairie, la chapelle dédiée à saint Sabin, évêque de Spolète, qui prêcha l'évangile dans la vallée de la Save et qui fut martyrisé par les Sarrasins. Ses reliques y sont conservées depuis près de mille ans.

Il existait, au quatorzième siècle, une Confrérie de Saint-Sabin que le pape Paul IV enrichit d'Indulgences (1609). L'oratoire fut un lieu de pèlerinage très fréquenté jusqu'à la Révolution[1].

La chapelle de Saint-Sabin dépend de l'église paroissiale d'Escanecrabe.

1. M. l'abbé Laporte, curé de Péguilhan, et M. l'abbé Boube, curé d'Escanecrabe, soumettront prochainement au souverain pontife les pièces d'un procès canonique, tendant à prouver le culte immémorial rendu à saint Sabin.

Digitized by Google

CHAPITRE XXV.

MIRAMBEAU, MARTISSERRE, COUEILLES.

Martisserre et *Mirambeau* appartinrent toujours à la circonscription de L'Isle.

L'église paroissiale de Mirambeau dont Martisserre n'était que l'annexe relevait du diocèse de Lombez. La fête patronale se célébrait le jour de l'apôtre saint André.

Le curé de Mirambeau réunit aujourd'hui les deux paroisses.

La commune de Mirambeau comprend cent soixante-seize habitants, celle de Martisserre deux cent vingt-sept habitants.

Ces deux villages voisins furent bâtis sur un coteau d'où la vue s'étend sur la vallée de la Save.

Mirambeau comme *Beauregard*, *Belbèze*, signifie *belle vue*. *Martisserre* veut dire probablement *colline de Saint-Martin*, et non *colline de Mars* [1]. Le quartier *de la Rivière*, à L'Isle-en-Dodon, se trouve au bas de Martisserre et porte aussi le nom de Saint-Martin. Cette proximité de lieux rend vraisemblable notre étymologie. Une *serre* est une colline allongée. De là vient le nom fréquent de *Lasserre*, de *Dusserre*, de *Serrières*. Au temps des Sarrasins, la colline de Saint-Frajou s'appelait colline de *Serrières*, de Serreriis. [2].

Martis ou Marty est le nom de saint Martin, dans le Rouergue.

Bertrand de Comminges était seigneur de Martisserre en 1559. Roger de Comminges portait ce titre, quand il fut condamné par arrêt du Parlement à la peine capitale, en 1614.

1. *Dictionnaire provençal-français*, par Mistral.
2. Archives communales de L'Isle-en-Dodon.

Digitized by Google

La seigneurie passa plus tard à M. de Baudéan.

En 1738, l'abbé Roignan[1] était curé de Mirambeau. Il eut de longs démêlés avec les curés de L'Isle-en-Dodon au sujet d'une dîme à percevoir sur la métairie de Brestas. M. Roignan, mourut à l'âge de soixante et un ans, le 10 août 1761 : l'abbé Merre, curé de Garravet, présida ses funérailles.

On lui donna pour successeur l'abbé Bordes qui mourut âgé de quarante-sept ans, le 31 décembre 1766. L'abbé Leys, curé d'Espaon, célébra les obsèques.

L'abbé Larrieu possédait la cure en 1790.

Le curé de Mirambeau était un des gros décimateurs de L'Isle-en-Dodon.

Le village de *Coueilles* se compose de trois cent soixante-quatre habitants : il comprend onze hameaux.

Coueilles[2] en vieux français, avait le sens de *récolte*. Le sol était productif dans ce vallon. « Les métayers, disaient les contrôleurs[3] des vingtièmes (1761), pourraient rendre leurs terres plus fertiles avec un peu plus d'émulation. »

La paroisse de Coueilles solennisait aussi la fête votive de l'apôtre saint André. Elle se rattachait au diocèse de Lombez.

En 1730, l'abbé Caton, natif de L'Isle, était curé de Coueilles : l'abbé Salières était prêtre matutinaire.

L'abbé Bertin, compatriote de l'abbé Caton, lui succéda. Voici en quels termes obligeants[4] il invitait à sa fête patronale M. Dabeaux, curé de L'Isle-en-Dodon :

« Monsieur

« Les approches de Saint-André, patron de mon église, me « procurent l'honneur de vous renouveller tout mon respect « et celuy de vous prier de vouloir bien venir célébrer avec

1. Registres paroissiaux. (Archives de la préfecture.)
2. *Dictionnaire de l'ancienne langue française,* par F. Godefroy.
3. Archives de la préfecture, série C.
4. Archives communales de L'Isle-en-Dodon.

Digitized by Google

« moy cette feste. Vous me mortifieriés infiniment si vous me « priviés de votre présence ce jour-là. J'attends cette amitié « de vous et j'ay l'honneur d'être avec bien du respect,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« BERTIN, curé.

« Ce 29 novembre 1762. »

L'abbé Riscle[1] administrait la paroisse de Coueilles en 1780. L'abbé Saint-Orens, son successeur, occupait ce poste en 1790.

1. Registres paroissiaux.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI.

AMBAX-LAMEZAN, RIOLAS, CAZAC, CASTELGAILLARD.

La famille de Lamézan fut une branche de la maison de Montpezat. Le fief qu'elle possédait sur le territoire d'Ambats[1] forme encore un des hameaux du village. Le peuple joignit les deux noms, et l'on écrivit Ambax-Lamézan. La commune actuelle comprend deux cent soixante-cinq habitants.

Cette paroisse avec ses deux annexes, *Riolas* et *Cazac*, se rattachait au diocèse de Lombez.

Riolas, mot patois, signifie *mauvais ruisseau*, et non *rivus lassus, ruisseau fatigué*, comme l'affirme un auteur plus versé dans la langue latine que dans la langue étymologique.

Le curé de Castelgaillard dessert aujourd'hui la paroisse de Riolas.

Cette commune se compose de cent trente-sept habitants.

L'illustre évêque de Tours, saint Martin, était le patron d'Ambax, de Riolas et de Castelgaillard.

Cazac a été absorbé par Labastide-Paumès. Ce nom veut dire *jardin, enclos* ou *métairie*.

Les curés d'Ambax[2] depuis 1750 jusqu'à 1790 furent M. de Buyer qui mourut octogénaire, le 14 septembre 1777, et M. Laborie.

Deux vicaires desservaient les annexes. Voici leurs noms depuis 1730 : MM. Autofage, Daroles, Bourgade, Laforgue,

1. *Ambats* ou *En Bats* est un mot patois qui signifie *village d'en bas* et qui fait allusion à des rapports de voisinage.
2. Registres paroissiaux. (Archives de la préfecture.)

Digitized by Google

Verdier, Puntis, Laffont, Cazaux, Saint-Orens, Carde, Dupré, Guilhamède et Dast.

Castelgaillard, Castellum Galhardi, relevait du diocèse de Lombez. Ce mot nous rappelle que le village dut se bâtir à l'ombre d'un château féodal. Au siècle dernier, la seigneurie du lieu appartenait à M. de Restes d'Orbessan.

On compte à Castelgaillard deux cent cinquante-cinq habitants et dix-neuf hameaux.

De l'an 1730 à 1790, la paroisse[1] eut trois curés : MM. Lacoste, Cadours et Izard.

1. Registres paroissiaux. (Archives de la préfecture.)

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

MAUVEZIN-DE-L'ISLE, FRONTIGNAN-DE-L'ISLE, AGASSAC.

Mauvezin-de-L'Isle ou *Mauvaizin* (*de malo vicinio, mauvais voisinage*), relevait de la châtellenie de L'Isle et du diocèse de Lombez.

Ce village qu'on nommait jadis Anerag, avait pour annexe *Frontignan-de-L'Isle*. Le chapitre de Saint-Sernin de Toulouse y possédait un prieuré[1].

Le curé de Mauvezin réside à Frontignan et dessert actuellement les deux églises.

La fête votive de Frontignan se célébrait le jour de saint Blaise, évêque de Sébaste et martyr, celle de Mauvezin le jour de la Conversion de saint Paul.

Mauvezin comprend cent quatre-vingt-dix habitants épars dans plusieurs hameaux.

On y voit le moulin de Larrey et le moulin du Baïle, sur l'Aussoue.

Le mot *Frontignan* est commun à plusieurs endroits. Il veut dire *village situé sur la frontière d'une division territoriale.* Frontignan-de-L'Isle était limitrophe des châtellenies d'Aurignac et de Samatan. On y compte cent quarante-trois habitants.

Non loin du village se trouve le vieux château de *Calaouè*, demeure séculaire de la famille de Bon.

La paroisse d'*Agassac* dépendait aussi du diocèse de Lombez. On ne peut trouver à ce mot un autre sens que celui de *pays*

1. *Cartulaire de Saint-Sernin*, par l'abbé Douais.

Digitized by Google

des pies, las agassos, terme patois. Il existe de même une *villa des oiseaux, Auzeville*, une *villa des grenouilles, Renneville* etc.

On voit encore sur ce territoire les quartiers de *Lagasso* et de *Corneillan.*

Un hameau, du nom d'Agassac, se trouvait jadis, à Montberon, canton centre de Toulouse [1].

La fête paroissiale se célèbre le 8 septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame.

La cure était comme aujourd'hui, pourvue d'un vicariat. L'abbé Pierre Dansan occupait ce poste en 1666.

Les deux derniers curés avant la Révolution furent MM. Contaud et Daroles.

En 1740, Pierre Barbé, avocat au Parlement était un des grands propriétaires d'Agassac.

Le village se compose de quatre cent-quarante habitants.

1. *Cartulaire de Saint-Sernin,* par l'abbé Douais.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVIII.

LA BASTIDE-PAUMÈS.

La Bastide-Paumès, commune rurale de cinq cent cinquante-sept habitants, a conservé le nom générique de *Bastide*.

Ce fut un spectacle plein d'intérêt que l'érection de ces innombrables petites villes, créées de toutes pièces, d'après un même plan, du douzième au treizième siècle[1].

Le régime communal, dans les grandes cités, provoqua chez le peuple des campagnes un mouvement d'envie. Les bastides répondirent à un besoin de paix et de bien-être de la bourgeoisie.

Un contrat se formait entre le seigneur et les habitants. Presque toujours les agents de la couronne favorisèrent les fondations. Les rois consolidaient leur autorité récente par ces nouveaux postes militaires. D'autre part, les vassaux, colons, serfs attachés à la glèbe, désertaient les terres et venaient jouir de leurs franchises derrière ces murailles neuves.

Les bastides s'établirent au milieu des bois ou des landes, souvent sur les frontières des provinces.

L'emplacement de la future ville était déterminé par la plantation d'un pal, *palum*, d'où le nom de notre ville de Pau, en Béarn. Puis, les crieurs publics proclamaient à son de trompe la création de la bastide et la charte des privilèges qu'on lui octroyait : propriété libre, régime municipal, sauvegarde royale.

Il fallait imposer un nom. Tantôt on gardait l'ancien nom

1. Lire l'excellent ouvrage de M. Curie-Seimbres : ***Essai sur les Bastides***. Éd. Privat, éditeur, 1880.

Digitized by Google

du lieu : Masseube ; tantôt on exprimait par une dénomination particulière les franchises de la ville : Villefranche, Sauveterre ; tantôt le nom de la ville rappelait son origine royale : Montréal, Montréjeau, Réjaumont ; tantôt le fondateur donnait son propre nom : Beaumarchès, Beauchalot, Solomiac, Rabastens ; tantôt la bastide se parait d'un des plus beaux noms de l'Italie, de l'Espagne ou des bords du Rhin : Grenade, Barcelone, Pavie, Plaisance, Cologne, Valence, Cordes (Cordoue), Miélan (Milan), Boulogne (Bologne), etc.

On partageait ensuite les terres, qui comprenaient une triple zone : maisons, jardins et champs : (*ayralia, casalagia, arpenta*) ; chaque bourgeois obtenait un égal emplacement pour y construire sa demeure dans un délai fixé.

Ce qui frappe le plus dans l'érection des bastides, c'est la parfaite régularité du plan : carré ou parallélogramme, rectangle, place quadrilatérale au centre, rues perpendiculaires, se coupant à angles droits.

« Les villes anciennes, dues à des incorporations lentes et successives, révèlent, par l'amoncellement de divers groupes, par leurs rues obliques et sinueuses, l'absence d'un plan préconçu : ce qui a fait dire avec justesse qu'elles semblaient faites pour se cacher le soleil. Au contraire, les bastides, avec leur plan en damier, leur distribution rectiligne, ont un cachet si net, si distinct, qu'on les reconnaît à première vue figurées de la sorte sur la carte de Cassini. Quand on les examine sur leurs plans cadastraux, on croit voir de grands potagers distribués en carreaux et desservis par des allées droites [1]. »

La grande place était le cœur de la bastide. On y tenait les marchés, on y construisait l'hôtel de ville.

Ces places offraient toutes, sur leurs quatre côtés, un système de bâtisses, fort employé au moyen âge. C'est une bordure de galeries, une suite d'arcades, faisant saillie sur les maisons et transformant les rues en allées couvertes. On dé-

1. *Essai sur les Bastides*, ch. VI.

Digitized by Google

signait ces arcades par le nom de *cornières* ou d'*auvents* (*les embans*)[1].

Les travaux de défense présentaient la même uniformité : fossés avec talus, ponts-levis munis de redoutes ou barbacanes, portes donjonnées, et mur d'enceinte flanqué de tours.

Des églises magnifiques surgirent du sol. L'ogive fut le symbole des aspirations religieuses et de l'enthousiasme du pauvre peuple qui venait de conquérir son indépendance.

« L'église[2], dans chacune de ces villes, fut le monument chargé d'attester la vie libre et homogène. Ce fut au sein des bastides, peuplées de serfs affranchis, comme un chant de jubilation et d'action de grâces. »

M. Curie-Seimbres a compté dix-huit bastides dans le Comminges, le Nébouzan et le Couserans. Nous en reproduisons la liste :

Saint-Sulpice-de Lézat, Carbonne, le Fousseret, Alan, Rimont, Lannemezan, Montréjeau, Réjaumont, Valentine, La Bastide-Clermont, La Bastide ou Avezac, Rieumes, Beauchalôt, Arnaud-Guilhem, Boulogne, La Bastide-de-Salat, La Bastide-Savès, La Bastide-Paumès.

Nous avons très peu de renseignements sur cette dernière bastide. Peut-être même ne fut-elle jamais terminée.

Un des hameaux de la commune actuelle se nomme encore *le Château*.

Les titres de fondation furent égarés sans doute, car on ne trouve aucun détail positif dans les *Compilations* d'Oihénart, l'historien du pays basque.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés par M. Julien Sacaze, bâtonnier de l'ordre des avocats de Saint-Gaudens et professeur d'épigraphie à la Faculté des lettres de Toulouse, un membre de la famille de La Bastide-Paumès prit

1. Racine *en avans*. Cf. le *Dictionnaire provençal-français*, par Mistral.

2. *Essai sur les Bastides*, ch. VI.

Digitized by Google

part aux guerres d'Italie et fut inhumé dans la Chartreuse de Pavie où se voit encore l'épitaphe placée sur sa tombe. En 1512, un autre sire de La Bastide-Paumès était capitaine d'une compagnie en Comminges.

La Bastide-Paumès relevait de la châtellenie de L'Isle, mais la paroisse, dont sainte Catherine était la patronne, se rattachait au diocèse de Lombez.

En 1559, le seigneur local était Gaillard d'Orbessan [1].

De l'an 1730 à l'an 1790, trois curés, MM. Adoue, Bouffartigue et Lécussan, se succédèrent à Labastide.

La cure était pourvue d'un vicariat.

« Les habitants [2], soumis à la loi du prince, disaient les contrôleurs des vingtièmes, sont fort pauvres, quoique laborieux, à cause de l'aridité du fonds. »

1. Registres paroissiaux.
2. Archives de la préfecture.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIX.

GOUDEX ET POLASTRON-BOURJAC.

Goudex[1] appartenait à la châtellennie de Samatan.

Nous mentionnons ce village, parce qu'il relève maintenant du canton de L'Isle.

La commune de Goudex est composée de cent-seize habitants.

L'église est une chapelle vicariale sous le vocable de Saint-Pierre-aux-Liens.

En 1760, les contrôleurs[2] écrivaient au Bureau des finances: « Le terroir de Goudex est assez bon. Le village possède un moulin à vent. »

Polastron-Bourjac, commune rurale du canton du Fousseret, se rattachait à la châtellenie de L'Isle et faisait partie, comme Goudex, du diocèse de Lombez.

On y compte cent quatre-vingt-douze habitants. La paroisse n'est plus qu'une annexe de *Castles-Labrande*.

Polastron, jadis église principale, avait une annexe, *Auban*, que desservait un vicaire.

En 1730, l'abbé Parieu[3] occupait cette cure. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, le 10 juillet 1757. L'abbé Cazalonne lui succéda. Il remplissait encore ses fonctions curiales en 1790.

Les vicaires furent MM. Bouas, Fournier, Parieu et Lafont.

1. Le mot *Goudex* serait d'origine bretonne et signifierait *petite descente, gourdelez*. Cf. *Histoire des peuples pyrénéens*, par Cénac-Moncaut, tom. I.
2. *Ibid.*
3. Registres paroissiaux.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

LUNAX ET NÉNIGAN.

Lunax tire son nom d'un autel, consacré à la Lune, qui fut découvert anciennement sur ce territoire.

Nénigan, annexe de Lunax, se nommait jadis *La Bastide de Villefranche.*

La paroisse appartenait à l'archiprêtré de Boulogne. L'évêque de Comminges conférait la cure, dont l'abbé de Nisors était patron.

En 1729, l'abbé Pelleport, Docteur en théologie, demanda ce poste. Il mourut à l'âge de soixante-treize ans, le 13 février 1782. L'abbé Générès, archiprêtre de Boulogne, présida ses obsèques. Il eut pour successeur l'abbé Cames[1] qui fut chassé de sa cure en 1790.

Le 15 janvier 1282, Bernard de Comminges conclut un paréage avec son frère Taillefer, abbé de Nisors, et donna des *Coutumes* à la ville.

Le 17 octobre 1574, Jean de Bellegarde, procureur de Nisors, vendit la seigneurie à l'écuyer Jean de Bajordan.

Plus tard, Auger de Laroche et Pierre Marsol devinrent coseigneurs de Lunax. Puis le titre passa à Jean-Baptiste de Souville, juge royal de Simorre, domicilié à Puymaurin.

Bertrand de Souville, son fils, écuyer, vendit sa charge de juge[2] à Pierre Roger, de L'Isle-en-Dodon, l'an 1785. Le notaire royal de Puymaurin rédigea l'acte de vente.

1. Registres paroissiaux.
2. Papiers de la famille Roger.

Digitized by Google

L'abbé de Nisors avait jadis un tiers de justice à Lunax, et une moitié à Nénigan.

Lunax comprend aujourd'hui cent quatre-vingt-quinze habitants.

Nénigan est une commune distincte. On y compte cent vingt-quatre habitants.

Un vicaire spécial y résidait avant la Révolution.

Lunax et Nénigan se trouvent actuellement dans le canton de Boulogne-sur-Gesse.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI.

MONDILHAN, PÉGUILHAN, SAINT-FERRÉOL.

Ces trois communes qui font partie maintenant du canton de Boulogne relevaient de cet archiprêtré et de la châtellenie de L'Isle-en-Dodon.

Les *Coutumes*[1] d'Escanecrabe, écrites et rédigées, en langue latine, à Mondilhan, l'an 1278, désignent ce village sous le nom de *Mons Ilhani*. En langue basque, *ilhan* veut dire village. Mondilhan signifie donc *village bâti sur un mont.*

Au pied du Mont-Ilhan se trouvait un pittoresque village que l'on appela, par rapport à sa situation, *At pè d'Ilhan, au pied d'Ilhan*, d'où le nom de Pédilhan ou Péguilhan. Nous tenons ces détails de M. l'abbé Laporte, curé de Péguilhan, très versé dans l'érudition locale. Toutefois, nous n'acceptons que sous réserve l'étymologie de ce mot, car Péguilhan s'écrivait aussi *Péguilhem,* ce qui supposerait l'existence de quelque seigneur, nommé Pierre Guillaume.

La cure de Mondilhan, pourvue d'un vicariat, était conférée par l'évêque de Comminges.

La paroisse avait pour patron l'apôtre saint Barthélemy.

L'abbé Antoine Caubet[2], curé depuis 1730, mourut à l'âge de soixante-huit ans, le 30 août 1755. L'abbé Désirat, archiprêtre de Boulogne, célébra ses obsèques.

L'abbé Bourdette lui succéda. L'abbé Charrière dut quitter le poste en 1790.

Au mois d'octore 1264, l'abbé de Nisors, seigneur de Mon-

1. Pouillé de Larcher. (Archives de la ville d'Auch.)
2. Registres paroissiaux.

Digitized by Google

dilhan, conclut un paréage avec le Comte de Comminges, qui promit de fortifier la ville.

La Comtesse de Comminges donna le *casal* de Saint-Étienne, sis à Mondilhan, aux moines de Nisors.

Aujourd'hui Mondilhan est une commune de trois cent vingt et un habitants.

L'important village de *Péguilhan* s'élève sur un coteau d'où l'on embrasse la vallée de la Gesse. On y compte six cent quarante-six habitants et cent quarante-trois maisons.

La cure, dotée d'un vicariat, avait pour annexe Saint-Ferréol.

Au siècle dernier, les curés[1] de Péguilhan furent MM. Latour, Ribatet et Puyfourcat.

L'abbé Peyroton, vicaire, mourut à l'âge de soixante-seize ans, le 6 janvier 1765. On l'inhuma dans la nef de l'église.

La fête patronale de Péguilhan se célèbre le jour de la Nativité de la sainte Vierge.

Près de l'église on peut admirer le superbe château de M. le comte de Villeneuve.

Les Maures bâtirent un château fort et une mosquée sur la chaîne de collines qui entoure le territoire. Un quartier de Péguilhan porte le nom de *Las Gleyzasses*. Dans plusieurs métairies on a découvert des silos, creusés par ces envahisseurs.

Péguilhan eut des seigneurs locaux jusqu'à la Révolution.

En 1236, Bernard de Comminges donnait plusieurs de ses domaines à l'abbaye de Nisors ou de Notre-Dame de la Bénédiction-Dieu, fondée par les moines cisterciens de Bonnefont.

L'abbé de Nisors possédait à Péguilhan la métairie des Busquets. Les consuls lui payaient un droit pour le terroir de Lafite. Raimond Garcias, de Montpezat, religieux, lui offrit, en 1232, ses terres de Péguilhan.

Les premières années qui suivirent l'assassinat de Henri IV furent troublées par les révoltes de la noblesse. Richelieu sub-

1. Registres paroissaux.

Digitized by Google

jugua les grands seigneurs et les effraya par de sanglantes répressions.

A la mort du premier ministre, ceux-ci tentèrent une revanche. Chacun, dans ses terres, se proclamait indépendant et se plaçait au-dessus des lois.

Roger de Comminges[1], comte de Péguilhan, seigneur d'Espaon et de Martisserre, suivi de gens armés, se rendit coupable d'un attentat sur la ville de L'Isle-en-Dodon, chef-lieu de la châtellenie.

Les consuls déférèrent cet acte criminel au Parlement de Toulouse, qui, par arrêt de l'année 1614, « condamna le comte à avoir la tête tranchée » et adjugea 6,000 livres à la communauté de L'Isle.

Roger de Comminges avait pour complices le comte de Lilhac, seigneur de Montadet, Bertaillac, Fourès, Duplan, Daroles, Moundoly et Destautou. « On les arrêtera là où ils pourront être appréhendés, lisons-nous dans l'arrêt, ils seront mis ès mains de l'exécuteur, lequel les accompagnera par les carrefours sur un tombereau, la hart au col et leur coupera la tête. »

Paul de Comminges, frère de Roger, était baron de Saint-Lary.

En 1750, Philippe du Haget[2], chevalier de Saint-Louis, premier baron du pays de Comminges, colonel d'infanterie, seigneur de Péguilhan et autres places, avait épousé « haute et puissante dame » Louise de Gontaud-Biron.

Plus tard, la seigneurie passa par alliance à Philippe de Sérignac de Beaumont qui mourut en 1780, à l'âge de quatre-vingts ans. On l'inhuma dans la chapelle Saint-Jean, au cimetière.

Le château de Péguilhan devint la propriété de la famille de Villeneuve.

1. Délibérations communales. (Archives de la mairie de L'Isle-en-Dodon.)
2. Registres paroissiaux.

Digitized by Google

Cette maison remonte aux croisades. Elle a compté des représentants dans l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans le haut clergé, sur les champs de bataille et dans l'armée. Elle portait de *gueules à une épée antique d'argent, montée d'or, jetée en bande, la pointe en bas. Comme support, deux lions tenaient une bannière aux armes de Villeneuve et de Toulouse.* Sa devise était : *Sicut sol emicat ensis.*

En 1814, les Anglais séjournèrent à Péguilhan. Le général Wellington logea chez le capitaine Baup[1].

Saint-Ferréol, commune de deux cent soixante-neuf habitants, est encore une section paroissiale de Péguilhan.

Les vicaires qui desservirent cette église[2] depuis 1730 jusqu'à 1790 furent MM. Ricaud, Jazié, Pouyfourcat et Dulerm.

L'archevêque d'Auch, Othon d'Astarac[3], accepta la donation de l'église Saint-Ferréol, en Comminges, que lui fit le prêtre Raimond, l'an 1020.

Cette église a été longtemps abbatiale, sous le vocable de saint Ferréol, martyr de Vienne, dans les Gaules.

On retrouve les noms de l'abbé Arnaud en 1072, de Guillaume de Bisa en 1135, et de divers autres, jusqu'à la fin du douzième siècle.

L'abbaye fut alors supprimée, et ses revenus passèrent à la mense épiscopale de Comminges.

1. Le généralissime de l'armée anglaise prit sur ses genoux et caressa la grand'mère paternelle de l'auteur, Eugénie Baup, alors âgée de sept ans.

2. Registres paroissiaux.

3. *Chroniques ecclesiastiques du diocèse d'Auch*, par dom Brugelles.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII

AURIBAX, LE BÉZÉRIL, SAUVETERRE, SAINT-SOULAN, VILLENEUVE-DE-SAMATAN.

Nous avons recherché vainement la trace du village d'*Auribax*[1]. Il ne figure plus dans le catalogue des communes du Gers.

Auribax doit être aujourd'hui le hameau ou l'annexe d'une localité plus considérable.

Le Bézéril a gardé son existence communale et se rattache au canton de Samatan.

Dans son Dictionnaire de la langue provençale[2], Mistral mentionne le Bézéril. L'origine de ce mot serait *Béziers* ou *Bédarieux*, en latin *Biterræ*.

En vieux français, *bézéril* signifiait[3] aussi *poirier sauvage*.

Sauveterre est située sur un coteau. On l'aperçoit à gauche, quand on suit la route de L'Isle à Lombez.

Le mot *Sauveterre*, *salva terra*, rappelle d'ordinaire le souvenir d'une bastide ou la concession de franchises à une communauté d'habitants.

Ce village dépend du canton de Lombez.

Saint-Soulan fait partie du même canton. Le saint qui a donné son nom au territoire était un évêque de Bourges, à la fin du cinquième siècle.

1. *Auribax* est un mot celtique signifiant *plaine fertile*. Voir l'*Histoire des peuples pyrénéens*, par Cénac-Moncaut, t. I.
2. *Lou trésor dou Félibrige*, par Mistral.
3. *Dictionnaire des noms propres*, par Lorédan Larchey.

Digitized by Google

Villeneuve-de-Samatan[1] a disparu comme Auribax. Il ne reste aucun vestige de ce village qui dut être absorbé par Samatan ou par une commune voisine et plus populeuse.

Ce nom de *Villeneuve* est porté par un grand nombre de villes et de bourgs.

Nous soupçonnons que Villeneuve-de-Samatan fut une bastide comme Sauveterre. M. Curie Seimbres ne cite point ces deux villages dans sa liste si détaillée des bastides au sud-ouest de la France.

La châtellenie de L'Isle englobait les cinq communautés que nous avons inscrites en tête de ce chapitre et qui appartenaient, pour le spirituel, au diocèse de Lombez.

1. M. Cenac-Moncaut donne comme radical primitif de Samatan le mot *Saint-Amat* auquel on ajouta pour l'anoblir la désinence *an*. Saint-Amatan est devenu Samatan par l'abréviation de l'adjectif *Saint*. Cette particule *an* domine dans les vallées de la Save et du Gers : Barran, Gaujan, Chélan, Seissan, Sainᵗ-Agnan, Samaran, Sansan etc. *Histoire des peuples pyrénéens*, t. I.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIII.

MONTAMAT, PELLEFIGUE, GAUJAC, LARROUCAU.

Montamat ou *Mont-Amat* se trouve dans le canton de Lombez.

Peut-être le monticule sur lequel on bâtit le village reçut-il jadis le nom d'Amat, en l'honneur de Saint-Amat, évêque de Sens, au septième siècle.

Pellefigue[1] relevait du diocèse d'Auch.

La fête votive se célébrait le 17 janvier, jour consacré à l'ermite saint Antoine.

L'archevêque d'Auch conférait cette cure.

L'église paroissiale[2], sous le vocable de l'Annonciation, fut construite au milieu du hameau de Pozlan et renversée de fond en comble par les huguenots, en 1570.

La moitié de cette église avait été donnée aux bénédictins de Simorre par Centule de Labarthère.

Azémar de Bétique possédait la seigneurie du lieu. Il rédigea des *Lois et privilèges* pour les habitants, le 12 mai 1381.

Dom Brugelles constate l'existence de plusieurs centenaires à Pellefigue, vers la fin du dix-septième siècle.

Cette paroisse avait une annexe, Viela, dont l'église était dédiée à saint Martin, évêque de Tours.

L'historien du diocèse d'Auch raconte gravement qu'à la métairie du Boutigot un monstre à figure humaine naquit d'une

1. Pellefigue a pour racine les deux mots *péla higos*, peler les figues. Ce nom est parfois un sobriquet. Cf. *Lou trésor dou Félibrige*, par Mistral.

2. *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par Dom Brugelles.

Digitized by Google

jument. Un autre naquit d'une brebis avec une tête d'homme et le corps d'un agneau. « Quand on eut contemplé ce monstre pendant plus de deux heures, on le jeta vif à la voirie. »

Gaujac[1], du diocèse d'Auch, honorait aussi comme patron l'évêque saint Martin. La commune fait partie maintenant du canton de Lombez.

Sur le territoire d'Assan, devenu plus tard une enclave de Gaujac, on voyait l'église de Saint-Martin avec son cimetière. Ardoin de Labarthère la donna, vers 1160, aux religieux de Simorre.

Larroucau, de Rocali, comme disent les vieilles chartes, était une annexe de Gaujac.

L'église paroissiale fut dédiée à saint Laurent, et la chapelle du château à sainte Madeleine.

Le seigneur de Larroucau entretenait un chapelain qui célébrait la messe au château les jours de dimanches et de fêtes.

1. *Gaujac* ou *Caujac* signifie *colline d'en bas*.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV.

TOURNAN ET SABAILHAN.

Ces deux villages, du canton de Lombez, se rattachaient à la châtellenie de L'Isle et au diocèse d'Auch.

Tournan était une annexe de l'église abbatiale de *Simorre*. L'abbé avait le patronage de la cure de Simorre, que l'archevêque d'Auch conférait à un prêtre séculier. Le curé est appelé dans les registres du quinzième siècle : *capellanus de Simorrâ et de Tornano*.

Une chapellenie, jointe au bénéfice curial, fut fondée, l'an 1492, par Pierre de Labarthe, curé de Simorre, fils d'Arnaud-Guilhem, seigneur de Montcorneilh [1].

Catherine de Labarthe, fille de Jean de Montcorneilh, bâtit un hôpital, et une chapelle, dédiée à sainte Catherine, vers l'an 1526.

La fête votive de Simorre [2] se célébrait le jour de l'Assomption.

Saint Cérat, martyr local, était le second patron de la ville.

L'église abbatiale, qui a échappé aux outrages des siècles, se trouve classée parmi les monuments historiques.

Construite en 983, elle fut rebâtie en 1301. On lui a donné la forme d'une croix latine dont chacun des croisillons a la même étendue que le chœur. Les trente-six stalles du chœur, sculptées vers 1430, sont séparées par des accoudoirs à têtes

1. *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par Don Brugelles.

2. Le nom de Simorre est composé des deux mots basques *cim* et *ora* qui signifient *illustre hauteur*. Cfr. *Histoire de la Gascogne* par l'abbé Monlezun, t. I. — Tournan peut signifier une *tour*, un *château fort*; Sabailhan, une *vallée*, une *pente rapide*.

Digitized by Google

grimaçantes tels que singes, moines en capuchon, joueurs de flûte. On attribue les vitraux au célèbre Arnaud de Moles.

La chapelle de Saintes, à une demi-lieue de la ville, renfermait le corps de saint Cérat qui mourut en cet endroit.

Au nord de Simorre on vovait la chapelle d'Endragas, consacrée à saint Jacques le Majeur.

La chapelle de la Molère, sous le vocable de saint Georges, fut renversée par les huguenots, en 1573.

L'église de Saint-André se trouvait sur les bords de la Gimone.

L'église de Saint-Jean, contiguë au cimetière, joignait l'église abbatiale.

L'église de Saint-Nicolas, dans l'enceinte de la vieille ville, subsista jusqu'aux guerres de religion.

La communauté de Tournan célébrait comme fête votive la fête de saint Germier, évêque de Toulouse. Le titulaire de l'église était Notre-Dame.

Deux frères, Arse et Manse de Tournan[1], prirent l'habit religieux dans le monastère de Simorre et donnèrent cette église à l'abbé, vers l'an 950. Les huguenots l'ayant renversée en 1573, le chapitre collégial la rebâtit sur l'emplacement d'une grange de l'abbaye.

Le service d'une chapellenie, fondée par un cadet de Boissède, devait être fait par moitié dans l'église de Tournan, par moitié dans l'église de Boissède.

Guillaume Lagleize, bourgeois de Tournan, bâtit, à côté de l'église, la chapelle de l'Annonciation, vers l'an 1560.

Il y avait, en outre, sur le territoire de Tournan, une chapelle dédiée à saint Germier, une chapelle dédiée à saint Jean, et une chapelle domestique, dédiée à la sainte Vierge, dans le château abbatial.

L'archevêque d'Auch conférait la cure de *Sabailhan*.

Ce village fait partie du canton de Lombez.

1. *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par Dom Brugelles.

Digitized by Google

La fête votive était le jour de l'Assomption.

Le hameau de Rieu-Caup avait une église paroissiale que détruisirent les calvinistes.

Un pauvre laboureur, natif de Saint-Élix, Jean Deupès, vécut à Rieu-Caup et y mourut en odeur de sainteté, vers la fin du dernier siècle. Il avait cent-six ans.

En 1560, la chapelle de Saint-Laurent devint coparoissiale, à l'occasion d'une peste qui éclata non loin de la principale église. On y plaça des fonts baptismaux pour la commodité des habitants d'un quartier qu'épargna la contagion.

Bernard de Lafitau fonda, le 7 mai 1650, une chapellenie dans la basse-cour de son château.

L'Ordre de Malte avait à Sabailhan une église et des paroissiens à part.

En 1623, Jean Perdigon possédait la cure.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXV.

MOLAS ET BOISSÈDE

Pour finir le dénombrement des villages de la châtellenie, nous rentrons dans le canton de L'Isle. Il nous reste à parler des deux communes voisines, Molas et Boissède, qui relevaient au spirituel du diocèse d'Auch, et qui, de tout temps, se rattachèrent à la juridiction civile de L'Isle-en-Dodon.

Le village de *Molas* avait trois territoires distincts, soumis à des seigneurs locaux, et pourvus chacun d'une église paroissiale.

Pierre d'Astilhan[1], seigneur du premier territoire, nommé Labarthe, donna l'église au monastère de Simorre, le 14 octobre 1074.

Le second territoire, qu'on appelait Saint-Paul, appartenait aux seigneurs du Cayla.

L'église fut, à l'origine, sous le patronage des abbés de Simorre. Aliénée plus tard, elle fit retour au couvent, à la fin du onzième siècle, mais Bernard du Cayla s'empara des dîmes, qu'il restitua, l'an 1211.

Le troisième territoire était la propriété des seigneurs de Molas, dont les deux autres terres prirent le nom[2], quand un même seigneur les eut réunies.

Vers 1150, Azéra de Molas donna une partie de l'église aux religieux de Simorre. Pierre de Molas leur céda la plus grande

1. *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par Dom Brugelles.
2. Le nom de Molas vient du mot patois *molo, moulièro, terrain qui manque de fermeté*. Voir le *Dictionnaire provençal-français*, par Mistral.

Digitized by Google

portion des dîmes de l'église, l'an 1279. Enfin, Rougeaud de Molas abandonna le reste en 1355.

Dès l'an 1270, les trois territoires ne formaient plus qu'une seule paroisse et seigneurie.

Bernard et Pierre de Molas rédigèrent des *Lois* et *Coutumes* pour les habitants, en 1287.

L'église principale était consacrée à saint Pierre. Une seconde fête patronale se célébrait le jour de saint Roch.

L'église de Sainte-Marie fut détruite par les huguenots. Les seigneurs de Molas choisirent alors des vicaires amovibles pour desservir l'église de Saint-Pierre. Au dix-septième siècle, l'abbé Ader, natif de Molas, obtint de la cour de Rome, l'érection de la vicairie en cure perpétuelle, et l'archevêque d'Auch approuva cette investiture.

Depuis ce temps, l'archevêque s'arrogea le droit de conférer seul cette cure dont l'abbé de Simorre prétendait avoir le patronage.

Molas relevait de l'archiprêtré de Villefranche (Gers).

La commune comprend aujourd'hui quatre cent quarante-cinq habitants.

L'église actuelle, restaurée par MM. les curés Ratio et Bouzin, est surmontée d'un élégant clocher.

Boissède ou *Bouchède* (*pays boisé* ou *couvert de broussailles*) fut toujours une communauté de notre châtellenie. Son église n'était qu'une annexe de Pargesse : elle avait saint Jean pour vocable.

Le curé de Pargesse résidait à Boissède.

Jean de Sabailhan[1], cadet de Boissède, fonda une chapellenie, le 28 février 1542. Tournan lui dut une autre chapellenie, vers la même époque.

Françoise de Sabailhan, dame de Boissède, fonda une seconde chapellenie dans le village, le 16 janvier 1593.

1. *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par Dom Brugelles.

Digitized by Google

Une chapelle domestique, dédiée à la sainte Vierge, se trouvait au milieu de la basse-cour du château.

Les Comtes de Comminges donnèrent des *Lois* et *Coutumes* à la communauté de Boissède.

Ce village, limitrophe du canton de Lombez, se compose de cent quatre-vingts habitants.

En 1666, nous relevons le nom de Jean Gillibert, curé de Boissède.

En 1735, l'abbé Lalubie[1] possédait la cure. Il mourut le 10 novembre 1788, à l'âge de soixante-dix-huit ans. L'abbé Dastugue, archiprêtre de Villefranche, présida ses funérailles.

Son successeur, l'abbé Dartigue, occupa ce poste jusqu'à l'année 1790.

En 1666, Alexandre de Sédilhac était seigneur de Saint-Léonard et de Boissède.

En 1683, la seigneurie passait à Balthazar de Sabailhan, puis, vers 1760, à messire Augustin Dieudonné de Maynard dont les héritiers furent MM. de Lamarque-Marca.

La seigneurie de Pargesse appartenait à la famille de Baudéan.

1. Registres paroissiaux. (Archives de la préfecture.)

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVI.

LA VIE SOCIALE DANS LA CHATELLENIE DE L'ISLE-EN-DODON.

Nous avons étudié de près la vie civile et politique à L'Isle-en-Dodon et dans les villages qui relevaient de la châtellenie. Plus nous avons approfondi cette matière, plus nous restons persuadé que, à part les misères inhérentes à la nature humaine, la condition des manants et des roturiers n'eut à souffrir d'aucun régime oppressif. Les Comtes de Comminges furent des princes vaillants et généreux. Longtemps après l'annexion de ce pays à la couronne, leur souvenir vivait encore dans le cœur de leurs anciens sujets. On se rappelait avec joie leur gouvernement libéral et les franchises qu'ils octroyèrent en si grand nombre à la plupart des communautés.

Du reste, les provinces méridionales n'avaient point subi, comme le Nord, la conquête franque ou l'influence germanique.

La tradition des municipes romains persista, même après la chute de l'Empire, au sein de nos villes et de nos bourgs.

Chaque cité se montra jalouse de ses vieilles coutumes. Les descendants des propriétaires gallo-romains ou visigoths aidèrent le peuple à revendiquer ses droits contre les hauts seigneurs.

Au temps des croisades, les villes du Midi se modelèrent sur les cités guerrières et sur les cités maritimes de l'Italie. Les officiers municipaux, à dater du douzième siècle, adoptèrent le titre de consuls. Comme dans la cité gallo-romaine, on retrouve, dans nos communes, des magistrats élus, des consuls, un corps de notables, une assemblée générale du peuple.

Digitized by Google

Le comté de Comminges se trouvait naturellement au centre de la région qui avait gardé ses anciennes libertés. Chaque village de notre châtellenie choisit donc ses consuls et tint ses comices populaires.

Le servage était presque aboli. La création des *bastides*, favorisée par les rois, de l'an 1250 à l'an 1350, garantit aux colons une exacte répartition des rentes, des corvées et des droits de justice. Les *villes neuves* et les *villes franches* s'élevèrent de toutes parts.

Les villages de la châtellenie empruntèrent au chef-lieu son organisation municipale. L'assemblée populaire comprenait tous les pères de famille; elle nommait les consuls et délibérait sur les affaires importantes. Il n'y avait point de beffroi, mais la commune possédait un clocher dont la cloche appelait également les fidèles à l'église et les habitants à l'hôtel de ville.

L'assemblée prenait à sa charge l'entretien des bâtiments d'utilité générale. Elle choisissait les marguilliers et vérifiait leurs comptes. Elle procédait à la répartition des tailles, levées par le roi.

C'était, pour la châtellenie tout entière, un régime d'autonomie et de liberté.

L'amour du pays natal prédominait sur les autres affections. Combien de gens ne connaissaient alors que le clocher de leur village! On ne songeait guère à déserter la maison paternelle; on s'attachait au sol que les ancêtres avaient arrosé de leurs sueurs. Chacun menait une vie laborieuse et sobre. Les habitants d'un village se regardaient, au siècle dernier, comme les membres d'une même famille. Parfois, sans doute, les rivalités se faisaient jour, mais, en somme, les relations étaient faciles et cordiales.

« Le fonctionnaire[1] d'autrefois appartenait au pays. N'étant point obsédé par le désir de l'avancement, il suivait sa car-

1. Cf. *Le Correspondant*, article composé par Edmond Biré, 1887.

Digitized by Google

rière dans l'enceinte de sa corporation et de sa ville. Il contractait l'esprit de corps, il s'élevait au-dessus de l'égoïsme individuel et il mettait son amour-propre à défendre les intérêts et les prérogatives de sa compagnie.

« Vivant au milieu de collègues anciens, de parents nombreux, il se trouvait au-dessus des préoccupations sordides et des besoins grossiers. Les vieilles mœurs l'avaient accoutumé à la simplicité et à l'épargne. Il songeait moins à faire fortune qu'à s'acquérir l'estime de ses compatriotes. »

Telle était la vie sociale dans presque tous nos villages, avant la Révolution.

Le canton actuel de L'Isle, substitué à la châtellenie féodale, comprend 22,240 hectares et 10,883 habitants.

La distance à parcourir entre L'Isle et Saint-Gaudens, son chef-lieu d'arrondissement, est de quarante kilomètres; soixante kilomètres séparent L'Isle de Toulouse, chef-lieu du département.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

FRAGMENTS DE LETTRES ADRESSÉES A LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-EN-DODON PAR JEAN PIERRE ROGER, DÉPUTÉ AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

21 juin 1791.

Tout est dans le trouble. Les aristocrates, les ennemis de la patrie, ont enlevé cette nuit le Roi et toute la famille royale. — Je suis à l'Assemblée depuis six heures et nous ne désemparerons pas. — Tenez-vous sur vos gardes. Restez attachés à la cause de la nation. Soyez unis. La force est dans vos mains. Faites obéir à la loi. — Le peuple de Paris vient de jurer fidélité devant l'Assemblée nationale. Il ne se portera à aucun excès. Il n'est rien arrivé. Aucun meurtre n'a été commis.

ROGER.

P. S. Dites à ma mère de se tranquilliser sur mon compte.

---

26 juin 1791.

Il me serait impossible, mes chers concitoyens, de vous faire par écrit le rapport de tous les faits et de tous les événements qui se sont succédé avec une rapidité étonnante depuis le départ du Roi jusqu'à son retour. — Il rentra hier soir à sept heures et demie dans la capitale avec sa famille à l'exception de Monsieur et de Madame. Une foule innombrable de gardes nationales accompagnait le cortège. Le peuple a montré de la fierté et a développé le caractère le plus imposant. Le silence le plus profond a régné dans toute la marche. L'ordre était de garder le chapeau. Les troupes ne portèrent point les armes. Une punition rigoureuse était réservée à quiconque crierait : *Vive le Roi !*, et la peine de mort à ceux qui oseraient proférer quelque insulte. — Environnée de toute la majesté nationale, l'Assemblée a pourvu avec toute la célérité possible à la sûreté extérieure et intérieure du royaume. Il n'y a eu dans Paris ni dans les

Digitized by Google

départements voisins aucune commotion. Quelques troubles, inséparables d'un si grand événement, ont été dissipés aussitôt qu'ils ont pu naître. *J'ai contribué pour ma part* à garantir M. de Montmorin de la fureur du peuple, trompé sur la conduite de ce ministre.

Je vous envoie les relations depuis le 21 jusqu'à ce jour. Veuillez les lire publiquement. Présentez aux yeux de mes concitoyens l'exemple de respect à la Loi qui a été suivi dans toutes les parties de l'Empire. Je n'ai pas un instant à moi. La surveillance de la caisse nationale confiée à mes soins, dans un moment si critique, a occupé tous les instants de nuit et de jour que j'ai passés hors de la salle de l'Assemblée.

Je prie M. Pelleport de passer chez ma mère en se retirant et de lui dire que je me porte aussi bien qu'on peut se porter dans des circonstances aussi affligeantes et aussi pénibles.

Reposez-vous sur ma vigilance. Je mourrai plutôt que de souffrir qu'il vous arrive quelque malheur par ma faute.

Recommandez-moi à tous nos concitoyens. Qu'ils soient tranquilles, qu'ils fassent leurs récoltes paisiblement, qu'ils comptent sur ma fidélité et mon courage. Je vous embrasse tous du plus profond de mon cœur.

ROGER.

P. S. Je me suis rendu à l'imprimerie : je n'ai pas trouvé un seul journal. L'affluence des acheteurs a été si considérable que tout a été épuisé. Je vous envoie ce que j'ai pu ramasser.

Paris, le 3 juillet 1791.

Je vous envoie, Messieurs, un journal où vous trouverez la liste des personnes désignées par nos scrutins pour être gouverneurs de M. le Dauphin. Après l'avoir lu, vous voudrez bien le faire passer à Mme Roger.

J'ai l'honneur d'être, avec une amitié sincère, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROGER.

Paris, le 10 juillet 1791.

La situation des choses est toujours la même. Avant de juger l'affaire importante qui fixe les regards de l'Europe entière, l'Assemblée nationale attend que l'opinion publique, dégagée de cette fermentation qui agite encore les esprits en tout sens, se soit mûrement prononcée. Les craintes qu'on pourrait vous insinuer concernant les mauvaises dispositions des puissances étrangères à notre égard sont fausses. Le frénétique Bouillé n'a inspiré que le mépris par ses menaces outrageantes. Les émigrés qui entourent les princes fugitifs donnent des inquiétudes non à la France, mais aux cours dans le territoire desquelles ils sont établis. — Notre séance d'hier fut employée à faire une loi contre les émigrations. Il fut

Digitized by Google

impossible de fixer les opinions, parce qu'une pareille loi est diamétralement opposée aux principes de notre Constitution. Le projet du Comité était d'ailleurs d'une rigueur extrême. On se borna à décréter que les émigrants seraient tenus de payer une triple contribution, sauf à prendre des mesures ultérieures dans le cas où ils porteraient les armes contre leur patrie.

Un bruit sourd se répand qu'on a fait de nouvelles tentatives pour enlever le Roi. La garde commise à sa sûreté redouble de vigilance. On a placé des tentes aux environs du Château, et l'entrée du jardin des Tuileries est interdite à tout le monde, hormis aux députés.

M. de Cazalès a donné sa démission, au grand regret du parti patriote, parce que les sentiments de ce député s'accordaient avec ce parti sur les mesures prises par l'Assemblée dans ces circonstances.

Le côté droit, au nombre de deux cent quatre-vingt-dix, ont signé une déclaration où il est dit qu'ils ne prendront aucune part active aux délibérations pendant la suspension de la sanction du Roi. Ils ont voulu forcer Cazalès à souscrire cette déclaration : il s'y est refusé constamment. Grande colère de leur part. Démission de M. de Cazalès.

Je vous envoie cette déclaration anticonstitutionnelle.

J'ai l'honneur d'être avec fraternité, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROGER.

Paris, le 17 juillet 1791.

Nous venons de prononcer définitivement sur les évènements du 21. Une discussion solennelle a précédé la délibération de l'Assemblée nationale. Tous ceux qui ont participé à la fuite du Roi, M. de Bouillé qui s'était mis à la tête d'une force publique pour consommer le crime, sont renvoyés, les uns devant une haute cour, séante à Orléans; les autres sont mis en état d'arrestation pour le procès leur être fait et parfait.

Le principal de la discussion a roulé sur le point de savoir si le Roi serait mis en cause ou non, c'est-à-dire s'il serait jugé par le corps constituant. Quelques opinants ont soutenu ce dernier avis : ils étaient en très petit nombre. La presque totalité de l'Assemblée a adopté le parti contraire. Toujours fidèle aux principes de la monarchie et de l'inviolabilité du Roi, nécessaire pour l'intérêt de la nation et de sa liberté, elle a opposé un courage invincible aux diverses factions qui s'étaient formées hors de l'Assemblée nationale. Des écrits incendiaires, des hommes pervers demandaient avec de grandes menaces et de petits moyens les uns une République, les autres une destitution du Roi.

Le décret qui a proscrit des prétentions aussi absurdes a causé la plus vive fermentation dans l'esprit de ces hommes qui n'ont rien à perdre et tout à gagner dans le désordre et l'anarchie. Ils ont formé des groupes nombreux sur les places publiques, et, secondés ou excités par des étran-

Digitized by Google

gers et des personnages infâmes, ils paraissaient vouloir se porter aux excès les plus condamnables contre l'Assemblée. Déjà les menées les plus adroites et les plus perfides étaient mises en usage pour soulever le faux-bourg Saint-Antoine, les gardes étaient centuplées dans les environs de la salle du Corps Législatif, les canons disposés sur toutes les portes; deux mille habitants de ce faux-bourg, armés de piques ou d'instruments de leur profession, se présentent, mais avec des sentiments bien autrement contraires à ceux qu'on leur avait inspirés. Ils entrent dans la salle et déclarent respectueusement à l'Assemblée qu'ils périront tous plutôt que de souffrir qu'un seul cheveu tombe de la tête des députés par leur faute ou leur négligence. Cependant l'effervescence va croissant dans la ville. Les motions les plus infâmes sont proférées : des brigands soudoyés se retirent au Champ-de-Mars pour y jurer de ne jamais reconnaître Louis XVI pour le Roi des Français. Les bons citoyens, ralliés aux principes du Corps Législatif, méprisent d'aussi viles bravades et, tout en convenant de la faute du monarque, jurent de faire maintenir le décret. L'Assemblée mande à sa barre les ministres, le département, la municipalité, les accusateurs publics, enjoint aux uns de faire exécuter les décrets, aux autres de poursuivre avec toute la rigueur des lois ceux qui ont troublé l'ordre public, leurs auteurs, fauteurs, adhérents et complices, à tous de veiller à ce que la chose commune ne souffre aucun échec. La garde nationale a montré un zèle que l'amour de la liberté et du bien pouvait seul inspirer.

Messieurs, c'est le moment de réunir les esprits comme ils le sont dans l'Assemblée nationale. La Révolution vient de recevoir son complément.

Nous devons nous rallier tous pour opposer les armes de la raison et de l'opinion à ceux qui veulent méconnaître ces deux reines du monde. Et si quelques factieux ou des intrigants cherchent, dans nos cantons, à troubler par leurs paroles ou par leurs manœuvres la tranquillité des citoyens, ou qu'ils portent une main sacrilège sur leurs propriétés, ou qu'ils insultent à leurs personnes, sévissez contre de pareils scélérats. La loi vous en donne les moyens, elle vous en prescrit l'obligation.

Ne pouvant m'étendre davantage, je finis en vous priant d'assurer mes concitoyens que leur bonheur fait toute mon ambition.

ROGER.

Paris, 18 septembre 1791.

Le Roi a accepté la Constitution avec cette loyauté et cette franchise qu'on doit attendre d'un monarque vertueux, quand il n'est pas assiégé par des conseillers perfides. Le 13, à midi, nous reçûmes un Message du Roi qu'apporta le ministre de la justice en simarre. Le Message est ouvert par le président; il en donne lecture. Je vous l'envoie imprimé. L'Assemblée rendit un décret qui abolit, conformément aux intentions de S. M., les procédures relatives à des délits commis à l'occasion de la

Digitized by Google

Révolution; elle proclama une amnistie générale en faveur des émigrés. Une députation nombreuse dont j'étais membre fut chargée de porter ce décret au Roi qui répondit d'une manière à faire connaître combien il avait été sensible à l'empressement de l'Assemblée nationale à remplir ses vues. La Reine parut avec toute sa famille et témoigna ses obligeances à la députation.

Le lendemain, le Roi partit à onze heures et demie du Château pour se rendre a l'Assemblée. Il traversa la ville parmi les acclamations du peuple, il entra dans la salle. On avait préparé une estrade sur laquelle était le trône. A côté et à la droite du Roi était un fauteuil de même étoffe que celui du trône pour le président. L'Assemblée s'est levée au moment où le roi est entré. S. M. était précédée de ses ministres qui ont pris place à la gauche des secrétaires. Le Roi, debout, a prononcé la première phrase qui précède son serment, et, lorsqu'il a fait le serment, l'Assemblée s'est assise et tous les membres se sont couverts. Après le serment, elle s'est levée, et tous ont ôté leur chapeau. Le Roi s'est assis. Le président, assis et découvert, a fait le discours que vous trouverez dans la présente. Les *Vive le Roi!*, les applaudissements répétés par l'Assemblée et les tribunes, ont annoncé à S. M. combien il était cher à toute la nation. La Reine et toute sa famille a paru dans une loge placée derrière le fauteuil du président. On a proclamé plusieurs fois *Vive la Reine!* Elle a semblé infiniment touchée des applaudissements qu'on lui a donnés.

Le Roi étant sorti, l'Assemblée a décrété qu'elle accompagnerait en corps S. M. Le cortège a traversé les Tuileries et s'est rendu au Château. Là, le Roi a désiré que l'Assemblée défilât devant lui. La Reine et le Dauphin étaient à ses côtés. Nous avons tous passé devant LL. MM. auxquelles nous avons tous donné le salut. Pendant cette cérémonie, des salves d'artillerie et le son des cloches instruisaient tout Paris de la venue du Roi à l'Assemblée.

Nous avons décrété des réjouissances publiques qu'on doit célébrer aujourd'hui, à Paris, dans les départements, le dimanche qui suivra immédiatement l'envoi de l'Acte constitutionnel, et successivement dans toutes les municipalités du royaume.

Avant l'arrivée du Roi, nous avons rendu un décret qui réunit Avignon et le Comtat à la France, conformément au vœu libre de la majorité des communes du pays.

ROGER.

P.-S. — J'oubliais de vous dire que, dès que le Roi eût prêté son serment, le garde du sceau lui présenta l'Acte constitutionnel qu'il signa devant les représentants de la nation.

Dans ce moment, j'entends tonner le canon : on proclame la Constitution.

Digitized by Google

Paris, le 25 septembre 1791.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

La cérémonie de la proclamation de la Constitution a eu lieu, dimanche. Sur toute la route qu'a suivie le cortège, des citoyens pleins d'enthousiasme contemplaient d'un œil satisfait le Recueil sacré des Lois nouvelles. Vers midi, une salve d'artillerie, placée le long de la Seine, a annoncé l'arrivée du cortège. A l'instant, des milliers de gardes nationaux sont entrés de concert et en bon ordre par toutes les avenues du Champ de la Fédération, tandis que les corps administratifs s'avançaient par la grande entrée. M. le Maire, environné d'un corps brillant de grenadiers, est monté à l'Autel de la Patrie. Arrivé au sommet, il a élevé dans les airs et présenté à la vénération d'un peuple nombreux le Code constitutionnel.

Dans ce moment auguste, on croyait voir Moïse (!) recevant des mains du maître de l'univers les Tables de la loi et les proposant aux Hébreux, saisis de respect. De toutes les extrémités du Champ fédéral, des cris d'allégresse se sont fait entendre. Les chapeaux, les piques, les sabres, agités en l'air, ont exprimé les transports universels. La cérémonie s'est terminée par un hymne.

A cinq heures, on a élevé au milieu des Champs-Elysées un ballon magnifique. Il était surmonté d'un aigle qui, les ailes déployées, semblait emporter dans son vol rapide le globe sphérique, emblème de notre Constitution. Au-dessous était une petite nacelle dans laquelle deux intrépides aéronautes ont bravé les vents et sont allés visiter les plages éthérées où se forment les nuages.

Le soir, une illumination générale a prolongé la durée de ce beau jour.

Les Champs-Elysées offraient le même spectacle que le 18 juillet 1790.

Leur vaste enceinte, terminée par des guirlandes de lampions formant un dessin élégant, renfermait un peuple immense, chantant, dansant, mangeant, se promenant ou assis sur le gazon. Plusieurs obélisques, plusieurs mâts illuminés, des orchestres nombreux, offraient une variété à l'amusement public. La beauté du spectacle, la tranquillité, la décence, qui n'ont cessé de régner au milieu d'une affluence prodigieuse de ce peuple, donnaient à cette fête un caractère particulier et qui n'a eu d'exemple qu'une seule fois.

Le jardin des Tuileries était illuminé avec beaucoup plus de soin que l'an passé. Autour de tous les bassins était un grand nombre de triangles, chargés de lampions et placés à de petites distances. De quelque côté qu'on portât les regards, tout offrait un coup d'œil ravissant, tout conspirait à augmenter l'allégresse publique.

Le Roi, la Reine et le Prince Royal (ci-devant le Dauphin) ont visité les Champs-Elysée. Ils y ont été accueillis avec enthousiasme, et les cris de *Vive le Roi! Vive la Reine!* ont retenti de toutes parts.

Voilà, mes chers concitoyens, le récit des fêtes de dimanche. On doit les répéter aujourd'hui. J'entends déjà les canons annoncer *le Te Deum*. Vous pourrez calquer les vôtres sur ce modèle. Puissent-elles étouffer

Digitized by Google

dans tous les cœurs la haine et les dissensions, réveiller dans les vôtres le saint amour de votre pays et des lois !

Voici la formule dont M. le maire pourra se servir pour proclamer la Constitution. Il sera à cheval ainsi que le corps municipal. Précédé de la musique et suivi des gardes nationales, il fera le tour de la ville et des faux-bourgs. Il fera autant de stations que le corps municipal et le conseil général l'auront délibéré, et à chaque station il dira : « La nation, la loi, le Roi ! »

« Citoyens, l'Assemblée nationale, Constituante aux années 1789, 1790, et 1791, ayant commencé le 17 juin 1789 l'ouvrage de la Constitution, l'a heureusement terminé, le 3 septembre 1791. L'acte constitutionnel a été solennellement accepté et signé par le Roi, le 14 du même mois. L'Assemblée nationale en remet le dépôt à la fidélité du Corps Législatif, du Roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, à l'affection des jeunes citoyens et au courage de tous les français. »

Dans toutes vos fêtes particulières, *daignez faire commémoration de celui qui veut vivre et mourir pour le bonheur de sa patrie.*

ROGER

Paris le 2 octobre 1791.

MESSIEURS,

La séparation du Corps Constituant est faite.

Un fauteuil brodé en fleurs de lys d'or a été placé au bureau.

Le fauteuil du président a été placé à côté de celui du Roi qui est arrivé à quatre heures, précédé d'une députation et suivi des ministres ; il est entré : il avait pour marque distinctive le Cordon Rouge. Il a dit : « Messieurs, après l'achèvement de la Constitution vous avez décrété pour aujourd'hui le terme de vos travaux. Il eût été désirable que cette session se fût prolongée pour affermir votre ouvrage.

« Après avoir accepté la Consitution du royaume, j'ai notifié aux puissances étrangères mon acceptation. (Applaudissements. *Vive le Roi !*). Je m'occupe et m'occuperai constamment de faire respecter la Constitution au dehors et j'emploierai tous les pouvoirs qu'elle me donne pour la maintenir au dedans.

« Pour vous, Messieurs, qui, pendant une longue et pénible carrière, avez montré un zèle infatigable, vous allez retourner dans vos foyers. Vous donnerez à vos concitoyens l'exemple de l'ordre et de la soumission aux lois. (Applaudissements). Je compte que vous serez auprès d'eux les interprètes de mes sentiments. Dites-leur que leur Roi sera toujours leur premier et leur plus fidèle ami. (Ici des élans de joie.)

« J'ai besoin d'être aimé d'eux. Je ne peux être heureux qu'avec eux et par eux. Cet espoir soutiendra mon courage, et la satisfaction d'y avoir réussi sera ma plus douce récompense. » (On sent, mais on ne peint pas la joie qui a éclaté à ces paroles de paix et de confiance.)

Le président a répondu en rappelant que toutes les lois de l'Assemblée

Digitized by Google

Constituante tendent au maintien et à la splendeur du trône et de la monarchie, alliée à la liberté du peuple.

« Et vous, Sire, lui a-t-il dit, vous avez par votre acceptation franche, loyale, authentique, porté le découragement au dehors et l'invincible fermeté au dedans. Votre cœur, Sire, en a déjà goûté les doux fruits. Votre sensibilité a été émue aux témoignages de l'amour du peuple.

Ces sentiments sont nécessaires à la félicité d'un bon Roi. Ils vous sont dus, Sire, et leur énergie augmentera avec l'affermissement de la Constitution. »

Le Roi s'est retiré au milieu des applaudissements. Un secrétaire a lu le procès-verbal de la séance : il a été clos, et le président a proclamé ces mots : « L'Assemblée nationale Constituante déclare que sa mission est remplie et que ses séances sont terminées. »

Telle a été, mes chers Messieurs, la fin de notre carrière politique. La paix et l'ordre paraissent parfaitement rétablis. La confiance et le crédit renaissent. Faisons des vœux pour que nos successeurs consolident l'immortel ouvrage de la Constitution.

Pour moi, rentré dans la foule des citoyens, je me ferai un devoir de rendre compte de ma conduite et de vous prouver que le bonheur et la prospérité de ma patrie ont toujours été présents à mon cœur et à mes yeux.

Donnez des marques de mon affection à tous mes concitoyens et croyez-moi avec une considération respectueuse tout à vous.

ROGER

P. S. Vous pouvez vous dispenser de m'écrire.

CHARTE OCTROYÉE PAR PIERRE RAIMOND, COMTE DE COMMINGES, AUX HABITANTS DE L'ISLE-EN-DODON (1373).

(Transcription faite par M. BAUDOUIN, archiviste départemental.)

Noverint universi præsentes pariter et futuri, quòd egregius et potens vir dominus Petrus Ramundi, Dei gratiâ Comes Convenarum dominusque terræ Serreriæ, ad postulationem, supplicationem et requisitionem Petri de Regno, Johannis de Bla....., Johannis de Labartà, et Arnaldi Garsie de .....rio, consulum loci de Insulâ Dodonis, necnon et ad supplicationem quorumdam aliorum singulariorum et habitatorum ejusdem loci de Insulâ Dodonis, non coactus, nec deceptus per aliquem, nec vi, dolo, metu, fraude, sed gratis et bono animo, et suâ bonâ spontaneâ voluntate, per se ejusque hæredes et successores, sine aliquo retentu quem ibi non fecit, nec sibi et suis ullo modo retinuit, Dedit et donavit et concessit donatione et cessione purâ, simplici et irrevocabili inter vivos

Digitized by Google

factâ, et jure perpetuo valiturâ, prædictis consulibus ibidem præsentibus, pro se et omnibus suis successoribus et habitatoribus ejusdem loci de Insulâ præsentibus et futuris, stipulantibus et recipientibus per in perpetuum, videlicet gabellam sive toutam (*id est toltam*) vini et carnium quæ in dicto loco de Insulâ venderentur in pincernam et macellum, necnon et licentiam vendendi et revendendi per unum, duos, tres, quatuor, quinque vel denos aut amplius, prout eis visum fuerit faciendum sub pactis et conditionibus quæ sequuntur : videlicet prædicti consules qui nunc sunt et pro tempore fuerint in dicto loco de Insulâ debent et tenentur facere operari fideliter clausuris et aliis operibus necessariis dictæ villæ de pecuniâ quæ ex..... dictæ gabellæ sive toutæ vini et carnium recipient et non in aliis usibus ponere nisi alia magna necessitas si eis occurrerit, et pro dono nobis sive successoribus nostris facto et faciendo.

Quam quidem donationem et concessionem dictæ gabellæ sive toutæ vini et carnium, dictus dominus Comes dixit et asseruit se facere et fecisse prædictis consulibus, ibidem præsentibus, pro se ipsis, et aliis singulis singularibus præsentibus et futuris, stipulantibus et recipientibus, tanquam bene merito et condigno, et in recompensationem et remunerationem plurium et divisorum servitiorum et beneficiorum quæ dictus dominus a prædictis consulibus et aliis singulis et habitatoribus dicti loci (ibidem præsentibus, et futuris pro se ipsis et aliis singulis singularibus præsentibus et futuris stipulantibus et recipientibus), habuisse et recepisse recognovit, de quibus se habuit et tenuit ab eisdem pro bene pacato pariter et contento.

Renuntians inde dictus dominus Comes exceptioni dictæ donationis, cessionis et concessionis dictæ gabellæ sive toutæ vini et carnium prædictis consulibus nomine universitatis non factæ et non concessæ; — et dictorum servitiorum et beneficiorum ab eisdem non habitorum nec receptorum et sibi non impensorum; — et juri dicenti donationem inter vivos factam ex causâ ingratitudinis posse revocari seu etiam annullari, si donanti donatarius sit ingratus; — et juri dicenti donationem excedentem summam quingentorum denariorum aureorum sive solidorum, sine judicis insinuatione vel decreto, non valere; doli mali, metûs, conditioni sine causâ . . . . . auxilio . . . . . prædictis consulibus nomine universitatis dicti loci de Insulâ datæ et concessæ, prædictus dominus Comes pro se et suis successoribus promisit et convenit prædictis consulibus, ibidem præsentibus, pro se ipsis et aliis singularibus et habitatoribus dicti loci, præsentibus et futuris, stipulantibus et recipientibus, esse bonus et firmus guirens et facere et portare bonam et firmam guirentiam et evictionem de omnibus amparatoribus, petitoribus, contradictoribus ac perturbatoribus quibuscumque, ex parte ipsius domini Comitis opponentibus seu opponere volentibus in futurum, sub hypothecâ et obligatione omnium bonorum suorum, præsentium et futurorum, et sub omni juris et facti renuntia-

Digitized by Google

tione quâlibet et cauthelâ. Mandans insuper et deffendens prædictus dominus Comes omnibus suis officialibus et subditis quibuscumque et cujuscumque conditionis sint sive existant, qui nunc sunt et pro tempore fuerint in dicto loco de Insulâ, in dictâ donatione et concessione dictæ gabellæ sive toutæ vini et carnium, in dicto loco de Insulâ imponendæ, minime se habeant impedire, imo de eâdem donatione et concessione per nos factâ, datâ et de gratiâ speciali concessâ, et quam nos cum hoc præsenti publico instrumento eisdem consulibus nomine universitatis dicti loci concedimus, uti et gaudere pacifice permittant ..... dolis, appellationibus, cavillationibus, altercationibus et diffugiis non obstantibus quibuscumque. Et ita prædictus dominus Comes pro se et suis successoribus promisit tenere, servare . . . . . ullis temporibus, ullo modo in futurum.

Actum fuit hoc apud dictum locum de Insulâ, die quartâ introitûs mensis madii, regnante domino Karolo Dei gratiâ Franciæ Rege, Petro Ramundi Dei gratiâ Comite Convenarum dominoque terræ Serreriæ, Guillelmo Convenarum Episcopo, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo tertio.

Hujus rei sunt testes nobilis Geraldus de domicellus, castellanus de Insulâ, magister Bertrandus de Gayssion, notarius de Anano, et magister Petrus Fabri, publicus Montis Pesati, Savesii et totius Comitatûs Convenarum (*notarius*), qui requisitus cartam istam recepit et in suo libro notavit; vice cujus et mandato ego Guillelmus de Ruppe Forti, clericus juratus et substitutus ab eodem notario cartam istam . . . . . de materiâ non cancellatâ abstraxi, scripsi ut melius potui fideliter et grossavi, veritatis substantiâ in aliquâ parte non mutatâ.

Et ego Petrus Fabri, notarius prædictus, factâ collatione cum substituto et originali, me subscripsi et signo meo consueto quo utor in publicis instrumentis apposui.

(*Seing du notaire.*)

CHARTE OCTROYÉE PAR ODET D'AYDIE, COMTE DE COMMINGES, LE 6 AVRIL 1481 (1482 N. S.) AUX HABITANTS DE L'ISLE-EN-DODON.

(Transcription faite par M. BAUDOUIN, archiviste départemental.)

Johan de Foixs, vescomte de Lautrec, de Villemur et senhor de Barbasan, loctenent per monsenhor Odet d'Aydie, cavaler, Comte de Comenge,

Digitized by Google

vescomte de Sarrera et de Fronsac, senhor de Lascun et de Morlana, mon pay, en sond. comtat de Comenge et vescomtat de Sarrera, a totz et a sengles qui las presentz verran, notifficam et fam saver que per part deus cossols de la vile de La Ilha en Dodon deud. vescomtat de Sarrera, nos es estat tres humilment expausat que en lor cossolat egs an la juridiction et premere conexence de causes tant civils que criminels, en lo excersici de laqual totz los jorns egs et lors predecessors se son emplegatz et an bone voluntat se emplegar au ben de justicie, et talament que aquere sie colude et administrade al honor et destaig de mondit senhor. Per laqual causa, et autrement per la policie et gouvernament de la causa publique les a convengut et combiey tòtz los jorns supportar plusors trebalhs, cargues, fatigues et despenses, sens que egs sien que ben petitement conegutz enter los autres ni premiatz. Eu nos supplicantz très humilment que de nostre benignitat et gracie speciau los volgossem autryar las condempnations, compositions et autres expleytz de justicie de lord. cossolat qui d'assi abant avendran et seran feytes per dabant lor, per ac convertir en lors usadges et comoditatz, et no ren menhs, licencie, conget et auctoritat de se far d'assi abant annualment sengles raubes et capeyroos de bruneta et rosat, et aqueres portar al honor de mond. senhor et de la dignitat de lors officis de cossols, a la maneyre et semblance deus cossols de la vile de Murel et autres deu Comtat de Comenge, o de autre honeste color que advisaran.

Per so es que nos, attendens lad. supplication esser juste et a bonne rason consonante, et que per la concession de lasd. causas supplicades, mond. senhor sera pluus honorat, et si ben que losd. cossols hauran causa de estre pluus inclinatz et seran tengutz a la administration de justicie, bon regiment et policie de lad. ville : De nostre certane science, deliberation de conselh et gracie speciau aus medixs supplicantz et a lors successors cossols de lad. vile, per nos en nom que dessuus et per los successors comtes et vescomtes deusd. Comenge et Sarrera, avem donat et autryat, donam et autryam per los presentz la meytat de condempnations, compositions et autres expleytz de justicie de lord. cossolat, en que egs vaccaran et se emplegaran, et que d'assi abant y avendran, per ac convertir eu lors usadges et comoditatz, et asso a prender et receber per man deu thesaurer de Comenge qui a present es o per temps sera, et no autrement, et no ren menhs, de far d'assi abant lasd. raubes et capeyroos, et aqueres portar al honor de mond. senhor et de lorsd. officis aixi que dit es. Mandantz per las presentz aus senescal, judge, thesaurer et procurayre, castelaas, bailes, seryantz et autres officers, justiciers et sosmes (id est subjecti) existentz en losd. Comenge et Sarrera et a cascun de lor, segont los apertendra, que de nostre present gracie, donation et concession et causes en aquere contengudes, aus medixs supplicantz et a cascun de lor et a lors successors laxen, fassen et permeten usar, valer et se gaudir, sens far, laxar far, ni permeter esser feyt degun impediment, turbation, inquietation o molestation al contrari. Car aixi nos platz et volem estre feyt et ac avem autryat per los regardz et considerations que dessuus et de nostre dite gracie speciau.

Et en testimoni d'asso lor avem autryat las presentz signades de nostre

Digitized by Google

man, et mandat sagerar de nostre saget enpendent. Dades à Samatan, le sieys jorns d'april l'an mil IIIIe ocytante ung.

Signé : JOHAN DE FOYX.

De mandament de mond. senhor, présentz los senescalz. judge et procurayre et autres.

Signé : J. COTERER.

Digitized by Google

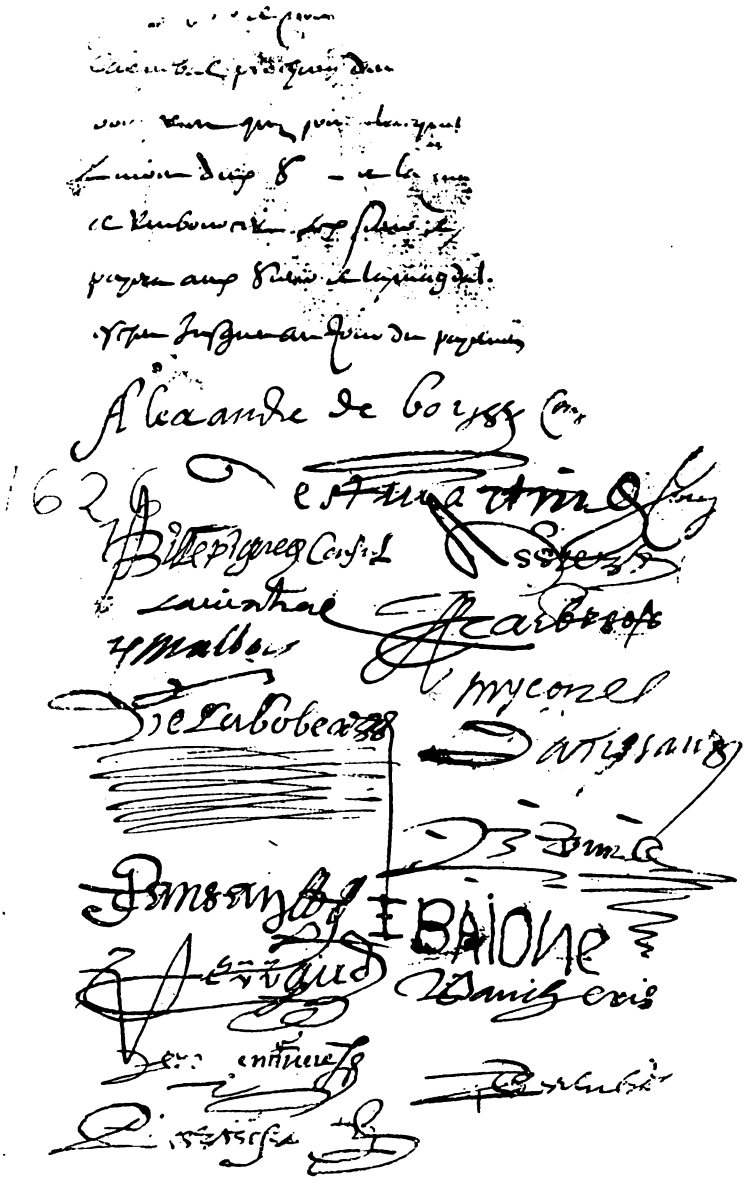

FAC-SIMILÉ D'UNE PAGE D'ÉCRITURE

Extraite du registre des Délibérations communales, en 1626.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

HAUTES MONTAGNES DU COMMINGES

Grandes Courses et Ascensions sur la frontière franco-espagnole

IX

LA VALLÉE D'AURE

De l'autre côté des monts qui circonscrivent au couchant le haut Louron, s'ouvre la vallée d'Aure. La connaissez-vous? En amont d'Arreau, où elle commence, elle se dirige vers le sud; puis, entre des sommets toujours plus élevés, s'ouvre largement, se remplit de nombreux villages où tout respire le bien-être et l'aisance. Elle conserve ses brillants aspects jusqu'à Vieille-Aure et Saint-Lary. Là, finit pour ainsi dire la civilisation; la vallée, tournant brusquement à l'ouest, remonte alors jusqu'au port de Campbiel; chemin faisant, elle se divise en plusieurs gorges qui, sur la rive droite de la Neste, se dirigeant vers les divers ports de la frontière, conduisent dans les vallées aragonaises de Gistaïn et de Bielsa.

Quant au puissant massif du Néouvielle, dont tout le monde connaît au moins de réputation les glaciers et les lacs, nous n'avons point à nous en occuper. Placé sur la rive gauche du torrent (nord), il fit aussi partie du pays de Comminges, mais n'appartient pas à la haute chaîne franco-espagnole. Nous devons donc nous renfermer dans le cadre que nous nous sommes tracé en commençant cette étude, quelque envie que nous puissions avoir de décrire cette région.

En 1873, revenant de Gavarnie, je traversai la vallée d'Aure. Deux ou trois ascensions rapidement faites, ur

Digitized by Google

coup d'œil jeté à la hâte dans les gorges tributaires du torrent principal, tels furent les résultats de cette première tournée, sorte d'ébauche de mes futures expéditions. Plus d'une fois, en effet, j'ai revu les bords de la Neste, et c'est au cours de l'une de ces excursions que je gravis le pic Sarrouyès.

Pic Sarrouyès (2667 mètres)

1re ascension : 28 juin 1888

Avez-vous jamais traversé le village d'Azet[1] et, du placis ombragé d'ormeaux précédant l'église, jeté un regard curieux vers le sud? Le site en vaut la peine. Pittoresquement assis, par 1172 mètres d'altitude, sur les dernières pentes du Tico de la Batiadère, Azet offre un charmant coup d'œil. A vos pieds, des prairies mollement ondulées, coupées de bouquets d'arbres, puis, au-delà, des montagnes largement taillées. Parfois, le rocher se montre dans toute sa nudité; ailleurs, les pins à crochets viennent moucheter leurs parois. Ces divers chainons semblent s'entr'ouvrir comme à dessein, des gorges se montrent çà et là, et au fond de deux grandes coulées surgissent deux pics principaux : le Sarrouyès et le Lustou. Si, plus loin de nous, cette dernière cime parait un peu effacée par ses voisines, on ne saurait cependant se méprendre sur sa véritable hauteur; les neiges éternelles, dont ses flancs sont zébrés toute l'année, dénoteraient à elles seules un sommet de premier ordre. Le Lustou, en effet, atteint 3 025 mètres.

Mais revenons au Sarrouyès. C'est un de ces pics secondaires, dont la modeste altitude et le facile accès n'ont point encore tenté le touriste. Et cependant, alpinistes mes amis, lorsque vous aurez conquis tous les pics de trois mille mètres, abandonnerez-vous donc les Pyrénées sans songer qu'elles vous ménagent encore d'intéressantes excursions? Vous aurez tort, je vous en préviens. Montez avec moi jusqu'au sommet du Sarrouyès, et vous en jugerez vous-mêmes.

1. D'Azet par le col du même nom (S. E. du village), on se rendrait en deux heures environ à Génost. C'est le passage journellement suivi par les habitants des hautes vallées d'Aure et du Louron dans leurs relations commerciales.

Digitized by Google

Du village d'Azet se détache vers le sud un sentier muletier. Au travers des cultures et des pâturages, il suit d'abord assez haut au-dessus de la Mousquère la rive droite de ce torrent, pour longer ensuite celle du Sarrouyès (ou ruisseau de Hourdrigué) jusqu'aux dernières granges foraines. La vallée se resserre, des arbres verts s'échelonnent sur les pentes voisines pour disparaître bientôt à un brusque détour du ruisseau, au pied des muraillements nord de la montagne. Encore quatre à cinq cents mètres à gravir (est), et nous voici à la cabane des Pasteurs[1]. On n'a plus alors qu'à escalader les pentes orientales du Sarrouyès. C'est l'affaire d'une heure de marche environ.

Le jour où je fis cette ascension, les neiges tapissaient encore en maints endroits la montagne; l'Estos surtout, tout drapé de frimas du sommet à la base, semblait fermer le vallon et formait un magnifique fond de tableau. N'eût été le brillant soleil qui nous éclairait, l'air tiède qu'on respirait et les fleurettes épanouies dans le creux des rochers, je me serais cru en hiver. Les pentes du Sarrouyès sont faciles, mais rapides et fatigantes; on grimpe au travers d'éboulis schisteux, coupés par endroits de bancs de roche de même nature et de filons de calcaire d'un gris blanchâtre; le tout agrémenté pour le moment de larges et profondes flaques de neige fondante des plus désagréables à traverser.

Enfin, après plus d'une heure d'assommante escalade, on atteint le cône terminal. C'est un plateau en dos d'âne assez étroit, plus long que large, d'où le regard embrasse un vaste panorama. Toute la haute région de la Pès, depuis le Hourgade (2966 mètres) et la Belle Sayette jusqu'au grand pic Pétard, se déroule à l'horizon, derrière l'Estos, dont la pointe masque les pics des Hermitans et de Clarabide. A gauche même de celui de la Hourque, se dressent au dernier plan les Posets. Au sud, voici le Parraouis, le Lustou, qu'on touche pour ainsi dire de la main; puis, plus loin, à sept kilomètres environ, c'est le Ba-

1. De Génost (vallée de Louron), on peut également atteindre cet abri en suivant l'itinéraire ci-après: granges de Nabias, Coume de Paulet, le Tuco de Bernadeou et les cabanes d'Arredounes. Direction générale: sud-sud-ouest. Deux heures quarante minutes de marche.

Digitized by Google

'toua, aux murailles déchirées, l'un des géants de la région. Les cimes de Thou et de Berdalade circonscrivent, au couchant, la vallée du Pla d'Arsoué, où se cache tout au fond, sous les frimas, le petit lac de Lustou. Voici également le pic Aré, dont nous aurons à reparler. Du reste, toute la contrée est encore tellement blanche, qu'il n'est pas facile au premier coup d'œil de s'y reconnaître.

D'altitude moyenne (2667 mètres), le Sarrouyès joue un peu ici le rôle de sentinelle avancée, et son isolement relatif, tout en en faisant un excellent observatoire, l'expose aux coups de la foudre. Mais j'y cherche vainement la moindre trace du passage du fluide électrique, et, de guerre lasse, préfère employer plus utilement mon temps. Aussi, les appareils photographiques sont-ils bientôt montés, et, quelques instants après, j'ai dans mes châssis des clichés aussi intéressants que neigeux, si neigeux même qu'en les voyant on se croirait transporté dans les Alpes à plus de trois mille mètres.

Les Alpes ! Il semble d'ordinaire lorsqu'on a prononcé ce mot qu'on a tout dit, que c'est le *nec plus ultra* du beau en fait de montagne. Je suis loin de les déprécier, elles sont admirables ; mais croyez-vous donc que les Pyrénées n'ont pas aussi leurs beautés sauvages? Il suffit de savoir ou de vouloir les trouver. Si les Alpes, sorties d'avant-hier des entrailles de la terre, sont plus fières, plus étincelantes de glaciers, leurs ainées, plus modestes, moins prétentieuses, ont encore en réserve des sites merveilleux, ignorés des touristes. Les unes sont comme ces femmes altières, au caractère acariâtre, de relations difficiles; les autres me représentent ces vieilles marquises, qui savent, malgré les années, charmer leur entourage par les mille récits de leur brillante jeunesse. Les vieux meubles sont actuellement à la mode, pourquoi donc les Pyrénées n'auraient-elles pas aussi cet heureux privilége? Quant à moi, je dirai volontiers, avec Russell : j'ai un culte pour elles et plaiderai toujours en leur faveur. Depuis plus de vingt-cinq ans, que d'heureux moments je leur dois! J'ai passé de longues heures sur leurs cimes, et c'est toujours avec un serrement de cœur indéfinissable que je les quitte.

Une heure de marche environ suffit pour descendre à

Digitized by Google

la cabane de Sarrouyès par le laquet du même nom. Tout près, au travers des pierrailles, j'ai recueilli un magnifique échantillon de prehnite cristallisée et du mésotype. C'est également là, sur les rives du ruisseau, que pousse en abondance une jolie crucifère dont les fleurs, du lilas le plus tendre, ressemblent à celles du thlaspi.

INDEX

Pic Sarrouyès. *Aller :* 3 h. 45' (sans haltes)	
De Génost à la cabane d'Arredounes.	2 h. 20'
De cette cabane à celle de Sarrouyès.	15
De cette cabane au sommet du pic Sarrouyès. . . .	1 h. 10'
Retour : (sans haltes)	
I. A Génost par la même voie.	2 h. 10'
II. A Saint-Lary par le vallon de Sarrouyès et Azet. .	2 h. 45'

Pic de Lustou (3025 mètres)

(14 septembre 1886)

Il y a de cela une douzaine d'années, poursuivant avec Castets, le hardi chasseur de Génost, un izard que nous avions blessé dans la région de l'Estos, j'arrivai jusqu'à la base du pic de Lustou. Elégant de forme, marbré de neiges éternelles, il se retranche fièrement derrière ses trois mille mètres et semble défier le voyageur. Pressé par le temps et surtout fatigué de huit à dix heures de chasse dans les neiges molles, je renonçai pour le moment à toute idée d'ascension. Du reste, j'avais alors en vue de plus attrayantes excursions.

L'Aran, la Sierra de los Escantados ainsi que toutes les montagnes du haut Pallas, en Catalogne, étaient complétement inconnues. Aussi, le vif désir de contribuer dans la mesure de mes forces, par des observations, des relevés et autres renseignements de même genre, à la construction de la carte des Pyrénées espagnoles entreprise par M. F. Schrader, me poussait vers ces régions encore pleines de mystère. Aussi avec quelle ardeur j'entrepris leur exploration. Chaque été j'y consacrai de longs jours. Malgré les Andorrans, en 1878-81-83, je pénétrai chez eux, parcourus leurs montagnes, en gravis tous les principaux sommets, et de ces trois excursions rapportai de nom-

Digitized by Google

breuses séries d'observations nouvelles. Bref, un peu partout je portai mes pas. Souvent la tâche fut pénible. Pour prendre les observations barométriques, ou, du haut d'un pic relever le cercle d'horizon à l'aide des appareils photographiques, il m'a fallu plus d'une fois, malgré les fatigues d'une longue marche sous un soleil de plomb ou dans les neiges, donner l'exemple, encourager mes guides harassés, et le premier monter à l'assaut de la montagne. Je passe sous silence les nuits à la belle étoile, les tempêtes de vent, les orages et les mille autres incidents dont est faite la vie du touriste-explorateur. Mes campagnes successives à travers la Catalogne, de Bosost à Urgel, ont fait l'objet d'une série d'articles publiés par la *Société Ramond* ou dans les *Annuaires du Club alpin français* et de l'*Associacio d'Excursions catalana*.

Parler de ses travaux personnels est une faiblesse (bien excusable, je crois) et commune à l'humaine nature. Tous, plus ou moins, nous glissons sur la pente, et nous aimons à redire aux amis, aux étrangers même, ce que nous avons fait, surtout lorsque le premier on a parcouru un pays jusqu'alors vierge d'explorations. Comme tant d'autres autour de moi, j'ai cédé à la tentation et ne m'en repens pas. Du reste, ces travaux ont porté leurs fruits, et au bout de huit années d'investigations, je voyais enfin se débrouiller l'écheveau des sierras catalanes. Depuis 1884, je conserve surtout avec un soin jaloux certaine esquisse au 1/80 000 de la carte provisoire des montagnes du haut Pallas (d'Esterri à la frontière occidentale de l'Andorre inclusivement), dressée par le commandant du génie Prudent, d'après les observations hypsométriques, les relevés photographiques et autres indications que j'avais prises dans les hautes régions, et dès 1882 et 1883 communiquées à mon éminent collègue.

Je songeai alors à prendre un moment de repos bien mérité, et, mettant de côté instruments et appareils, je me dirigeai vers le Lustou. C'était pendant l'été de 1886.

La cabane supérieure d'Arredounes nous avait servi de gite, et lorsqu'après une nuit d'orage je vis au point du jour le ciel d'un gris verdâtre se marbrer de longues traînées écarlates, je doutai un instant de la réussite. Atteindre la cime n'était pas une question pour moi, mais

Digitized by Google

une fois rendu pourrais-je contempler le panorama? Je partis cependant. En moins de trois-quarts d'heure nous étions aux lacs de Sarrouyès. Cinq ou six chevaux y paissent tranquillement une herbe à peu près absente et rabougrie, tandis qu'au sud et d'un seul jet montent les escarpements de l'Estos. Quel est le touriste qui jamais les attaquera de front? Je lui promets de vilains moments. Pelouses, rochers et neiges, tout ici est encore noyé dans la pénombre matinale, et l'on éprouve je ne sais quel soulagement à s'éloigner de cette sorte d'impasse glacée, à grimper plus haut en quête d'air et de soleil. Aussi avec quel courage nous montons!

Vers le sud-ouest, le terrain s'aplanit rapidement: voici un col, celui de Bassiouanté, d'où l'on jouit déjà d'un magnifique coup d'œil sur la région des Gourgs Blancs-Clarabide. Leurs glaciers d'ordinaire admirables revêtent aujourd'hui un aspect plus fantastique, le ciel s'éclaircit, et sur la teinte dorée de l'atmosphère ils se détachent en nappes éclatantes de blancheur. A l'ouest, s'engouffre brusquement la vallée du Lustou, et tout près de nous dans le sud-est, à nous toucher, sur un petit plateau ondulé, croupissent les petits étangs de Miaros, dominés par la cime aiguë de l'Estos.

Voulez-vous le gravir? Louvoyez alors au travers de ces minuscules nappes d'eau et gagnez la crête. Elevez-vous ensuite sur la taillante et franchissez, sans hésitation comme sans vertige, le banc de neige incliné précédant la cime. C'est un mauvais passage, j'en conviens, et là, plus que partout ailleurs, une glissade serait la dernière.

Si grâce à l'altitude la vue est déjà plus étendue que tout à l'heure, la nature n'a rien gagné en pittoresque. C'est toujours la même nudité et la même tristesse : schistes carburés, calcaire gris ou jaune semblent s'être donné rendez-vous dans le voisinage des lacs. Aussi nulle trace de végétation, pas le plus petit brin d'herbe ne vient, d'une note fraiche, piquer cette dislocation de la roche qui s'émiette, se triture pour ainsi dire sur place. A trois pas de nous cependant, au midi de la Brèche ou Pas du Chat, se dresse une crête dentelée, dont la quadruple cime a quelque chose d'imposant : c'est celle du Parraouis, dont

Digitized by Google

le fleuron principal atteint 2 908 mètres. Longer la base occidentale de la montagne sur le roc vif ou des bancs de névé, telle est la direction à suivre jusques en vue du lac de Lustou, qu'on ne tarde pas à laisser à droite, bien au-dessous de soi. Quant au pic lui-même, il est encore à demi-masqué par un dernier éperon. On monte toujours vers le sud, et cette ascension graduelle se fait pour ainsi dire sans fatigue sur des pentes calcaires et schisteuses coupées de ravins désagréables. Parfois l'inclinaison est inquiétante, la roche humide et glissante, un faux pas pourrait vous mener loin, trop loin même, à quelques centaines de mètres, jusque dans les profondeurs terreuses et chaotiques du vallon inférieur. Le Lustou paraît enfin. Atteindre la brèche précédant la cheminée, l'escalader, tout cela fut rapidement fait. Il est certains passages où la réflexion serait peut-être une mauvaise conseillère; mieux vaut les emporter d'assaut, puis sur le sommet conquis ne pas penser qu'on a pu courir quelque risque. Des nuages qui ce matin obscurcissaient l'atmosphère il n'est plus question, aussi la vue ne laissait-elle rien à désirer. Pendant plus d'une heure, je me promenai du regard sur les belles sommités du Haut Louron ; avec bonheur je fouillai leurs vallées et leurs moindres replis. Il me semblait y être. Je les touchais presque de la main, et cependant un abime de mille mètres environ, tombant d'un trait sur la gorge de la Pès, m'en séparait encore. Sur l'Espagne, la vue était superbe comme au nord-ouest. Vers l'ouest et le sud-ouest, deux grandes cimes de la vallée d'Aure attirent principalement l'attention : celles d'Aré et de Batoua. Un instant j'eus la pensée de passer du Lustou à ce dernier sommet, en suivant toujours le faite extrême de la longue crête frontière qui les unit. C'était un beau projet, trop beau même, car il est absolument impraticable.

Je rentrai à Azet par la vallée du Lustou, l'une des plus tristes que je connaisse. Profondément encaissée entre de hautes parois dénudées qui l'écrasent, elle offre d'un bout à l'autre le spectacle de la plus affreuse désolation. Sur ces pentes, sans cesse balayées au printemps par l'avalanche, on est tout surpris de trouver encore quelques cabanes : Bassia-Sailla, Lustou, Lescale et Bey-

Digitized by Google

regalia s'étagent à diverses altitudes, mais à elles quatre n'en valent pas une bonne. Quant au sentier, lorsque par hasard il n'a pas disparu, il semble fuir le thalweg de la vallée, et reste suspendu bien au-dessus des rives inhospitalières du torrent jusqu'au Pla d'Arsoué.

INDEX

Pic de Lustou. *Aller :* 5 h. 25' (sans haltes)

D'Azet à la cabane de Sarrouyès.	1 h. 15'
De cette cabane aux lacs du même nom.	30'
Des lacs de Sarrouyès au col de Bassiouanté.. . . .	35'
De ce col aux lacs de Miaros.	5'
Des lacs de Miaros au lac de Lustou.	1 h. 15'
Du lac de Lustou au pied de la cheminée.	1 h. 30'
Du pied de la cheminée à la cime du Lustou.	15'

I. *Retour :* 4 h. 10' (sans haltes)

Du Lustou aux lacs de Miaros.	1 h.
De ces lacs au col de Bassiouanté et aux lacs de Sarrouyès.	35'
De ces lacs à la cabane de Sarrouyès.	20'
De cette cabane à Loudenvielle par la cabane d'Arredounes.	2 h. 15'

II. *Retour sur Azet :* 2 h. 10' (sans haltes)

Du pic de Lustou au lac de Lustou.	30'
De ce lac à Azet par le val de Lustou.	1 h. 45'

La vallée du Rieu Majou et **le pic d'Ourdissetou** (2601 mètres)
1re ascension : 14 juillet 1886

Du Lustou au pic de Troumouse, la haute vallée d'Aure offre une disposition particulière. Des gorges parallèles, fortement encaissées, séparées les unes des autres par autant de chaînons intermédiaires, en sillonnent le sol généralement formé de schistes et de calcaire. Au travers de ces roches chaque torrent a creusé son lit et, descendant de la frontière directement vers le nord, vient, après un parcours plus ou moins long, se jeter dans la Neste, ce grand collecteur des eaux de la région.

Parmi ces vallées, il en est une qui, plus importante que les autres, pénètre profondément en Espagne : c'est celle du Rieu Majou (grand ruisseau). Tout au fond, par delà les forêts et l'Hospice, à quelques dix-sept ou dix-huit kilomètres de Tramesaïgues, un pied en France l'au-

Digitized by Google

tre en Aragon, s'élève le pic d'Ourdissetou. Que n'a-t-il trois mille mètres comme son voisin le Batoua (3 035 mètres), on y courrait en foule, si la vallée d'Aure était à la mode. Mais elle est peu connue, pour ne pas dire complétement et injustement délaissée des touristes.

Notre sommet avait-il déjà été gravi? Je l'ignorais. Du reste, il était bien permis d'en douter, si l'on tient compte de l'espèce de dédain que semble professer le plus grand nombre des alpinistes pour tout ce qui n'est pas une cime de premier ordre. Il leur semble vraiment que celles-là seules valent la peine d'être gravies. Toujours est-il que, dominant les régions supérieures de Gistaïn et de Bielsa, le pic d'Ourdissetou devait offrir un superbe coup d'œil, et je l'avais depuis longtemps déjà inscrit au nombre de mes futures ascensions.

Lorsque, des hauteurs d'Estensan ou de Sailhan, on voit par une belle journée se dérouler au-dessous de soi ce fertile bassin de Vieille-Aure et de Saint-Lary, on éprouve je ne sais quelle douce et agréable impression. On comprend que les habitants de nos montagnes commingeoises aiment leur pays, et ne le quittent jamais sans esprit de retour. A mesure que l'on descend vers les rives de la Neste, les crêtes s'élèvent, on sent que l'on touche de la main la grande montagne, vous êtes à ses portes.

Saint-Lary possède une auberge où l'on est très convenablement. Que de fois, blotti sous un rocher ou dans une mauvaise cabane de pasteurs, je me suis pris à regretter l'hospitalité du brave Vergez! Mais avec quel plaisir, redescendu sur la terre, je retrouvais chez lui ma chambrette avec son lit bien propre, ses rideaux blancs et sa fenêtre donnant sur la vallée.

Une après-midi de juillet (le 13 juillet 1886), j'arrivais au village avec Raphael Angusto, l'un de mes guides habituels. La journée avait été accablante; aussi le soir, après souper, tranquillement assis devant la porte du logis, nous prenions le frais et parlions de mille choses. Les forêts du Rieu Majou, ses grottes, voire même son triste hospice, les pics de Batoua et d'Ourdissetou, tout cela entremêlé de récits et d'anecdotes piquait vivement ma curiosité. Aussi, dès le lendemain je partais pour la vallée

Digitized by Google

du Grand-Ruisseau avec Raphaël et le garde-forestier de Saint-Lary. Enfant du pays, connaissant à fond sa montagne, Laurent Abadie est un rude marcheur, et le soir, en le voyant rentrer gaiment au village, vous n'eussiez pas deviné qu'il venait de faire pédestrement une quarantaine de kilomètres.

L'heure était matinale, la vallée assez triste, resserrée entre de hautes falaises de calcaire gris ou des pentes rapides ; aussi je ne donnai qu'une médiocre attention au paysage. Je vis cependant au passage une ancienne galerie de mine, qui a fourni de la blende, de la pyrite et en dernier lieu de la scheelite. Non loin de là, c'est le Trou d'Enfer, sorte de cluse où la Neste s'engouffre avec bruit, et en maints endroits, comme au sortir de Saint-Lary, je remarquai de puissants dépôts de boue glaciaire avec blocs erratiques : le granit surtout y domine. En moins de trois-quarts d'heure j'étais à Tramesaïgues.

Quelque envie que nous ayons de nous y arrêter, de crayonner la vieille tourelle de la Casa Fise (démolie en 1888) et les ruines du castel, passons outre, nous y reviendrons plus tard et tout à loisir nous pourrons alors contempler le paysage. Pour aujourd'hui le temps presse, la journée sera longue.

A peine a-t-on laissé derrière soi la fontaine et la dernière maison du village, que le chemin de chars s'élève rapidement et, pénétrant sous bois, longe la rive gauche du torrent et contourne la base occidentale du pic de Tramesaïgues. Nous sommes maintenant sur les terres de Laurent, dans son triage; aussi le brave garçon remplit son rôle de cicerone avec une ponctualité toute militaire, et bien des choses qui, lors de ma première excursion dans la vallée, il y a une dizaine d'années, avaient passé pour moi inaperçues, sont-elles aujourd'hui le sujet de notes intéressantes que je retrouve maintenant sur mes tablettes. Savez-vous par exemple, amis lecteurs, pourquoi là-haut, dans le bois, ce rocher isolé porte le nom de Mail Blanc? Il y a vingt-cinq à trente ans, trompé sans doute par l'aspect blanchâtre du calcaire de la région, un paysan du hameau voisin tenta d'exploiter la roche comme marbre statuaire. Il y perdit son temps, mais le nom est resté.

Digitized by Google

Tandis que, sur la berge que nous suivons, il règne une délicieuse fraicheur sous le couvert des grands arbres, sur l'autre au contraire, rien ne garantirait des ardeurs du soleil. On n'y voit que des pelouses. Jusques à la hauteur du ruisseau de Médan, je n'aurais rien à signaler que quelques granges isolées, si, sur les pentes du Cap de Mont on n'apercevait les traces évidentes du passage des glaciers. Les vieillards du pays se souviennent encore d'avoir entendu dire à leurs pères, qu'en cet endroit, il existait jadis une sorte de barrage naturel que l'on coupa pour établir un chemin. Cet endroit porte le nom de quartier de Fossès.

Les deux rives du torrent sont maintenant couvertes d'une luxuriante végétation, les arbres s'élèvent droits et serrés aux flancs de la roche ; on dirait que dans cet encaissement de la gorge ils cherchent l'air et la lumière. Vers les cinq heures et demie, nous arrivions au pont de Mesclade (ou de Tisné)[1], et passions sur la rive droite du Rieu Majou, non loin de son confluent avec le ruisseau de Fitte Longue.

Une grotte, dont l'ouverture est à demi masquée par les sapins, se voit aux flancs de la paroi calcaire à deux cents mètres au-dessus de vous. La montée en est rude par moments; sans les arbustes et les plantes qui tapissent ces pentes abruptes, on y arriverait difficilement. Il faut près d'une heure pour l'atteindre, et les derniers pas sont fort désagréables à franchir. Au mois de mai 1887, j'y vins avec Raphael. Un vaste porche, sorte d'abri sous roche de grandes dimensions, forme l'entrée. Un couloir en pente douce d'une cinquantaine de mètres de long sur six à huit de large, au sol couvert de terre, nous amena dans une première salle assez vaste et fort élevée, autant que j'en pus juger à la lueur des bougies dont nous étions munis. Puis la voûte s'abaisse subitement et, pendant quatre à cinq mètres, on doit marcher plié en deux pour gagner une seconde pièce plus grande et plus haute que la précédente. J'allais pousser plus loin ma promenade souterraine, quand un lac nous ferma tout net

1. Ce nom et plusieurs autres cités dans la suite de ce récit ne figurent pas sur la carte de l'Etat-Major (feuille de Luz).

Digitized by Google

le passage. Bon gré mal gré, je revins sur mes pas. Telle est la grotte de Fitte Longue, ou du moins ce que j'ai pu en parcourir.

Le pont Debat nous ramenait sur la rive gauche du Rieu Majou, à trois pas d'une nouvelle caverne à double issue. L'une est au niveau de la route, l'autre éventre le calcaire à sept ou huit mètres en l'air. Intérieurement, un couloir ascensionnel assez étroit les met en communication. Dans le plancher stalagmitique de la cavité inférieure, il m'a semblé reconnaitre la présence d'ossements d'animaux. Quelques heures de fouilles, du reste assez faciles à faire, démontreraient bien vite si jadis la grotte de Fortine a servi de repaire à l'ours des cavernes.

Voici le ruisseau des Graviers de la Serre descendant au milieu des cailloux des crêtes de Lassas (ouest), et un peu plus loin, sur la berge opposée, celui de Bidourté (quartier des Bouleaux)[1]. Il bondit en cascatelles capricieuses et légères, au flanc nord-ouest de l'arête tombant des sommets de Lapiarre. Un peu au-dessus du point de son émergence de la roche, sur une terrasse, dernier épaulement du Berdalade (2 702 mètres), trois petits lacs, ceux de Consaterre, sans écoulement visible lui fournissent, sans doute, leurs eaux par quelque fissure intérieure.

Depuis un moment, la route s'élève graduellement, le torrent s'encaisse et, lorsqu'on atteint le point culminant de la côte, on n'entend plus guère que le bruissement sinistre de ses ondes. Penchez-vous sur le vide et au travers des éclaircies de la feuillée vous les verrez s'entrechoquer sur les quartiers de rocs. A droite comme à gauche, des murs de verdure et, tout en l'air, des pics qui se dressent et montent aussi eux de plus en plus. Un rayon de soleil vient-il à glisser jusqu'au fond de la gorge, elle s'anime et s'égaie ; par un jour sombre ou le soir, au contraire, elle est triste et glacée ; on y éprouve je ne sais quel vague frisson d'inquiétude et, malgré moi, je me rappelais le tragique événement dont cette localité fut le théâtre, il y a quarante-cinq à cinquante ans.

Un Français revenait de la foire de Bielsa avec trois

1. La carte de l'Etat-Major écrit à tort Bizourté.

Digitized by Google

Aragonais. Nos voyageurs fatigués se reposaient un instant sur le bord du chemin. Tout à coup, deux des Espagnols se lèvent brusquement et se jettent sur leurs compagnons; ils les terrassent, les dévalisent et, les attachant tous les deux l'un à l'autre à l'aide de leurs ceintures, les lancent dans le gouffre, bien certains, croyaient-ils, de l'impunité. Dans cette terrible chute de quinze à vingt mètres, l'habitant de la vallée d'Aure fut tué roide; quant à l'Aragonais, il en fut quitte pour un bras cassé et de sérieuses contusions. Avec les plus grandes difficultés il réussit enfin à se tirer de là, et vingt-quatre heures après on le vit arriver à Tramesaïgues, à demi-mort, couvert de sang. Dénoncés par lui, les assassins furent pris quelques jours après et mis sous les verrous. Depuis lors, l'endroit s'appelle dans le pays le Pas de Beyrié, du nom du malheureux qui périt victime de cette lâche agression.

Au calcaire a succédé le schiste, et sur le bord du chemin se voient de magnifiques roches polies et striées. Elles me mettent en mémoire celles du haut val de l'Esera non loin des bains de Venasque, avec lesquelles elles ont, du reste, une grande analogie d'aspect et de couleur.

Au Pont Neuf (dit également pont d'En Haut), nous voici de nouveau sur la rive droite du Rieu Majou, pour un instant seulement, car cinq minutes plus tard, au pont de pierre de Soubirou, nous le franchissions de rechef et pour la dernière fois jusqu'à l'Hospice. A notre droite, un ruisseau, celui de Barricave, dont l'une des branches descend du pic Aré [1], et deux ou trois granges éparpillées sur un bout de prairie semée de blocs erratiques; au sud, deux grands pics neigeux.

Quelques pas encore et vous entrez dans le bassin de Hérédencou [2]. C'est bien ici, en effet, le pays de la fraîcheur. Et si, d'un bout à l'autre, la vallée du Rieu Majou n'est qu'une longue suite de sites verdoyants, bien supérieurs, à mon avis, à celle un peu trop vantée de Couplan, aucun certainement ne saurait être comparé au plateau de Hérédencou. On se croirait tout à coup trans-

1. Pic d'Aret de la carte de l'État-Major.
2. Frécancou de la carte de l'État-Major.

Digitized by Google

porté bien loin d'ici, dans quelqu'une de ces âpres et sauvages vallées de la haute Catalogne ou de l'Aran. Ruda, Colomès, Artiga de Lin et tant d'autres me reviennent à l'esprit comme autant d'agréables souvenirs de mes courses passées. Voici ces mêmes pelouses, ce torrent dont les eaux limpides contournent ou entourent des ilots plantés de bouquets de jeunes pins. Je ne sais quelles effluves balsamiques s'exhalent de leurs rameaux sous le souffle de la brise matinale, et se mêlent aux parfums plus vifs des thyms, des serpolets et autres plantes alpines. Puis au milieu de la clairière une maisonnette aux murs blanchis à la chaux, au toit d'ardoise, d'où l'on voit se profiler sur le ciel, par dessus les grands flots onduleux de la sapinière de Sonère, les crêtes aiguës et les neiges roses du Balinet et du Batoua, ce géant de la contrée.

Cette petite habitation, à l'aspect propret et séduisant, que j'avais tout d'abord prise pour un châlet de l'administration forestière, n'est autre chose qu'un pied à terre appartenant à M. S....., riche propriétaire du village de Sailhan. Il y vient tous les ans, paraît-il, passer un quartier, et s'y livrer avec des amis au plaisir de la chasse à l'isard et du coq de bruyère. Ces montagnes ont pour lui des charmes que plus d'un citadin ne saurait comprendre, et je l'en félicite. Il a choisi, du reste, un des sites les plus poétiques de la haute vallée d'Aure, ce qui prouve encore en faveur de son bon goût.

Joseph Mélin (mort en novembre 1886), Courbet et autres peintres animaliers ont des imitateurs jusqu'au châlet de Hérédencou, et, s'ils ne peignent pas des *Combats de cerfs*, nos artistes aurois, prenant autour d'eux les motifs de leurs études, ont figuré sur la porte et le volet de la fenêtre les animaux qu'ils rencontrent d'ordinaire dans ces parages : l'ours, l'isard et le vautour. Ce dernier surtout, un cadran solaire suspendu au bec, semble sur son rocher profondément rêveur. Règle-t-il la destinée des Nemrods de l'endroit, ou songe-t-il à prendre à son heure sa part de la curée ? Nul ne le sait. Tout cela est assez naïvement brossé, j'en conviens, mais ne manque pas d'un certain cachet d'originalité, et dénote que les fores-

Digitized by Google

tiers du Rieu Majou sont moins encroûtés que certains de leurs collègues des vallées voisines.

Dans le plateau de Hérédencou vient tomber (est la gorge de Péguère. Étroite et toute noire de forêts dans la partie inférieure, elle s'élargit plus haut et forme le débouché d'un vaste hémicycle, dont les cimes terminales se nomment : Lustou, Balinet, Pailladès et Batoua.

Le chemin de chars, continuant toujours sur la rive gauche du Rieu Majou, s'engage dans un nouveau défilé encore très boisé. Cependant, à partir du ruisseau de Perches, les arbres commencent à diminuer de nombre et de beauté ; aux profondes futaies succèdent les hêtres et les pins clair-semés. Dans un ravin bondit, à votre droite, la jolie cascade de Thos, et moins de vingt minutes après vous êtes à l'Hospice (1 560 mètres).

C'est un vaste logis, noir et enfumé, à l'aspect tout espagnol. Il me rappelle beaucoup celui de la Bonaïgue, en Catalogne, ou mieux encore celui de Viella, au midi du port de ce nom. Construit comme ce dernier en rez-de-chaussée au milieu d'une pelouse, entre le Rieu Majou et le ruisseau de l'Estat, il fait face au levant et occupe un site dont le pittoresque échappe pour ainsi dire au premier moment. Cependant ces grandes croupes assez roides et d'aspect un peu monotone, par endroits gazonnées, ailleurs colorées en rouge par les oxydes de fer dont les schistes sont imprégnés, ne manquent pas d'un certain cachet ; leur demi-nudité contraste étrangement avec les forêts que l'on vient de traverser.

On l'a dit bien des fois et sur tous les tons, mais toujours sans succès, cette maison hospitalière, placée à portée des grands sommets de la région et sur le passage de l'un des ports les plus fréquentés de la vallée d'Aure au pays de Gistaïn et de Bielsa, manque non-seulement de confortable, mais aussi du strict nécessaire. Quant à moi cependant je ne devrais pas trop me plaindre, j'y trouvai du pain, du vin, de l'anisette espagnole et même du sucre. Espérons que le nouveau fermier (juillet 1886, à défaut des communes insouciantes et propriétaires de l'immeuble, averti par l'expérience et les vives et incessantes réclamations des voyageurs, tiendra sa maison plus propre et mieux approvisionnée que du temps de

Digitized by Google

ses devanciers. Personne n'y trouverait à redire, et lui-même y gagnerait.

On compte environ deux heures de marche jusqu'au port d'Ourdissetou. Ce n'est pas trop pour franchir les huit à neuf cents mètres de hauteur verticale séparant l'Hospice de la crête frontière. La voie ordinaire, sur laquelle viennent s'embrancher, en deux points différents, entre dix-huit cents et deux mille mètres d'altitude, les chemins muletiers des ports de Couarère ou Cavarère (est) et de Plan de Rieu Majou, consiste à remonter la rive gauche du ruisseau (est) pour tourner ensuite au sud, puis au sud-ouest, et gagner le port d'Ourdissetou.

Je pris une direction tout opposée. Le ruisseau d'Estat une fois franchi, je m'élevai assez vivement à l'ouest-sud-ouest, au travers des pelouses et des terrains schisteux, par une suite de lacets dont le mauvais état indique l'abandon. C'est par là que l'on transportait jadis en France le minerai de cobalt extrait des mines de la vallée de Gistaïn. Des pins à crochets, encore vigoureux, sont disséminés sur les pentes de la montagne et, au pied de l'un des derniers, notre petite troupe s'arrêta un bon moment. Le soleil déjà brûlant nous faisait encore mieux apprécier le bienfait de son ombre et nous en profitons largement. En face de nous (est), des ravins calcinés tombent de la crête frontière ; ce n'était pas gai : on aurait dit que nul être vivant ne passait jamais par là, et cependant apparut tout à coup, comme de petits points noirs, gravissant les rampes du port de Plan, une caravane d'hommes et de mulets. Elle n'avait pas encore atteint la brèche, que nous reprenions nous-mêmes notre marche sur les rocailles et les pentes gazonnées. Fastidieuse montée, dont la monotonie n'était guère tempérée que par les causeries de mes hommes et la vue des pics voisins qui, l'un après l'autre, se groupaient à l'horizon. Je passai les ruisseaux de Pouy-le-Bon et de la Plagne non loin de leurs sources, et traversai deux ou trois bancs de neige. Une dernière remontée nous amenait enfin au large et facile port d'Ourdissetou (Urdicèto en aragonais) 2 400 m., le plus fréquenté de tous ceux que suivent les Espagnols venant en France par le Rieu Majou.

Combien en est-il de ces Aragonais qui, au moment de

Digitized by Google

franchir la frontière, se soient arrêtés pour admirer le massif du Suelza[1]? Cependant, quelle belle silhouette! Vers le sud, il ferme à lui seul complétement l'horizon; devant lui, autour de lui, tout s'efface: il n'y a plus que lui. Quelle colossale barrière! Un peu plus, il éclipserait le Mont-Perdu que l'on voit fièrement s'élever dans le sud-ouest. Du fond de la vallée, une gigantesque vague de calcaire et de schiste monte dans les airs en deux bonds. A moitié hauteur, comme fatiguée de ce premier effort, elle s'arrête, par 2 365 mètres dessine un large épaulement, où reposent cinq lacs (Los Hones) et une mine de plomb argentifère; puis d'un nouvel élan porte sa crête extrême à près de 3 000 mètres d'altitude. Je laisse à penser si la Punta Suelza (2 967 m.) offre un magnifique coup d'œil. Lorsque les neiges ont en partie disparu de ses escarpements, vous voyez sa masse stratifiée se plier, se tordre en tous sens, de larges bandes rougeâtres tranchent vivement sur le ton gris cendré du reste de la montagne. C'est en petit les fantaisistes plissements du Malibierne, avec leurs effets inattendus sous les feux du jour. Mais aujourd'hui, malgré l'époque avancée de la saison (14 juillet), c'est à peine si çà et là l'on distingue quelques lambeaux de roche. Tout est blanc, trop blanc même; aussi cette grande cime et sa sœur cadette la Punta Fulsa (2 860 m.) ne me produisent-elles pas la même impression saisissante qu'en septembre 1885, lorsque je les aperçus du sommet du grand pic Pétard (3 178 m.). Alors elles resplendissaient dans toute leur beauté. Suffisamment neigeuses, mieux entourées malgré leur isolement, vues de trois quarts et toutes baignées de cet air transparent et lumineux qui, quoiqu'on dise, semble être le privilége de nos Pyrénées, elles se profilaient avec une élégante hardiesse sur le ciel embrasé de l'Aragon.

N'importe, telles qu'elles sont, elles me plaisent aussi du port d'Ourdissetou, et à chaque fois que j'atteins la frontière, je souhaiterais de jouir d'un pareil coup d'œil.

1. Ce massif formé de schiste et de calcaire porte deux grandes cimes séparées par une brèche (2 610 m.): à l'est le Suelza (2 967 m.), à l'ouest le Fulsa (2 860 m.). On leur donne encore dans la contrée le nom de Puntas de los Hones ou Libones (Pics des lacs), à cause des huit lacs étagés sur leurs flancs, cinq au nord, trois au midi. Du Passo de los Caballos on peut directement ascendre la cime du Suelza et sans peine.

Digitized by Google

Aussi, malgré le vent qui parfois, en dépit du soleil, nous siffle assez fraichement aux oreilles, nous déjeunons gaîment mes deux compagnons et moi, un pied en France et l'autre en Espagne. Ce fut vite fait, car ces sortes d'occupations ne me prennent jamais grand temps en montagne; mieux vaut l'employer plus agréablement.

Du port, la crête franco-aragonaise se dirigeant vers le sud-est monte peu à peu, et quinze cents mètres plus loin atteint enfin la côte de 2601 mètres au pic d'Ourdissetou, dont nous allons faire la facile ascension. Je pris par le revers espagnol, et sans me donner la peine d'aller rejoindre le chemin de Gistaïn par le Paso de los Caballos, je longeai au plus près et horizontalement la frontière sur des éboulis de schiste, et arrivai assez promptement bien au-dessus de ce col (2305 m.). On n'a plus alors qu'à ascendre les dernières pentes du pic. En moins de trois quarts d'heure, il était conquis pour la première fois.

Inutile d'insister sur la vue qui s'offrait à nous en ce moment. J'avais sur l'horizon le grand pic Pétard, les massifs des Posets et du Bagueniola, le Suelza, les Parets de Pinède, le Mont Perdu et quelques-unes des cimes voisines, tandis qu'à nos pieds, vers le nord, le Rieu Majou s'enfonçait sous le Batoua au milieu des forêts. En Aragon descendait du Paso de los Caballos, à l'ouest, la gorge qui conduit à Bielsa par Réal et Parsan, et à l'est sud-est, la vallée de Gistaïn et de Plan.

Un bout de papier sur lequel je crayonnai nos noms et la date de l'ascension, des pierres entassées par dessus, voilà de quoi annoncer aux futurs touristes la défaite de l'Ourdissetou, jusqu'à la première tempête ou au premier coup de foudre qui viendra tout disperser.

Le retour se fait sur un versant ou sur l'autre, et du Port dans une petite heure et demie vous gagnez facilement l'Hospice. J'y restai jusques à quatre heures de l'après-midi, regardant de la porte du logis descendre et s'égrainer en long chapelet sinueux deux convois de mulets, que du pic nous avions vus s'élever vers la frontière le long des pentes du revers espagnol. Moyennant quelques pièces de menue monnaie, je plaçai nos légers sacs sur l'une des bêtes, et repris avec leurs conducteurs et mes deux hommes le chemin de Saint-Lary. C'était char-

Digitized by Google

mant et vraiment pittoresque de suivre ainsi, tout en causant, cette longue chevauchée de matchos empanachés, dont le tintement des clochettes jetait une note joyeuse et gaie sous le couvert des grands bois du Rieu Majou. Que ne me restait-il encore des plaques pour « tirer le portrait » à toute la caravane sur le plateau du Hérédencou ou près du Castel Fise à Tramesaïgues ! La journée eût été tout à fait complète.

INDEX

PORT et PIC D'OURDISSETOU. *Aller :* 6 h. 35' (sans haltes)	
De Saint-Lary à Tramesaïgues.	40
De Tramesaïgues au plateau de Hérédencou.	2 h. 10
De ce point à l'Hospice du Rieu Majou.	1 h.
De l'Hospice au port d'Ourdissetou.	2 h.
Du port d'Ourdissetou au pic d'Ourdissetou.	45
Retour : 5 h. 20' (sans haltes)	
Du pic d'Ourdissetou au port d'Ourdissetou.	40
De ce port à l'Hospice du Rieu Majou.	1 h. 15
De l'Hospice à Tramesaïgues.	2 h. 45
De Tramesaïgues à Saint-Lary.	40

Maurice GOURDON.

(Reproduction et traduction interdites.)

Digitized by Google

LE DIOCÈSE DE COMMINGES

EN 1387

Le vicaire général Béranger Guilhoti[1] et Jean de Belloc[2], membres l'un et l'autre du chapitre cathédral de Saint-Bertrand, ne se doutaient guère, en procédant à la confection du Censier des bénéfices du Comminges, en 1387, de l'importance des renseignements qu'ils fourniraient ainsi à l'histoire et à la géographie de notre région.

Leur but était simplement de faire connaitre les forces de chaque bénéfice, afin de taxer la contribution qu'il devait payer à l'occasion des visites pastorales de l'Evêque.

Depuis longtemps on cherchait à se soustraire à cette taxe, sous prétexte qu'elle était arbitraire, car on la payait plus forte ou moindre, quelquefois point du tout. Cela résulte de la bulle du pape Benoit XII, *Vas electionis*, datée d'Avignon, 15 des calendes de janvier de la 2e année de son pontificat; les dispositions de cette bulle sont rappor-

1. Ce Béranger Guilhoti fut nommé archevêque d'Auch par les chanoines de ce diocèse, le 3 novembre 1408 ou 1409. Le 20 janvier suivant, il fut consacré ; mais il n'obtint la libre possession de son siége que plus tard, quand il fut pourvu d'une bulle du pape Grégoire XII approuvant son élection.

2. Nous possédons le texte d'une sentence rendue à Saint-Gaudens, le 20 septembre 1392, par messire Jean de Belloc, dans laquelle ce dignitaire ecclésiastique est qualifié de *canonico vicarioque et officiali Convenarum.*

Il s'agissait de savoir à qui, des consuls ou du chapitre, devaient incomber l'achat et l'installation des grandes cloches, *magna signa seu cymbala*, dans la tour de la collégiale de Saint-Gaudens. Pour trancher le dissentiment on eut recours à l'arbitrage de Jean de Belloc, lequel ayant été chanoine et sacriste de l'église de Saint-Gaudens, *qui dudum præfatæ ecclesiæ Sancti-Gaudentii fuerat canonicus et sacrista*, prononça en connaissance de cause, *juxta et secundum statuta et consuetudines ecclesiæ antedictæ.*

Digitized by Google

tées dans les décrétales publiées par Boniface VIII, au titre *de Censibus, exactionibus et procurationibus.*

Pour l'intelligence du Censier, on saura que, d'après un ancien usage pratiqué dans le diocèse de Comminges, les églises et bénéfices taxés à xxx livres Tolzas faisaient une procuration entière, *procurationem integram*, comme on peut le voir aux noms de Sarrancolin et de Saint-Béat, et que celles ou ceux ayant une taxe moindre de trente livres payaient au prorata de leur taxe : dans ce cas, on en réunissait un certain nombre jusqu'à concurrence d'une procuration entière.

Le droit de procuration pour les visites épiscopales était un des quatre anciens droits épiscopaux mentionnés par le pape Honoré III, dans une de ses lettres à l'évêque d'Assises, en 1216. Ce droit n'était autre à l'origine que l'hospitalité que les bénéficiers devaient à leurs évêques dans le cours de leurs visites. Il avait été tout d'abord réglé en argent par le pape Pélage II, en 477.

Je veux appeler l'attention des lecteurs de la *Revue de Comminges* sur quelques renseignements fournis par le Censier de 1387.

Ce document démontre que l'instruction publique était assez florissante dans le territoire de Comminges puisqu'il possédait un *magister scholarum* et 21 scolanies.

En 1387, le *magister scholarum* était patron de Gourdan ; plus tard, observe Pomian, les écoles furent tenues par des ecclésiastiques stipendiés par le chapitre, et le *magister scholarum* fut remplacé par un *magister puerorum*, qui avait un revenu égal à celui d'un chanoine. A Paris, l'on avait distingué entre les scolastiques, qui ne s'occupaient que des grandes écoles, et les écolâtres, qui régissaient les écoles simplement primaires.

Voici la liste des 21 scolanies mentionnées dans le Censier : *de Monte-Regali*, Montrejeau ; *Puentis-Ripariæ*, Pointis-de-Rivière ; *Incalcia*, Encausse ; *Payssos*, Payssous ; *de Spulgua*, Lespugue ; *de Gentiaco*, Gensac ; *de Bisa*, Bise ; *de Sbarexio*, Esbarech ; *de Borispo*, Bourisp ; *de Stadenio*, Estadens ; *de Monte-Astruco*, Montastruc ; *de Fraxineto*, Fréchet ; *de Dalhaco*, Cardeilhac ; *de Cassanea-Pulchra*, Cassagnabère ; *de Turre*, Latoue ; *de Sancto-Andrea*, Saint-André ; *de Sancto-Ferreolo*, Saint-Ferréol ;

Digitized by Google

de Monte-Bernardo, Montbernard; *de Podio-Maurino*, Puymaurin; *de Exulanis* sive *Exlanis* (le recteur faisait une pension de onze florins d'or à l'écolâtre), *de Insula Dodonis*, l'Isle-en-Dodon.

Quant aux deux archiprêtrés de la vallée d'Aran, celui de Lez et celui de Gèsa, ils ne possédaient qu'une seule scolanie, à *Leys*, Lez, localité voisine de la France.

Au point de vue agricole, on doit examiner ce que chaque bénéficier reçoit en blé, seigle, méteil, avoine, orge et millet, ainsi qu'en vin ou en lin. Or, comme les prémices ainsi reçues étaient le soixantième des productions de la terre, on peut calculer la production totale de chaque localité, par année moyenne.

On sait que notre pays fut ravagé, vers le milieu du XIV^e^ siècle, par la peste. Le Censier nous donne la mesure des ravages de ce fléau dans le diocèse de Comminges. En effet, on peut voir par la liste des paroisses qu'il ne restait plus dans certaines d'entre elles qu'un, trois, cinq paroissiens et, parfois, pas un seul.

Dans une cure, il ne restait que le curé!

Ce document fait connaître les noms de tous les desservants des paroisses, des marguilliers et aussi des consuls qui géraient, en 1387, les affaires communales.

Le Censier nous montre le diocèse divisé en 20 archiprêtrés, dont 18 en France et 2 en Espagne. En voici la liste avec la nomenclature de toutes les paroisses qui les composaient. Je respecte scrupuleusement l'orthographe des noms, telle que la donne le texte que je possède, seule copie d'un manuscrit qui me fut communiqué, en 1867, par l'érudit Dom Schiaffini, abbé mitré des Bénédictins olivetains de Saint-Bertrand de Comminges, manuscrit disparu depuis lors. Cette orthographe est parfois défectueuse; mais, dans l'intérêt même de la discussion, il importe de conserver le texte original.

I. Archipresbyteratus Ripariæ

(Archiprêtré de Rivière)

De Monte-Regali et de Aussonio, Montrejeau et Ausson (cures et annexes tour à tour); de Salvaterra, Sauveterre; de Agegia et Arusa, Gège en Sauveterre et Aruse en Cier-de-Rivière (Aruse disparue);

Digitized by Google

de Puentis-Ripariæ, Pointis-de-Rivière ; de Martis, Martres-de-Rivière (son annexe de Camon est signalée comme déjà déserte en 1387); de Ardegia, Ardiège (ses annexes de Camone et de Monteymo sont mentionnées comme désertes) ; de Bartha-Ripariæ, Labarthe-de-Rivière ; de Valentina, Valentine ; de Scierro, Cier-de-Rivière ; de Incalcia et Cabanaco, Encausse et Cabanac ; de Bordis et de Claraco, Bordes et Clarac ; de Huossio, Huos ; de Sancto-Paulo Nestezii et de Bernardo sive de Cugurono, Saint-Paul de Neste et Cuguron ; de Francha-Villa et de Lodeto, Franquevielle et Loudet (Loudet est qualifié *inhabitabilis* en 1387) ; de Gordano et Polinhano, Gourdan et Polignan ; de Talhaburgo et Sancto-Johanne, Taillebourg et Ponlat ; de Payssos et de Rezigadis, Payssous et Regades.

II. Archipresbyteratus Nebuzani

(Archiprêtré de Nebouzan)

De Spulga et Sarramedano, Lespugue et Sarremezan ; de Lecussano et de Villanova-Lecussani, Lécussan et Villeneuve-de-Lécussan ; de Arnerio, Arné ; de Bazordano, Bazordan ; de Anizano, Nizan ; de Cornelhano et de Sarracauba, Corneilhan et Sarrecave (Corneilhan disparue) ; de Rupe, Larroque (annexes Sancti-Christophori et Sancti-Saturnini disparues) ; de Gentiaco et de Sancto-Luppo, Gensac et Saint-Loup ; de Sancto-Pancratio et de Sedelhaco, Saint-Plancard et Sédeilhac (Saint-Plancard est présumé le chef-lieu de cet archiprêtré, comme l'ayant toujours été jusqu'en 1789) ; de Casaylho et de Bellostare, Cazarilh et Balesta ; de Bononia et de Insula Topeyra, Boulogne et Ilhette-Toupière (desservies par les moines de Nizors) ; de Blayano et de Sancto-Petro de Nemore, Blajan et Saint-Pé del Bosc (desservies par les moines de Nizors).

III. Archipresbyteratus Nestezii

(Archiprêtré de Nestes)

De Aventiniano, Aventignan ; de Monte Urserio, Montoussé (ses annexes de la Somera et de Noelhano, la première disparue, la seconde ne conservant qu'une chapelle, étaient désertes depuis longtemps en 1387) ; de Nestierrio et de Bureto, Nestier et Buret (Buret disparue) ; de Bisa superiori et inferiori et de Monte-Cirisio, Bise et Montserier ; de Fexis, Hêches ; de Basucio et de Lorteto, Bazus et Lortet (ses annexes de Mor et de Ysano étaient désertes depuis longtemps en 1387) ; de Bidossio, Bizous ; de Gazava et de Sancto-Romano et de Gayano, Gazave, Saint-Arroman (Gayan a disparu) ; de Monte-Acuto, Montaigut ; de Maseriis, Mazères ; de Aneriis et de Sancto-Laurentio, Anères et Saint-Laurent (annexe de Saint-Laurent inhabitée depuis longtemps en 1387) ; de Tusagueto, Tuzaguet.

Digitized by Google

IV. Archipresbyteratus Vallis Ursæ

(Archiprêtré de la Barousse)

De Bramabaqua et de Trobato, Bramevaque et Troubat; de Ylheuo et de Gaudento, Ilheu et Gaudent; de Antixano, Antichan; de Gembria et de Crexellis, Gembrie et Créchets; de Samurano, Samuran; de Orda, Ourde; de Sbarexio et de Bellopodio et de Sosto, Esbarech, Betpouey et Sost; de Petramiliaria, Pierre milliaire (disparue : — le petit hameau de Peyramil, dans la commune de Mauléon, en est-il le souvenir ?); de Aveux et de Adinhaco, Aveux et Adhinac (Adhinac aujourd'hui disparue); de Saquo et Anlario, Sacoué et Anla; de Ferreria, Herrère; de Malaleone, Mauléon; de Tebe, de Casaylho et de Bellostare, Thébé, Cazarilh et Bélesta.

V. Archipresbyteratus Frontinhesii

(Archiprêtré de Frontignes)

De Bertrennio, Bertren; de Galerio et de Luscano, Galié et Luscan (Luscan était complétement désert en 1387); de Exiradano, Siradan; de Salixano, Saléchan; de Estenosio, Estenos; de Campellis et de Casannos, Campeils et Cazaunous; de Yso et Malavicina, Malevesie (Yso disparue); de Genossio, Génos; de Sancto-Petro-Ardeto et de Lorda, Saint-Pé d'Ardet et Lourde; de Arguenos et de Monte-Calvo, Arguenos et Moncaup; de Hora et de Monte, Ore et Mont-de-Galié; de Frontinhano et de Antixano, Frontignan et Antichan; de Frontiaco et de Examno, Fronsac et Chaum; de Sancto-Stephano de Pomareda [alias Sanctæ-Annæ quæ est fratrum Sanctæ-Annæ monasterii Scalæ Dei], Pomarède et Sainte-Anne (le curé, présenté par les moines de l'Escale-Dieu, était nommé par l'évêque de Comminges); de Bagirio, Bagiri.

VI. Archipresbyteratus Layrissæ

(Archiprêtré de Layrisse)

De Burgalays, de Soueste et Ybernos, Burgalays, Soueste et Ybernos (Soueste et Ybernos disparues; — Soueste était désert depuis longtemps en 1387); de Heu et Baren, Eu et Baren (Eu disparue); de Legia et de Casali, Lège et Cazaux; de Marnhaco, de Geri et de Sancto-Martino, Marignac, Géry et Saint-Martin (Géri et Saint-Martin, chapelles dans le territoire de Saint-Béat); de Cierpo, Cierp; de Gauto, Gaut; de Binossio et de Baxosio, Binos et Bachos; de Assinhaco, Signac.

VII. Achipresbyteratus Bavarthesii

(Archiprêtré de Bavarthés)

De Bavarto et de Vicinis, Bavartés et Bezins; de Garrautio, Garros; de Gurano, Guran; de Arlossio, Arlos; de Bossio, Boutx; de

Digitized by Google

Fossio, Fos ; de Arguto superiori et inferiori, Argut-Dessus et Argut-Dessous ; de Lessio, Lez ; de Mellis, Melles ; de Sancto-Beato, Saint-Béat (prieuré dépendant de l'abbaye de Lézat (Ariège).

VIII. Archipresbyteratus Cieutadesii

(Archiprêtré de la Cité)

De Bazerto, Bazert (était désert en 1387) ; de Gennesto et de Arreuleto, Generest et Reulet (Reulet était désert en 1387) ; de Ysaorto, Izaourt ; de Barbazano et de Gessio, Barbazan et Ges (Ges disparue et déserte en 1387) ; de Valle-Caprera et capitulum SS. Justi et Pastoris, Valcabrère et son chapitre de Saint-Just et Saint-Pasteur, composé de 4 chanoines.

IX. Archipresbyteratus Luxonis

(Archiprêtré de Luchon)

De Scierio, de Lureto et de Monte-Majore, Cier, Luret et Montmajou ; de Antignaco, Antignac ; de Casarilho, Cazarilh ; de Goausio et de Ferreria, Gouaous et Ferrère (Ferrère disparue) ; de Monte-Albano, Montauban ; de Sancto-Mameto, Saint-Mamet ; de Artigua et de Medano, Artigue et Medan (Medan déserte en 1387) ; de Salis et de Mostayone, Sales et Moustajon ; Ecclesia de Juseto ordinis sancti Johannis Jerosolimitam, Juzet ; Capitulum de Bagnio, chapitre de Bagnères, composé de 9 chanoines ; de Bagnio, de Barcunhassis et de Soda, Bagnères, Barcugnas et Sode (desservies par le chapitre).

X. Archipresbyteratus Oculi

(Archiprêtré d'Oueil)

De Sancto-Paulo, de Sacorvilla et de Trebontio, Saint-Paul, Sacourvielle et Trébons ; de Benquaria et de Benquaratio, Benque-Dessus, Benque-Dessous ; de Mayrenha, Mayrègne ; de Cerisio et de Caubossio, Cirés et Caubous ; de Burgo, Bourg.

XI. Archipresbyteratus Larbusti

(Archiprêtré de Larboust)

De Goaussio, Gouaux ; de Hoo, Oô ; de Sancto-Petro, de Lana et de Catervilla, Saint-Pé, Lane de Garin et Cathervielle ; de Garino, Garin ; de Casalibus et de Vilheria, Cazaux et Billères ; de Jutervilla et de Portello, Jurvielle et Portet ; de Pabaone, Poubau ; de Castillione et de Berneto, Castillon et Bernet (Bernet disparue) ; de Sancto-Aventino, Saint-Aventin.

Digitized by Google

XII. Archipresbyteratus Loronii
(Archiprêtré de Louron)

De Monte, Mont; de Sancto-Calixto, Saint-Calix; de Lodervilla et de Armentila, Londervielle et Armenteule; de Starvilla, Estarvielle; de Villa et de Adervilla, Vielle et Adervielle; de Lodenvilla, Loudenvielle; de Germo, Germ; de Genossio, Génos; de Avajano, de Camorcio et de Anerano, Avajan, Camors et Aneran; de Aranvilla, Aranvielle; de Porcinguis, Pouchergues.

XIII. Archipresbyteratus Auræ
(Archiprêtré d'Aure)

De Borderiis, Bordères; de Auræ et de Barrancuello, Arreau et Barrancuecuan; Ecclesia sine cura Sancti-Exuperii de Aura, église indépendante de Saint-Exupère d'Arreau; de Lampsono, Lanson; de Arris et de Casale, Ris et Cazaux; de Sarrancolino, Sarrancolin; de Andergosto, de Fraxineto et de Camorssio, Andergost, Fréchet et Camors; de Spino et de Berneda, Aspin et Bernède; de Ylheto et de Jumeto-Membrato, Ilhet, Jumet et Membrat; de Geso et de Palhaco, Jezeau et Pailhac; de Ylhano, Ilhan; de Barelhiis, Bareilles.

XIV. Archipresbyteratus Auræ Superioris
(Archiprêtré d'Aure supérieure)

De Aulono, Aulon; de Beyreda et de Jumeto-Vesano, Beyrède, Jumet; de Borispo et de Gralhemo, Bourisp, Grailhen; de Villa, Vielle; de Selhano et de Hens, Saillan et Ens; de Azeto, Azet; de Tramesaquis, Tramesaigues; de Vigneco, Vignec; de Camparano, Camparan; de Gresiano et de Goaussio, Grézian et Gouaux; de Guxenio, Guchen; de Ancizano et de Nostenio, Ancizan et Nostens; de Cadeihano et de Transserre, Cadeillan et Trachère; de Stensano et de Stensaneto, Ens, Estensan; de Cadeaco, Cadéac; de Juxano et de Basutio, Guchan et Bazus; de Sancto-Ylario, Saint-Lary; de Solano, Soulan.

XV. Archipresbyteratus Ysaltesii
(Archiprêtré d'Izaut)

De Bartha-Henardi, Labarthe-Inard; de Monte-Hispano et de Bellopodio, Montespan et Betpouey; de Stadenio, Estadens; de Riucazerio et annexis, Rieucazé et ses annexes; de Monte-Astruco et de Exemo, Montastruc, Chein; de Arbassio, Arbas; de Puentis-Henardi et de Rivo-Caserio, Pointis-Inard et Rieucazé; de Gantiossio, Ganties; de Roeda, Rouède; de Suexio, de Hospitali de Ulmis et de Coreto, Soueich, Lespiteau des Ormeaux et Couret; de

Digitized by Google

Aspello, Aspet; de Juseto, Juzet; de Ysalto cum annexis de Golho et de Girospo, Izaut et ses annexes de Gouilhou et de Girosp.

XVI. Archipresbyteratus Salinis

(Archiprêtré de Salies)

De Sancto-Martorio et de Montepezato, Saint-Martory, Montpezat; de Mansinis, Mancioux; de Fraxineto et Sancto-Michaeli, Fréchet et Saint-Michel; de Vallochaloco, Bauchalot; de Stella, Lestelle; de Cassanea, Cassagne; de Casanova cum annexis, Cazeneuve et ses annexes; de Arnaldo-Guilhelmi et de Ausassis, Arnaud-Guilhem, Auzas; de Ruppeforti, Roquefort; Prioratus de Ruppeforti, ordinis Benedicti, dependens ex episcopatu electi (prieuré); de Castro-Aceto, de Castanheda et de Francocasale, Castelbiague, Castagnède et Francazals; de Scitibus, Assiouets; de Monte-Gailhardo et de Sancto-Martino, Montgaillard et Saint-Martin; de Bellovidere, Belbèze; de Sancta-Fide vel Sancti-Vincentii, Saint-Vincent, annexe de Salies; de Salexio, Salcich; de Mano et de Affiis, Mane et His; de Salinis et de Tolha, Salies et Touille; de Marnhaco, Marignac.

XVII. Archipresbyteratus de Boryaco

(Archiprêtré de Bourjac)

De Dalhaco, Cardeilhac; de Monte-Galhardo, Montgaillard; de Sciadonibus, Ciadoux; de Villanova, Villeneuve-de-Rivière; de Saucio, Saux; de Larcano, Larcan; de Loreto, Lalouret; de Cassanea-Pulchra, Cassagnabère; de Sancto-Ylario et de Samano, Saint-Lary et Saman; de Turre et de Lieubus, Latoue et Lieoux; de Pomareda, Pomarède; de Sancto-Andrea et de Sparrone, Saint-André et Esparron; de Lozis et de Sancto-Ignatio, Lodes et Saint-Ignan; Aurinhaco, Aurignac; Signis-Asini, Séglan; Franchonio, Francon; Samolhano, Samouillan; Alano et Monte-Olino, Alan et Montoulieu; Benqua et Heussio, Benque et Eoux; Prioratus Patrissanis, ordinis Sancti-Benedicti, dependens ex abbatia Lezatense, prieuré de Peyrissas; Patrissanis, Peyrissas; Fabariis, Fabas.

XVIII. Archipresbyteratus Serreriæ

(Archiprêtré des Serres)

Prioratus de Sancto-Laurentio, prieuré de Saint-Laurent (le prieur de Saint-Laurent desservait, outre Montesquieu, les paroisses d'Agassac et de Mirambeau); de Montesquo, qui dependet ex dicto prioratu, Montesquieu-Guittaut; de Sancto-Ferreolo, Pegulhano et Bonorepauso, Saint-Ferréol, Péguilhan et Bonrepos; de Monte-Bernardo, Montbernard; de Podio-Maurino, Puymaurin; de Nenigano et Lunatio, Nénigan et Lunax; de Anano, Anan; de Boriaco, de Exulanis sive Exlanis; de Mondylhano, Mondilhan; de

Digitized by Google

Insula-Dodonis, l'Isle-en-Dodon; Scanacraba, Escanecrabe; Salermis et Lilhaco, Salerm et Lilhac; Bossano, Boussan.

VALLIS ARANNI (vallée d'Aran)

ARCHIPRESBYTERATUS DE LEYS
(Archiprêtré de Lez)

De Bolsosto, Bossost; Leys, Lez; Ros, Ros; Sancti-Michaeli et de Bertola, Saint-Michel et Bertola; Casali, Cazau; Sancti-Silvestri et de Vetula, Saint-Silvestre et Vetula; Gaussaco, Gaussac; de Sancti-Arentii de Vetula, Saint-Arens de Vetula; Bausencio, Bauzin; Quono, Quono; Bellano, Bellan; Villa, Vielle; Monte, Mons; Porio, Porio; Villamos, Villamos; Arres-Superius et Inferius, Arres-Dessus et Arres-Dessous; Benossio et Begossio, Benos et Begos; Monte-Corvallo, Montcorbeau; Villaco, Villacs; Caneyano, Canejan; Scrinalibus (?); Betrennio, Betren; Casarilhio, Casarilh; Medio-Arani, Mietch-Aran.

ARCHIPRESBYTERATUS DE GEYSA
(Archiprêtré de Gèsa)

De Geysa, Gèsa; Salarduno, Salardu; Unha, Unha; Garossio, Garos; Lesperano (disparue); Bagerga, Bagergue; Beatæ Mariæ de Artiis, Sainte-Marie d'Artiés; Beati Johannis dicti loci de Artiis, Saint-Jean d'Artiés; Bordio, Lasbordes; Tredossio et Capite Arani, Trédos et..... (?)

En 1751, comme nous l'apprennent les Statuts synodaux, on jugea que les communications étaient trop difficiles et l'on créa deux autres archiprêtrés: celui de Saint-Gaudens, qui fut composé d'une partie de ceux de Bourjac et de Montrejeau, et l'archiprêtré de Boulogne, qui fut formé de paroisses appartenant aux archiprêtrés de Nébouzan, de Bourjac et des Serres.

L'évêque de Comminges avait son siége principal à Saint-Bertrand; il possédait aussi une résidence à Saint-Gaudens où il était premier chanoine du chapitre collégial: il n'avait donc aucune hospitalité à recevoir dans ces deux villes.

Ces paroisses existaient, d'ailleurs, bien avant 1387: celle de Saint-Bertrand, relevée de ses ruines, vers 1083, par Bertrand de Lisle, avait pour annexe l'église Saint-Jean de Loures; celle de Saint-Gaudens, fondée par saint Saturnin, avait un chapitre, établi en 990 par Roger-Ber-

Digitized by Google

nard, évêque de Comminges et membre de la famille de ce nom ; ses annexes étaient Miramont et Estancarbon.

Les commandeurs de Montsaunés étant à la fois suzerains ecclésiastiques et séculiers, les cures qui leur appartenaient n'étaient soumises à aucun droit de visite épiscopale ; aussi Montsaunés, Mazères, Ausseing, Figarol et Lafitte-Toupière ne sont point mentionnés dans le Censier. De même, les paroisses de Proupiary et de Sepx sont omises dans ce document, parce qu'elles faisaient partie des domaines de l'abbaye de Bonnefont.

J.-P.-M. MOREL.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

COMPTE RENDU

DE LA Ve RÉUNION GÉNÉRALE

(22 et 23 juin 1888)

Le 22 juin 1888, la Société des études du Comminges s'est réunie en Assemblée générale. Plus de cent quarante membres de la Société ou Invités ont assisté à ce congrès scientifique, — le cinquième, depuis la fondation de la Société des études.

Trois membres de la Société des études, M. Eugène Trutat, M. Maurice Gourdon et M. Léon Baurier, archiviste de l'Association pyrénéenne, ont écrit pour exprimer leurs regrets de ne pouvoir assister, cette année, à notre réunion générale.

Nous diviserons notre compte rendu en quatre parties : 1° séance des Membres de la Société ; 2° visite de l'église de Saint-Gaudens ; 3° proclamation des récompenses et conférence de M. le Dr Garrigou ; 4° excursion du lendemain, samedi.

I. — Séance du 22 juin 1888

A 4 heures du soir, les membres de la Société se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances, à Saint-Gaudens, 1, boulevard du Midi, pour entendre la lecture des rapports sur les ouvrages présentés depuis la précédente réunion générale (3 juillet 1887) et couronnés par la Société des études.

Ont été lus : 1° Un rapport de M. Albert de Lapparent, président de la Société géologique de France, membre honoraire de la Société des études du Comminges, sur un travail inédit de M. Maurice Gourdon, intitulé : *Contributions à la géologie des Pyrénées centrales ;* — 2° Un rapport de M. Julien Sacaze, président de la Société des études, professeur libre d'épigraphie et de géographie historique des Pyrénées à la Faculté des lettres de Toulouse, sur un

Digitized by Google

mémoire inédit de M. Alphonse Couret, avocat, docteur ès-lettres et docteur en droit, membre de la Société des études et de l'Association pyrénéenne, mémoire intitulé : *Les Commingeois et autres Méridionaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans ;* — 3° Un rapport de M. Morel, archiviste de la Société des études, membre de l'Association pyrénéenne, sur une monographie manuscrite de la commune de Ganties, par M. Franquès, instituteur public, « monographie bien faite, dit le rapporteur, pleine de renseignements précis au point de vue historique et archéologique, comme au point de vue de la géographie physique de Ganties. L'auteur, ajoute M. Morel, a fait une part très large à la topographie, conformément aux instructions qui nous ont été communiquées par notre distingué collègue de la Société du Comminges. M. Quévillon, chef de bataillon au Hâvre. »

Voici le texte même des rapports présentés par MM. de Lapparent et Sacaze :

Rapport de M. de Lapparent.

« Le travail de M. Maurice Gourdon n'est pas seulement une monographie très précise des gîtes fossilifères de la région des Pyrénées centrales, c'est aussi l'exposé des conquêtes que la paléontologie de la contrée a faites depuis près de dix ans, grâce à des recherches persévérantes, où l'auteur des « Contributions » n'a ménagé ni son temps ni sa peine.

« M. Gourdon s'est donné pour tâche de découvrir des fossiles dans un pays qui, jusqu'alors, en semblait presque totalement dépourvu. Il y a réussi et, par lui, plusieurs horizons, de grand intérêt, sont venus s'ajouter à ceux que les géologues connaissaient déjà aux environs de Luchon. Les trilobites de la vallée de Larboust, qui établissent l'existence, dans les Pyrénées, d'un étage que, nulle part ailleurs, en France, on ne connaissait bien développé, les nérites des schistes ardoisiers, les divers gisements de graptolithes du silurien supérieur, les plantes carbonifères de l'Esera, les oursins éocènes du versant espagnol, telles sont les principales acquisitions dont on est redevable à l'auteur. Il y faut ajouter ses recherches au pic du Gar, où Leymerie, par la désignation de jura-crétacé, semblait indiquer l'impossibilité d'une distinction entre les deux terrains, tandis que M. Gourdon a contribué à y établir la présence de zones fossilifères parfaitement distinctes, telles que celles du lias supérieur et de l'infracrétacé.

« Ce n'est d'ailleurs pas diminuer le mérite de ces recherches que de constater le soin, pris par l'auteur, de recourir, pour la détermination des fossiles, à ceux que leur compétence désignait pour cette tâche. Trop souvent, d'habiles chercheurs ont diminué ou compromis la valeur de leurs trouvailles en voulant se réserver le bénéfice facile de descriptions auxquelles leurs études antérieures ne les avaient pas suffisamment préparés. Il faut féliciter M. Gourdon de n'avoir pas cédé à ce penchant. Son travail porte d'ailleurs l'empreinte des qualités d'ordre, de méthode, de netteté et de soin, qui sont la marque habituelle des choses auxquelles cet auteur met la main. Ces qualités éclatent particulièrement dans le bel album de dessins, de photographies et de cartes que M. Gourdon a dressé à l'appui de son mémoire. Tout cela fait, de l'ensemble du travail, un vrai type de monographie locale, d'une ex-

Digitized by Google

position si justement mesurée que pas une ligne n'est à retrancher.

« J'estime donc que la Société des études du Comminges aura eu rarement une meilleure occasion de témoigner de son intérêt pour les travaux qui contribuent à mettre en valeur et en lumière les richesses naturelles ou historiques de la région. La plus haute de ses récompenses, la médaille d'or, ne me semble nullement déplacée dans l'espèce. Ce serait, d'abord, une distinction méritée par de longues années de recherches fructueuses, grâce auxquelles le pays de Comminges est aujourd'hui beaucoup mieux connu des géologues et représenté dans les collections les plus importantes. Ce serait aussi, nous en avons la conviction, un encouragement puissant pour que M. Gourdon continue à mettre au service de la géologie des Pyrénées centrales ses facultés de chercheur et sa féconde activité.

» Paris, 30 mai 1888.

A. DE LAPPARENT. »

Rapport de M. Sacaze

« Vous savez, Messieurs, ce qu'était la France, en cette année *terrible*, 1429 : à aucune époque de notre histoire, ni dans les temps anciens, quand César victorieux était le maître absolu des Gaules, ni, de nos jours, quand un autre césar occupait et démembrait notre territoire, jamais notre situation ne fut aussi douloureuse, aussi désespérée qu'à cette période finale de la guerre de Cent ans. Triomphants au nord et au midi, les Anglais venaient de mettre le siége devant Orléans, la clef des provinces de Charles VII, surnommé par dérision *le roi de Bourges*. La France semblait irrévocablement perdue. Son roi de vingt ans était égoïste et léger, sa noblesse épuisée, sa bourgeoisie découragée, son peuple décimé par la guerre, la peste et la famine. Alors parut une femme qui vint tout sauver, Jeanne d'Arc ! Et dans cette œuvre de délivrance nationale, les principaux auxiliaires de l'héroïque jeune fille furent en grande majorité des hommes du midi, particulièrement des Commingeois.

» M. Couret nous fait connaître, par leurs noms et un à un, ces preux guerriers ; il nous montre la part que prit chacun d'eux dans cette lutte suprême pour le salut de la patrie.

» Voici, au premier rang, le commingeois La Hire (Etienne de Vignolles, dit La Hire), surnommé « le prince d'honneur », né au château de Vignolles, canton de Boulogne, arrondissement de Saint-Gaudens, celui-là même qui, avant d'engager le combat de Montargis (1427), adressait à Dieu cette prière, — n'en sachant pas d'autre : « Mon Dieu, fais aujourd'hui pour La Hire ce que tu voudrais qu'il fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire ! » C'est lui qui, monté sur une barque, en compagnie du célèbre Dunois, traverse la Loire et va chercher Jeanne d'Arc, au risque d'être atteint par le feu des bastilles anglaises. Quand, le 8 mai 1429, les Anglais lèvent enfin le siége d'Orléans et, la rage au cœur, se retirent lentement, La Hire, qui a fait des prodiges de vaillance, les poursuit, bat leur arrière-garde et leur enlève plusieurs canons...

» Pour ne point sortir du cadre de son sujet, M. Couret ne signale pas les autres faits d'armes de La Hire ; mais il ne peut s'empêcher de rappeler un épisode touchant de la vie de ce rude guerrier, alors que la Pucelle, prise et blessée au siége de Compiègne, a été livrée aux Anglais et, seule, forte de son innocence,

Digitized by Google

se défend contre des juges vendus. « Fille sublime, s'écrie M. Couret, modèle adorable d'héroïsme et de vertu, incarnation charmante de la patrie, lys sanglant de la France, les hommes du nord te trahirent, les hommes du centre t'abandonnèrent, Luxembourg te vendit, Bourgogne te railla, La Trémouille te laissa martyriser, le chancelier de France, Régnault de Chartres, insulta à ta capture, et Valois, détournant la tête, t'oublia !... Seul un homme du midi, peut-être épris tout bas de toi, essaye, croit-on, de te délivrer ! C'est le commingeois La Hire qui, vers le temps de la condamnation de Jeanne d'Arc, pousse une pointe téméraire jusques aux portes de Rouen. Il échoue : honneur à lui pour sa courageuse tentative ! »

» C'est un autre fils du Comminges, Jean d'Aulon, natif d'Aulon écuyer de Jeanne d'Arc. « ung bien vaillant et saige gentilhomme, » dit le Journal du siége, « le plus honnête homme du royaume, » dit une autre chronique, qui marche devant la Pucelle et porte son étendard, quand elle fait son entrée à Orléans (29 avril 1429). « Fidèle comme un homme du sud, dit M. Couret, Jean d'Aulon ne la quittera plus et se fera prendre à ses côtés, au siége de Compiègne. » C'est lui qui monte le premier à l'assaut des Tournelles et fait rompre à coups de canon l'arche du pont, ouvrant ainsi le gouffre où tout à l'heure Glasdall trouvera la mort...

» Parmi les plus énergiques défenseurs d'Orléans, figurent encore : un frère de La Hire, Guillaume de Vignolles, celui qui, peu de mois après, « fera prisonnier à Jargeau, à la suite d'un combat légendaire, le comte de Suffolk » ; — Raymond Arnaud de Coarraze, seigneur d'Aspet, qui fut blessé le 21 octobre 1428, à l'assaut infructueux livré par les Anglais au boulevard des Tourelles : ce capitaine commingeois et sa fille, Catherine de Coarraze, furent des seigneurs libéraux, bienfaisants, et leur nom est encore très populaire dans la ville d'Aspet et les localités voisines ; — l'écuyer Bernard de Comminges, à la tête de sa compagnie, dite *compagnie de Comminges ;* — Pierre de Ruau, Archades de La Tour, Odet de Rivière, Saulton de Mercadieu, Thibault d'Armagnac, seigneur de Termes, et tant d'autres guerriers que nomme M. Couret, notamment « le Bourg ou Batard de Bar qui, fait prisonnier par les Anglais, à la sortie du 9 février 1429, et tout enchaîné qu'il est, saura bien, le jour de la retraite définitive de l'ennemi, forcer à coups de pieds dans les reins son gardien (de propre confesseur de Talbot) à le reconduire à Orléans. »

» Quelle joie patriotique pour nous, Commingeois, de retrouver, dans le mémoire de notre collègue, tous ces noms et tous ces faits, soigneusement accompagnés, dans les notes placées au bas de chaque page, des preuves et des documents justificatifs dont plusieurs, conservés aux archives de la ville d'Orléans, sont encore inédits.

» Le travail soumis à l'appréciation de la Société des études du Comminges témoigne de longues et patientes recherches, d'une grande érudition et d'une saine critique. Sur le rapport de notre savant maître, M. de Lapparent, membre honoraire de la Société des études, nous venons de décerner notre plus haute récompense, un diplôme de médaille d'or, à M. Gourdon, pour son excellent mémoire intitulé « Contributions à la géologie des Pyrénées centrales ». Je vous propose d'accorder, à titre exceptionnel, la même distinction à l'œuvre de M. Couret. Eh ! puissions-nous, chaque année, Messieurs, avoir à faire de telles exceptions !

» Saint-Gaudens, 17 juin 1888.

» Julien SACAZE. »

Digitized by Google

On nous montre ensuite un marbre inscrit, de l'époque romaine, récemment trouvé dans le canton de Saint-Gaudens, et MM. Lebègue, Mérimée et Rauh, professeurs à la Faculté des lettres de Toulouse, membres de l'Association pyrénéenne, et M. le pasteur Frossart, membre de la Société Ramond, présents à la séance, sont d'accord avec M. Sacaze pour la lecture et l'interprétation de ce monument épigraphique qui sera publié prochainement.

Puis, M. Saint-Laurens, agent-voyer à Saint-Gaudens, présente divers objets paléontologiques qu'il a découverts dans le Comminges, principalement aux environs de Boulogne: défense et mâchoire de dinotherium avec dent adhérente, pièce mesurant 1 m 50 de longueur ; mâchoire de mastodonte ; dents de dinotherium, de mastodonte, de rhinocéros, de cerf, etc.

Avant de lever la séance, M. Sacaze propose de voter des remercîments à notre éminent confrère, M. de Lapparent qui, deux fois déjà, a bien voulu, sur la demande de la Société, présenter un rapport sur des travaux soumis à sa haute compétence : cette proposition est adoptée, en assemblée générale, à l'unanimité des suffrages.

II. — Visite de l'église de Saint-Gaudens

Immédiatement après la séance, de cinq à six heures, a eu lieu, sous la direction de M. Terrade, architecte, membre de la Société des études, la visite de l'église de Saint-Gaudens. Nous n'entreprendrons pas ici la description, même sommaire, de ce monument historique des x^e^, xi^e^ et xii^e^ siècles; notre ancienne collégiale a d'ailleurs fait l'objet d'une excellente monographie de notre confrère, M. Morel, et, par les soins de l'auteur, un extrait de cette publication, autographié pour la circonstance, est gracieusement offert à chacun des visiteurs. Disons, cependant, que l'on a beaucoup admiré le porche, les chapiteaux merveilleusement sculptés, et le *triphorium* ou galerie établie au-dessus de l'abside et dont une colonne est surmontée d'un chapiteau sur lequel est représenté, en un beau relief, le baptême de Constantin, avec le *labarum* d'un côté et, de l'autre, le mot ARNALDVS, nom de l'artiste.

Dans la salle capitulaire (sacristie actuelle), quelques objets d'art sont placés sous nos yeux, et notre érudit confrère de la Société du Comminges, M. Alphonse Couget, nous donne à leur sujet des renseignements fort intéressants, notamment en ce qui concerne une ancienne croix processionnelle [1] et, aussi, trois vieilles

1. Sur notre demande, M. Couget a bien voulu rédiger la note suivante :

« La sacristie de l'église de Saint-Gaudens possède, en fait d'objets d'art anciens, d'abord une croix processionnelle en cuivre plein, aujourd'hui dorée, puis, une paire de flambeaux fort remarqués l'an dernier par plusieurs membres de la Société pour l'avancement des Sciences, section d'archéologie, et auparavant par MM. Léon Palustre et Jules de Laurière, l'un directeur, l'autre secrétaire général de la Société française d'archéologie et membre honoraire de notre Société.

1° Cette croix, ornementée au revers comme sur le devant, est de la première moitié du xvi^e^ siècle. Garnie en bordure de fleurons épanouis, parfois remplacés par de petites

Digitized by Google

tapisseries d'Aubusson qui représentent: l'une, le martyre de saint Gaudens, l'autre, la Transfiguration, et la troisième, le Triomphe de l'Eglise. La salle capitulaire est une œuvre d'art, et plusieurs visiteurs s'étonnent qu'elle soit encombrée d'une foule d'objets divers qui obstruent et déparent ce beau monument du XV^e^ siècle.

On visite ensuite le clocher où se trouve une cloche de l'an 135[illegible] portant, en caractères gothiques, magnifiquement ornés, cette inscription :

LAVDO DEVM VERVM - PLEBEM VOCO - CONGREGO CLERVM - AVE MARIA GRATIA PLENA

Et au-dessous, en lettres romaines, la date de la cloche et le nom du fondeur :

ARNALDVS SENHERII ME FECIT - ANNO DOMINI M CCC LVI

Dans son *Dictionnaire de l'Architecture française*, au mot « cloche », Viollet-le-Duc dit, à propos d'une cloche de Moissac, de 1273: « nous n'en connaissons pas de plus ancienne. » Le Comminges, si riche en monuments antiques, possède une cloche de l'an 1255, plus ancienne, par conséquent, que celle de Moissac : elle se trouve

têtes de chérubins aux ailes ouvertes, elle présente une alternance de cartouches aux angles aigus et fleuronnés, vestiges du gothique flamboyant, et de médaillons adossés sur l'une et l'autre face, offrant d'un côté les attributs et de l'autre la tête en relief d'un évangéliste. Ces médaillons, très caractéristiques de la Renaissance, se substituèrent alors aux cabochons de pierres précieuses ou de verroterie des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Le fond est gravé d'arabesques et de rinceaux, le long des bras et de l'arbre, de feuillages et d'oiseaux sur le support en forme de dôme, à quatre panneaux marqués par des bandeaux à crochets.

L'ensemble du morceau est plein d'élégance ; mais la couche de dorure dont on l'a, bien à tort, recouvert, en faisant disparaître la patine, bien préférable, du cuivre, a été nuisible au fini du travail qui en est comme empâté sur divers points.

La représentation des animaux symboliques tirés de la vision d'Ezéchiel, et qui caractérisèrent chaque évangile dès le II^e^ siècle, est très conforme à la tradition.

Un détail est à relever touchant l'aigle, attribut distinctif de saint Jean : la tête de l'oiseau est nimbée comme celle d'un saint, et de son bec pend un philactère ou banderolle très employée au XVI^e^ siècle comme symbole de la parole, notamment dans les sculptures et les peintures de Sainte-Cécile d'Albi.

Le Christ n'est pas contemporain de la croix. Visiblement, il a pris la place d'un autre, pour une raison qu'on ne peut deviner. Mais il est très expressif d'attitude. L'Assomption représentée au revers est au contraire très en harmonie avec l'œuvre entière.

Lors de sa visite, en 1849, M. Didron aîné, inspecteur des monuments historiques, admira beaucoup cette croix. Comment un homme de sa compétence se prêta-t-il au désir manifesté de faire dorer ce bel objet qui flatte davantage l'œil à distance, au détriment de l'art lui-même ?

2° Il faut se borner à dire des flambeaux mentionnés qu'ils sont du genre Henri II le plus pur. Ils présentent l'aspect d'une colonnette ionique à cannelures redoublées, couronnée de son chapiteau écrasé, à oves et à volutes. Le tout est surmonté d'une urne Médicis très élégante, où repose le cierge.

3° On conserve aussi à la sacristie un ornement complet, dalmatique, chasuble, etc., en très belle soierie du XVIII^e^ siècle. Il rappelle le temps où notre église avait encore son chapitre collégial.

A. COUGET. »

Digitized by Google

à l'église d'Aulon, dans la vallée d'Aure. Elle mesure 0m 58 de hauteur et pèse environ cinq quintaux. Les inscriptions qu'elle porte sont en caractères gothiques : à la première ligne se trouvent le monogramme du Sauveur, les noms *Jésus Maria,* la date l'an mil deux cent cinquante-cinq et les mots *Ave Maria;* à la deuxième ligne : *Te Deum laudamus, Ave Maria*, séparés par des médaillons, les uns portant un lion, les autres une croix entourée d'adorateurs. En dessous des deux lignes sont quatre médaillons, deux à fleurs de lys et deux avec des lions. Sur le milieu de la cloche est une croix avec les mots : *Te Deum laudamus, Ave Maria.*

L'église de Saint-Gaudens est classée, on le sait, parmi les monuments historiques ; par les soins de l'Etat, d'importantes réparations y ont été déjà effectuées ; mais le principal, la consolidation des voûtes, reste à faire.

La Société des études du Comminges, constatant que les voûtes de l'église de Saint-Gaudens menacent ruine, émet le vœu qu'il plaise à l'Etat de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer la consolidation de cet édifice, l'un des spécimens les plus purs de l'art roman au XIe siècle.

III. — Proclamation des récompenses. — Conférence de M. le Dr Garrigou

A huit heures et demie, conformément au programme, les membres de la Société et leurs invités se réunissent dans le hall contigu à la salle des séances. Plusieurs dames sont présentes ; elles prendront part aussi à l'excursion du lendemain.

M. Mérimée, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, membre de la Société des études, fait la proclamation des récompenses :

1° Sur le rapport de M. de Lapparent, un diplôme de médaille d'or est décerné à M. Gourdon pour son mémoire intitulé : « Contributions à la géologie des Pyrénées centrales » ;

2° Sur le rapport de M. Sacaze, un diplôme de médaille d'or est décerné à M. Couret, pour son mémoire intitulé « les Commingeois et autres Méridionaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc au siége d'Orléans » ;

3° Sur le rapport de M. le Dr Chopinet, un diplôme de médaille d'argent est décerné à la station thermale d'Encausse, pour sa nouvelle installation balnéaire et hydrothérapique ;

4° Un diplôme de médaille de bronze est décerné à M. Ovide Saint-Laurens, agent-voyer, pour sa communication d'objets paléontologiques par lui découverts dans le Comminges ;

5° Sur le rapport de M. Morel, un diplôme de médaille de bronze est décerné à M. Franquès, instituteur public, pour sa « Monographie de la commune de Ganties. »

La proclamation des récompenses est saluée par les applaudissements de l'assemblée.

M. le Dr Garrigou, secrétaire général de l'Association pyrénéenne et membre de la Société des études du Comminges, monte à la tribune et fait une excellente conférence sur le sujet qu'il avait été prié de traiter, « la métalloscopie et la métallothérapie. »

Digitized by Google

Conférence de M. le Dr Garrigou [1]

Tout d'abord, le conférencier fait comprendre la portée des mots de métalloscopie et de métallothérapie. L'anémie, dit-il, est une maladie très commune qui tient sous sa dépendance les névroses et l'hystérie. Généralement, on traite l'anémie par le fer pris sous diverses formes pharmaceutiques. Le fer réussit dans un grand nombre de cas, mais il échoue plus souvent encore.

Un médecin, le Dr Burq, a découvert que, lorsque le fer ne réussissait pas, il fallait avoir recours aux autres métaux, et, pour arriver à connaitre le métal qui peut remplacer le fer, il s'est appuyé sur l'étude des effets que produit tel ou tel métal appliqué sur le corps des sujets à traiter. De là, la science métalloscopique qui constitue la base des doctrines de Burq, et qui sert à rechercher l'aptitude métallique, puis la science métallothérapique, qui préside à l'application du métal, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Le Dr Charcot, en reconnaissance des services rendus par Burq à l'humanité, a qualifié ces deux sciences du nom de *Burquisme*.

Le conférencier, après avoir exposé ces principes, fait l'historique de toutes les pratiques anciennes qui, depuis Moïse jusqu'à nos jours, se rattachent à la métallothérapie. Il montre que, de tout temps, les métaux ont été employés empiriquement pour traiter l'anémie et la névrose. Il fait ensuite l'historique des circonstances dans lesquelles le Dr Burq a pu entrevoir la possibilité de créer de toutes pièces une science thérapeutique du traitement mathématique de l'anémie et de toutes les affections secondaires que cette maladie tient sous sa dépendance.

L'outillage du médecin pour faire les applications du Burquisme est passé en revue, et M. Garrigou nous montre tous les appareils qui s'y rattachent.

Il résume ensuite un certain nombre de cas de guérisons obtenues chez des malades anémiques, hystériques, névrotiques, et chez un certain nombre de sujets dont l'anémie est compliquée d'affections chroniques concomitantes et résistant aux traitements ordinaires.

La manière d'administrer les métaux est ensuite abordée, et M. Garrigou fait ressortir l'importance des eaux minérales métallifères dans les divers cas pathologiques qui se rattachent à la métallothérapie.

Il montre notre région pyrénéenne, et surtout la portion commingeoise de la chaîne, comme étant la plus riche du monde pour répondre aux besoins de la métalloscopie. C'est pour faire progresser l'hydrologie française, qui va bientôt être dépassée par l'hydrologie de nos voisins de l'est et du midi, si l'on n'y prend garde; c'est pour donner au sud-ouest hydrothermal toute la valeur qu'il comporte, qu'il a entrepris sur une grande échelle ses travaux hydrologiques. Il faut faire de notre pays ce qu'il mérite d'être au point de vue hydrologique, le premier de l'univers.

Les causes des phénomènes développés par le contact des métaux avec le corps sont ensuite passées en revue. M. Garrigou s'arrête à la théorie de Burq comme étant celle qui semble se rapprocher le plus de la vérité : Burq prétend qu'il existe en nous un fluide, le fluide neurique, « agent subtil, indispensable à la vie « comme à la production de divers phénomènes nerveux, directe- « ment saisissable par certains agents et par certains procédés. »

1. Ce compte rendu a été rédigé par un docteur en médecine, membre de la Société des études.

Digitized by Google

Et, en effet, quelques expériences de Burq, décrites par le conférencier, sembleraient avoir permis d'isoler ce fluide, à la façon dont on recueille l'électricité sur un condensateur.

Les expériences de M. Thore, de Dax, au moyen d'un pendule suspendu à un fil de soie sans torsion, semblent aussi prouver qu'il s'écoule à l'état normal du corps humain un fluide qui permet de mettre ce pendule en mouvement.

Tous ces faits permettent au philosophe, au physiologiste et au médecin d'arriver à des théories particulières et nouvelles sur la vie, sur sa propagation et sur ses manifestations soit normales, soit anormales.

Les expériences de Burq ont reçu une confirmation officielle d'exactitude dans le rapport fait par MM. Charcot, Dumontpallier et Luyz à la Société de Biologie de Paris, sur la demande de Claude Bernard et de Paul Bert, à la suite des oppositions que Burq avait trouvées dans le sein de l'Académie de médecine, car il portait atteinte aux théories et aux doctr nes anciennes.

« Après avoir été le disciple et l'ami de celui dont je viens de « vous faire connaître sommairement l'œuvre humanitaire, dit en « terminant le Dr Garrigou, je me fais un honneur d'être l'un de « ses vulgarisateurs.

« En prenant ce rôle, je remplis le devoir qui incombe au savant « honnête et libre de tout préjugé, devoir qui fut le guide unique « de Burq. Comme lui, j'ai pris pour devise : travailler avec per- « sistance et désintéressement pour la patrie, pour la science, « pour le bien de l'humanité ! »

La conférence du Dr Garrigou, écoutée par un nombreux auditoire avec le plus vif intérêt, se termine au milieu des applaudissements. On souhaite qu'elle soit publiée *in extenso*.

IV. — Excursion du 23 juin 1888

Le lendemain, samedi, à sept heures et demie du matin, trente-trois voitures emportent cent quarante excursionnistes à Saint-Pé d'Ardet, par Valentine, le bois de Labarthe, Sauveterre, Génos et le col du Bouchet. Quelques cavaliers sont en vedette.

A l'entrée du village de Saint-Pé, se dressent des arcs de triomphe, ornés de drapeaux et de verdure, avec cette inscription :

HOMMAGE A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

En l'absence de M. Rogé-Tapie, maire, la Société est reçue par l'adjoint, M. Mondon, et par les membres du conseil municipal, entourés de plusieurs notables de la localité et, aussi, des élèves de l'école primaire sous la conduite de M. Sapène, instituteur de Saint-Pé. Aux souhaits de bienvenue exprimés par M. l'adjoint, notre président répond par des paroles de remercîment ; en sa qualité de Correspondant du ministère de l'Instruction publique, M. Sacaze adresse ensuite des félicitations aux écoliers pour leur excellente tenue ; puis il fait part des regrets exprimés par le chef éminent de notre Académie, M. le recteur Perroud, membre honoraire de l'Association pyrénéenne, de n'avoir pu, pour des raisons imprévues et indépendantes de sa volonté, assister cette année à la réunion générale de la Société des études, comme il nous l'avait donné à espérer.

Digitized by Google

On visite l'église, ancienne chapelle castrale du XIe siècle, encore entourée de murs ruinés et flanquée d'un donjon carré qui sert de clocher ; dans les maçonneries sont encastrés quelques débris mérovingiens, notamment une frise ornée de fleurs élégantes et d'un beau chrisme, et plusieurs monuments de l'époque romaine. cippes dédiés au dieu Arteh, au dieu Idiatte, etc.

Une notice de M. Julien Sacaze sur les « Inscriptions romaines de Saint-Pé d'Ardet » est distribuée aux excursionnistes et aux habitants de la localité.

M. de Rap, curé de Saint-Pé depuis cinquante-trois ans, nous montre une très vieille croix en cuivre ciselé, un beau reliquaire, etc. M. le Président et MM. les Commissaires de la Société remercient le vénérable ecclésiastique de sa cordiale réception.

A ce moment, onze heures du matin, quatre membres de l'Association pyrénéenne, MM. Decomble, Régnault, Ancely et Labit, arrivent directement de Toulouse pour se joindre à notre caravane. On leur souhaite la bienvenue et l'on va déjeuner : qui, dans les hôtels, qui, dans des maisons particulières, qui, en plein air, aux environs du village, sur l'herbe, aux bords d'un ruisseau. Nous devons des remerciments particuliers à Mme Rogé-Tapie, pour la gracieuse hospitalité par elle offerte aux nombreux groupes de convives qui ont envahi sa maison.

Le déjeuner achevé — et bien achevé, — nous allons visiter les grottes préhistoriques de Saint-Pé. Elles se trouvent, à proximité du village, dans les rochers qui se dressent, comme d'énormes citadelles au bord du lac, de chaque côté du col du Bouchet. Mais, à ce moment, une heure après midi, le soleil darde sur nous ses rayons d'une manière si violente, que nous n'essayons pas de lutter contre le *deus Sol invictus ;* et, parvenus à mi-chemin, nous faisons un quart d'heure de sieste, pendant que des photographes, aussi impitoyables que le soleil, braquent aussi sur nous leurs appareils.

Rien ne peut arrêter l'armée française : MM. les officiers du 8e, — toujours nombreux et cordialement accueillis dans nos réunions générales, — se promènent en barque sur le petit lac de Saint-Pé. Ce quart d'heure de repos, autant dire vingt-cinq minutes, est, d'ailleurs, employé d'une manière doublement agréable pour nous. Sur l'invitation amicale de notre président, M. Emile Cartailhac, membre de l'Association pyrénéenne, se lève et, dans une allocution familière, pleine d'esprit et d'*humour*, autant que de science, il retrace le passé de Saint-Pé avant l'histoire ; malheureusement, nous ne pouvons donner ici qu'un résumé de cette charmante causerie.

Allocution de M. Cartailhac [1]

Le petit lac de Saint-Pé d'Ardet, dit M. Cartailhac, est un souvenir de l'époque glaciaire. En ce temps-là (fin du tertiaire et débuts du quaternaire), les glaciers, confinés à présent sur les som-

1. Le compte rendu de cette allocution a été rédigé par un de nos collègues de la Société des études.

Digitized by Google

mets les plus élevés, descendaient jusqu'à Montrejeau. Leur formation était favorisée par la très grande humidité du climat et d'abondantes précipitations atmosphériques, pluvieuses dans la plaine et neigeuses dans la montagne. Etés et hivers étaient plus tempérés que de nos jours. Au pied des glaciers, toutes les vallées étaient couvertes d'une flore luxuriante.

Les variations plus ou moins séculaires du climat se traduisaient par des avancements ou des retraits des glaciers, ce qui arrive encore aujourd'hui, mais dans des proportions naturellement très réduites. En descendant, ils balayaient le sol jusqu'au roc vif; en reculant, leur fonte donnait naissance à d'énormes torrents qui approfondissaient la vallée, avec l'aide de tous les agents atmosphériques. En se retirant, le glacier laissait quelquefois à découvert des bassins, de véritables cuvettes, et, alors, au lieu d'une vallée parcourue par un cours d'eau, c'était un lac condamné souvent à disparaître dans la suite des temps, à cause de la diminution incessante des sources et des pluies qui peuvent l'alimenter. — C'est ainsi que les choses se passent et se sont passées à Saint-Pé.

Assez longtemps après la dernière extension des glaciers, le climat fut tout différent, très sec, ce qui explique la disparition des glaciers, mais aussi très froid. Tellement froid, que les animaux qui vivent aujourd'hui dans les hautes régions montagneuses, tel que l'izard, dans les environs du cercle polaire, tel que le renne, vivaient dans nos plaines en très grandes quantités. Il y avait avec eux une espèce de rhinocéros et une espèce d'éléphant qui, par une rare fortune, ont été retrouvés entiers dans le sol perpétuellement glacé de la Sibérie, où le froid les a conservés en chair depuis des milliers et des milliers d'années. On a pu apprendre ainsi que ces grandes bêtes, contrairement à celles de nos jours, étaient couvertes d'une épaisse toison, ce qui confirme la rigueur de la température qu'ils devaient subir.

Il y avait aussi des animaux disparus, dont l'espèce est éteinte, tels que le grand chat, plus grand que tous les lions actuels, et l'ours des cavernes, non moins formidable, ainsi appelé parce qu'il habitait les grottes, celle, par exemple, de Gargas, près de Tibiran, où il était souvent surpris par des inondations qui accumulaient ses ossements dans les galeries profondes. Une hyène, celle du sud de l'Afrique, fréquentait aussi ces repaires, où l'on trouve ses traces et son squelette.

C'est à la fin de cette époque que l'homme fit son apparition dans les Pyrénées. Au pied de l'escarpement de Saint-Pé d'Ardet était une de ses stations, un de ses rendez-vous de chasse. Là, il allumait son foyer, protégé par les rochers qui surplombent. Son regard pouvait s'étendre au loin et dominer un vaste horizon. M. Cartailhac a retrouvé, il y a quelques années, les débris de ses repas constitués surtout par le renne et le cerf, les objets de son industrie, têtes de lances ou de harpons en os, silex taillés. Ces reliques ont été données au musée de Toulouse. Le gisement de Saint-Pé était loin d'avoir l'importance des magnifiques stations contemporaines des grottes de Gourdan, près de Montrejeau, de Lortet, de la Neste.

Plus tard encore, la civilisation avait singulièrement progressé. La plupart de nos animaux domestiques étaient connus, certaines plantes étaient cultivées, la poterie inventée. La pierre était encore la matière première de l'industrie ; mais, déjà, quelque peu de cuivre était en circulation, l'âge du bronze s'annonçait. Cette période qui a fini sans doute, ici, mille ans avant notre ère, est représentée à Saint-Pé par deux grottes sépulcrales. Ce sont des anfrac-

Digitized by Google

tuosités naturelles, peu profondes, qui s'ouvrent dans l'escarpement, l'une au-dessus de la station de l'âge du renne, l'autre à l'ouest, de l'autre côté du col du Bouchet. Celle-ci a été fouillée par des Anglais qui n'ont jamais publié leurs observations ; l'autre, par diverses personnes, mais le contenu a été en grande partie gaspillé, perdu. M. Morel, de Saint-Gaudens, a sauvé une belle pointe de trait en silex, M. Cartailhac, une lame de poignard en cuivre et des ossements humains, tous objets qui sont au musée de Toulouse. On a porté récemment au siége de la Société des études, à Saint-Gaudens, deux crânes humains, incomplets, provenant de cette sépulture : c'était un ossuaire qui avait reçu les restes de nombreux individus, jeunes et vieux, des deux sexes.

M. Cartailhac suppose que cette grotte, d'un accès difficile, à laquelle on ne peut arriver sans s'aider de ses mains à plusieurs reprises, recevait, non pas des cadavres, mais des ossements décharnés. C'est l'habitude de nombreuses populations primitives et sauvages, ayant vécu ou vivant encore en Amérique, en Océanie, en Australie, à Madagascar, etc., de placer les morts dans une première sépulture, soit sur le sol, soit sur un échafaudage en bois, soit sur les arbres, soit dans l'eau, en attendant la destruction des chairs que l'on hâtait quelquefois par des moyens artificiels, en les arrachant ou en les livrant à certains animaux, oiseaux de proie, fourmis, poissons. Généralement, la mère ou la veuve est chargée du nettoyage définitif ; puis les ossements, séparés ou réunis, sont portés aux ossuaires qui sont tantôt des grottes, tantôt des monuments, tels que les dolmens et autres.

On ne connaît pas encore aux environs de Saint-Pé d'Ardet des tumulus, comme ceux d'Avezac fouillés par MM. Piette et Sacaze, des enceintes de pierre, comme celles de l'Espiaux, près de Luchon, découvertes en 1875 par M. Sacaze, de Bordes, près de Saint-Gaudens, également découvertes et publiées par M. Sacaze, tous monuments de l'âge du bronze ou de l'âge du fer, gaulois anciens ou récents, mais antérieurs à l'occupation romaine.

Tel est le résumé de l'allocution de M. Cartailhac ; on n'y retrouve pas les aperçus ingénieux, les traits piquants qui ont émaillé l'improvisation du savant anthropologiste. On peut être à la fois un homme aimable et un homme instruit : M. Cartailhac l'a bien prouvé, et l'amphithéâtre naturel où, le premier, bien certainement, il a porté la parole, a retenti de nos applaudissements.

Mais, il faut remonter en voiture et quitter ce village si hospitalier. En route pour Encausse ! Doucement, nos chevaux gravissent les pentes qui mènent au col des Ares et, doucement, nos yeux contemplent la magnifique vallée de Comminges qui s'étale à nos pieds, parsemée de villages et sillonnée par le grand fleuve pyrénéen, la Garonne ! Le col des Ares : 762 mètres d'altitude. Nous voici sur le versant oriental ; le paysage change à vue d'œil : à notre droite, le cirque boisé de Moncaup semble marquer la fin du monde, tandis que, à gauche, la vallée du Thou, aux verdeurs intenses, se déroule gracieusement. Le Cagire (1912 m.) se dresse devant nous. En ce moment même, deux membres de l'Association pyrénéenne, hier encore à Saint-Gaudens, plantent leurs bâtons ferrés sur le sommet du pic : M. Benoist, professeur à la Faculté

Digitized by Google

des lettres de Toulouse, président de la section toulousaine du *Club alpin*, et M. Paul Privat, notre aimable collègue de la Société du Comminges. Notre phalange dévale comme un torrent...

A Juzet-d'Izaut, les élèves de l'école primaire, rangés sur le bord de la route, nous font très crânement le salut militaire. Pendant que nous traversons la jolie petite ville d'Aspet, le carillon exécute, pour nous, ses airs les plus variés : airs d'église, airs d'opéra, airs de danse... C'est un bien habile sonneur que Guillémon ! Tous les membres de la Société et leurs invités reçoivent des exemplaires d'un recueil de poésies patoises, intitulé : *Et Campanè d'Aspet* (le Carillonneur d'Aspet), par un fils de la localité, André Bouéry : ces poésies sont autant de chefs-d'œuvre de sentiment, de délicatesse et d'esprit. Dès que notre caravane arrive en vue de Girosp, les cloches de l'église de ce petit village sont mises à la volée. M. Martin Abadie, conseiller municipal délégué (Girosp est une simple dépendance d'Aspet), M. Faulin, curé, M. l'instituteur nous attendent et nous reçoivent au passage. Sous l'habile direction de l'Instituteur, M. Pradère, la fanfare locale joue les plus beaux morceaux de son répertoire. Notre président remercie tous ces braves gens, et les Commissaires de la Société des études leur adressent aussi d'affectueuses paroles.

Enfin, nous arrivons à Encausse. En notre honneur, la petite ville est ornée d'arcs de triomphe, de drapeaux, de guirlandes de fleurs et de verdure. M. Tapie, maire, entouré de MM. les membres du conseil municipal et assisté de M. le Dr Labat, médecin de la station, reçoit la Société sous le péristyle de l'établissement thermal.

Voici le texte du discours prononcé par M. le maire et de la réponse de M. le Président de la Société.

Discours de M. Tapie, maire d'Encausse

« Monsieur le Président,

» Je suis aussi heureux que flatté de recevoir les membres de la Société des études du Comminges ; et, en exprimant mes sentiments personnels, je suis aussi l'interprète du conseil municipal et de tous les habitants de la commune.

» La présence au milieu de nous de votre société savante nous prouve votre sympathie, et, en nous faisant l'honneur de venir visiter la nouvelle installation balnéaire et hydrothérapique, vous nous prouvez aussi l'intérêt que vous portez à notre station.

» Nul ne sait mieux que vous, Monsieur le Président, que les vertus thérapeutiques des eaux d'Encausse sont connues depuis fort longtemps et je voudrais avoir votre autorité pour pouvoir traiter ce sujet qui est du domaine de vos études.

» Pendant que les autres stations perfectionnaient leur installation, Encausse confiait uniquement son avenir à la vertu de ses eaux qui, sans éclat et sans bruit, continuaient à distribuer leurs bienfaits aux étrangers toujours nombreux qui fréquentaient la station.

» Cependant, nous ne pouvions plus longtemps rester inactifs et nous nous sommes imposés de lourds sacrifices pour donner à

Digitized by Google

Encausse, sous tous les rapports, le rang qu'il doit avoir parmi les stations thermales.

» Le nombre toujours croissant des baigneurs qui viennent demander à la valeur curative de ses eaux un soulagement à leurs souffrances nous en faisait un impérieux devoir.

» Aujourd'hui, je le dis avec bonheur, les malades trouveront à Encausse toutes les garanties du bien-être qu'on est en droit d'exiger dans une station thermale dont les eaux sont d'une efficacité incontestable.

» Là ne se borneront pas nos efforts; nous continuerons le boulevard de ceinture, complanté de beaux arbres, qui fera le tour du village.

» L'étranger trouvera facilement, sous le frais ombrage, un site agréable et un milieu charmant.

» Encore une fois, Monsieur le Président, je vous remercie cordialement, vous et tous les membres de la Société des études. La journée du 23 juin 1888 sera l'une des plus mémorables dans les annales de notre localité!

» Soyez donc les bienvenus! »

Discours de M. Sacaze, président de la Société

« Monsieur le Maire,

» Nous sommes vivement touchés, mes collègues et moi, des paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser. Au nom de la Société des études, je vous en remercie, comme je remercie le conseil municipal et la population d'Encausse de la cordialité de leur accueil.

» Votre station est entrée dans la voie du progrès: elle a compris que, dans notre siècle, il faut suivre le mouvement scientifique, le suivre ou être emporté et brisé par lui.

» La nature vous avait dotés de sources d'une efficacité reconnue; vous avez voulu posséder une installation balnéaire et hydrothérapique digne de vos eaux, digne aussi de votre clientèle, toujours grandissante.

» Aujourd'hui, Encausse n'a plus rien à envier aux autres stations pyrénéennes, ses sœurs, — je ne dis point ses rivales, car ne sommes-nous pas tous les fils de la même patrie, si largement pourvue de tout ce qu'il y a de beau et de bon dans la nature?

» Votre glorieux passé est fait, d'ailleurs, pour vous donner une entière confiance dans l'avenir. Ce passé, j'ai voulu le connaître, je l'ai étudié et je crois utile de vous communiquer ici, en peu de mots, le résultat de mes recherches: ce sera, bien certainement, le meilleur moyen de répondre à votre gracieuse hospitalité.

» Les eaux d'Encausse furent-elles utilisées par les Romains? Aucun texte, aucune découverte archéologique ne nous permet de l'affirmer; cependant quelques antiquités ont été déjà trouvées dans le voisinage, notamment à Soueich et à Izaut. Mais, si Luchon fut la station la plus renommée des Pyrénées à l'époque romaine, plus tard et durant plusieurs siècles, Encausse paraît avoir eu plus d'importance que Luchon. Encausse existait sûrement dès les premiers temps de la féodalité; son nom primitif était Cotz, comme on le trouve dans les anciens documents, entre autres une charte de l'an 1271, conservée aux archives départementales. Vos seigneurs féodaux, barons de Cotz, dont le château fort en ruines domine encore le village, furent de redoutables voisins pour les Templiers de Montsaunès. Qui de nous, Mes-

Digitized by Google

sieurs, écrira les faits et gestes de ces rudes batailleurs ? Le nom de Cotz, en prenant la forme latine, devint *Incalcia*, ainsi qu'il est écrit, sur un vieux monument épigraphique, encastré dans les murs de la chapelle de Saint-Roch, à Izaut, et, aussi dans le *Censier* des bénéfices de Comminges, dressé en l'année 1387. A son tour, *Incalcia* devint *Encausse* et reçut bientôt ses lettres de naturalisation dans la littérature française.

» En 1558, Salluste du Bartas célèbre déjà votre station en quatre vers que je vous conseille de faire graver sur une plaque de marbre encastrée dans vos thermes :

C'est dans ta source salutaire,
Nymphe d'Encausse, que l'on voit
Le malade qui ton eau boit
Retrouver sa force première.

» Ailleurs, il met Encausse au premier rang des bains de la Gascogne :

Où le peuple étranger accourt de tous côtés,
Où la femme brehaigne, où le paralytique,
L'ulcéré, le goutteux, le sourd, le sciatique
Prennent sans desbourser leur prompte guérison.

» Un autre de nos vieux poètes renchérit sur ces éloges :

Ici l'on voit le sourd ouïr incontinent,
Le boiteux, le goutteux marcher asseurément...
Le flus de sang s'y perd, et l'estomac chargé
Se treuve, en ayant beu, de son mal allegé.
Le phlegmatic fâcheux purge sa blanche phlegme
Et le triste songeard quitte sa couleur blesme.

» *Le sourd ouïr incontinent....* Il y avait là de l'exagération, et le poète patois, Goudelin, constate que les eaux n'opéraient pas toujours avec la même promptitude :

Belomen cal que se descausse
Qui beu de las aygos d'Encausse
Daban de sabé lur bountat...

» Votre station a été célébrée même en vers latins. En 1619, Pierre de Rignol a publié à Paris un poëme intitulé *Virtus et nobilitas Nympharum fontis Encaussi.*

» Deux aimables touristes, Chapelle et Bachaumont, qui ont écrit, partie en prose et partie en vers, le récit de leur voyage dans le midi de la France, vinrent « faire une cure » à Encausse ; mais ces hommes de cour n'appréciaient guère, semble-t-il, les grâces champêtres de ce délicieux vallon : « L'on n'y peut avoir, disent-ils, autre divertissement que celui de voir revenir sa santé. » Eh ! pourquoi vient-on ici ?

» La réputation de vos sources était parvenue jusqu'à la cour de Louis XIV. Dans une de ses lettres, écrite de Versailles, en 1711, madame de Maintenon conseille à la princesse des Ursins d'user des eaux d'Encausse : « Le roi approuve, Madame, votre voyage à Bagnères et souhaite que vous y trouviez la santé ; mais nous n'avons pas vu boire en ce pays, et le docteur Fagon croit que les eaux d'Encausse, portées à Bagnères, vous seraient meilleures. »

» Cette réputation reposait non seulement sur de nombreuses guérisons, mais sur des études scientifiques remontant à une époque reculée.

» En 1595, Louis Guyon faisait paraître chez Barbou, à Limoges, un « Discours sur les deux fontaines médicinales du bourg d'Encausse. » Peu de temps après, en 1601, Gassin de Plantin publiait, à Paris, son « Discours et abrégé de la vertu et propriétés des

Digitized by Google

eaux d'Encausse ès monts Pyrénées, dans le comté de Comminges, » ouvrage réédité à Toulouse en 1611. D'après ces deux médecins, il y a de l'*or* dans les eaux d'Encausse, et c'est même à l'or qu'ils attribuent toute la vertu thérapeutique du breuvage. Les théories hermétiques, vous le savez, étaient alors en grande faveur.

» Un livre imprimé à Amsterdam, en 1682, l'*Arcanum acidularum*, par le Givre, contient une étude détaillée des principes minéralisateurs des eaux d'Encausse.

» Enfin, dans son traité *de Aquis mineralibus medicis* (Toulouse, 1745), le professeur Dubernard vante l'efficacité de vos sources.

» On doit arriver au commencement de notre siècle pour rencontrer une analyse chimique plus rationnelle, celle de Save, pharmacien à Saint-Plancard. Je n'aurai de garde d'oublier ici deux thèses de doctorat en médecine, consacrées aux eaux d'Encausse, l'une par M. Tapie, en 1854, l'autre par M. Camparan, en 1858. Deux chimistes éminents, le regretté Filhol et M. le docteur Garrigou, ont fait enfin l'analyse de vos eaux d'une manière vraiment scientifique.

» J'arrête là, Messieurs, cette revue bibliographique. Il est bon, il est patriotique d'étudier notre passé et d'en parler quelquefois. Le vôtre ne mérite pas de tomber dans l'oubli.

» Allons visiter, maintenant, les travaux que vous venez d'exécuter dans les nouveaux thermes, pour mieux assurer l'avenir de votre vieille et glorieuse petite ville de Cotz ! »

Sous la direction de M. Tapie, maire, et de M. le Dr Labat, on visite la nouvelle installation balnéaire et hydrothérapique.

L'établissement thermal, situé au centre de la petite ville d'Encausse, se compose d'une buvette, d'une tour, dite tour des machines, et d'une vaste construction renfermant les cabinets de bains et les salles d'hydrothérapie. La buvette est un gracieux pavillon qui s'élève au voisinage immédiat de la source, non loin d'un pavillon exactement semblable, siége de la mairie. Le sol y est de plain-pied avec la rue et il n'est plus nécessaire, comme autrefois, lorsqu'on désire s'approcher des robinets de distribution, de descendre plusieurs marches ; elles étaient jadis bien longues à remonter quand se manifestait soudain l'action de l'eau minérale....

La tour des machines, de forme carrée, haute de 15 mètres 50, est divisée en trois étages. Le rez-de-chaussée est occupé par une chaudière à foyer intérieur, une machine à vapeur d'une force de trois chevaux et une pompe aspirante et foulante ; les étages supérieurs, par deux bassins en tôle superposés où l'eau acquiert le degré de pression et la température nécessaires pour l'administration des douches et des bains. Le bassin supérieur, élevé de 13 m 25 au-dessus du rez-de-chaussée, a une capacité de 16 mètres cubes : il reçoit par un large tuyau l'eau minérale que puise la pompe dans un réservoir souterrain, et est destiné à alimenter le bassin inférieur, de contenance moitié moindre, où s'opère le chauffage de l'eau. Celui-ci s'obtient au moyen de la vapeur provenant de la chaudière et amenée à la partie inférieure du petit bassin par un injecteur Giffard ; elle abandonne, en se condensant, toute sa chaleur latente et élève ainsi rapidement la température de la

Digitized by Google

masse liquide. Un système très ingénieux de flotteurs et de soupapes automatiques maintient l'eau dans les deux bassins à un niveau presque constant et rend tout accident impossible. La hauteur moyenne des bassins étant de 12 mètres, la pression dans les salles d'hydrothérapie est égale à une atmosphère environ, défalcation faite de la déperdition qui résulte du frottement dans les tuyaux de chûte.

Le bâtiment consacré à la balnéation et à l'hydrothérapie est situé à 20 mètres de la tour des machines, à proximité du Job dont il est séparé par un gracieux jardin dépendant de l'établissement. Il présente une belle façade de 32 mètres de long, au centre de laquelle un péristyle, orné de deux belles colonnes en marbre d'Italie, donne accès dans une salle de pas perdus ; c'est là que viennent se réunir les galeries desservant les cabines de bains et les salles d'hydrothérapie. Les cabines, au nombre de 24, sont pourvues de baignoires en fonte émaillée et l'on n'a rien négligé, dans leur disposition intérieure, pour assurer aux baigneurs la plus grande somme de bien-être et de confortable. Les 4 salles d'hydrothérapie constituent, à vrai dire, la partie la plus intéressante de l'établissement. Les appareils qu'elle renferme, aussi nombreux que variés, présentent tous les perfectionnements apportés jusqu'à ce jour dans la technique de l'hydrothérapie et mettent entre les mains du médecin de puissants moyens de guérison qui doublent certainement les vertus curatives de l'eau d'Encausse.

Les analyses chimiques faites à différentes époques par Saint-André, Save, Filhol et Garrigou démontrent que les eaux d'Encausse appartiennent au groupe des eaux salines sulfatées calciques et magnésiennes. Elles se rapprochent par leur composition des eaux d'Audinac, Ganties, Labarthe-de-Rivière, Siradan, Sainte-Marie, Capvern, etc. Au point de vue physiologique, elles sont diurétiques et légèrement purgatives, propriétés qui les font employer avec succès contre la dyspepsie, l'atonie des voies digestives, l'ictère, la congestion du foie, les calculs biliaires, l'obésité, la goutte et la gravelle. Les eaux d'Encausse jouiraient en outre, d'après les travaux de MM. Doucil et Camparan, confirmés par les études de M. Tapie et de M. le docteur Labat, médecin actuel de la station, de propriétés fébrifuges remarquables, et elles triompheraient facilement des accès paludéens les plus rebelles à la quinine. Il est difficile *à priori* de s'expliquer cette action sur la fièvre intermittente ; mais elle est démontrée aujourd'hui par des observations nombreuses et il n'est guère possible de la mettre en doute. Aussi faisons-nous des vœux pour que le Ministre de la guerre l'utilise au profit de l'armée, en envoyant à Encausse ses nombreux malades de l'armée d'Afrique, qui traînent pendant de longues années avant de pouvoir se délivrer de la fièvre intermittente et de l'anémie paludéenne contractées au service de la patrie.

Le temps passe vite dans les excursions à travers le Comminges. A sept heures, nous quittons à regret la charmante station d'Encausse et, par le col de Montjaymes, nous nous dirigeons vers

Digitized by Google

Saint-Gaudens. Une agréable surprise nous attendait à Miramont. On se rappelle que le pont de Miramont fut détruit par la désastreuse inondation du 23 juin 1875 : il a été remplacé par un magnifique pont de pierre qui n'avait pas encore été livré au public. Par une gracieuseté de M. Vincent, agent-voyer d'arrondissement, le nouveau pont, décoré de nombreux trophées de drapeaux, est ouvert au moment même de l'arrivée de la Société, annoncée par des salves d'artillerie. Notre président, M. Julien Sacaze, adresse quelques paroles de remerciment à M. Vincent, et, dans ses trente-trois voitures, au grand trot des chevaux, la Société des études inaugure la nouvelle construction, treize ans, jour pour jour, après la chute de l'ancienne. Le pont a résisté : l'expérience est faite !

A huit heures, nous sommes à Saint-Gaudens, enchantés de notre excursion et nous donnant déjà rendez-vous pour l'an prochain !

Le Secrétaire général de la Société,
B. ABADIE.

Des comptes rendus de la réunion générale de la Société des études du Comminges, en 1888, ont été publiés dans divers journaux de la région. Nous adressons nos meilleurs remerciments à nos confrères, spécialement à *la Dépêche* (numéros des 2 et 3 juillet), aux *Nouvelles* et au *Journal de Saint-Gaudens* (numéros des 7 et 14 juillet 1888).

J. SACAZE.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS ROMAINES

DE SAINT-PÉ D'ARDET

Le village de Saint-Pé d'Ardet est situé à 12 kilomètres sud-est de Saint-Bertrand de Comminges, son chef-lieu de canton, et à 18 kilomètres sud-ouest de Saint-Gaudens, son chef-lieu d'arrondissement. Il fut habité dès les temps préhistoriques, comme l'attestent les nombreux objets découverts dans deux grottes presque contigues au village, sur les bords d'un petit lac, en vue des sommets sacrés du Gar *(deus Garr)*. A l'époque romaine, il jouit d'une certaine importance dans la *civitas Convenarum*, au point de vue religieux et, peut-être aussi, au point de vue militaire. Des débris mérovingiens sont conservés à l'église, notamment une belle frise ornée de fleurs élégantes et d'un grand chrisme accosté de l'alpha et de l'omega; l'église elle-même, ancienne chapelle castrale du XI^e^ siècle, encore entourée de murs ruinés et flanquée d'un donjon carré qui sert de clocher, atteste l'importance du lieu au temps de la féodalité.

Je me propose ici de faire connaitre les monuments épigraphiques, tous en marbre blanc de Saint-Béat, trouvés dans la vieille église et antérieurs à l'introduction du christianisme dans nos vallées commingeoises.

I. Cippe votif, formant l'un des côtés d'une armoire à reliques établie dans la maçonnerie de l'église, près de l'abside :

LEXEIA
ODANNI·F
ARTEHE
V S L M

Lexeia, Odanni f(ilia), Artehe v(otum) s(olvit) l(ibens), m(erito). A Arteh, Lexeia, fille d'Odannus, acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance.

Les noms de la dévote et de son père sont bien, sous

Digitized by Google

une forme romaine, d'origine pyrénéenne. Quant au vocable divin, il s'est conservé dans le nom même du village, Saint-Pé d'Ardet, qui porte à la fois le nom de son ancien dieu, Arteh, et celui de son nouveau patron, saint Pierre. Le dieu est légèrement estropié, pour employer le mot de M. Taine sur la divinité éponyme de Luchon, *Ilixon*; mais l'identification doit être tenue pour certaine.

II. Cippe conservé dans la collection de M. le baron d'Agos, à Tibiran :

ARTEHE DEO
BONNEXIS
AMANDI F
V· S· L· M

Artehe deo Bonnexis, Amandi f(ilius), etc. — Au dieu Arteh, Bonnexis, fils d'Amandus, etc.

La dernière lettre de chacune des quatre lignes de ce texte est cassée.

III. Beau cippe, mutilé à la partie inférieure, passé également de l'église de Saint-Pé dans la collection de M. d'Agos :

DEO
ARTAHE
L· P· PAVLI
NIANI

Deo Artahe L(ucii) P(ompeii) Pauliniani. — Au dieu Artahe de Lucius Pompeius Paulinianus.

Dieu de Pompeius, Arteh doit être considéré comme un génie familial ou laraire. Quant à l'abréviation *P* pour POMPeius, je la justifie par l'inscription suivante et, aussi, par d'autres inscriptions de la *civitas Convenarum*, celles notamment de Gésa (L. POMP. PAVLINIANVS) et d'Ardiège (DIANAE AVG. L. POMP. PAVLINIANVS).

IV. Cippe formant le pendant du monument d'Arteh, dans l'armoire à reliques :

DEO· IDIAT·T·E
LVC· POMPEI
PAVLINIANI· NI
L· P· PAVLINIAIS
PRO SALVTE SVA
ET· SVORVM
FELICITER
V· S· //////

Deo Idiatte Luc(ii) Pompeii Pauliniani n(os)t(ri), liberta P(ompeia Pauliniais, pro salute sua et suorum, feliciter v(otum) s(olvit) [l(ibens) m(erito)]. — Au dieu Idiatte de notre Lucius Pompeius Paulinianus: son affranchie, Pompeia Pauliniais, pour sa conservation et celle des siens, avec bonheur, acquitte son vœu.

Digitized by Google

1re ligne : lettres finales du mot divin interponctuées.

3e ligne : j'ai déjà proposé, en 1885, de traduire ainsi les lettres N I ou N T, et M. Mommsen m'a fait l'honneur de m'écrire que mon interprétation « quoique hardie, est la bonne. » Deux autres épigraphistes éminents, MM. Allmer et René Cagnat, m'ont répondu dans le même sens. *Noster* est ici un terme d'affection et de respect.

4e ligne : je considère la première lettre comme l'abréviation de *liberta*, quoique ce ne soit pas la place ordinaire de cette sigle.

M. Hirschfeld[1] qui est venu voir ce monument, a lu PAVLINIANVS et non PAVLINIAIS ; M. Allmer a aussi relevé lui-même ce texte, et il a lu PAVLINIAIS. Si la leçon de M. Hirschfeld est exacte, le L initial serait l'abrégé du prénom Lucius ; mais je persiste dans ma lecture, conforme, d'ailleurs, à celle de M. Allmer. *Pauliniais* est-il lui-même un mot hybride formé à la grecque d'une racine latine, comme *Antisforis* (C. I. L., II, 4334) et *Antiochis* sont formés de racines grecques ? Je vois dans ce mot une terminaison usitée dans l'épigraphie pyrénéenne pour exprimer un nom propre féminin.

7e ligne : FELICITER peut être une sorte d'acclamation.

8e ligne : les sigles sont écrites sur la base du cippe ; les deux dernières ont disparu par suite de la cassure de la pierre.

V. Cippe de même provenance, d'après les renseignements fournis par M. de Rap, curé de Saint-Pé d'Ardet depuis plus de 50 ans ; déposé au musée de Toulouse.

I O M
SABINI
ANVS SER · AC
TOR·PAVLIN
IANI NT
V· S· L· M

I(ovi) o(ptimo) m(aximo), Sabinianus, servus actor Pauliniani n(ostri), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)

— A Jupiter très bon et très grand, Sabinianus, esclave, régisseur de notre Paulinianus, acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance.

1 Au moment où j'écris ces lignes (juin 1888), le tome XII du *Corpus*, contenant les inscriptions de la Narbonnaise, par M. Otto Hirschfeld, vient de paraître. J'ai déjà lu une partie de ce grand ouvrage, celle qui concerne la région pyrénéenne de la Province, de Béziers à Toulouse, et je veux être des premiers à féliciter l'auteur pour la science et la conscience dont chaque page de son livre offre un éclatant témoignage.

Digitized by Google

Ce Paulinianus, dont nous retrouvons les monuments à Saint-Pé d'Ardet, à Ardiège, sanctuaire fameux dans notre ancien culte, à Gèsa, village de la vallée d'Aran, parait avoir été un personnage considérable. Il n'avait pas seulement un intendant pour administrer ses biens, il avait des dieux spécialement chargés de veiller à sa conservation : Arteh, dieu de Lucius Pompeius Paulinianus; Idiatte, dieu de Lucius Pompeius Paulinianus....

A la 5e ligne, remarquer de nouveau l'abréviation NT (le T est formé par le dernier jambage du N surmonté d'une barre transversale). A l'appui de l'interprétation que j'ai proposée, M. Cagnat, professeur d'épigraphie au Collége de France, m'a indiqué des analogies : L G pour LEGIO, abréviation ou décomposition de mot par similitude avec D F (*defunctus*), B F (*beneficiarius*) etc. Cf. Mowat, *Bulletin épigr.* 1884, p. 132.

VI. Cippe mutilé à la partie supérieure, celle qui contenait probablement le vocable divin; en 1881, il était encore noyé dans la maçonnerie de l'église; sur ma prière, M. de Rap, curé, le fit desceller et j'y relevai aussitôt l'inscription suivante, inédite :

FABIVS ..... *Fabius v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*
V·S·L·M

L'attique et la corniche manquent; le dé ne porte que ces deux lignes; point de trace de caractères sur la base. Quand j'ai revu ce monument, en 1885, les ouvriers venaient de l'encastrer dans le mur de la nouvelle sacristie.

VII. Fragment de cippe, réduit à une partie du dé, *truncus* :

.... *deo, Alcimus,* etc. — Au dieu .....,
DEO Alcimus acquitte son vœu avec empres-
ALCIMVS sement et reconnaissance.
VSLM

Traces du bas des lettres du nom divin au-dessus du mot *deo*. Peut-être *Arlehe*.

VIII. Cippe encastré dans le mur, à l'extérieur; le temps et les agents atmosphériques l'avaient fort endommagé; une vieille femme de la localité a jugé convenable d'effa-

Digitized by Google

cer complétement les caractères, « pour soustraire la pierre aux mauvais traitements que les étrangers lui faisaient subir » : c'était à la suite d'estampages exécutés par un archéologue ! Grâce à un examen très attentif, M. Allmer et moi, nous avons pu retrouver les traces de quelques lettres du mot *Montibus* gravé, dit-on, sur le monument :

/////I I BVS	[*Mon*]*tibus*, ... *votum*)] *s*(*olvit*) *l*(*ibens*)
I//////M////	*m*(*erito*). — Aux Montagnes, ... ac-
//////////////	quitte son vœu avec empressement et
//////////////	reconnaissance.
/////SLM	

La première ligne est écrite sur l'attique.

IX. Monument funéraire, encastré dans le mur de l'église, à l'intérieur, dans un endroit humide. Deux bustes, homme et femme, en bas-relief ; au-dessous, dans un petit cadre, une inscription aujourd'hui complétement fruste. Il y a quelques années, assisté de M. le comte Begouen, il me sembla voir (?) à la première ligne les traces de deux lettres :

D M	*D*(*is*) *M*(*anibus*) ..... — Aux dieux mânes
//////////	de .....
//////////	

Les noms des deux défunts, — ceux dont les bustes sont représentés au-dessus de l'inscription, — n'ont laissé aucun vestige.

A côté de ce monument, s'en trouve un autre, de la même époque, mais anépigraphe. Un seul buste y est sculpté, entre deux colonnes et divers dessins décoratifs.

Deux sarcophages, tout récemment découverts (l'un est peut-être chrétien), sont déposés près du portail.

D'autres cippes, d'autres marbres antiques sont noyés dans les maçonneries de l'église. Portent-ils des inscriptions ? Le plaisir de répondre moi-même à cette question ne me sera pas donné ; mais les matériaux épigraphiques réunis dans cette simple note suffisent à montrer l'importance de Saint-Pé d'Ardet à l'époque romaine.

Julien Sacaze.

Digitized by Google

LES

HAUTES MONTAGNES DU COMMINGES

Grandes Courses et Ascensions sur la frontière franco-espagnole

X

LA VALLÉE D'AURE

Tramesaïgues et le Pic Aré (2 940 mètres)

(3e ascension : 21 juillet 1886)

Un matin, avec Raphaël j'étais parti de Saint-Lary sans but déterminé, et côtoyais les bords de la Neste. L'atmosphère était lourde et chaude, les nuages couraient rapidement au ciel, on aurait dit que dans l'air il y avait déjà l'annonce du vent d'autan. Arrivé au village de Tramesaïgues, il fallut cependant prendre une décision. Irions-nous dans le val de Moudang ou bien au pic Aré? Ce fut ce dernier qui l'emporta.

Je traversai le village et m'engageai de suite au S. O. dans un large sentier. Il s'élève au travers de pâturages semés d'écuries foraines, tantôt à ciel découvert, tantôt ombragé d'arbres. En moins de trois quarts d'heure, j'arrivais aux granges de Pradette (1.283 m. A la lisière de la forêt elles occupent un petit plateau d'où l'on découvre une partie du bassin de Vieille-Aure.

Un ruisseau bondit près de nous. Comme il s'en va rondement! S'il était moins pressé, nous l'entendrions nous dire : le vallon de Lassas est affreusement triste, je fuis le pays qui m'a donné naissance, quittez vous-même ces parages désolés. Qui pourrait s'en douter à voir à l'entrée de la gorge ces hêtres et ces sapins d'une vigueur

Digitized by Google

peu commune. Sous leurs frais ombrages, les fougères et mille plantes, aux fleurs multicolores, forment de charmants sous bois. C'est l'affaire d'une demi-heure et puis tout change brusquement de face : plus d'arbres, plus de chemin. Sur la rive droite du torrent, tandis qu'à chaque pas votre pied se heurte aux blocs de rochers et aux débris de la pierre, votre regard, emprisonné entre de hautes falaises, voit devant lui les pentes supérieures monter sans interruption. A gauche, la crête de Lassas dégringole jusqu'au thalweg de la gorge, à droite, celle du Pic Bert (et non Pic de Bert conserve encore des lambeaux de verdure ; des sapins viennent moucheter les flancs à pic de cette petite sierra rectiligne jusqu'à la hauteur de la première source, et, implantés dans les fissures du calcaire, des centaines de *saxifraga longifolia* balancent dans le vide les belles hampes de leurs fleurs d'un blanc de neige[1].

Non loin d'une cabane en ruine, je franchis à gué le torrent et continue à m'élever. La roche en partie désagrégée forme comme un gigantesque escalier, dont il faut gravir les marches inégales et rabotteuses. Nous sommes à près de deux mille mètres d'altitude et c'est toujours la même désespérante monotonie. Comme il devait dévaler sur ces pentes rapides le glacier qui jadis en burina la surface en maints endroits !

Les pronostics de ce matin se sont réalisés : le vent souffle avec rage ; à chaque instant, on doit s'arcbouter sur le piolet pour ne pas être renversé. La flore du Lassas me semble assez pauvre, et le botaniste qui s'y aventurerait ferait, je crois, une triste récolte ; à part le *festuca eskia*, commun partout à ces hauteurs, de maigres graminées, quelques pieds d'*aster* et une crucifère naine dont le nom m'est inconnu, je ne vois pas de fleurs. Mais patience, en voici à vingt pas de nous, sur un petit plateau de dix pieds carrés. C'est une espèce de centaurée qui, malgré sa petite taille, est d'un effet charmant avec ses fleurs d'un bleu indigo le plus pur. Tout à côté, a élu domicile une colonie de *bothrycium lunaria*, gentille plante de la famille des fougères et assez rare dans nos monta-

1. Les gens du pays leur donnent le nom de *Moutons*, je ne sais trop pourquoi, sans doute par analogie avec la couleur de la toison de leurs brebis.

Digitized by Google

gnés. Aussi, j'en remplis mes poches et, un instant après, arrive à la source de Sarraouyès (1 980 m.), à la base du pic Aré.

La vue est encore extrêmement restreinte, elle porte tout au plus à douze ou quinze cents mètres de distance; seul, vers le nord, se dresse fièrement l'Arbizon. Je fis une courte halte, cinq minutes à peine, et, le vent paraissant un peu tombé, je me remis en route montant droit au pic. C'est une grosse masse rougeâtre, lourde et disgracieuse, sans caractère. Des neiges encore très abondantes viennent bien, ça et là, de la base au sommet marbrer de leurs blancs tapis ces pentes décharnées; mais rien n'y fait, elles ne parviennent point à donner grand air à la montagne[1]. Mille mètres à gravir sur un pareil terrain est toujours ennuyeux, lors même que le beau temps vous favorise; mais aujourd'hui les éléments sont conjurés contre nous, le vent se lève de nouveau, aussi l'escalade est-elle fatigante et des plus pénibles. Il nous fallut près de deux heures pour atteindre le but (2 940 mètres).

Peu de jours auparavant, j'avais relu, dans les Bulletins de la Société Ramond, la description enthousiaste, donnée par M. de St-S., du panorama dont on jouit du haut du pic Aré, et pensais bien en rapporter une bonne série de clichés, qui plus tard se transformeraient sous ma plume en quelque beau dessin panoramique. Beaux projets tout cela! mais j'avais compté sans cette maudite tempête qui les fit tous avorter au dernier moment. Des rafales furieuses battaient constamment notre observatoire et rendaient désormais la position insoutenable. Bon gré mal gré, il fallut décamper. C'est à peine si, dans un moment d'accalmie, cramponné à la tour, j'eus le temps de jeter un rapide coup d'œil autour de moi. J'en vis cependant assez pour constater que mon collègue n'avait rien exagéré. Les Hautes-Pyrénées, du Balaïtous au pic du Midi, la Haute-Garonne, la frontière ariégeoise, l'Aran, les Monts-Maudits, les Posets, le Turbon, le Cotiella, Los Ibones, les Parets de Pinède, le Mont-Perdu et les grandes cimes de l'Aragon et de Gavarnie, le massif du Néou-

1. Les neiges ne fondent jamais complètement sur le revers nord-ouest du pic Aré. Le 10 octobre 1879, en effet, un de nos amis, faisant la seconde ascension de la montagne, en retrouvait encore dans ces parages et non loin de la source.

Digitized by Google

vielle et les plaines sous-pyrénéennes, tout cela forme un admirable horizon.

Deux minutes plus tard, tout avait de nouveau disparu pour nous, nous redescendions vers des régions plus calmes.

De la source, pendant le déjeuner, je photographiai le versant occidental du pic, et tranquillement repris ensuite le chemin de la vallée. A quatre heures, nous faisions notre entrée à Tramesaïgues par une chaleur étouffante. Nul moment ne pouvait être mieux choisi pour une nouvelle halte. Le vieux château semblait placé là tout exprès pour m'inviter au repos, et c'est avec plaisir que j'y passai une bonne heure à l'ombre du donjon.

Perché au faite extrême d'un promontoire, en amont du confluent du Rieu-Majou et de la Neste, le manoir de Tramesaïgues n'est plus aujourd'hui qu'une ruine pittoresque, dont les lierres et autres plantes parasites s'efforcent de prendre possession. Son origine est assez difficile à établir exactement, et à défaut de renseignements précis, que je n'ai pu me procurer, contentons-nous de la tradition locale et regardons-le comme l'œuvre du roi Sanche, ce grand bâtisseur de castels dans notre région. Une tour carrée, ajourée sur le nord d'une petite fenêtre, et trois des côtés de l'enceinte, voilà tout ce que le temps et les hommes ont bien voulu nous conserver. On voit aussi du côté du village, au travers des broussailles et du gazon, des vestiges de constructions, contemporaines sans nul doute du reste de l'édifice. D'après leur étendue on est porté à croire qu'il avait une certaine importance. Le site, en effet, était bien choisi et commandait le défilé de la Neste. En temps de guerre, nul ennemi ne pouvait descendre la vallée sans passer sous les coups des hommes d'armes solidement retranchés derrière ces hauts remparts.

Si ce passé guerrier n'est plus pour nous qu'un souvenir d'un autre âge, il nous reste encore ce que rien n'a pu faire disparaître, c'est cette vue dont je jouissais tout à loisir. A nos pieds, le village; plus bas, le long ruban de la route blanche et poudreuse qui suit le cours fougueux de la rivière, et s'enfuit avec elle jusque dans les plaines; à droite comme à gauche, des montagnes assez

Digitized by Google

élevées : les unes, comme les pics de Tramesaïgues et du Midi de Saint-Lary, aux flancs abrupts habillés de forêts ; les autres, aux formes mollement arrondies et dénudées ; vers le couchant, la gorge qui s'enfonce et monte insensiblement vers les hameaux de Castets, d'Aragnouet et du Plan. Tout cela forme un charmant paysage, dont l'ensemble est encore plus pittoresqne lorsque, au déclin du jour vous voyez le soleil se jouer aux dentelures des noires sapinières, et dans une échappée de nuages teinter de rose ou d'écarlate les neiges du Campbiel.

Un peu avant la nuit, je rentrais à Saint-Lary.

Le lendemain, le vent était tombé, mais le temps complétement dérangé ; il pleuvait, et je faillis me perdre dans le brouillard au col d'Azet.

INDEX

Pic Aré. *Aller* : 5 heures 5' (sans haltes).	
De Saint Lary aux granges de Pradette par Tramesaïgues	40'
De ces granges à la dernière source du val de Lassas.	3 h. 10'
De la source à la cime du pic Aré.	1 h. 15'
Retour : 4 h. 5' (sans haltes)	
De la cime du pic Aré à la source.	1 h.
De la source à Tramesaigues par les granges de Pradette.	2 h. 15'
De Tramesaigues à Saint-Lary.	50'

Le val de Moudang

A partir de Tramesaïgues (969 mètres), le touriste remontant le cours de la Neste passe d'abord au pied d'une ancienne porte fortifiée, la Garet-Vieille, datant de la guerre de succession d'Espagne. Puis, la route traverse un chaos dont les blocs de calcaire sont entassés dans le plus parfait désordre. Un instant après, on atteint le débouché du val de Lassas (1 190 mètres).

A gauche, tout est sombre et noir de forêts ; à droite, au contraire, une montagne en partie dénudée et quelque peu rebelle à la culture. C'est le cirque d'Eget, le pays de la bise. On dirait vraiment que le glacier, retiré d'avant-hier, a laissé après lui un reste de froidure dans le manteau morainique dont les pentes sont généralement revê-

Digitized by Google

tues. Et cependant, partout où l'homme a pu dompter la nature, il travaille le sol et récolte un peu de seigle ou d'orge. Une douzaine de maisons groupées sur une terrasse, autour de l'église, voilà sa patrie. On y brûle en été, et l'hiver on y gèle.

Les rochers qui supportent le village apparaissent comme une haute muraille grisâtre, coupée de minces filets d'eau et tombant à pic dans le torrent. A sa base jaillit une source sulfureuse, qu'abrite, cachée dans un repli de terrain, une espèce de masure. C'est le Ruadet (le Pas rude) ; un nom de mauvais augure pour les rhumatisants du voisinage, qui, dit-on, viennent tous les ans y chercher la guérison de leurs douleurs. J'aime à croire qu'ils ne s'en reviennent pas plus malades dans leurs Pénates.

Le pont dit d'Aragnouet (976 mètres) nous ramenait sur la rive gauche. Suivons-la sans trop nous arrêter aux accidents glaciaires que l'on rencontre ici à chaque pas : marmites de géants, blocs erratiques, érosions dans les boues, roches moutonnées ou striées, rien n'y manque. Que sera-ce lorsque nous arriverons près de ces crêtes neigeuses dont la silhouette se montre depuis quelque temps déjà vers le couchant? c'est le Campbiel. Voici les graviers d'Eget, plateau pierreux né des débordements de la Neste, puis la chapelle de Mejabat. Sur le linteau de la porte était gravé, jadis, le millésime de 1660, et sur le mur se lit une naïve inscription. Mais une restauration récente (juillet 1887) en modifiant le caractère du vieux sanctuaire lui a fait perdre son cachet primitif.

Au midi, s'entr'ouvre une nouvelle gorge : c'est Moudang, la vallée des sources. Assez encaissée comme ses voisines et cependant charmante de fraîcheur et de grâce, voire même de sauvagerie, elle est d'un bout à l'autre creusée dans les terrains de transition. Seules, dans la partie inférieure (1 055 à 1 320 mètres), sous le couvert des sapins et des hêtres de la rive gauche, les roches éruptives (granit et autres) se montrent ça et là en puissants filons au travers des schistes et calcaire anciens. Au sortir des grands bois l'horizon s'élargit, la frontière se dessine pittoresquement découpée et quelque peu neigeuse, les prairies apparaissent, l'herbe tapisse les bords de la Neste, les pentes d'alentour. Elle monte à l'assaut de la

Digitized by Google

montagne tant qu'il reste sur le roc un atome de terre végétale. Voici les ruisseaux de la Solle et de Cagehor, qui, au printemps, dégringolent en bruyantes cascatelles le long des escarpements de Caneille et du Garlitz (2 737 mètres), et l'on arrive à un large hémicycle de verdure, tout inondé de cette lumière chaude et colorée qui fait déjà pressentir l'Espagne.

Au milieu des alpages, douze ou quinze granges assez rustiques sont groupées sans ordre à la base du Bédoura (la montagne des bouleaux). C'est le hameau estival de Moudang (1 650 mètres). A la fin de novembre 1886, je l'avais vu silencieux et solitaire; un hiver précoce blanchissait déjà la montagne, le vent était glacial, j'avais peine à me figurer que peu de mois auparavant des êtres humains avaient séjourné dans ce désert pour y chercher la santé. Au retour des beaux jours, je revenais à Moudang avec un de mes amis, M. P. F., naturaliste distingué. Tout avait changé : plus de neige, plus de tristesse; le gai vallon pyrénéen était transformé, il renaissait à la vie. Bergers et troupeaux aux joyeux tintements de clochettes s'y montrent les premiers, puis viennent les buveurs d'eaux de Chourrious.

Connaissez-vous ces eaux? Avez-vous quelquefois étanché votre soif à ces sources jaillissantes et chargées d'oxyde de fer? Au pays d'Aure, elles jouissent d'une certaine réputation, et tous les ans pendant les chaleurs de l'été, au mois d'août principalement, le hameau de Moudang est le rendez-vous des montagnards des environs. Ils viennent y soigner la chlorose et l'anémie, contre lesquelles ces eaux sont, paraît-il, fort efficaces. On le croit, c'est l'important, la foi les sauve ici comme en maints endroits. C'est moins une cure qu'une partie de plaisir que font, il me semble, ces fillettes aux frais minois, ces hommes d'apparence robuste et leurs compagnes. Rien ici du luxe de nos grandes stations balnéaires, point d'hôtels, surtout point de casino. Dieu merci, la montagne est encore restée ce qu'elle était jadis. Chacun apporte ses provisions, on s'installe sur l'herbe et tout ce monde rit, cause et s'amuse; on danse même à Moudang comme au village. On semble oublier qu'on est venu pour se soigner, on n'y songerait même pas si ce n'était une distrac-

Digitized by Google

tion en même temps qu'une promenade d'aller jusques aux sources, deux ou trois fois par jour. C'est l'affaire de vingt-cinq minutes environ.

Des entrailles de la montagne vous les voyez jaillir un peu partout, limpides et glacées (4° 5/10), s'épandre sur le sol ou former de véritables ruisseaux. Puis au travers des mousses, des rocaillés et des plantes qu'elles rougissent de leurs dépôts ocreux, couleur de sanguine ou de jaune orangé, elles se jettent dans la Neste de Chourrious, à laquelle elles communiquent sur un long parcours leur âpre saveur. Ces sources, en effet, sont toutes minéralisées par les oxydes de fer. Aussi, lorsqu'on en boit, croirait-on avaler de l'encre ou une dissolution de ferraille et de vieux clous rouillés.

Tout près du hameau, le sentier se bifurque. A l'ouest-sud-ouest, il s'enfonce dans la gorge de Moudang proprement dite, et monte au port bien rarement visité de Héchempy, ouvert à l'est du pic de Bataillence (2 594 m.), dont nous aurons à reparler. L'autre, assez mal frayé, s'élève au-dessus des sources et serpente sur le revers oriental du Bédoura. Il laisse à droite, sur un ressaut, une cabane de bergers appuyée à des rochers de schiste rouge, un peu plus haut passe près d'une fontaine, et, tournant brusquement au levant, gagne le port de Moudang (2 487 mètres) par des pentes arides.

Telle est en quelques mots cette facile montée d'une heure et demie, pendant laquelle le regard s'étend au nord vers les glaciers du Néouvielle, les montagnes de Couplan, de Vieille-Aure et le massif de l'Arbizon. Au sud, la crête frontière ferme l'horizon. A la brèche même, dominée par les murailles dénudées des pics de Lia (2 862 mètres) et de Marty-Caberrou, la vue est insignifiante et ne dédommage aucunement des ennuis de l'escalade. Aussi, ne conseillerai-je jamais à personne de grimper au port de Moudang ou d'ascendre l'une des cimes qui le commandent; mieux vaut se contenter d'une excursion aux sources, ou aller par la vallée voisine jusqu'au port de Bielsa. On ne saurait trouver une course plus facile et plus agréable.

Digitized by Google

INDEX

VAL ET PORT DE MOUDANG. *Aller* : 3 h. 25' (sans haltes)

De l'entrée du val de Moudang aux granges de ce nom.	1 h. [illegible]
De ces granges aux sources ferrugineuses..	[illegible]
De ces sources au port de Moudang.	1 h. 30
Retour : 2 h. 35' (sans haltes)	
Du port de Moudang aux granges de ce nom.	1 h. 15
De ces granges à l'entrée du val de Moudang.	1 h. 10
De l'entrée du val de Moudang à Castets, chez Fouga.	10

Le val de Saux

la Géla et le port de Barroude (2 542 mètres)

Au delà de l'entrée du Moudang, la vallée de la Neste se rétrécit un peu, le chemin bordé de buis et d'arbrisseaux s'élève insensiblement tout en s'éloignant du torrent. On laisse bientôt derrière soi quelques granges au toit de chaume, et l'on arrive à Castets. Ce hameau est un des meilleurs centres d'excursions de la contrée. Où trouverait-on du reste un gite préférable à la maison de M. Fouga, demeure hospitalière, où l'on est simplement mais toujours cordialement reçu? Depuis quelques années, Castets possède un petit observatoire météorologique dont M. Fouga est le scrupuleux et intelligent observateur. Il est curieux de compulser ses registres, d'y voir les écarts de la température aux différentes époques de l'année. Entre les maxima de l'été et les minima de l'hiver, le thermomètre oscille entre + 34° et — 14°. Et les neiges! Comme il en tombe dans la vallée. Certaines années, durant plusieurs jours, les communications sont quelquefois fort difficiles avec le reste du monde. En janvier 1885, par exemple, la neige atteignait à Castets 1 mètre 45 centimètres d'épaisseur.

D'ici pour se rendre à Bielsa, on peut choisir entre deux voies. La plus longue nous est connue, c'est Moudang. La plus directe, sinon la plus intéressante, remonte le val de Saux et par le port de Bielsa aboutit en Espagne; c'est celle des touristes pressés, des gens que leurs affaires appellent de l'autre côté de la frontière. Aujourd'hui, faisons comme eux et montons au port. En amont de Castets, la Neste de Couplan, échappée depuis peu des

Digitized by Google

gigantesques barrages-écluses du lac d'Orédon et sur le point de sortir enfin des gorges qu'elle vient de traverser, voit brusquement son cours resserré entre les parois d'un étroit défilé. On le franchit sur un pont de pierre, d'où le regard plonge sous les ramcaux des arbres dans la demi-obscurité et les humides anfractuosités d'un gouffre, dont les dispositions pittoresques rappellent, mais en petit, celui de Clèdes dans la vallée d'Aran.

Au delà et jusques au hameau du Plan, la route montant toujours à l'ouest, sur la rive gauche du Badet, est en grande partie tracée dans les dépôts glaciaires de la montagne d'Arribarette. Quant au torrent lui-même, au-dessous des sapinières d'Aougas, qui couvrent les pentes de la berge opposée, il s'est creusé un lit profond dans les schistes anciens, dont les plans de stratification s'alignant dans le sens de la vallée principale plongent au nord sous ses eaux tumultueuses. On arrive à Aragnouet en moins d'une demi-heure, puis peu après traversant la Neste, on gagne Chaubère. Situé au débouché des vals de Saux et de la Géla et composé seulement de quelques maisons, le petit hameau a de tout temps marqué la dernière étape du voyageur dans ces parages et posséda, jadis, un hospice. Une large passerelle, formée de sapins entiers grossièrement assemblés, enjambe le torrent de Saux, et l'on gravit les pentes d'un épaulement gazonné. Il semble fermer le passage; mais ce seuil et deux autres qui lui font suite, une fois franchis, la vallée apparait soudain dans toute son étendue, et le regard ne s'arrête qu'aux montagnes grises de la frontière, qu'échancre au midi le haut port de Bielsa. Avec ses parois verticales et comme taillées de main d'homme, il se donne de loin un faux air de la brèche de Roland. Au temps de ses prouesses dans les Pyrénées, le brillant paladin aurait-il d'aventure passé par là et essayé ses forces sur les schistes du pic de Bataillence ?

Un lambeau de forêt sur les pentes du Caneille et du pic Poc, une palanque, le plus souvent absente, décorée, je ne sais trop pourquoi, du nom de Pont de Chaubère, et près de laquelle débouchent la gorge et le ruisseau de la Pène d'Abeillère, puis une cabane de bergers, voilà tout ce que l'on remarque le long de la voie muletière

Digitized by Google

qui, sur la rive gauche, côtoie le torrent de Saux jusques au confluent des ruisseaux du Hourquet et du Rieu Ner qui lui donnent naissance.

Mais ici la vallée change un peu d'aspect; elle s'élargit et se divise en deux branches d'inégale importance, séparées par la montagne de Marioulès. D'un côté (S. et S. O.), des alpages où paraissent çà et là les vestiges d'un sentier, celui du Port Vieux[1]. De l'autre côté (sud), un vallon où s'échelonne une série de terrasses et de gradins, coupés de temps à autre de paliers gazonnés ou d'éboulis. Voilà la route du port neuf de Bielsa. Les sites pittoresques y sont rares; aussi, sans parler des cinq à six petites chutes dont le bruit argentin vient égayer le paysage, ne saurai-je passer sous silence la belle cascade du Rieu Ner, qui, descendue du pic de Bataillence, se laisse à votre gauche mollement tomber dans le ravin. C'est un petit coin charmant, d'une coquetterie sauvage, et fait à souhait pour tenter un artiste. Venez-y et, tout en crayonnant cette élégante nappe d'eau toute blanchissante d'écume et de vapeur, cherchez pourquoi dans le pays on l'appelle le Ruisseau Noir. Au-dessus, se dressent (est), des roches aux parois verticales. Elles font pressentir les murailles calcaires de la vallée voisine. C'est un premier essai de la nature qui prélude timidement ici aux effrayants abîmes de la Géla. Voici maintenant le Bataillence, un singulier pic, à l'air peu sociable, aux flancs tout bariolés de rouge et de blanc. On dirait qu'un rapin du temps des Cyclopes ou des Titans y essuya jadis sa palette. Il venait sans doute de brosser quelque pochade dans la région des grès rouges et des calcaires de la vallée du Cinca. Tout en montant, regardez les roches environnantes. D'aspect assez insignifiant, grises ou jaunâtres, elles méritent cependant quelque attention. Au mois de juillet 1887, en compagnie de mon ami, M. P. F., j'eus la bonne fortune d'y découvrir quelques fossiles: Brachiopodes, Bryozoaires et autres débris organiques. Ils sont assez frustes malheureusement, mais en revanche n'avaient jamais encore avant nous été remarqués ou signalés par personne. Dans les blocs épars le long du chemin, on trouve le gre-

1. Il s'appelait jadis port d'Aragon.

Digitized by Google

nat grossulaire, la blende et la pyrite blanche. Des polis et stries glaciaires se voient aussi un peu avant d'atteindre le port de Bielsa.

Mais voici la brèche, étroite porte ouverte par 2 465 mètres d'altitude dans la crête franco-espagnole. Vue extrêmement intéressante sur la vallée de Bielsa tout entière, avec son torrent, ses villages, ses champs et ses forêts. D'allure et d'aspects différents suivant leur nature, les montagnes environnantes offrent, en effet, un curieux coup d'œil. Au premier plan, les formations paléozoïques avec les granites s'étendant jusqu'au midi de Chisagues et de Parsan. Puis c'est le bassin de Bielsa, taillé dans une bande triasique qui, partie du port de Pinède, court du N.-O. au S.-E., dans la direction de Sin et de San-Juan de Gistain. Plus loin encore, se dressent au midi, fermant l'horizon, les calcaires crétacés de la Penna Montanesa et du lourd massif du Cotiella. Couleurs, silhouettes variées, tout ici contribue à rendre le site pittoresque, surtout lorsque le soleil d'Aragon y verse à flots sa chatoyante lumière, échelonnant ainsi dans une vapeur ardente les divers plans du paysage. Tout près de nous, la crête détachée du haut pic de Barroude, avec ses grandes strates grises presque verticales, surmontées d'un épais banc de grès rouge, semble invraisemblable et arrangée comme à plaisir. A l'ouest surtout, une cime élancée, toute blanche de glaciers, attire les regards : c'est le pic de Troumouse. A le voir ainsi se dresser hardiment au-dessus des autres, on devine un sommet de premier ordre. Il dépasse en effet 3 000 mètres. C'est le premier jalon de cette longue et merveilleuse barrière jetée de l'est à l'ouest par la nature, entre la France et l'Espagne, jusqu'au port de Gavarnie.

Lorsque au siècle dernier, Palassou, cet émule de Ramond, arriva au port de Bielsa et descendit sur le versant d'Aragon, il éprouva, j'en ai la conviction, une joie bien vive à la vue de ces vallées et de ces montagnes de nature si diverse, qui lui ouvraient un champ nouveau pour ses études favorites. Nous ne pouvions nous empêcher de penser à ce savant modeste, à ses travaux, à ses recherches persévérantes, dont il nous a laissé le résumé dans son *Essai sur la Minéralogie des Monts Pyrénées*. Un

Digitized by Google

peu plus de cent ans se sont écoulés depuis le jour où il publia cet important ouvrage, si remarquable pour son époque, et malgré les progrès de la science on y puise encore aujourd'hui de précieuses indications. La géologie, les coutumes des habitants, leurs mœurs, leurs relations commerciales, il a tout étudié et soigneusement noté.

Mais arrivons au pic de Barroude. Du hameau de Chaubère (1 326 mètres) partent deux chemins : au sud, celui du val de Saux que nous venons de visiter ; à l'ouest, celui de la Géla. La connaissez-vous cette vallée dont le nom seul semble éveiller l'idée de neiges et de glaciers? C'est la dernière que nous trouvions à l'ouest dans la région d'Aure[1] ; elle marque aussi l'extrême frontière occidentale de l'ancien pays de Comminges, rempart grandiose et inexpugnable, murs de marbre blanc de quatre à cinq cents mètres de haut, dont le Troumouse est le point culminant (3 086 m.). Partie des crêtes franco-aragonaises, la vallée de la Géla présente un développement d'une douzaine de kilomètres et, par une suite de terrasses étagées, elle se dirige du sud au nord, puis à l'est et vient déboucher en face du village de Plan, apportant au Badet le tribut de ses eaux.

Jusqu'aux premières cabanes on remonte la rive droite du torrent ; le sentier est facile, bien tracé, la gorge profondément encaissée entre des montagnes de calcaire, aux pentes en partie gazonnées. Un bocard, dont il ne reste plus que des vestiges, existait autrefois à l'entrée de la pleta : on y traitait le minerai de plomb argentifère d'une mine de galène, dont on voit au S. E. le sentier serpenter aux flancs d'un pic rougeâtre et décrépit. De là, il conduisait au Port Vieux. Au midi de la gorge, sur le versant opposé du pic du Port Vieux, se profilent tout là-haut, sur un ressaut escarpé, deux maisons d'habitation dépendant d'une autre concession actuellement délaissée. Tout près de la vieille usine, on franchit à gué le torrent de la Géla pour s'élever sur les alpages de la rive gauche, vers la base orientale du Gerbats, dont le cône assez élégant et neigeux se dessine à votre droite. Le chemin, du

1. Quant à la gorge de Badet, sa voisine, qui mène au col de Campbiel, nous n'avons point à nous en occuper, elle ne confronte point avec l'Espagne.

Digitized by Google

reste, est parfaitement indiqué ; il se développe au S. O. en lacets extrêmement doux, et pendant une bonne demi-heure on monte presque sans s'en apercevoir au-dessus du thalweg de la vallée. Elle est assez triste, il est vrai, et vers la fin de l'été le plateau inférieur offre l'aspect d'un vaste éboulis, où les eaux du ruisseau disparaissent en partie au travers de cailloux calcinés.

Nous voici au pied du Gerbats : à gauche, une cascatelle ; à droite, des murailles sillonnées de longs et rapides couloirs, dont le chemin, passablement raviné en ce point, recoupe à la base les cônes de déjection. Ce passage n'est pas long à franchir, mais fort désagréable et quelque peu dangereux ; les chutes de pierres y sont fréquentes et difficiles à éviter. Partout ici le sol est bouleversé, on dirait qu'une violente commotion l'a profondément disloqué. Le granit a soulevé les schistes maclifères et carburés, les plissant de mille manières. Ils supportent eux-mêmes de puissantes assises de calcaires stratifiés gris ou blancs, où nous avons constaté la présence de tiges et d'articles d'encrines et de longs prismes de conséranite.

On arrive enfin sur la terrasse supérieure, colossal et prodigieux entassement de blocs informes, épaves lugubres tombées des gigantesques murailles de la Géla et du Troumouse, de champs de neige et de glace, de lacs semés d'ilots bizarres ; ajoutez à cela une cabane minuscule adossée à un quartier de roc, et vous aurez à peu près la physionomie de ce cirque imposant,

> Devant qui l'homme à peine ose lever la tête,
> Tant Dieu lui parait grand, tant il se sent petit !

où la vie parait pour ainsi dire prête à lui échapper. Tout ici, en effet, semble inanimé ou mourant. A peine voit-on çà et là quelques maigres touffes d'herbe au travers des rochers, de rares plantes décolorées et sans parfum, et pas même un oiseau pour égayer un peu ce désert où seul le bruit de vos pas résonne sourdement comme un glas lugubre. Voulez-vous voir la Géla dans toute sa sauvage grandeur ? Ne choisissez point un jour de soleil, mais montez au plateau supérieur vers la fin de septembre. Puis là, abrité tant bien que mal dans la petite ca-

Digitized by Google

bane, assistez, impassible si vous l'osez, à une de ces tempêtes d'automne dont les déchaînements ont quelque chose d'horrible et de merveilleusement beau. Ce sont de ces spectacles dont ceux-là seuls qui les ont vus ne se souviennent jamais sans une profonde émotion, drames fantastiques de la nature, plus admirables à contempler que faciles à décrire.

Des bords du lac, rien de plus facile à atteindre que le pic de Barroude. On suit d'abord (sud) le chemin du port jusques en vue du passage, puis obliquant à gauche sud-est) on s'élève graduellement sur des terrasses mamelonnées et des pentes dénudées ou terreuses vers le sommet de la montagne (2 791 m.). Inutile d'ajouter que la vue est merveilleuse et des plus grandioses. L'Espagne, principalement, vous attire, et le regard est captivé par cet admirable cirque de Barrosa, que couronnent les neiges éblouissantes des pics de Troumouse, de Serre Mourène, de la Munia et de Las Louzéras, portant tous leurs élégantes silhouettes à plus de 3 000 mètres dans les airs.

Deux mots encore avant de quitter le pays d'Aure. De toutes les vallées de la rive droite de la Neste, dont nous venons de parler, aucune, je crois, n'offre des sites plus sauvages et plus alpestres que la région de la Géla. Si les vallées voisines ont leurs beautés particulières, si des cimes qui les dominent la vue est admirable, dans la Géla seule on retrouve les sites désolés et austères de la grande montagne, les neiges et les glaciers permanents, les lacs semés d'ilots, les chaos et les moraines, mais surtout ces étourdissants abimes de marbre, qui sont la gloire de la Géla. Touristes, mes amis, dans vos excursions pyrénéennes n'oubliez pas que ce vallon peu connu vous ménage d'agréables surprises et se trouve à quatre heures à peine de Castets, ce centre tout indiqué des courses de la haute vallée d'Aure.

INDEX

LE VAL DE SAUX ET LE PORT DE BIELSA. *Aller :* 3 h. 25' (sans haltes)

De Castets au hameau de Chaubère. . . . . 45'

De ce hameau au Port Neuf de Bielsa. . . . . 2 h. 40'

Retour : 3 h. 10' (sans haltes)

Du Port Neuf de Bielsa au hameau de Chaubère . . 2 h. 25'

Du hameau de Chaubère à Castets. . . . . 45'

Digitized by Google

VAL DE LA GÉLA ET PIC DE BARROUDE, *Aller* : 4 h. 40' (sans haltes)

De Castets aux premières cabanes de la Géla	1 h. 50'
De ces cabanes au pic de Barroude par le lac de la Géla..	2 h. 50'

Retour : 4 h. (sans haltes)

Du pic de Barroude à Castets par Chaubère.	4 h.

LISTE DES PRINCIPAUX VÉGÉTAUX

observés dans la haute vallée d'Aure

Thalictrum alpinum. L.
Anemone nemorosa. L.
— hepatica. L.
Ranunculus alpestris. L.
— montanus. Willd.
Caltha palustris. L.
Brassica montana. D. C.
Sisymbrium obtusangulum. Lois
— acutangulum. D. C.
Arabis alpina. L.
Cardamine alpina. Willd.
Draba pyrenaica. L.
Kernera saxatilis. Rchb.
Iberis carnosa. Lap.
Hutchinsia alpina. R. Br.
Papaver pyrenaicum. Willd.
Corydalis bulbosa. D. C.
Helianthemum vulgare. Gœrtn.
Viola hirta. L.
— virens. Jord. (V. alba. auct)
— silvatica. Fries.
Reseda lutea. L.
— sesamoides. L.
Parnasia palustris. L.
Geranium sanguineum. L.
Hypericum nummularium. L.
Oxalis acetosella. L.
Silene ciliata. Pourr.
— rupestris. L.
— acaulis. L.
Gypsophila repens. L.
Dianthus deltoides. L.
— monspessulanus. L.
Alsine verna. Bartl.
Arenaria grandiflora. All.
— ciliata. L.
Cherleria sedoides. L.
Cerastium alpinum. L. B.
— squalidum. Ram.
Medicago suffructicosa. L.
Trifolium montanum. L.
— thalii. Vill.
Tetragonolobus siliquosus. Roth.
Astragalus depressus. L.
Oxytropis campestris. D. C.
— pyrenaica. G. G.
Vicia pyrenaica. Pourr.
— orobus. D. C.
Lathyrus aphaca. L.
— macrorhizus. Wimm.
Hippocrepis comosa. L.
Cotoneaster vulgaris. Lindl.
Dryas octopetala. L.
Geum montanum. L.
Sibbaldia procumbens. L.
Potentilla alpestris. Hall.
— frigida. Vill.
— micrantha. Ram.
— nivalis. Lap.
Alchemilla alpina. L.
Rubus saxatilis. L.
Rosa alpina. L.
Sedum alpestre. Vill.
— albescens. Haw.
— fabaria. Koch.
Sempervivum montanum. L.

Digitized by Google

Saxifraga stellaris. L.
— bryoides. L.
— moschata. Lap.
— ajugæfolia. L.
— iratiana. Schutlz.
— aizoon. L.
Meum athamanticum. Jacq.
Bupleurum pyrenaicum. Gn.
— ranunculoides. L.
Angelica pyrenaica. Spreng.
Pimpinella saxifraga. L.
Epilobium alpinum. L.
— montanum. L.
Paronychia polygonifolia. D. C.
Scleranthus perennis. L.
Lonicera nigra. L.
Sambucus racemosa. L.
— ebulus. L.
Ribes alpinum. L.
Galium caespitosum. Ram.
— lapeyrousianum. Jord.
Valeriana montana. L.
Scabiosa columbaria. L.
Homogyne alpina. C.
Erigeron alpinus. L.
Aster alpinus. L.
Aronicum scorpioides. D. C.
Senecio adonidifolius. Lois.
Artemisia villarsii. G. G.
Leucanthenum alpinum. Lam.
Gnaphalium silvaticum. L.
— carpaticum. Wahl.
Carduus carlinoides. Gn.
Leontodon autumnalis. L.
Prenanthes purpurea. L.
Crepis pygmea. L.
Hieracium saxatile. Vill.
— amplexicaule. L.
— jacquini. Vill.
Jasione montana. L.
Phyteuma hemisphœricum. L.
Campanula ficarioides. Timb.
— pusilla. Mœnch.
Vaccinum myrtillus. L.
Arbustus uva-ursi. L.
Rhododendron ferrugineum. L.
Pyrola rotundifolia. L.
Primula suaveolens. Bert.
Androsace ciliata. Pourr.
— carnea. L.
Soldanella alpina. L.
Gentiana Burseri. Lap.
— acaulis. L.
— nivalis. L.
Echium vulgare. L.
Myosotis pyrenaica. Pourr.
Atropa belladona. L.
Scrophularia Hoppii. Koch.
Linaria alpina. D. C.
Veronica chamædrys. L.
— aphylla. L.
— officinalis. L.
Erinus alpinus. L.
Bartsia alpina. L.
Euphrasia nemorosa. Pers.
Rhinanthus minor. Ehr.
Pedicularis rostrata. L.
Mentha silvestris. L.
Thymus serpyllum. L.
Calamintha alpina. Lam.
Scutellaria alpina. L.
Galeopsis ladanum. L.
Sideritis hyssopifolia. L.
Brunella grandiflora. Mœnch.
Ajuga pyramidalis. L.
Armeria alpina. Wild.
Rumex scutatus. L.
Euphorbia cyparissias. L.
Daphne mezereum. L.
Salix pyrenaica. Gn.
Tofieldia calyculata. Wahl.
Gagea fallax. Don.
Phalangium liliago. Schreb.
Iris pyrenaica. Bub.
Paris quadrifolia. L.
Orchis latifolia. L.
— conopea. L.
Juncus lamprocarpus. Ehr.
Luzula pilosa. Willd.
Carex pyrenaica. Wahl.
— curvula. All.
— præcox. Jacq.
Phlœum Gerardi. All.
Sesleria cœrulea. Ard.
Aira flexuosa. L.
Avena montana. Vihl.

Digitized by Google

Poa alpina. L.
Nardus stricta. L.
Molinia cœrulea. Mœnch.
Festuca pyrenaica. Reut.
— eskia. Ram.
Polystrichum oreopteris. D. C.
Cystopteris fragilis. Bernh.
Blechnum spicant. Roth.
Lycopodium selago. L.

ROCHES

Granite. — Haute vallée de la Géla.
Porphyre gris. — En filons entre Sailhan et Saint-Lary.
Schiste commun. — Castets, Aragnouet, le Plan, etc.
Schiste gris satiné. — Côte du Pont-Neuf, hospice du Rieu Majou, vallée du Lassas.
Schiste tégulaire bleuâtre (ardoise). — Ardoisière d'Eget.
Schiste tégulaire verdâtre. — Col d'Azet.
Schiste tégulaire rouge. — Col d'Azet.
Schiste à séricite. — Haute vallée d'Aure.
Schiste carburé noir. — Col de Bassiouante, port d'Ourdissetou.
Schiste maclifère. — Lacs de Miaros.
Schiste alumineux. — Cap de Mount, Caneilles.
Quartzite gris en filon dans le schiste. — Entre Sailhan et Saint-Lary.
Grès rouge. — Haute région de la Barroude : quartier du pic de Port Vieux.
Brèche schisto-quartzeuse. — Région de Parraouis.
Calcaire : marbre vert. — Grézian, Guchan.
— griotte des Quatre-Véziaux. — Grézian.
Calcaire grenu gris. — Pic du Midi de Vieille-Aure.
Calcaire gris bleuâtre. — Col d'Azet, Me de Fitte Longue, près Tramesaigues, partie moyenne du val de Lassas.
Calcaire blanc jaunâtre. — Val inférieur du Rieu Majou.
Calcaire gris. — Près les lacs de Miaros.
Calcaire dolomitique. — Vallon de la Géla.
Calcaire gris à encrines. — Haut val de la Géla.
Calcaire carbonifère. — Hautes vallées de Moudang, Saux et la Géla.
Grauwacke fossilifère. — Marioulès de Bassia, val de Saux.

MINÉRAUX

Quartz hyalin en filon. — Haut val du Lassas.
Quartz hyalin cristallisé. — Pic de Sarrouyès.
Andalousite. — Val du Lassas.
Trémolite. — Pic Sarrouyès.
Amiante fibreuse sur calcaire gris. — En face d'Eget, rive droite.
Amiante fibreuse. — Val du Rieu Majou, avant la grotte de Fortine.
Rhodonite. — Azet, Vieille-Aure.

Digitized by Google

Couséranite. — Vallée de la Géla.
Epidote verte sur calcaire gris. — En face d'Eget, rive droite de la Neste.
Heulandite. — Pic Sarrouyès.
Zéolithe. — Haut val du Lassas.
Mésotype. — Pic Sarrouyès.
Préhnite (avec mésotype). — Pic Sarrouyès.
Ripidolite sur quartz rubigineux. — Lac Sarrouyès, graviers d'Eget.
Spath calcaire blanc dans le schiste. — Graviers d'Eget.
Spath calcaire rosé. — En face d'Eget.
Malachite. — Haute vallée de la Géla.
Schéélite. — Montagne de Cancilles, rive droite de la Neste.
Pyrite (fer sulfuré). — Ardoisière d'Eget.
Blende et galène. — Vallon de la Géla.
Gypse sur schiste — Vallée inférieure de la Géla.
Pyrolusite. — Azet, Vieille-Aure.

Maurice GOURDON.

(Reproduction et traduction interdites.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Année 1887.

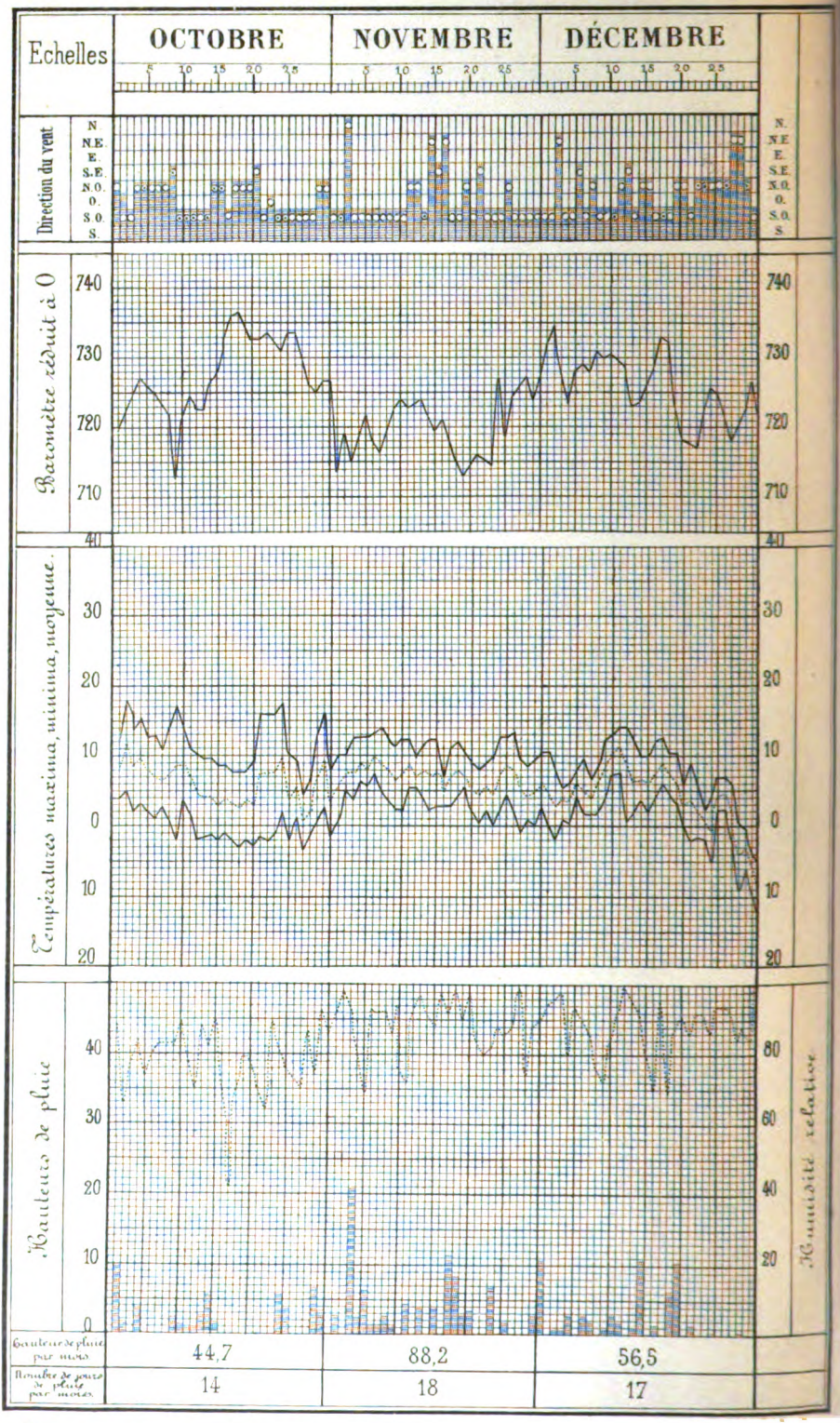

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX SYNTHÉTIQUE & GRAPHIQUE

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Recueillies pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1887

Dans le tableau graphique, la pression barométrique et la hauteur de pluie sont exprimées en millimètres. La température et l'humidité relative, en degrés centigrades. L'intensité du vent est indiquée par un des signes suivants :

- ○ Vent faible.
- ◔ Vent assez fort.
- ◑ Vent fort.
- ◕ Vent très fort.
- ⊘ Vent violent.

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'octobre 1887

DATES	PESANTEUR ATMOSPHÉRIQUE			TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE				État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
	Barom. 9 h. mat.	Ther. du barom.	Barom. réduit à 0	Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Tension de vapeur	Humidité relative			Direction	Intensité
1	721.3	15.2	719.6	12.7	4.1	8.4	9.8	8.9	7.93	89	beau		n-o	faible
2	724.6	15.8	722.7	18.2	5.0	11.6	13.2	10.1	7.35	67	nuageux	9.9	s-o	id.
3	726.7	14.3	725.1	14.0	2.2	8.1	11.8	9.8	7.85	78	id.	2.0	s-o	id.
4	728.6	13.0	727.1	15.5	3.2	9.4	11.1	9.7	8.15	84	id.		n-o	id.
5	727.3	13.4	725.8	12.4	2.0	7.2	12.4	10.0	7.72	74	id.	0.4	n-o	assez fort
6	726.5	13.5	725.0	12.7	1.2	6.9	11.8	9.8	8.85	78	beau		n-o	faible
7	725.2	13.8	723.6	10.8	3.0	6.9	11.4	10.0	8.32	84	couvert		n-o	id.
8	724.0	14.7	722.3	14.8	1.0	7.9	10.5	9.0	7.67	83	beau		n-o	id.
9	714.5	13.5	713.0	17.8	-0.2	8.8	9.8	8.4	7.65	83	couvert		s-e	id.
10	722.6	13.4	721.1	13.4	4.0	8.7	11.5	10.6	9.04	89	id.	2.6	s-o	assez fort
11	726.0	12.7	724.5	10.7	2.0	6.3	8.7	7.0	6.47	80	id.	1.8	s-o	id.
12	724.2	11.6	722.8	10.0	-1.8	4.1	9.4	7.0	6.05	71	nuageux	0.1	s-o	id.
13	724.0	10.8	722.7	9.5	-1.3	4.1	6.4	5.6	6.35	89	couvert	0.9	s-o	faible
14	727.8	9.5	726.7	9.3	-1.1	4.1	7.0	5.8	6.22	83	nuageux	2.7	s-o	assez fort
15	728.2	8.9	727.1	8.5	-2.0	3.2	4.1	3.6	5.63	92	couvert	5.8	n-o	id.
16	733.8	7.7	732.9	8.6	-0.8	3.9	3.8	2.2	4.43	77	nuageux	1.5	n-o	id.
17	736.7	7.4	735.9	7.7	-1.7	3.0	7.0	2.3	2.62	42	beau		s-o	faible
18	737.2	6.5	736.5	7.8	-2.4	2.7	6.2	4.0	4.78	70	nuageux		n-o	id.
19	735.8	7.8	734.9	9.0	-1.2	3.9	5.6	4.1	5.36	80	beau		n-o	id.
20	734.0	11.3	732.7	9.4	-2.5	3.5	6.4	4.8	5.46	79	id.		n-o	id.
21	733.7	9.1	732.6	16.0	-1.3	1.3	10.4	7.8	6.33	70	id.		s-e	id.
22	734.8	9.8	733.6	16.0	-2.0	7.0	8.5	5.7	5.21	65	nuageux		s-o	id.
23	733.3	10.0	732.1	16.5	-1.0	7.8	5.5	4.8	6.00	90	beau		s-o	id.
24	732.2	10.6	730.9	17.8	2.1	9.9	10.0	8.5	7.41	83	nuageux		s-o	assez fort
25	734.9	9.0	733.8	10.5	-2.4	4.0	2.5	1.0	4.05	76	id.	6.0	s-o	id.
26	734.5	7.5	733.7	9.3	1.7	5.5	4.8	2.8	4.43	72	beau	0.4	s-o	faible
27	728.9	6.1	728.2	4.3	-3.2	0.6	1.9	0.0	3.37	71	id.		s-o	id.
28	726.5	5.6	725.8	6.3	-1.7	2.3	0.8	0.0	4.12	87	nuageux		s-o	id.
29	725.5	7.6	724.6	12.2	0.8	6.5	11.7	9.7	7.79	75	couvert		n-o	id.
30	727.5	10.0	726.3	16.0	2.8	9.4	10.9	10.5	9.22	95	id.	7.0	n-o	id.
31	727.6	10.2	726.4	9.0	-1.2	3.9	8.2	7.1	7.00	86	id.	3.6	n-o	id.
Totaux	22588.4	330.3	22550.0	366.7	7.3	186.9	253.1	200.6	198.83	2442		44.7		
Moyenne	728.6	10.6	727.4	11.8	0.2	6.0	8.1	6.5	6.41	78				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de novembre 1887

DATES	PESANTEUR ATMOSPHÉRIQUE			TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE				État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
	Barom. 9 h. mat.	Ther. du barom.	Barom. réduit à 0	Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Tension de vapeur	Humidité relative			Direction	Intensité
1	714.2	8.5	713.3	10.0	0.9	5.4	2.0	1.4	4.74	91	couvert		s-o	faible
2	720.3	8.6	719.3	10.2	5.0	7.6	5.9	5.8	6.87	99	nuageux	3.1	s-o	assez fort
3	715.8	9.1	714.8	12.3	3.5	7.9	6.9	6.6	7.12	96	couvert	5.0	n	faible
4	719.6	10.1	718.4	12.7	6.2	9.5	9.5	8.0	7.11	82	nuageux	21.0	s-o	id.
5	723.7	9.9	722.5	12.7	5.2	8.9	10.0	7.3	6.02	69	id.	2.4	s-o	id.
6	719.1	10.8	717.8	13.0	7.5	10.2	10.1	9.5	8.51	93	couvert	6.2	s-o	id.
7	717.3	11.0	716.0	14.0	5.0	9.0	7.9	7.3	7.28	92	nuageux	1.7	s-o	id.
8	721.0	10.1	719.8	12.0	4.0	8.0	4.8	4.3	6.08	92	couvert	1.4	s-o	id.
9	723.5	8.7	722.5	11.2	2.3	6.8	6.2	5.3	6.23	87	nuageux	2.0	s-o	id.
10	725.0	9.0	724.0	12.3	2.5	7.4	7.0	6.5	6.95	93	id.	1.6	s-o	id.
11	723.9	9.0	722.9	12.0	5.8	8.9	9.0	6.7	5.97	72	id.		s-o	id.
12	727.1	9.1	726.0	9.8	5.4	7.6	5.4	4.8	6.06	91	id.	4.3	n-o	id.
13	725.2	10.3	724.0	11.2	4.3	7.7	3.9	3.8	5.95	98	id.		n-o	id.
14	721.5	8.8	720.5	12.1	2.3	7.2	8.5	7.8	7.47	91	couvert	3.6	s-o	assez fort
15	720.1	8.2	719.2	12.3	2.9	7.6	4.6	3.8	5.53	88	id.		n-e	faible
16	721.7	7.0	720.9	7.7	2.9	5.3	4.0	3.8	5.89	97	id.	3.9	s-e	id.
17	718.1	7.6	717.2	11.2	3.0	7.1	3.0	2.5	5.20	92	nuageux		n-e	id.
18	715.2	8.5	714.3	12.2	4.1	8.7	6.4	6.3	7.09	99	id.	11.5	s-o	id.
19	713.4	8.4	712.5	10.1	5.6	7.8	5.5	4.9	6.10	91	couvert	8.6	s-o	id.
20	714.8	7.5	714.0	8.9	1.9	5.4	2.7	2.5	5.38	97	id.	2.8	n-o	id.
21	717.0	7.0	716.2	8.0	0.7	4.4	4.1	3.0	5.02	83	nuageux	3.5	s-o	id.
22	716.3	6.5	715.6	9.0	2.4	5.7	5.6	4.1	5.24	80	id.		s-e	id.
23	715.2	7.4	714.4	9.4	0.2	4.8	4.0	2.8	4.91	82	id.		s-o	id.
24	728.0	6.9	727.2	12.8	2.4	7.6	6.5	5.7	6.40	89	id.	0.7	s-o	id.
25	719.5	7.2	718.7	12.8	4.8	8.8	7.0	6.0	6.40	86	id.		s-o	id.
26	725.4	8.0	724.5	13.3	2.8	8.0	6.0	5.1	6.04	87	beau	1.9	n-o	id.
27	726.7	9.2	725.6	9.6	-0.5	5.0	0.0	0.0	4.60	100	nuageux		s-o	id.
28	728.5	6.6	727.7	8.7	0.7	4.7	3.7	2.0	3.93	75	beau		s-o	id.
29	724.7	6.3	724.0	1.00	0.0	5.0	3.2	2.4	4.99	88	nuageux		s-o	id.
30	726.3	6.3	725.6	10.4	2.5	6.4	4.7	4.0	4.78	90	couvert	3.0	s-o	id.
Totaux	21628.1	251.6	21599.4	331.9	96.3	214.4	168.1	144.0	179.86	2570		88.2		
Moyenne	720.9	8.3	719.9	11.1	3·2	7.1	5.6	4.8	6.00	86				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de décembre 1887

DATES	PESANTEUR ATMOSPHÉRIQUE			TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE				État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
	Barom. 9 h. mat.	Ther. du barom.	Barom. réduit à 0	Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Tension de vapeur	Humidité relative			Direction	Intensité
1	732.3	6.3	731.6	10.4	0.5	4.9	4.3	3.9	5.81	94	nuageux	10.4	S-O	faible
2	735.4	5.2	734.8	7.3	1.7	2.8	0.2	0.0	4.48	97	id.		S-O	id.
3	738.6	5.3	738.0	5.8	0.8	3.3	1.7	1.6	5.06	98	couvert	0.5	N-E	id.
4	733.7	4.9	733.2	6.7	0.5	3.6	5.3	4.0	5.32	81	id.	2.6	S-O	id.
5	729.3	6.2	728.6	8.4	4.6	6.5	7.0	6.6	7.06	94	id.	2.9	S-O	id.
6	730.1	6.8	729.3	9.9	1.6	5.7	4.0	3.3	5.33	90	nuageux		S-E	id.
7	728.7	7.1	727.9	6.9	1.3	4.1	5.7	4.7	5.78	86	couvert	3.0	S-O	assez fort
8	731.4	7.0	730.6	8.7	1.6	5.2	4.7	3.0	4.67	76	nuageux	2.0	N-O	faible
9	729.9	7.9	729.9	12.7	3.2	7.9	9.8	7.5	6.46	73	couvert		S-O	id.
10	731.1	9.5	730.0	13.2	7.9	10.5	11.7	10.3	8.50	84	id.	1.0	S-O	id.
11	730.3	10.1	729.1	14.3	8.0	11.2	11.1	10.4	8.98	92	id.	2.3	S-O	assez fort
12	729.7	10.5	728.5	14.2	0.5	7.3	9.0	8.9	8.40	99	id.	1.1	N-O	faible
13	724.0	9.0	723.0	12.1	1.6	6.8	3.7	3.4	5.67	95	nuageux		S-E	faible
14	724.1	9.1	723.1	10.0	3.7	6.8	6.0	5.5	6.48	93	id.	0.7	S-O	id.
15	727.6	8.3	726.7	10.1	1.9	6.0	4.7	3.3	4.97	80	beau	11.0	N-O	id.
16	730.3	8.9	729.2	12.3	4.3	8.3	9.0	6.5	5.75	70	nuageux		N-O	id.
17	734.3	9.2	733.2	12.8	6.4	9.6	7.1	6.8	7.22	96	couvert	0.5	S-O	id.
18	733.6	8.6	732.5	10.2	4.2	7.2	7.7	5.2	5.17	69	id.		S-O	assez fort
19	723.6	8.0	722.7	10.2	3.3	6.8	5.3	4.4	5.72	87	id.	6.3	S-O	faible
20	719.0	7.0	718.2	6.0	0.1	3.0	1.4	0.9	4.57	92	nuageux	10.4	N-O	id.
21	718.1	5.4	717.5	9.2	-1.8	3.7	0.8	0.0	4.12	87	beau		N-O	id.
22	717.3	3.9	716.8	5.6	-1.5	2.0	0.0	-0.5	4.17	92	couvert	1.5	S-O	id.
23	723.1	4.0	722.6	2.6	-1.9	0.4	-0.8	-1.3	3.75	92	nuageux		N-O	fort
24	726.1	3.2	725.8	4.3	-5.0	-0.3	-0.1	-1.0	3.80	86	couvert		N-O	assez fort
25	725.0	4.0	724.5	7.0	2.1	4.5	-4.9	-5.2	2.97	94	id.	0.4	N-O	faible
26	721.5	5.1	720.9	7.0	2.5	4.7	-3.9	-4.2	3.22	94	nuageux		N-O	id.
27	718.0	4.1	717.5	6.1	-1.2	2.5	-0.2	-0.6	3.86	93	couvert		N-O	assez fort
28	721.4	1.0	721.3	0.5	-9.0	-4.2	-6.2	-7.0	2.25	83	nuageux		N-E	faible
29	722.1	-0.1	722.1	-0.5	-5.3	-2.9	-3.5	-4.2	3.01	88	couvert	0.3	N-E	id.
30	726.7	-1.2	726.8	-3.1	-10.0	-6.5	-6.8	-7.5	2.40	85	nuageux		N-O	assez fort
31	721.2	-1.7	721.4	-4.5	-11.7	-8.1	-8.6	-8.6	2.40	100	beau		S-O	faible
Totaux	22517.5	164.6	22497.3	296.4	10.5	123.3	65.2	60.1	157.35	2740		57.9		
Moyenne	726.4	5.3	725.7	7.6	0.3	3.9	2.1	1.9	5.07	88				

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 4me VOLUME

ANNÉE 1888.

Livraison du 1er Trimestre

I. Julien SACAZE : Note sur les monuments épigraphiques de l'Isle-en-Dodon. 1

II. Abbé B. MAGRE : l'Isle-en-Dodon, châtellenie du Comminges, avec une photogravure de l'église.

CHAP. 1 à 17 : Histoire civile et religieuse ; organisation judiciaire et municipale ; archéologie et topographie. 1

CHAP. 18 : Saint-Frajou. 180

CHAP. 19 : Saint-Laurent-des-Religieuses. 185

III. Nouvelles et bibliographie (sur la couverture)

Livraison du 2e Trimestre

IV. B. MAGRE : l'Isle-en-Dodon, châtellenie du Commminges (fin) : Fabas ; Puymaurin ; Montesquieu de l'Isle et Guitaud ; Montbernard et Anan ; Salhern, Lilhac, Escanecrabe ; Mirambeau, Martisserre, Coueilles ; Ambax-Lamezan, Riolas, Cazac, Castelgaillard ; Mauvezin de l'Isle, Frontignan de l'Isle, Agassac ; Labastide-Paumès ; Goudex et Polastron-Bourjac ; Lunax et Nénigan ; Mondilhan, Péguilhan, Saint-Ferréol ; Auribax, Le Bézéril, Sauveterre, Saint-Soulan, Villeneuve de Samatan ; Montamat, Pellefigue, Gaujac, Larroucau ; Tournan et Sabailhan ; Molas et Boissède. — La vie sociale dans la châtellenie de l'Isle. 193

V. J.-P ROGER, député aux Etats généraux, en 1791 : lettres adressées à la municipalité de l'Isle-en-Dodon. 243

VI. M. BAUDOIN, archiviste départemental : charte octroyée par le comte de Comminges, en 1373, aux habitants de l'Isle-en-Dodon : — Charte octoyée aux mêmes, en 1481, par Odet d'Aydie (en langue romane). 250

Livraison du 3e Trimestre

VII. Maurice GOURDON : les hautes Montagnes du Comminges : la vallée d'Aure : le pic de Sarrouyès, le

Digitized by Google

pic de Lustou, la vallée de Rieu-Majou et le pic d'Ourdissetou.. 255
VIII. J.-P.-M. Morel : le diocèse de Comminges en 1387 . . 275
IX. B. Abadie : Compte rendu de la Vᵉ réunion générale et de l'excursion de la Société à Saint-Pé d'Ardet, les 22 et 23 juin 1888.. 285

Livraison du 4ᵉ Trimestre

X. Julien Sacaze : Epigraphie de Saint-Pé d'Ardet. . . . 303
XI. Maurice Gourdon : les hautes Montagnes du Comminges. 308
XII. Dr Chopinet : Météorologie de Saint-Gaudens (4me trimestre de 1887). 327
XIII. Table des matières du 4e voulume. 331

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICALS

Digitized by Google

PERIODICALS

Digitized by Google

Digitized by Google